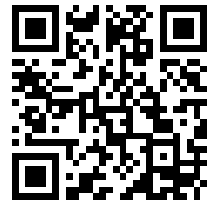

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

UC-NRLF



B 2 904 582



JUN 3 1918

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XL^e ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVIII

N^o 1

Janvier-Mars 1918



Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & C^e, 23, GRANDE-RUE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

Lausanne : F. ROUGE & C^e, 4, RUE HALDIMAND

Paris :

FONTEMOING & C^e, 4, RUE LE GOFF

BULLETIN ITALIEN

Tome XVIII, 1918, N° 1

SOMMAIRE

Sturel (R.) , <i>Bandello en France au XVI^e siècle</i> (10 ^e article) . . .	1
Picot (É.) , <i>Les Italiens en France au XVI^e siècle</i> (12 ^e article) . . .	28
C. de Courten , <i>André Chénier et Ugo Foscolo</i>	37
CHRONIQUE	44

COMITÉ DE RÉDACTION

L. Auvray, de la Bibliothèque Nationale; **L. Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **H. Hauvette**, professeur adjoint à l'Université de Paris; **P. Hazard**, chargé de cours à l'Université de Lyon; **A. Jeanroy**, professeur à l'Université de Paris; **J. Luchaire**, professeur à l'Université de Grenoble, directeur de l'Institut français de Florence; **E. Mérimée**, professeur à l'Université de Toulouse; **A. Morel-Fatio**, de l'Institut, professeur au Collège de France; **P. de Nolhac**, conservateur du Musée national de Versailles, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études; **M. Paoli**, professeur au Lycée Louis-le-Grand; **E. Picot**, de l'Institut, professeur à l'École des Langues orientales vivantes; **P. Sirven**, professeur à l'Université de Lausanne; **A. Thomas**, de l'Institut, professeur à l'Université de Paris; **J. Vianey**, professeur à l'Université de Montpellier, doyen de la Faculté des Lettres.

Secrétaire de la Rédaction :

E. Bouvy, bibliothécaire en chef de la Faculté de Droit de Paris.

Directeur-Gérant :

G. Radet, professeur à l'Université de Bordeaux, doyen de la Faculté des Lettres.

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

BULLETIN ITALIEN

BORDEAUX. — IMPRIMERIES GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 9-11.

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XL• ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVIII

1918



Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & C^e, 23, GRANDE-RUE

Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : EDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

Lausanne : F. ROUGE & C^e, 4, RUE HALDIMAND

Paris :

FONTEMOING & C^e, 4, RUE LE GOFF

BANDELLO EN FRANCE

AU XVI^e SIÈCLE

(Suite et fin¹.)

III

UN POÈME INÉDIT DE DESPORTES SUR
« Les amours infortunées de Didaco et de Violante ».

[fol. 3 v^o]²

DISCOURS

SUR UNE DES HISTOIRES TRAGIQUES DU BANDEL
CONTENANT LES AMOURS INFORTUNÉES DE DIDACO ET DE VIOLANTE
ET LEUR MORT³.

Si vous avez jamais fait preuve de la flame
Que le dieu des amours nous verse dedans l'âme,
Quelle est sa cruauté, combien ont de pouvoir
Les traictz envenimez qui nous font esmouvoir,

1. Voir *Bull. ital.*, t. XIII, p. 210, 331; t. XIV, p. 29, 211, 300; t. XV, p. 2, 56; t. XVI, p. 71; t. XVII, p. 89.

2. Au recto de ce feuillet 3 se lisent les quatrains « A Madame » qui ont été imprimés ci-dessus, dans l'étude consacrée à ce poème et à son attribution.

3. Le texte du poème que nous publions avait été copié avec grand soin par R. Sturel, d'après le manuscrit français 842 de la Bibliothèque nationale; et en regard de cette copie, notre savant ami avait transcrit, morceau par morceau, toute la nouvelle traduite et adaptée par Boaistuau, sans excepter les longs morceaux que Desportes a laissés de côté; tous les matériaux de la publication étaient donc prêts. Cependant, il a paru évident que l'éditeur, s'il en avait eu le loisir, aurait tiré de la comparaison des textes ainsi juxtaposés un commentaire un peu moins impersonnel; la preuve en était dans les nombreuses notes au crayon, ajoutées après coup, et disant : « Détail omis par Desportes — modifié par D. — D. a développé ce qui précède — légère interversion chez D. » ..., etc. — Il m'a semblé nécessaire d'utiliser ces observations et de m'en inspirer en les généralisant. Ce parti m'a permis d'omettre de longues citations de Boaistuau, qui ne méritent pas cet honneur, et qui sont sans utilité lorsqu'il s'agit de passages non imités par Desportes : il suffit d'indiquer la nature de l'omission et ses causes probables. J'ai donc essayé de suivre la pensée de Sturel, et de la compléter, plutôt que de respecter scrupuleusement la forme de ses notes, que, sans aucun doute, il ne considérait pas comme définitive.

J'ai collationné la copie sur le manuscrit, et M. L. Auvray, de la Bibliothèque nationale, a bien voulu collationner à nouveau l'épreuve imprimée; en très peu de points, et pour de menus détails, notre lecture rectifie celle de notre jeune ami, avec lequel il nous a été doux de travailler une dernière fois, dans ce domaine de l'influence italienne en France au XVI^e siècle, où nous avons été heureux de le voir s'engager. — Henri HAUVETTE.

Et le fruit qui revient à l'amoureuse bande	5
Qui le cœur et le corps luy append pour offrande,	
Oyez (chère maistresse), oyez par amytié;	
Vous sentirez encor ung rayon de pitié,	
Oyant d'un inconstant la peine méritée	
Et l'extrême courroux d'une dame irritée.	10
Chastes seurs, qui avez les Amours en horreur,	
C'est à ce coup qu'il faut d'une ardante fureur	
M'allumer l'estomach, affin que je n'aigrisse	
Mes vers contre sa rage et contre sa malice.	
Inspirez moy d'ung chant qui volle audacieux,	15
Et m'emporte agité jusqu'au plus haut des cieulx.	
Disons premièrement la superbe Valance,	
Seur rampart de l'Espagne, et comme elle devance	
En richesse, en plaisirs et en commoditez	
L'honneur plus renommé de toutes les cités	20
De la terre espagnole, autant qu'en la nuict brune	
Sur les ombres reluit la clarté de la lune.	
Là est la courtoizie et toute humanité,	
[f. 4] Là l'honneur est rendu à qui l'a mérité,	
Là sur tout autre lieu s'exerce la justice,	25
Se reconnoist le bien et se punit le vice.	
Mais, ce qui plus encor lui preste d'ornement,	
Cest que l'on ne void poinct la nuict au firmament	
Tant de feuz allumez, que là de jeunes filles,	
Belles, de bonne grâce, accortes et gentilles,	30
Qui scavent comme icy de l'Amour deviser,	
Enrichir leurs beutez, les cheveux se frizer,	
Dancer, sonner du leut, et d'une œillade feinte	
Ou d'un ris mignardé ellancer une atteincte,	
Finement praticquer, et scavoir finement,	35
Quand ell' n'en veulent plus, ellongner un amant,	
En rappeler un autre et soudain s'en deffaire,	
Trouvant tousjours assez qui leur vueille complaire,	
Car l'appast douceureux de leurs divinitez	
Y attire à l'envy Amans de tous costés,	40

V. 11-13. Au début de son poème sur *Roland furieux*, Desportes a supprimé quelques vers (qui se lisent dans le même ms. fr. 842) très semblables à ceux-ci pour l'idée et l'expression; ils ont été cités ci-dessus.

V. 17-31. La nouvelle de Boaistuau porte: « Il n'y a celui qui ne sçache que Valence n'ait tousjours esté le seul et unique *rampart d'Espagne*, le *vray séjour de foy, de justice et d'humanité*. Et entre tous ses plus rares et excellens *ornemens*, elle est tant bien peuplée de dames et damoiselles *acortes et gentilles*, qui *sçavent tant bien apaster les jeunes hommes*, ... etc... »

Si que l'un déplacé un autre est mis en grâce,
 Et cetuy cy banny à cetuy là fait place,
 Comme il leur vient à gré; et ne faut point penser
 Que de jouer, chanter, deviser ou dancier.
 Ainsi l'on dict qu'Amour y a mené sa mère,
 Et ont quicté Paphos, Amazonthe et Cithère. 45

Or, de tout le troupeau qui l'amour chérissoit,
 L'amoureux Didaco sur tous aparoissoit
 Comme un pin haut monté sur une coudroy basse,
 Soit en grandeur de biens ou noblesse de race. 50
 Il estoit libéral, gaillard, jeune et dispos,
 D'esprit bon et gentil, le langage à propos,
 [f. 4 v^o] La taille grande et droicte, et fort beau de visage.
 Mais (fautle assez commune à tous ceulx de son âge)
 L'ardeur qui commandoit à ses jeunes désirs 55
 Luy faisoit consommer en amoureux plaisirs
 Sa jeunesse inutile, or dressant mascarades,
 Dances, festins, tournois, or mil autres bravades,
 N'estant jamais esprits d'un bel œil seulement,
 Et son affection, espointe également 60
 De toutes les beautez, ça et là escartée
 Oncques ne s'estoit veue en un lieu arrestée.
 Las, le plaisir humain n'est jamais sans douleur,
 Et tousjours nostre bien est suivy d'un malheur.
 Amour, qui l'aguetoit, à la fin eut envie 65
 Qu'ainsi sans amertume il consumoit sa vie.
 Ung jour dedans le cœur un trait il luy ficha,
 Et cent mille souciz quant et quant luy lâcha.
 Il discourt fantastique, il rêve et trouve estrange
 Qu'ainsi comme devant, il n'aime plus le change 70

V. 44. Le ms. porte: « diviser ».

V. 47. Desportes a omis ici tout renseignement sur la famille de Didaco: «...une famille fort ancienne, nommée de Ventimiglia, de laquelle sont sortis un grand nombre de riches et honorables chevaliers, entre lesquels n'a pas longtemps qu'il s'en trouva un, renommé de tous pour le plus libéral et courtois gentilhomme de la cité.» Boaistuau a curieusement estropié le nom de cette famille; Bandello avait écrit: « Quivi è la famiglia dei Centigli. »

V. 55 sqq. « Et consommoit ainsi sa jeunesse en triomphes, *mosques* et aultres despenses communes à tels pélerins, *dressant* l'amour à toutes ies femmes, sans qu'il eust l'une plus affectée que l'autre.» Les v. 63-64 sont une addition de Desportes.

V. 67. Desportes omet ici certains détails qui se trouvent dans Boaistuau, mais non dans Bandello: «... à un jour de feste il avisa une jeune fille de moyen aage (Bandello: di basso legnaggio), mais de beauté fort exquise, de laquelle ayant receu un traict d'œil au despourveu, ne se sceut si bien garentir que de là en avant elle ne luy touchast plus près du cuer que les aultres.»

Une seule luy plaist, et un nouveau penser
Luy fait cent fois le jour passer et repasser
Au devant de sa porte, épiant une œillade
Du bel astre besson qui l'a randu malade.

- Durant assez long temps il continue ainsi, 75
Et croissant d'aultant plus son amoureux soucy,
Il s'enquiert finement quel estoit son lignage,
Son nom, ses meurs, sa vie au printens de cet âge.
Son père, qui estoit peu avant décédé,
Avoit (comme on luy dist) peu de biens possédé; 80
Sa mère estoit en vie, et que, quant estoit d'elle,
[f. 5] C'estoit peu des couleurs qui la rendoient si belle,
Auprès de ses vertus; et sembloit que les dieux
Luy eussent déployé tout le parfait des cieux.
Ell' vivoit saintement, et l'amoureuse flèche 85
Contre son chaste cœur n'avoit peu faire brèche.
Et l'oyant en ce poinct d'un chascun estimer,
Tousjours de plus en plus se sentoit allumer.
- A la fin Cupidon, qui les amans assemble,
Prenant pitié de luy, les fit trouver ensemble, 90
Luy dénoua la langue et si fort le donta,
Qu'avec ces tristes motz sa peine il luy conta :
« Je désirois toujours que je vous peusse dire
Combien pour vous aimer j'endure de martire,
Cruelle Violante, à fin que mes sanglos 95
Vous peussent faire foy de mon tourment enclos.

V. 73. « Il passoit et repassoit souvent devant sa porte pour espier s'il pourroit avoir quelque regard... » Boaiustauau ajoute ensuite qu'elle répond aux œillades du chevalier; Bاندello la montrait plus réservée: « nè in tutto dava orecchie a le demande del cavaliere, nè in tutto la rifiutava, ma tenevalo così tra due. »

V. 77-78. « Il voulut découvrir de loing qui elle estoit, de quelle maison, de quelles mœurs. »

V. 79. Desportes omet ici les détails sur le père, qui était orfèvre (Bandello n'en dit rien), et sur les deux frères de la jeune fille.

V. 82-86. « Elle estoit réputée tant chaste et spirituelle qu'il ne se trouvoit encore aucun qui eust eu le bruit d'avoir fait brèche à son honneur...; et que c'estoit peu de la beauté extérieure qui apparoissoit en elle, eu regard aux graces qui se manifestoient en sa parole. » Boaiustauau donne encore des détails sur l'éducation de la jeune fille; il n'y a pas un mot de cela dans Bandello. Mais surtout le conteur français insiste sur les œillades provocantes qui achèvent d'enflammer Didaco: « Toutes les fois qu'il passoit par la rue, elle le dardoit si à propos que son pauvre cœur... ne pouvoit endurer ceste nouvelle charge. » Cette attitude explique que Didaco ait pu tenter de séduire Violante par des présents.

V. 90. Chez Boaiustauau, Didaco trouve sa belle « un jour seule à sa porte », et c'est là qu'il lui fait sa harangue.

- Las, je creu quand je vei vostre beauté divine,
 Q'un doux feu d'amitié brusloit vostre poitrine;
 Mais, hélas, vous passez en fière cruauté
 Le plus cruel lyon qu'Affrique ait allaité. 100
 Car s'il n'estoit ainsi, vous sentiriez ma peine,
 Et n'eussiez peu porter d'estre tant inhumaine,
 Durant mes passions faisant si peu de cas,
 Que votre aspre rigueur avance mon trespas.
 Las, qu'il me seroit doux, veu le mal que j'endure, 105
 Quand souffrant mille mors toujours vif je demeure... »
 Voulant continuer, un ruisseau qui s'espand
 De ses yeulx éblouis le parler luy deffend.
 Elle, que sa tristesse avoit un peu emeuë,
 Luy respond franchement que sa vertu cognuë 110
 [f. 5 v^o] Avoit d'un mesme amour son esprit embrasé,
 Et que, s'il l'aimoit bien, il n'estoit abuzé
 Qu'elle l'aimoit aussi; mais toutesfois, s'il pense
 Cueillir de cet amour aucune récompense
 Contraire à son honneur, qu'il s'alloit décepvant, 115
 Qu'il escrivoit sur l'eau, et qu'il batoit le vent.
 L'oyant ainsi parler tout confus il la laisse;
 Sentant plus que jamais une amoureuse oppresse
 Se lancer dans son âme, il veult se délier
 Du fillé qui le serre, et plus se sent lier. 120
 Tout remède y est vain, et tant plus il essaie
 De divers appareilz, et plus s'ouvre sa playe
 Ja trop enracinée, et force est, à la fin,
 Qu'aggravé de douleur il sucombe au destin.
 Il fut bien quinze mois vivant en telle sorte, 125
 Qu'il passoit tous les jours au devant de sa porte,
 Luy parloit quelque fois, et quoy qu'il fût bien seur
 Qu'un mesme feu d'amour luy embrasoit le cœur,
 Et qu'il eust essayé, or par mille prières,
 Or par mille présens, or par autres manières, 130

V. 105. Le ms. porte : « qui ne seroit doux. »

V. 110 sqq. Desportes a omis le discours, extrêmement développé, que Boais-
 tuau a prêté à Violante; il en a seulement retenu qu'elle est éprise de Didaco : « Il
 faut que je confesse (avecques ma honte) que j'ay receu de merveilleux assauls de
 l'amour, non seulement pour la commune renommée de voz vertuz, ... etc..., etc... »
 Tout ce verbiage, étranger à Bandello, a été heureusement coupé par Desportes, ainsi
 que l'intervention de la mère (transformation d'un détail du conte italien).

V. 125. Didaco « retourna en sa maison, où il vesquit quelques quatorze ou
 quinze moys sans donner trêve à ses desirs... ».

V. 127. « Combien... qu'il fust assez acertené qu'elle fust passionnée de son costé... »

V. 130. Ce vers rappelle discrètement les tentatives de séduction, dépourvues de
 toute délicatesse, exposées par Boais-
 tuau.

A esbranler le fort de son chaste vouloir,
 Tousjours tous ses assautz restèrent sans pouvoir,
 Tout ainsi que les ventz contre une roche dure
 Qui maugré leur effort immobile demeure.
 Or ung jour que l'amour l'avoit plus transporté, 135
 Et qu'il se veid réduict à toute extrémité,
 Que sa prière au vent s'envoloit espanduë,
 Et que sa triste plaincte estoit mal entenduë :

[f. 6] « Hé que me sert, dit-il, si long temps m'abuzer
 Après fille si chaste ? Il vault mieulx l'espouzer ; 140
 S'elle n'est riche en biens, elle a eu en partage
 Mille trésors des cieux qui valent davantage.
 Baste, je le feray ; l'amour est douleufeux,
 Et un saint mariage est toujours bien heureux. »
 Avec tous ces discours, cest ardeur qui s'augmante 145
 Fait qu'il va quant et quant trouver sa Violante,
 Luy a dit sa pensée et luy donne la foy,
 Bouillant de se ranger souz la nopcière loy.
 Elle, au commencement, honteuse se colore
 Le tainct d'un vermillon qui surmonte l'aurore, 150
 Joieuse d'un tel bien, dont le remercia,
 Et de pareille foy avec luy se lia.
 Quand tout est arresté, il luy a dict : « Ma mie,
 Il ne fault que si tost nostre accord se publie ;
 Mes parens irritez or s'en pourroyent fâcher, 155
 Lesquelz, avec le temps, ne voudront l'empêcher.
 Et pource j'ay pourveu à un petit village
 Où nous consommerons cest heureux mariage. »
 Là un prestre incogneu tous deux les conjoignit
 Souz les loix d'iménée, et la nopce se fait 160
 En un lieu séparé, sans qu'aucun de Vallence
 Ny autre que ce soit en ait la cognoissance.
 Il ne s'y chante point, nul aubois n'est sonné ;
 On n'entend point nommer le gaillard hyméné,

V. 149-151. « Violante lors ravie d'une *joye et contentement* incroyable, un peu honteuse lui dist... » Boaištuau ajoute ensuite que Didaco lui passa une émeraude au doigt, et Violante prononce un petit discours.

V. 155 sqq. Dans le conte de Bandello, Didaco n'a plus de parents (non aveva né padre né madre che lo deversero di questo suo parentado... sgridare), et cette difficulté n'est pas soulevée par Boaištuau : Didaco ne veut pas annoncer tout de suite la chose « à tous ses amis », et « un prestre des champs... solemnise leur mariage à leur maison... sur les quatre heures du matin, présens seulement la mère et les frères et une esclave qui avoit esté nourrie jeune en leur maison... ».

V. 163 sqq. Ces sinistres présages sont de l'invention de Desportes ; Bandello n'en dit rien, mais Boaištuau a mis le poète sur la voie en ajoutant cette remarque : « Ainsi se passa la journée en telle joye et liesse (que peuvent appréhender ceux lesquels sortis de bas lieu sont eslevés en quelque grand degré d'honneur). »

Ni Junon, mais au lieu les seurs échevelées 165
 Faisoient haut résonner les prochaines valées;
 Le hibou par neuf fois en longs cris s'esclata,
 Et Hécate en hurlant leurs malheurs óvanta.
 Si tost que du soleil la course acoustumée
 Donna place à la nuict d'estoilles allumée, 170
 [f. 6 v^o] Chascun se retira laissant ce couple heureux,
 Qui bouilloit de venir au combat amoureux.
 Qui a veu, quand l'ardeur est plus démesurée,
 Ung berger qui de soif a la langue tirée,
 Lors qu'il trouve un ruisseau, my courbé se pancher, 175
 Et à traictz redoublez sa chaleur estancher:
 Il a veu ces amans d'une longue embrassée,
 Tenant bouche sur bouche estroitement pressée,
 Qui de douce tiédeur leurs chaleurs allégeoient,
 Et à bras estendus heureusement nageoient. 180

Durant un an entier en cet aise ilz jouirent
 De toutes les faveurs que les amans désirent,
 S'aimans égallement, et n'eussent sceu passer
 Une nuict sans se veoir, chérir et embrasser.
 Seul il estoit son cœur, seulle elle estoit son âme. 185
 Ils sentoient mesme ardeur, mesme feu, mesme flamme.
 Un doux commun lien leurs deux cœurs enlassoit,
 Et d'un mesme vouloir leurs désirs unissoit.
 Las, que la foy de l'home est fragile et légère,
 Et combien sa parole est fauce et mensongère! 190
 Il a beau parjurer, il est sans fermeté,
 Comme un jouet au vent ça et là agité.
 Lors que son amitié devoit plus aparoirstre,
 C'est alors qu'il la sent goute à goute décroistre.
 Il est soul de jouyr, et ung désir nouveau 195
 Luy vient encor un coup réveiller le cerveau.
 De jour en jour venant son feu se diminuë;
 Cesté beauté, qu'il a si chèrement tenue,

V. 173 sqq. «... receurent aise semblable et contentement pareil que font ceux qui, pressez d'une trop ardente et ennuyeuse soif, se trouvent enfin auprès de quelque vive source... » La comparaison n'est pas dans Bandello. Ensuite Boaistuau a jugé utile de prêter tout un discours à Violante, avec la réponse de Didaco.

V. 185-194. Ce développement remplace les détails donnés par Bandello sur les mauvais bruits qui circulent parmi les voisins sur Violante, que l'on croit séduite par Didaco, et sur ses parents que l'on croit achetés; Boaistuau y ajoute des détails sur la grande passion qui dévore Violante.

V. 192. Le ms. porte: « comme un jouet a vent... »

Or luy est ennuyeuse, et la possession
 [f. 7] En glace a converti sa chaude affection. 200
 Prodigue malheureux, qui pour si petit prise
 La richesse qu'il a par tant de peine acquise.
 Il discourt à part soy comme il s'est descrié
 S'un jour ce mariage est plus fort publié,
 Il tâche à le celer, et craignant qu'il s'évante, 205
 Il ne va que par fois trouver sa Violante,
 Sa Violante, hélas, dont le fidelle amour
 Envers cet inhumain luy croist de jour en jour.

A la fin le cruel, qui n'a dans la pensée
 Quelle est du Souverain la justice offensée, 210
 Par tout comme devant brave se faisoit voir,
 Pensant tous les moyens d'une autre décevoir.
 Pour ce, comme il souloit, finement il courtise,
 Et d'une loiauté il voile sa faintise.
 S'il y a compagnie où le bal soit dressé, 215
 Ou si quelque asssemblée a un peuple amassé,
 Il y est le premier, il devise, il caresse,
 Et fait tant qu'il s'acquiert une jeune maistresse,
 Fille d'un des premiers de toute la cité;
 Et pource qu'il n'estoit de moindre qualité, 220
 Les parens assemblez ce mariage accordent.
 Les richesses toujours vers les riches abordent;
 Et se fit peu après des nopces l'appareil,
 Tel qu'on n'en avoit veu de mémoire un pareil.

Ce pendant les parens de l'amante abuzée, 225
 De grandz ruisseaux de pleurs ont leur face arrosée,
 Ils plaignent leur désastre et ne voyent coment
 [f. 7 v°] Ilz puissent donner ordre à leur juste tourment.

V. 210. « Et ainsi oubliant son Dieu et le devoir de sa conscience... »

V. 215 sqq. « Il alloit escumer les compagnies ça et là... et feist tant par ses menées... » Desportes a omis le nom de la nouvelle conquête de Didaco : « la fille au seigneur Ramyrio Vigliaracuta » (Bandello : Ramiro Vigliaracuta).

V. 220-221. « Et parce qu'il estoit riche et opulent et issu de lieu illustre, les parens accordèrent aysément ce mariage. »

V. 223. Le ms. porte : « Et ce fit... »

V. 224. Desportes a eu la délicatesse d'omettre ici des détails sur les plaisirs des jeunes époux (Bandello dit aussi simplement : egli questa altra pubblicamente prese per moglie).

V. 228. Desportes a omis ici les détails, imaginés par Boaistuau, touchant l'impossibilité où étaient les frères de Violante de faire la preuve qu'elle était dûment mariée à Didaco : ils ne connaissaient pas le prêtre qui avait béni leur union ; ils n'osaient pas engager un procès contre deux puissants seigneurs, etc...

- Comme quand l'oiseleur dérobe une nichée,
 La mère qui revient de chercher sa bechée, 230
 Ne trouvant ses petitz triste fuit et refuit,
 Et voiant le larron de loing elle le suit;
 A la fin, se perchant sur une branche verte,
 En son triste ramage ell' lamante sa perte :
 Ainsi ces désolez souspiroient leur malheur, 235
 Constraintz de supporter qu'on leur ravit l'honneur.
 Mais las, par dessus tout la mère estoit troublée,
 Qui mille et mille fois sa plaincte a redoublée.
- Au son de ses regretz Violante acourut,
 Qui d'extrême douleur presque à l'heure mourut; 240
 Lâchant un haut soupir, elle tumba pasmée,
 De cent mille couteaux ayant l'âme entamée.
 A force de remède en fin elle revient,
 Et sa fureur toujours plus estrange devient;
 S'arrache les cheveux, et vaincuë de rage 245
 Elle rougit ses mains au sang de son visage,
 S'égratigne la jouë, et, grosse de soucy,
 Sanglotant sans relâche, elle s'escrie ainsi :
 « Ah! quel aspre regret me tient or assiégée!
 Que je sens au dedans ma pauvre âme affligée 250
 D'extrêmes passions! Quel Dieu ay je offensé,
 Que le ciel soit ainsi contre moy courroucé?
 Ah Fortune ennemie! ah maudite influence!
 Las, vous ne me laissez seulement la puissance
 De compter mes malheurs à un qui feist sentir 255
 A cet ingrat tyrant l'ennuy d'un desplaisir!
 [f. 8] Ah cieulx fiërs et cruelz, qui m'avez destinée
 Pour estre misérable ains que je fusse née!
 Que ne m'avez vous fait d'un sang plus généreux,
 Afin de descharger dessus ce malheureux 260

V. 229 sqq. Ici Desportes s'est souvenu de Virgile (*Georg.*, IV, v. 511 sqq.) :

Qualis populea mœrens Philomela sub umbra
 Amisso queritur fetus...

V. 239 sqq. Dans le conte, Violante est informée, comme tout le monde, par la rumeur publique.

V. 245-247. Elle « se retira dans sa chambre toute seule, où elle commença à faire une cruelle guerre à sa face et à ses cheveux, puis comme forcenée et hors de soy disoit... ».

V. 250. « Quels desmesurez tourmens souffre maintenant *ma pauvre âme affligée!*... »

V. 253. « *Ah! fortune ennemie* de mon heur! »

V. 259. « Hélas, que n'ont voulu les dieux que je soye *issue de quelque race généreuse* afin de faire sentir à ce ruffien infâme le mal et grievve amertume que je sens en mon cueur? »

Les meurtres, les tourmens, l'horreur, l'ire et la flamme,
 La rage et la fureur dont se repaist son âme?
 Mais, las, je ne puis rien, fors me plaindre de quoy
 Ce traistre sans vengeance a triomphé de moy.
 En sera il ainsi? un faussaire, un parjure, 265
 Sans qu'il en soit puny, m'ayant fait telle injure?
 Non, non; jamais, jamais, fureurs qui m'agitez,
 C'est à ce coup qu'il faut qu'un supplice invantez;
 C'est à ce coup qu'il faut aguiser vos tenailles,
 Chassans toute pitié d'entour de mes antrailles; 270
 Car je veux le punir, car je veux me venger,
 Et ne puis autrement mes douleurs alléger;
 Et ne veulx point mourir, bien que je le désire,
 Qu'il n'ait devant senty les foudres de mon ire!
 Que la mort vienne après; au devant je courray, 275
 Et s'elle tarde trop, moi mesme me turay!
 Et n'ay tardé mes jours que pour plus le poursuivre,
 Car il est malheureux qui veult sans honneur vivre.
 Pour le moins, o cruel, de moy ne te riras,
 Et de ta faulceté les fruitz tu cueilliras. » 280

Disant ces tristes motz, l'ardeur qui la possède
 Croissant de plus en plus toute fureur excède.
 Ell' devient palle et blême, et en ce dur assault
 Encor un' autre fois la parole luy faut.
 Ses frères en pleurant sur un lit la portèrent, 285
 [f. 8 v°] Et pressez de douleur d'auprès d'elle s'ostèrent.
 Seule une vieille esclave en sa chambre restoit,
 Qui criant sans confort triste se tempestoit,
 La pensant expirée. « A! chère nourriture,
 Que ta mort (ce disoit) m'est ennuieuse et dure! » 290
 Et ainsi que tousjours de plus près s'approcha,
 Luy mania le poulx, les temples luy toucha,

V. 266. On est assez tenté de corriger « m'ayant » en « m'aura ».

V. 269. « C'est à ce coup que je voy des yeux de l'âme ce que ceux du corps n'ont peu voir ou appercevoir. » La fin du discours est assez différente chez Boalstuan, qui montre une Violante plus plaintive que menaçante: « Ah! ingrat, est-ce maintenant le mérite de mon amour, de ma fidèle servitude et de ma loyauté? »

V. 285 sqq. « Et ainsi qu'elle se lamentoit si amèrement, sa mère, ses frères et la femme esclave qui l'avoit nourrie en ses jeunes ans, montèrent à la chambre de Violante, où ils la trouvèrent desjà tant atténuée de mal et de rage qu'ils la moscognoissoient presque. Et après s'estre efforcez par tous moyens de la réduire, sans y profiter en rien, la laissèrent en la garde de la vieille esclave qu'elle avoit tousjours aimé plus affectueusement que les autres. » Desportes a fait effort pour animer la scène et nous intéresser davantage à Violante.

Et la sentant mouvoir de ça de là la tire,
 Et fait tant qu'à la fin la pauvre respire,
 Gémissant d'un hault cry, pleurant et souspirant, 295
 Et ses enuis tousjours alloient en empirant.
 La vieille qui l'aimoit, et qui sa douleur porte,
 Essuyant son visage ainsi la reconforte :

« Hé quoy, ma fille ? hé, dieulx ; voulez vous point cesser,
 Ne voulez vous jamais ces regretz délaïsser ? 300
 Que veult dire cecy ? hélas, estes vous folle ?
 Dites moy, je vous pry ; cette triste parolle,
 Ces pleurs, ces cris, ces plaintz vous pourront ilz venger ?
 Pouvez vous en ce point voz douleurs alléger ?
 Il fault faire autrement, il faut prendre courage ; 305
 Il fault pour quelques jours oublier vostre outrage,
 Retenant pour ung peu les courroux au dedans,
 Qui, lachez puis après, sortiront plus ardentz
 Et plus envenimez, quand l'heure sera preste
 Que pourrez fouldroier cette perjure teste 310
 Des éclatz de vostre ire, et que, pour son loier,
 Il se verra brusler, escorcher ou noier ;
 Ou, pauvre, si tousjours vous voulez ainsi faire,
 Las, au lieu de monstrier à ce trahistre faulsaire
 [f. 9] Que vous avez le cœur de vous venger d'un tort, 315
 Vous vous avancerez une soudaine mort !
 Il ne faut que si fort le courroux nous commande,
 De peur que sa fureur ne demeure trop grande.
 Au plus fort du courroux conseil doit estre pris,
 Et ne suivre l'ardeur qui boult en noz espris. 320
 Croyez moy, s'il vous plaît ; je ne suis devenuë
 Sâns grande expérience ainsi grise et chenuë ;
 Celluy qui prend conseil ne se trouve deceu. »
 « Las (dict elle), Janicque, où conseil est receu
 Le mal est trop léger ; l'ire qui me transporte 325
 Au meilleu du conseil se fait toujours plus forte.

V. 299 sqq. Tout ce discours est du cru de Desportes ; Boaiustnau résume ainsi l'intervention de la nourrice : « Et après plusieurs remonstrances particulières, luy mist devant les yeux que, si elle se vouloit modérer quelque peu, elle iroit parler au chevalier Didaco, et luy remonstreroit si bien sa faute qu'elle le convertiroit à retourner à la maison, et qu'elle se devoit fortifier contre son mal et le dissimuler pour un temps, pour s'en venger au par après. »

V. 324-325. « Non, non, respondit-elle, Janicque ; le mal est trop léger où le conseil est receu », et Violante repousse l'idée de revoir Didaco. Tout cela est donc assez différent.

V. 326. On pourrait lire, à la rigueur, « au meilleur » ; mais la forme « au meilleu » (au milieu) est employée, sans doute possible, au v. 625.

Si tu sçavois le mal qui m'oste le repos,
 Si tu sentoies l'ardeur qui s'éclot en mes os,
 Si tu avois gousté du venim que je hume,
 Si tu avois touché au brazier qui m'allume, 330
 Souspirant comme moy sans conseil ny confort,
 Un avare tombeau seroit tout ton support.
 Las, aussi c'est sans plus que je t'ay favorable,
 C'est tousjours le reffuge à toute misérable,
 Aussi je veulx mourir; ay je pas trop vescu, 335
 Pour veoir qu'un malheureux ait mon honneur vaincu?
 Je veulx, je veulx mourir. Mais devant (ce dit elle),
 Janicque, si jamais je te conneu fidelle,
 Si oncq dedans ton cœur logea compassion,
 Si tu m'as autrefois porté affection, 340
 Or il le faut monstrier; l'heure en est oportune.
 L'amy ne se cognoit qu'au temps de l'infortune.
 Tu es pauvre, estrangère, et qui n'as rien icy,
 Enfans, biens ne parans ne te donnent soucy;
 [f. 9 v°] Tu n'as sinon la vie, et la gaignes à peine 345
 A laver la lescive et à filler la laine.
 Jay douze cens escuz de ce faulseur de foy,
 Et force autres joieaux; ce sera tout pour toy.
 Ilz ne sont destinez que pour la récompense
 De ceulx qui m'ayderont à punir son offence. 350
 Advises y, Janicque, et m'ayde à ce besoing.
 Trop cruel est qui n'a du misérable soing.
 Fay le si tu le veulx, car or que tu ne vueille,
 Mon esprit irrité pourtant luy appareille
 Un tourment si estrange et si plein de fureur, 355
 Qu'il remplira les dieux et les homes d'horreur.
 Il fault que par sa mort de luy je sois vengée,
 Et qu'après par ma mort ma faulte soit purgée.»

V. 327. Le ms. porte : « le mal que m'oste le repos. »

V. 328. D'abord on lisait : « Si tu sçavois », corrigé en : « Si tu sentoies. » — Desportes a mis ici, dans le langage de Violante, une passion qui ne se trouve ni chez Boastuau ni chez Bandello.

V. 340-341. « Par quoy, Janicque, si tu m'as aymée en ma jeunesse, montre le moy maintenant par effect. »

V. 342. Le ms porte : « au temps de la fortune. »

V. 343-345. « Tu es estrangère et n'as rien icy que la vie comme les bestes, encore avecques un continuel labour. »

V. 347-349. « J'ai douze cens escuz que ce faulseur de foy m'a baillez avecques quelques bagues; lesquels ne sont destinez du ciel qu'a payer ceux qui feront la vengeance de sa desloyauté. »

V. 353 sqq. « Aussi bien, si ton secours m'est dénié, j'exécuteray seule mes desseins, et s'il ne meurt comme je l'entens, il mourra comme je pourray. »

- Janicque oyant cecy, ou soit qu'elle eust pitié
De la voir tant souffrir pour sa grande amytié, 360
Et qu'ainsi lâchement eust esté abuzée,
Ou que l'argent promis luy eust l'âme embrazée,
S'arresta un petit pensant et ravassant,
Et cent mille discours l'un à l'autre amassant,
Agitée en un coup de pitié et de craincte : 365
En fin, quand elle a veu que Violante atteincte
D'un mal désesperé s'esmouvoit sans repos,
Se résout à son ayde et luy dict ces propos :
- « Or je vøy bien que c'est : d'ire et de jalousie,
D'amitié et de haine est vostre âme saizie ; 370
Vous ne pouvez guérir sans les pousser dehors,
Punissant le meschant qui cause ces effortz ;
[f. 10] Vous voulez vous vanger, et plaine de furie
Ne couvez au dedans que sang, murtre et turie.
De moy assurez-vous que, pour vous ayder, 375
Je feray peu de cas de me voir hazarder
A cent mille périlz. Pour ce ayez espérance.
Je sçay comme pourrons en faire la vengeance,
Dedans bien peu de jours, qu'il ne peult éviter,
Si vous voulez cesser d'ainsi vous tourmenter. 380
Prenez tant seulement le cœur de luy escrire,
Voilant votre courroux ; je sçauray si bien dire,
Si bien l'amadouër, qu'il vous viendra revoir,
Et dès le premier soir nous aurons le pouvoir,
Quand il sera couché, de le priver de vie, 385
De sa femme et de vous qu'il tiendra pour amye ;
Et si nous nous pourrons quant et quant estranger,
Emportans voz trésors sans encourir danger. »
- Elle qui ce pendant ne repaissoit son âme
Que d'ire et de desdaing, de tourmens et de flame, 390

V. 359 sqq. « Esmêle en partie de *pitié* de la veoir ainsi déshonorée sous le prétexte de mariage, partie pour la convoitise de gagner la grande somme de deniers qu'elle luy avoit offerte... »

V. 364. Le ms. porte : « l'un et l'autre amassant ».

V. 369 sqq. Le discours de Janicque est assez différent, moins affectueux, plus cynique, chez Boaistuau.

V. 377. Le ms. portait d'abord : « Pour ce ayez spérance », puis un *e* a été ajouté ; il y a lieu de le conserver, la syllabe *ce* s'élidant devant *ayez* ; voir encore v. 475, 517.

V. 385-386. « Viendra quelque fois le mois coucher céans, où nous le sçaurons si bien traicter... qu'il perdra sa vie, sa femme et celle qu'il pensoit avoir pour amie.

V. 388-389. Le discours de Janicque, chez Boaistuau, dit exactement le contraire (au début) : « Combien que cela ne se puisse faire si secrettement qu'à la fin sa mort

De rage et de fureur, un peu se modéra,
 Et dans son cabinet seule se retira,
 Où au mieux qu'elle peut sa lettre elle a trouchée,
 En plus de mille lieux de larmes effacée,
 Escript son nom au bas, la leut et la plia, 395
 Y a mis de la cire, et puis elle appuya
 Contre avecques le pouce un cachet, dont sur l'heure
 La cire un peu chauffée a receu l'engraveure.

Ce fait, sortant dehors, Janicque elle appella,
 Qui a prins la missive et soudain s'en alla; 400
 [f. 10v°] Et pour marcher plus viste ell' force sa vieillesse,
 Bouillant d'un grand désir de venger sa maistresse.
 Et s'avanceant toujours, comme elle regarda,
 Elle a veu Didaco qu'ainsi elle aborda :
 « Vraiment, monsieur, dit elle en luy baillant la lettre, 405
 Je ne lis ni escriis, et si m'ose promettre
 Que l'on se plainct de vous et, à vrai dire aussi,
 On a bien quelque droict de vous blasmer ainsi.
 Non pas de ce qu'avez pris nouvelle espousée;
 Nenny; je ne fu oncq si sottte et abuzée 410
 De croire que l'accord que vous aviez parfaict,
 Forcé d'extrême amour sortit meilleur effect;
 Un amant, pour gagner le poinct où il aspire,
 Promet ce que l'on veult; il plainct, pleure et souspire;
 Puis quand il a jouy, adieu la foy, adieu; 415
 Ny loyaulté ny foy en luy n'ont n'ont plus de lieu.
 Mais si ne devez vous pourtant de telle sorte
 Oublier la maison, et une qui vous porte
 Affection si grande, et qui ne pourra pas
 Fort long temps sans vous voir retarder son trespas. 420

ne soit découverte; mais j'ay ferme opinion que remonstrant vostre droit aux juges, etc... »

V. 389-395. « Violante cependant qui ne repaissoit son cuer félon et cruel d'autres viandes que de rage et deslain commença à s'adoucir et trouva le conseil de Janicque bon...; et estant demeurée seule en sa chambre, prenant plume et papier, elle rescrivit à Didaco ». Boaištuau donne tout au long la lettre de Violante. Chez Bandello, il n'est pas question de lettre, mais d'une rencontre et d'un dialogue entre Didaco et Violante, à la suite duquel le chevalier vient le soir retrouver son amie. On remarquera aussi que, chez Bandello, l'« esclave » est « une grande et forte femme d'une trentaine d'années », et non une vieille comme chez Desportes (v. 401 et 442-444).

V. 405-408. « Seigneur Didaco, je ne say ny lire ni escrire, mais je mettray sur ma vie qu'on se plainct bien de vous par ces lettres..., et aussi, pour en parler à la vérité, il y a un petit de tort de vostre costé. »

V. 410 sqq. Tout ce développement est du cru de Desportes; il faut avouer qu'il ne répond pas du tout au caractère rude et passionné de l'« esclave », telle que l'avait conçu le conteur italien. Le poète français fait d'elle une entremetteuse; la transformation commence d'ailleurs avec Boaištuau.

- Las, encore aujourd'huy en plorant je l'ay veü
 S'arracher les cheveux et rompre sa chair nuë;
 Et me disoit : « Et bien, s'il ne veult m'espouzer,
 Devoit il en ce poinct pourtant me refuzer
 Pour amye et servante, et par fois la semaine 425
 Me voir, sans me laisser endurer tant de peine?
 O dieu! s'y n'est ce pas ce qu'il m'avoit promis,
 Avant que les destins me fussent ennemis! »
 Ainsi qu'elle parloit, Didaco qui l'escoute
 Rompt le seau de la lettre et puis il la leut toute; 430
 [f. 11] Et lors comme en sursault se sentit réveiller,
 Et cent mille remors au dedans tenailler
 Sa poictrine coupable, et la faute commise
 D'un poignant aguillon son âme martirise.
- A la fin, il conclud de l'aller visiter, 435
 Espérant bien qu'encor il la peust contanter
 D'une baye inventée et d'une feincte excuse,
 Veu ce qu'on luy disoit de sa rage amoureuse :
 Pauvret, qui ne sçait pas que le cœur féminin
 A cent mille moiens pour cacher son venin! 440
- Il le dict à Janicque, et si tost qu'il la laisse,
 La vieille aise s'en court, et de courir ne cesse
 Qu'elle arrive au logis, poussant et haletant,
 Et la sueur par tout luy alloit dégoutant.
 Là, sans poinct s'arrester, à la chambre est entrée, 445
 Où Violante estoit contre terre veutrée.
 Elle avoit de fureur les cheveux hérissés,
 Le regard éfaré, les yeulx tous enfoncez,
 La face inde et ternie, hâve et descolorée,
 Comme s'elle eust esté du sépulchre tirée. 450
 D'un furieux desdaing sans plus se nourrissoit,
 Et plus de sa beaulé ne luy apparoissoit.

V. 423-426. « Elle me disoit : *Et bien, puisque je ne le puis avoir pour mary, qu'il me tienne au moins pour amye, et qu'il me vienne veoir quelque fois la semaine.* »

V. 427. Avant d'être corrigé, ce vers se lisait ainsi :

O Dieu ce n'est pas ce qu'il m'avoit tant promis.

Pour ce mouvement, voir la plainte d'Ariane, dans Catulle.

V. 431. « Il fut incontinent surpris de *grand sursault*, car haine et pitié, amour et dessein... commencèrent à se débattre et contrarier en son cœur. » On voit que l'idée de remords est ajoutée par Desportes.

V. 436. Le ms. portait d'abord : « il la pourroit tanter », qui a été corrigé ensuite.

439-440. La réflexion est de Desportes, comme tout le développement des vers 441-453.

Pour entendre Janicque en sursault s'est levée,
Aise qu'elle eust ainsi employé sa courvée.
« Or bien, si de ta part tu as fort travaillé, 455
Je n'ay pas ce pendant, dit-elle, sommeillé,
Et cognois que le ciel irrité favorise

[f. 11 v°] A la dernière main de nostre juste emprise.
Il faut continuer : pour ce, cours achepter
Deux couteaux bien tranchans quoy qu'ilz puissent couster, 460
En pointe, aigus et longs, grandz et de bonne forge,
Comme ces grands de quoy les pourceaux on égorge;
Et en t'en retournant achepte moy aussi
Une corde bien forte, et puis reviens icy.
Je te diray après ce qu'en aurons à faire. 465
Je voy qu'il ne faut plus que sa mort on diffère. »
Janicque y est couruë et n'a poinct arresté
Qu'ell' ne soit de retour aiant tout acheté.

L'Aurore retiroit l'or de sa tresse blonde
Du fond de l'océan pour esclairer le monde, 470
Quand, pressé du malheur, Didaco s'esveilla,
Qui, sautant hors du lit, hâtif s'apareilla
Pour trouver Violante; et la Parque inhumaine,
Qui talonne ses pas, au massacre le meine.
Il fainct d'aller aux champs et sur ce est desparty, 475
Seul avec un laquai qui en est adverty.
Par les lieux plus secretz couvert il se destourne,
Puis deçà, puis delà; jamais il ne séjourne,
Qu'il n'ait veu le logis où Violante estoit,
Qui pleine de fureur son sépulchre apprestoit. 480
Lors pour n'estre apperceu vint par l'huis de derrière,
Qu'il pousse un peu du pied, et n'y demeure guère
Que Janicque n'y vint, plaine de volonté
De le traiter ainsi qu'il avoit mérité.

V. 455-456. « Janicque, si tu as donné bon commencement à nostre entreprise, aussi n'ay-je pas dormi de mon costé... »

V. 456. Ms. : « se pendant. »

V. 460. « Par quoy donne ordre d'avoir deux grands cousteaux, quoy qu'il en couste. » Dans le conte de Boaištuau les commissions données à Janicque sont moins détaillées, mais en revanche on lit cette remarque, qui n'est pas sans intérêt : « Mais je te prie qu'il n'y ait que moy qui donne fin à sa vie, ainsi que luy seul a donné la première atteinte à mon honneur. »

V. 470 sqq. La description de l'aurore est de Desportes. D'après Boaištuau, l'heure du rendez-vous est quatre heures du matin; Bandello place le soir la visite de Didaco, qui n'invoque aucun prétexte pour expliquer sa sortie.

V. 475. Sur l'éllision du monosyllabe *ce*, voir la note au v. 377.

V. 483-484. « Il trouva Janicque qui l'attendait en bonne dévotion de le traiter selon son mérite... »

- Mais pour lors toutesfois feignant ce qu'elle en pense, 485
 Avec un ris contrainct luy fait la révérence,
 [f. 12]. Le meine à sa maistresse, et puis tout doucement
 Sortit pour donner ordre à ce commencement.
- Si tost qu'il s'avancea, Violante l'advise,
 Qui sent qu'un aspre feu plus chaudement l'atise. 490
 Sa colère en devient plus forte, et pour le voir
 S'obstine d'autant plus en son cruel vouloir;
 Et craignant de trop tard assouvir son courage,
 Peu s'en fault que dès lors ne luy saute au visage.
 Mais pour mieux l'attraper, à l'heure se garda, 495
 Et de simple douleur sa rage elle farda :
 Elle court l'embrasser, et d'une longue trasse
 Du cristail de ses pleurs luy arrose la face.
 A la fin, ne pouvant supporter son ennuy,
 L'estrainct estroitement et se pasme sur luy. 500
- Didaco qui la void si outrée de rage,
 Craignant que sa fureur s'allumast davantage,
 La print entre ses bras et, pensant l'appaiser,
 S'enclinant doucement se mist à la baiser.
 « Hé quoy (luy disoit-il), mon cœur, ma chère amye, 505
 Mon bien, mon seul plaisir, mon heur, mon tout, ma vie!
 Hélas, vous pensez donc qu'ainsi j'aye oublié
 Comme je suis à vous estroitement lié,
 Et que nouvelle amour en ce poinct désassemble
 Nous deux, qui si long temps avons vescu ensemble 510
 Avec tant de plaisirs? Ah vous me faictes tort,
 De doubter de ma foy et vous plaindre ainsi fort.
 Non, non; n'estimez poinct que mon amour soit moindre,
 Car bien que malgré moy on m'ait fait ainsi joindre
 [f. 12^v] Avec autre que vous, je sçay tousjours combien 515
 Nous sommes enlacez d'un plus estroit lien,
 Et pour ce assurez vous que je n'atendz que l'heure
 Que, comment que ce soit, je face qu'elle meure,
 Affin que nous puissions de mille heureux plaisirs
 Vivans après ensemble assouvir noz désirs. » 520

V. 489-500. Cette analyse des sentiments de Violante remplace avec avantage le discours que lui fait tenir Boastuau.

V. 501 sqq. « Didaco la voyant ainsi troublée, craignant que sa colère s'enflamast davantage, commença à l'amadouër et la prendre entre ses bras. »

V. 505 sqq. Desportes a supprimé toutes les raisons d'intérêt de famille qui l'ont poussé à conclure son second mariage.

V. 517 sqq. « Il estoit délibéré de l'empoisonner (de là à quelque temps), et consumer le reste de sa vie avec elle. »

Assés d'autres propos il sceut à l'heure dire,
 Et tant que Violante, aiant craincte de nuire
 A sa cruelle emprise, a fainct s'y accorder;
 Et sa griève douleur peu à peu s'évader.
 Elle essuia ses yeulx, et ainsi consolée 525
 Ilz se sont pourmenez tout le long d'une allée,
 Et passèrent ce jour ensemble à deviser,
 Où chascun de sa part mect peine à desguiser,
 Si qu'on eust bien jugé que l'amoureuse flame
 Du mignard paphien n'eschafoit plus leur âme. 530

Si tost que le soleil retira sa clarté,
 Faisant place à la nuict pleine d'obscurité,
 Après divers propos, Didaco qui sommeille
 Demande à se coucher, et Janicque appareille
 Le lict en dilligence, où Violante ardoit 535
 Joieuse de se voir à ce qu'elle attendoit.
 Lors, pour plus le haster, s'est première couchée,
 Et luy déshabillé l'a sur l'heure approchée.

Janicque tout soudain leur coula les rideaux,
 Estaignit la chandelle, et a mis les cousteaux 540
 Qu'elle avoit acheptez dessus une escabelle,
 [f. 13] Et puis tout doucement la pose en la ruelle;
 Sortit hors de la chambre, et soudain y reantra
 Et lors sans mener bruict ses cordes acoustra,
 Les baille à Violante, et puis elle se glisse 545
 Contre terre, attendant que l'heure fût propice
 D'aider à sa maistresse et monstrier sa rigueur,
 Et que ses ans chenus n'estoient pas sans vigueur.

V. 523. Ceci fait l'objet d'un petit discours chez Boaištuau.

V. 524 sqq. Cette journée passée en conversation, avant la nuit fatale, est une invention de Boaištuau; chez Banello, il s'agit d'un rendez-vous nocturne, où l'on ne dépense pas tant de paroles: « E perché l'ora era alquante tarda, il signor Didaco e Violante s'andarono al letto... » Le Didaco de Boaištuau demande à se coucher parce qu'il a sommeil (v. 533-534)!

V. 530. L'expression de « mignard Cupidon » est employée par Desportes dans son poème sur *Roland furieux* (version manuscrite).

V. 534. « Le chevalier pressé de sommeil commanda qu'on accoustrat le lict. »

V. 537 sqq. « A quoy Violante, pour se monstrier plus affectionnée, se coucha la première, et incontinent qu'ils furent au lict, Janicque, ayant accoustré les rideaux, se saisit de l'épée du chevalier, et... elle attacha sa corde... » porta un escabeau en la ruelle du lict et mist deux grans cousteaux de cuisine dessus. »

V. 543. « Ce fait, elle esteignit la chandelle, et feignant de sortir, elle ferma la porte sur elle et reentra dedans. » On voit que, dans tout ce passage, Desportes a suivi de fort près Boaištuau, tout en intervertissant l'ordre de certains détails.

V. 544. Le ms. porte: « menre bruit ».

C'estoit au premier somme, alors que sans lumière
 Un dormir englué nous sille la paupière, 550
 Lorsque les home las, sur la plume couchez,
 Reposent sans soucy, d'un fort sommeil touchez,
 Et qu'un morne sillence entretient toute chose,
 Et que tout ce qui vit ocieux se repose.

Violante, qui lors mille fureurs conçoit, 555
 Seule du doulx sommeil le charme ne reçoit,
 Bastit mille dessains, et l'océane rive
 Ne s'enfle en tant de flolz, lorsqu'Aquilon estrive
 A l'encontre d'Auster, que son cœur irrité
 Est de divers pensers ça et là agité; 560
 Ne songe que de meurtre, enragée, insensée,
 Et plus d'humanité ne loge en sa pensée.

Deça delà se tourne, et ne sçait plus comment
 Ell' pourra retenir le brazier véhément
 De l'ardante fureur qui son âme espoînçonne, 565
 Et du poignant regret qui dedans la tronçonne.

« Dieux vengeurs (ce dit elle), à cette heure acroissez
 Ma senglante furie, et si bien m'adressez
 Que je puisse élançer les foudres de vostre ire

[f. 13 v°] Sur un qui la desdaigne et ne s'en fait que rire! 570
 Mes mains, [frappez le traistre], et faictes voir à tous
 Ce que peult nostre sexe agité de courroux!
 [Réjouis] toy, mon cœur, et contente ta rage,
 Et vous, mes yeulx, riez en voiant ce carnage! »

Achevant ce propos l'ire qui la pressa 575
 Feit qu'ainsi forcenée hors du lict se lancea,
 Enpoigne un des cousteaulx, et cependant Janicque
 Sur le corps endormi des cordages applicque,
 Y faict des neuds coulans où elle le lya,
 Puis contre la paroy son dos elle appuya, 580
 Pour avoir plus de force, et ses pieds à la poultre
 Du chalit, attendant qu'il falût passer outre.

V. 555-574. En regard de ce développement, Boaistuau se contentait de dire : « Et feignant de vouloir dormir, elle se tourna la face de l'autre costé, et après avoir demeure quelque espace de temps en tel estat, le pauvre infortuné chevalier s'endormit. »

V. 571 et 573. Le texte que nous publions est corrigé par pure conjecture; le ms., sur ce point contient des lacunes et des non-sens : v. 571 « mes mains croissez et faictes voir... » (avec deux syllabes de moins); v. 573 : « Horrible toy mon cœur... ».

V. 580-582. Janicque « s'assist contre terre, et ayant la corde lacée en ses bras, elle s'appuyoit les deux pieds contre la poultre du lict, à fin d'avoir plus grande force à la tirer, lorsqu'il en seroit besoing ».

Las, pauvre Didaco, un sommeil ennemy
 Sans craincte ce pendant te tenoit endormy;
 Tu n'avois pas soucy d'une telle aventure; 585
 Tu ne pensois qu'alors se fait ta sépulture.
 Mais forcé du malheur, gisant tout estendu,
 Du nez et de la bouche as le sommeil randu;
 Et tu sens tout à coup la rude violence
 D'un cousteau menassant qui bien avant se lance, 590
 Et se cache en ta gorge, et le sang qui saillist
 Feit que tout aussi tost le parler te faillist.
 Tu penses résister, mais la vieille qui tire.
 La corde des deux mains fait que tu ne respire;
 Puis tu sens tant de coups redoublez si souvent, 595
 Qu'à la fin ton esprit s'envolle ainsi que vent,
 Laissant le foible corps puny de son offence,
 [f. 14] Pasle, blême et transi, sans force et sans deffence.

Janicque en s'aprochant tout par tout le tasta,
 Et le cognoissant mort, en courant se hasta 600
 D'allumer la chandelle à fin de mieux parfaire
 Et d'adviser après ce qu'ilz en voudroient faire,
 Esclaire auprès du lict, par tout rouge de sang,
 Où gisoit estendu Didaco froid et blanc.

Violante le vit, d'horreur pasle et tramblante, 605
 Qui, rouant dessus luy sa prunelle sanglante,
 Croist en forcenerie, et d'un cry furieux
 Du bout de son cousteau luy crevant les deux yeulx,
 Parloit à eulx ainsi : « Ah! meurtriers de ma gloire,
 C'est par vous qu'un meschant s'acquesta la victoire 610
 De mon entier bonheur, sortez; traistres, sortez
 De vos sièges honteux; tous voz pleurs sont jectez! »

V. 589 sqq. « Et toute saisie d'ire, de rage et de furie, enflammée comme une Médée, luy darda la poincte de telle force contre la gorge qu'elle la perça de part en part; et le pauvre malheureux pensant résister à son mal... fut estoigné qu'il se sentit encore rechargé de nouveau, mesme si intriqué en la corde qu'il ne pouvoit mouvoir ny pied ny main; et par l'excessive violence du mal, le pouvoir de parler et crier luy fut osté... »

V. 599 sqq. « Violante ayant mis fin à ce chef-d'œuvre, commanda à Janicque d'allumer la chandelle, et l'ayant approchée près de la face du chevalier, elle cogneut soudain qu'il estoit sans vie. »

V. 602. A propos de ce pronom pluriel masculin appliqué à deux femmes, on lit aussi chez Boaistuau (un peu avant ce passage) : « Après que Violante l'eust accomodée (la corde) ainsi qu'ils avoient projeté ensemble, elle en bailla le bout à Janicque... » Voir aussi v. 676.

V. 606. Le ms. portait d'abord *ruant*, corrigé en *rouant*.

V. 608-612. « Elle luy tira les yeux avec la poincte du cousteau hors de la teste,

Ainsi qu'elle achevoit sa cruelle harangue,
 Insatiable/en rage, ell' luy tire la langue,
 La print d'une des mains et lors, en la tranchant, 615
 Du fond de l'estomach ces motz fut arrachant :

« Ah! langue abominable, hélas, que de mensonges,
 Que de traistres propos, que d'inutiles songes
 T'a il falu bastir pour esbranler le fort
 De l'honneur, sans lequel je m'en cours à la mort! 620
 Mais devant, pour le moins, j' ay pugny ton offence,
 Et fait que ton venin n'aura plus de puissance. »

[f. 14 v°] Or quand elle eut ainsi ce morceau séparé,
 Son corroux pour cela n'est poinct plus retiré,
 Mais au meilleu du sang tousjours plus se mutine, 625
 Et, nouvelle Médée, en sa fureur s'obstine :
 Avec un des cousteaux l'estomach luy ouvrit,
 De sorte qu'à l'instant le cœur se découvrit,
 L'arrache de sa place, et de pointe et de taille
 Elle, en grinçant les dens, cent mille coups luy baille, 630
 Criant horriblement : « Ha! cœur diamantin,
 C'est toy qui as ordy les trames du destin
 Qui me fait malheureuse et qui fait que j'exerce
 Or une cruauté qui semble bien diverse!
 Las, que n'ay je peu veoir ainsi tes fixions ; 635
 Je ne fusse abismée en tant de passions! »

Et n'ayant délaissé une partie entière,
 Qui n'eust senti l'effort de sa dextre meurtrière,
 S'acharnant sur ce corps comme un loup affamé,
 Qui, sortant hors d'un bois, trouve un camp désarmé 640

s'escriant contre eux : Ah! traistres yeux, messagers de la plus traistresse âme qui résida oncques en un corps d'homme mortel, sortez désormais de vos sièges honteux, car la source de vos feinctes larmes est maintenant tarie et seichée. »

V. 614 sqq. « Continuant sa rage, elle s'attaqua à la langue, l'ayant avec ses mains sanglantes tirée hors de sa bouche, et la regardant d'un œil meurtrier, luy dist en la tranchant : Ah langue abominable et parjure, combien de mensonges as-tu basty avant que tu peusses faire brèche mortelle à mon honneur, duquel me sentant maintenant par ton moyen privée, je m'achemine franchement à la mort... »

V. 623. « Et ayant séparé ce petit membre d'avec le reste du corps... »

V. 626. La comparaison avec Médée est déjà dans Boaiustau, mais un peu plus haut (voir note au v. 589).

V. 631 sqq. « Ah! cœur diamantin, sur l'enclume duquel ont été forgées les infortunées trames de mes cruels destins, que ne te pouvois-je aussi bien veoir à découvert le passé comme je fais ores! »

V. 637 sqq. « Puis acharnée sur ce corps mort, comme un lyon affamé sur sa proye, il n'y eust presque partie à laquelle elle ne donnast quelque atteinte. » Boaiustau a supprimé toute allusion à d'autres mutilations, pour ainsi dire inévitables; Bandello disait : « Qualcho altra parte del corpo che per onestà mi taccio gli recise. »

D'innocens agneletz, pelle melle se vire,
 Et convoicteus de sang les démembre et descire,
 Elle tout en ce poinct un seul lieu ne laissa
 Dessus ce pauvre corps, qui delà qui deça
 Ne monstret la rigueur de son âme offensée, 645
 Et, le frappant tousjours, s'escrivoit insensée :

« Ah! infecte charogne, autresfois la maison
 De toute faulceté, fainctise et trahison,
 Ores tu es païée ensuivant ton mérite;
 Mais ta punition encor est trop petite! » 650

[f. 15] Tant estoit hors de soy que jamais n'eust cessé
 De tousjours massacrer, si son bras trop lassé
 Ne luy eust fait lâcher son cousteau par contraincte,
 Pour parler à Janique entremorte de craincte,
 Qui transie à demy et pleine de terreur, 655
 Pensoit voir des enfers la plus grande fureur.

« Janique (ce dit-elle), ores je suis contente;
 Je sens desjà mon mal qui peu à peu s'alente;
 Desjà je ne sens plus tant de soucis mordans,
 Et plus tant de remors ne m'agitent dedans. 660
 Que la mort maintenant m'environne d'alarmes,
 Je me présenteray nue encontre ses armes.

C'est par ce seul moyen que je me puis guérir,
 Puisqu'il n'y a plus rien qui m'empêche à mourir.
 Vien donc; trainons ce corps au milieu de la rue, 665
 Car je veulx que sa mort à chacun soit cogneuë,
 Tout ainsi qu'à chascun mon honneur descrié
 Par sa desloiauté a esté publié;

Et puis après, ma mie, il fault que tu t'appreste
 De sortir du danger qui nous pend sur la teste. 670
 Voilà l'argent promis, et si voilà encor
 Quelques pierres en œuvre et quelques aneaux d'or.

V. 647 sqq. « *O charogne infecte, qui a esté autrefois l'organe de la plus infidèle et desloyale âme, ... or es-tu maintenant payée de desserte condigne à tes mérites.* »

V. 654 sqq. « Puis elle dist à Janique (laquelle avecques une grande terreur avoit ce pendant contemlé tous ses gestes): Janique, je me sens maintenant *si allégée de mon mal* que, vienne la mort, quand elle voudra, elle me trouvera forte et robuste... »

V. 663. Le ms. porte : « que je ne puis guérir. »

V. 665-668. « *Ayde moy donc à trainer ce corps hors de la maison de mon père, en laquelle je fuz premièrement violée ... car ainsi qu'il a esventé mon honneur et publié par tout, aussi veulx je que la vengeance soit manifestée.*... »

V. 671-680. Le contenu de ce développement est fourni par Boaistuau, mais dans un ordre différent : « A quoy obéissant Janique, elle print avecques Violante le

Pour ce avise, Janicque, et d'une briefve fuite
Eschappe le naufrage où je me précipite. »

Ce dit, sans s'arrester, se chargèrent du corps, 675

Et par une fenestre ilz l'ont gecté dehors
Au milieu de la rue; et Janicque, sur l'heure,
En plourant print congé et là plus ne demeure,

[f. 15 v^o] S'embarque au premier port, et si bien se perdit
Que jamais du despuis rien ne s'en entendit. 680

Aussi tost qu'il fut jour, les premiers qui passèrent
Au travers de la rue esbahis s'amassèrent
En cerne autour du corps tout senglant et tout nu,
Sans que d'un seul d'entre eulx il peult estre cogneu,
Ne qui l'avoit tué, estonnez au possible : 685

Qui pouvoit avoir fait un acte si terrible ?

Et ainsi que le bruit de cette cruauté

Peu à peu s'espandit par toute la cité,

Chacun est acouru, comme à voir un miracle,
Au lieu où estoit fait ce furieux spectacle. 690

Tout en bruit par la rue, et ne peut on penser

Qui sont ceulx qui ont peu tant de rage exercer,

Ny qui estoit le mort, ny par quelle fortune

On l'avoit délaissé en place si commune.

Or, ainsi qu'ilz en font un divers jugement, 695

Et que l'un dit cecy, l'autre tout autrement,

Violante d'un lieu où elle s'estoit mise,

Oyant comme un chascun à plaisir en devise,

Est descendue en bas, et leur a dict ainsi :

« Messieurs, c'est pour néant que vous avez soucy 700

corps du chevalier et le précipitèrent par l'une des fenestres de la chambre en bas sur le pavé, avec toutes ses parties. Ce faict, elle dist à Janicque : « Prends ceste » boette avec tout ce qu'il y a d'argent et t'embarque au premier port que tu trouveras, » et t'en vas en Afrique, et sauve ta vie par une prompte fuite... » Et ayant donné ordre à son département, elle print le triste congé de sa maistresse et s'en va à la bonne fortune, sans que depuis on sceust entendre aucunes nouvelles, quelque poursuytte qu'on en sceut faire. »

V. 676. Sur ce pronom masculin, voir ci-dessus la note au v. 602.

V. 681. « Sitost que le jour fut apparu, les premiers qui passoient par la rue aperceurent ce corps... »

V. 687-689. « Duquel le bruit, estendu par toute la ville, incita plusieurs à le venir veoir. »

V. 695. Desportes a supprimé diverses hypothèses faites par les curieux : « Jugeoient... que c'estoient quelques voleurs de nuict qui l'avoient ainsi meurtry. »

V. 697-699. « Et Violante, qui estoit à la fenestre, entendant toutes ces contentions entre eux, descendit à bas.... »

V. 700-704. « Messieurs, vous estes icy en controverse d'une chose de laquelle si j'estois interrogée par les magistrats de ceste cité, j'en rendrois assurez tesmoignage; »

De découvrir ce fait; vous ne le pouvez faire.
 C'est moy seule qui peult de tout vous satisfaire.
 Je sçay qui est le mort et si je sçay pourquoi
 Il a esté tué, et nul autre que moy. »
 Elle parloit encor que ceux de la justice, 705
 Qui avoient entendu le bruict du maléfice,
 [f. 16] Arrivèrent au lieu pour sçavoir que c'estoit;
 Et voiant que chascun Violante escoutoit,
 Qui l'assuroit sçavoir d'une façon hardie,
 Ilz la font appôcher à fin qu'elle leur die. 710

Elle, sans s'estonner, grave en geste et en port,
 « Messieurs, ce a elle dit, vous voiez icy mort
 Le seigneur Didaco; d'en dire davantage,
 Il fault devant mander tous ceulx de son lignage,
 Qui y ont intérêt; puis je diray comment 715
 Il a esté ainsi meurdri cruellement ».

A ce mot, tout le peuple est tressailly de craincte;
 Leur poitrine est d'horreur pantoisement attaincte.
 Les juges estonnez, qui y veulent pourveoir,
 Aux parens du deffunct l'ont soudain fait sçavoir, 720
 Qui peu après disner au palais se trouvèrent,
 Où tout incontinent meintz autres arrivèrent,
 Désireux de sçavoir comme avoit esté fait,
 En quel lieu et pourquoy si terrible forfait.

Quand tout fut assamblé et qu'un estroit silence 725
 Fut enjoinct par trois fois à toute l'assistance,
 Violante se lève, et si tost qu'elle a veu
 Comme pour l'escouter ung chascun s'estoit teu,

et à peine peut ce meurtre estre découvert par autre que par moy. » Les témoins la croient sans peine, car ils pensent que l'assassinat est le résultat d'une rixe entre ses galants.

V. 705-710. Chez Boaistuau on va chercher les juges après les premières déclarations de Violante; lorsqu'ils arrivent ils la trouvent « plus assurée qu'aucun des autres spectateurs; laquelle à l'heure ils interrogèrent sur le fait de ce meurtre ».

V. 711-716. « Mais sans s'estonner aucunement, elle leur respondit: Celui que vous voyez mort icy est le chevalier Didaco. Et parce que plusieurs ont intérêt à sa mort (comme son beau-père, sa femme et autres parens), vous les ferez, s'il vous plaist, appeller à fin qu'en leur présence j'en dise ce que j'en sçay. »

V. 717-724. « De quoy les juges espouëntez, de voir un si grand seigneur ainsi cruellement tué, la meirent en seure garde jusques à l'après-disnée, où tous les dessus nommez furent appelez; lesquels se trouvèrent au palais avec si grand nombre de peuple qu'à peine les juges pouvoient avoir place. »

V. 725 sqq. Le discours de Violante est plus redondant chez Desportes; Boaistuau en donne un sommaire, dont le poète s'est à peine écarté, mais qu'il a développé.

- Sans signe de douleur, d'une grâce assurée,
 Tenant en bas la veue, et douce et mesurée, 730
 D'une voix haut sonnante entrouvrit son discours,
 Et pour commencement leur compta les amours
 De Didaco et d'elle, et que, bruslant d'envie,
 [f.16v^o] Durant plus de deux ans il l'avoit poursuivie
 Par toutes les façons qu'un amant peut dresser, 735
 Sans que pour tout cela il peult rien avancer;
 Car bien qu'elle l'aimast, sa vertu glorieuse
 Des assaulx de l'amour restoit victorieuse;
 Et comme Didaco tellement s'embrasa
 Du feu de cet amour, qu'en fin il l'espouza; 740
 Mais que, pour les raisons qu'il mit en évidence,
 Il vouleust que pour lors se teust son alliance,
 Et comme du despuis estans ainsi liez,
 Avoient vescu long temps comme deux mariez,
 Avec mille plaisirs et sans qu'un seul divorce 745
 Eust jamais commencé de troubler leur consorce.
 Toutesfois, à la fin, ainsi que sçavoient tous,
 D'une nouvelle femme il s'estoit fait espoux,
 Et qu'à cette raison elle, désespérée
 D'avoir perdu l'honneur, avoit sa mort jurée; 750
 Ce que la nuit dernière avoit exécuté,
 Descouvrant le moyen par Janicque inventé,
 Laquelle, à son advis, de trop vivre lassée,
 S'estoit de quelque roc dedans l'eau renversée.
 Et aiant bien au long discouru son malheur, 755
 Sans s'estonnér en rien ny changer de couleur,
 Se repose un petit, et puis, d'une voix forte,
 Parlant aux magistratz, conclud en ceste sorte :
- « Las, tout ce que j'ay dict n'est pour vous émouvoir;
 Aussi bien de pardon je ne puis recevoir, 760
 Me fust il présenté, car il faut que je meure;
 Seul en mon désespoir cet espoir me demeure;

V. 734. « Quatorze ou quinze mois. »

V. 744. « Ils avoient vescu un an en mesnage ensemble. »

V. 750. « Puisque l'autre luy avoit fait perdre l'honneur, elle avoit cherché le moyen de luy faire perdre la vie »

V. 751-754. « Ce qu'elle avoit exécuté par le secours de son esclave Janicque, laquelle, à son tour, ennuyée de vivre, s'estoit précipitée en l'eau. »

V. 759-768. « Elle leur dist pour conclusion que toutes choses par elle déduictes ne tendoient point à les émouvoir à pitié... Car aussi bien, disoit-elle, si vous me permettez d'eschapper vive de vos mains, pensans sauver mon corps, vous serez la cause de l'entière ruyne de mon âme; car de ces mains que voyez devant vous je trancheray le fillet de ma désespérée vie. »

[f. 17] Et quand vostre sentence or me délivreroit,
 Mon extrême fureur tout soudain me turoit;
 Ou s'elle ne pouvoit, plustost cette main palle 765
 Trancheroit le filet de ma trame fatale.
 Doncq si pitié vous meut d'un subit jugement,
 Metez fin, je vous prie, à mon cruel tourment. »

A tant elle se teut, et le pleur goute à goute
 Sort à l'envy des yeulx du peuple qui l'escoute, 770
 Agravé de pitié, et si gros de douleur
 Qu'il reste tout transi sans force et sans couleur.
 Leur âme est toute esmeuë et leur corps tout débile:
 Une eau sortant des yeulx sur leurs faces distille,
 Leur cœur bat au dedans, et n'ont pas le pouvoir 775
 Assez long temps après de parler ny mouvoir.
 Tous estoient estonnez d'une emprise si haulte,
 Et tous sur le deffunct ilz rejectoient la faulte,
 Plaignans la pauvre fille à qui la fauceté
 Avoit souz bonne foy tant de mal appresté. 780

Et comme peu à peu du palais ilz sortirent,
 Tous ceulx de la justice à par eulx se retirent.
 Pour mettre ordre à ce fet, avant que commencer,
 Ilz ont pour le deffunct ung tumbeau fait dresser;
 Et voufians procéder d'une forme équitable, 785
 Ilz s'informent du tout, et trouvent véritable
 Tout ce que Violante avoit lors proposé,
 Sans que pour tout cela son fait fût excusé;
 Car, soit qu'il leur semblast q'une telle vengeance
 Feust trop pleine de rage et d'aspre violence, 790

V. 769-772. « Elle se teut et laissa tout le peuple si estonné et agravé de pitié, qu'il n'y avoit celui qui ne pleurast à chaudes larmes l'infortune de cette pauvre créature. »

V. 778-780. « ... remettant la faulselé sur ce chevalier deffunct, lequel sous leur de mariage l'avoit deceue. »

V. 785 sqq. Boaištuau s'étend plus longuoment sur les divers points soumis à l'enquête des juges; ils retrouvent le prêtre qui a béni le mariage, le serviteur onfidé de Didaco, etc.

V. 789 sqq. « Et fut Violante... condamnée à estre décapitée, non seulement parce que ce n'estoit à elle à punir la faute du chevalier, mais pour la trop excessive cruauté de laquelle elle avoit usé envers le corps mort. » Boaištuau donne ensuite quelques détails que Desportes a négligés, mais sur lesquels il y a intérêt à insister. Il dit donc : « Et fut exécutée en la présence du duc de Calabre fils du roy Frédéric d'Arragon, qui estoit en ce temps-là vice-roy, et mourut depuis à Torcy en France. » Boaištuau a trouvé ce détail dans une partie antérieure du récit de Bandello, qu'il a profondément altéré : « Era allora viceré il signor duca di Calavria, figliuolo del re Federico di Ragona che a Torsi in Francia mori. » Il est visible que c'est Tours

[f. 17v°] Ou soit pour ce qu'elle eust usé d'auctorité,
 Bien qu'elle la couvrit d'une juste équité,
 Ou pour autres raisons, par sentence arrestée
 Ordonnent qu'elle fût soudain décapitée.
 Et dès le lendemain, ainsi qu'on la décolle, 795
 Son âme ainsi que vent dedans les cieus s'envolle,
 D'ung grand ruisseau de sang laissant la place teincte,
 Et aux cœurs des amans une immortelle craincte.

RENÉ STUREL.

(non Torcy) que désigne ici le conteur lombard, et que cette mort est celle, non du duc de Calabre, mais du roi Frédéric d'Aragon, dépossédé par Louis XII de ses États, qui se refugia en France et mourut en effet à Tours, le 9 octobre 1504.

Boaistuau continue : « L'auteur italien décrit que l'esclave Janicque fut deffiaiclé avec sa maistresse (telle est en effet la version de Bandello, qui vante le grand courage de cette femme); mais Paludanus, espagnol de nation, ... lequel a escrit l'histoire en latin fort élégant, acertène nominément qu'elle ne fut jamais appréhendée. Ce que j'ay ensuyvi comme le plus probable. » Sans doute Boaistuau n'a-t-il pas voulu que cette esclave fit preuve d'un aussi grand courage que Violante; car pour ce qui est de l'autorité de ce Paludanus, on a vu qu'il y avait lieu de demeurer sceptique.

LES ITALIENS EN FRANCE AU XVI^e SIÈCLE

(12^e article¹.)

VI

LES ITALIENS DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES LES FRANÇAIS DANS LES UNIVERSITÉS ITALIENNES

(Suite.)

Au XVI^e siècle, Bologne, nous l'avons dit, attire beaucoup moins les Français que Padoue; s'ils y viennent, c'est pour y faire des études sérieuses, car la ville ne possède pas d'académie consacrée aux exercices physiques. Nos compatriotes y font rarement un long séjour. Nous citerons seulement quelques noms.

Claude Margueron de Beaune, fils de Jehan Margueron et neveu, croyons-nous, de Guy Margueron, second avocat général au parlement de Bourgogne, est reçu docteur ès droits à Bologne le 20 avril 1501². Son frère, Jehan Margueron, à son tour, fait une lecture de droit canon; il est reçu docteur ès droits le 6 mars 1506³. Quelques jours plus tard, le 19 mars, François Tissard, d'Amboise, qui devait inaugurer l'enseignement du grec à Paris, est reçu docteur en droit canon⁴. Au bout de deux ou trois ans, se croyant sans doute mal récompensé de ses peines, il quitte Paris et retourne à Amboise, où il exerce les fonctions de procureur du roi au bailliage⁵. Jacques Spifame, reçu docteur en droit civil le 24 octobre 1528⁶, devient président au parlement de Paris; il est fait évêque de

1. Voyez *Bulletin italien*, t. I (1901), 92, 269; t. II (1902), 23, 108; t. III (1903), 7, 118, 219; t. IV (1904), 123, 294; t. XVII (1917), 61, 160.

2. Arch. archiépisc. de Bologne, *Atti di Collegio*, vol. A 4. Le *Primus Liber secretus Juris caesarei* (1378-1512), p. 217, l'appelle : D. Claudius de Burgundia.

3. *Ibid.* *Primus Liber*, p. 232 v°.

4. *Ibid.* Voy. Omont, *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris*, 1892, p. 2.

5. Fr. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre* (Vitry-le-François, 1896, in-8°), p. 59.

6. Arch. d'État à Bologne, *Liber secretus cartularum centum dominorum doctorum Collegii juris* (1510-1530), fol. 67 v°-68.

Nevers, mais il passe au protestantisme et se rend suspect aux protestants eux-mêmes. Il est décapité à Genève le 23 mars 1568.

Antoine de Chastillon, fils de feu Pierre, était à Padoue à la fin du mois d'août 1529 ; il est reçu docteur en droit canon à Bologne le 24 novembre suivant ¹.

Denis Couronneau, envoyé en Italie aux frais du roi, sur la recommandation de Guillaume Budé et de Jean Du Bellay, étudie, vers 1531, à Bologne, dans la maison du cardinal Andrea Cornaro, en même temps que Raoul de Ponisson ². Tous deux vivent ensuite dans la maison du cardinal de Tournon.

Claude Colomb, qui fait une lecture de droit à Bologne de 1536 à 1538 ³, passe ensuite à Padoue.

Germain Audebert, né à Orléans vers 1520, part pour Bologne vers 1539. Il se fait connaître plus tard comme poète latin, chante Venise, Rome et Naples. Il remplit pendant cinquante ans la charge d'élu dans sa ville natale. Il meurt le 24 décembre 1598 ⁴.

Arnould de Mérode, de Liège, s'inscrit à Bologne en 1545, nation d'Allemagne ; il meurt doyen des chanoines de l'église de Liège en 1593 ⁵.

Claude de La Porte, de Lyon, est reçu docteur en droit civil le 20 février 1557 ⁶ ; Antoine de La Porte obtient le même grade le 22 février 1561 ⁷.

Claude Causse, Bourguignon, est reçu docteur ès droits le 18 mai 1570 ⁸.

Jean Boy, autre Bourguignon, est reçu docteur en droit civil le 5 janvier 1588 ⁹.

L'Université de Ferrare brilla d'un vif éclat pendant la seconde moitié du xv^e siècle et la première moitié du xvi^e. La

1. Arch. d'État à Bologne, *Secundus Liber secretus juris pontificii*, fol. 22.

2. *Petri Bunelli... Epistolae*, 1551, p. 55 ; Samouillan, *De Petro Bunelli ejusque amicis*, 1891, pp. 39, 106.

3. Dallari, *Rotuli*, II, pp. 81, 84.

4. Nicéron, *Mémoires*, XXIV, pp. 84-90.

5. G. C. Knod, *Deutsche Studenten in Bologna*, 1899, p. 345.

6. Arch. d'État à Bologne, *Quartus Liber secretus DD. doctorum Collegii juris civilis*, fol. 46.

7. *Ibid.*, fol. 60 v°.

8. *Ibid.*, fol. 109.

9. *Ibid.*, fol. 57 v°.

renommée des princes d'Este, puis la présence de Renée de France y attirèrent un grand nombre de Français distingués. Nous avons relevé déjà ceux qui sont cités dans l'ouvrage où M. Pardi nous a fait connaître les promotions doctorales¹; nous en citerons ici quelques-uns qui appartiennent au second tiers du xvi^e siècle² :

Jean de Bonshons, de Rouen, est reçu docteur ès droits le 3 avril 1538; il est pourvu en 1543 d'un office de conseiller au parlement de Normandie.

Nicolas de Jarente, fils de feu Louis, est reçu docteur ès droits le 27 avril 1538; il devient, en 1541, évêque de Vence.

Charles de Lamoignon, promu le 20 juillet 1543, devient avocat au parlement de Paris, conseiller des Eaux et Forêts en la table de marbre, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, etc.

La même année ont lieu les promotions de Jean Budes, qui appartenait à une famille bien connue en Bretagne, et de Jean Dorne, fils du président de la chambre des Comptes de Bourgogne.

Jean Rabot, proclamé docteur ès droits le 30 mars 1545, est chanoine de Saint-Bernard de Romans et protonotaire apostolique. Jean-Baptiste de Simiane, qui conquiert le même grade le 14 juillet suivant, est évêque de Vence, puis d'Apt et se fait enfin calviniste.

Le 4 mai 1546 deux Français, sont reçus docteurs ès droits : Jean Bataille, qui entre en 1547 comme conseiller au parlement de Bourgogne et devient, en 1558, conseiller au Grand Conseil, et Jules de Ganay, nommé en 1551 avocat général au parlement de Chambéry et, en 1568, conseiller au parlement de Bourgogne. Le 12 juillet de la même année, les frères Claude et Hugues de Boutechoux, fils de Jean de Boutechoux, secrétaire d'État de l'empereur, obtiennent les mêmes hon-

1. Giuseppe Pardi, *Titoli dottorali conferiti nello studio di Ferrara nei sec. XV e XVI*; Lucca, 1901, in-fol.

2. Pour les sources, nous nous bornons à renvoyer à notre article intitulé : *Les Français à l'Université de Ferrare au XV^e et au XVI^e siècle*, dans le *Journal des Savants*, février et mars 1902, et à part.

neurs. Ils occupèrent tous deux de hautes charges dans la Franche-Comté.

Nicolas Alixant, docteur le 14 juin 1547, devient conseiller, puis président aux enquêtes au parlement de Bourgogne.

Giraud de Boysonné, fils de Jean Boysonné que nous avons cité en parlant de Padoue, est reçu docteur le 20 avril 1549. Il devient conseiller au parlement de Toulouse.

Deux Français sont encore reçus docteurs ensemble le 11 septembre 1550 : Simon Du Ban, d'Arbois, et Pierre Varondel, de Saint-Claude. Le dernier, qui était fils d'un secrétaire de l'empereur, est l'auteur d'une oraison funèbre d'Alciat, écrite en latin.

François Bovier, reçu le 18 juillet 1551, devient conseiller au parlement de Grenoble.

En 1552, on peut citer Renobert Bernardi, fils d'un secrétaire de l'empereur, reçu docteur le 8 janvier; Jacques de Bazourdan, reçu le 24 mars, en présence du duc Ercole d'Este; Claude de Crescherel, seigneur des Déserts en Savoie, reçu le 3 juin, plus tard conseiller au sénat de Savoie; Louis Des Barres, chanoine de Besançon, fils du président de Dôle, reçu le 2 novembre.

Anatole Des Barres, frère de Louis, est promu le 8 mars 1553. On a de lui quelques ouvrages.

Arnould Barbayze est reçu le 29 avril 1559; Estienne de Mesmay, le 31 mai suivant.

Les renseignements nous manquent pour les années qui suivent; mais les Français paraissent avoir désappris le chemin de Ferrare, que Renée de France quitta en 1560. Ceux qui faisaient partie de sa maison repassèrent les Alpes avec elle ou se dispersèrent. Nous devons rappeler les noms de quelques-uns des serviteurs modestes de sa maison, qui ne furent pas étrangers aux études. Jean-François Du Soleil, originaire de Château-Thierry, que Renée avait fait venir à Ferrare pour y exercer le métier de notaire, se révéla ingénieur et mathématicien. Il ouvrit une école et l'on peut supposer qu'il donna des leçons aux enfants d'Ercole d'Este. On a de lui un *Libretto di abaco*, imprimé en 1526 et réimprimé avec additions en 1546, 1551 et 1564¹.

1. Em. Picot, *Les Français italianisants*, I, pp. 33-39.

Ce fut peut-être aussi un maître d'école que le Jehan Gueffier dont on possède un recueil de poésies empruntées à Marot et à plusieurs autres auteurs, recueil transcrit à Ferrare de 1535 à 1542¹.

Nous ne voyons à citer à Ferrare vers la fin du xvi^e siècle que Jean-Jacques Orgeat, qui fit un cours de rhétorique et de poésie de 1585 à 1594². On a de lui une oraison funèbre de Luigi d'Este prononcée en 1587³.

L'Université de Pavie vit à deux reprises, pendant le xvi^e siècle, nos compatriotes se presser nombreux autour de ses chaires : d'abord lorsque la France occupait Milan et que le roi prenait les écoles sous sa protection, puis lorsque Andrea Alciati enseignait (v. 1532-1537). Elle continua plus tard d'être très fréquentée par les sujets de l'empereur. Nous avons donné ailleurs une liste de professeurs et d'étudiants français ayant été à Pavie, liste fort incomplète, bien qu'elle comprenne déjà 311 noms⁴; nous n'en mentionnerons ici que quelques-uns en les disposant dans l'ordre chronologique.

Le célèbre jurisconsulte Barthélemy de Chassenenz est reçu docteur ès droits à Pavie au mois d'août 1502. Il devient conseiller au parlement de Paris, puis président unique au parlement de Provence.

Jehan Hurault, qui est étudiant en 1506, est pourvu en 1511 d'un office au parlement de Paris.

Georges II d'Amboise, alors protonotaire, paraît avoir étudié à Pavie, où il était à la fin de 1508. Il succède en 1510 à son oncle Georges I^{er} comme archevêque de Rouen; il est promu cardinal en 1545.

Aimar Gouffier, archidiacre du Grand Caux au diocèse de Séez, est à Pavie en 1509. Il devient abbé de Cluny, abbé de Saint-Denis, évêque d'Albi.

1. Catal. Rothschild, IV, n^o 2964.

2. Angelo Solerti, *Documenti riguardanti lo studio di Ferrara*, 1892, p. 23.

3. *Joannis Jacobi Origeati, Galli J. C., in almo Ferr. gymnasio politiorum humanitatem profitentis, in obitu Aloysii Atestini, principis illustr. et S. R. E. cardinalis ampliss., Oratio. Ferrariae, apud Julium Caesarem Cagnacinum et fratres, 1587, in-12* (Giuseppe Campori e Angelo Solerti, *Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este*, 1888, p. 35).

4. *Les Professeurs et les Étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XV^e et au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin philologique et historique*, 1915, pp. 8-90, et à part. — Un supplément est actuellement sous presse.

Jehan de Selve, ami de Georges d'Amboise et de Gouffier, n'est en 1508 et 1509 que chanoine de Rouen; il devient conseiller au parlement de Paris.

Vers le même temps, Thomas de Foix, seigneur de Lescun, alors protonotaire, étudiait à Pavie. Il fut fait maréchal de France en 1518, et le sort voulut qu'il allât mourir de ses blessures, en 1525, à Pavie, dans la maison d'une dame qu'il avait aimée, Ippolita Fioramonda, marquise de Scaldasole.

La réception de Symphorien Champier et d'Hippolyte d'Aultrappe, barbier du duc de Guise, au doctorat en médecine au mois d'octobre 1515 est un chapitre curieux et amusant de l'histoire de l'Université.

Un autre médecin, Jacques de Béthencourt, de Rouen, reçu docteur le 1^{er} mars 1516, puisa sans doute dans l'enseignement de Pavie la doctrine qu'il exposa en 1527 dans son livre sur la syphilis (*Nova poenitentialis Quadragesima*).

Claude Du Prat, qui fut évêque de Mende, avait été reçu docteur en droit canon à Pavie le 3 décembre 1518.

Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, qui fut chancelier de Charles-Quint, avait pris ses grades à Pavie. Deux de ses fils au moins y étudièrent également : Antoine, le fameux cardinal de Granvelle, qui suivit les cours de droit en 1536, 1537 et 1538; Thomas, comte de Cantecroix, seigneur de Chatonay, qui dut arriver sans doute un peu plus tard.

Le juriste bourguignon Maclou Popon étudia à Pavie vers 1536, en même temps que Jacques de Vintimille. Il devient conseiller au parlement de Bourgogne.

Gabriel d'Amodry, reçu docteur ès droits le 30 décembre 1573, devient avocat au sénat de Savoie.

Antoine de Boutechoux, fils de Claude, conseiller au parlement de Dôle, obtient le doctorat le 11 août 1575.

Gaspard de Croy, d'abord destiné à l'Église, est reçu docteur en droit canon le 21 août 1578; il est comte de Rœux après ses frères et meurt en 1585.

Jean Richardot, reçu docteur ès droits le 5 juillet 1593, devient président du Conseil privé des Pays-Bas.

L'Université de Turin était surtout fréquentée par les Savoyards. C'est là qu'étudiaient, en 1533, deux des correspondants de Jehan de Boyssonné : Pelet et Claude Des Ouches¹.

Parmi les étrangers de langue française venus d'autres provinces, citons Pierre de Lancre, reçu docteur ès droits en 1579 et qui entra, comme conseiller, en 1582 au parlement de Bordeaux².

L'Université de Mondovì, qui remplaça un moment celle de Turin, compta parmi ses plus illustres professeurs le Portugais Antonio Govea, que son éducation et la plus grande partie de sa vie rattachent à la France. Il fut pourvu d'une chaire le 1^{er} avril 1563. Il était encore en fonctions le 1^{er} mai 1565; mais il mourut à Turin dans le courant de l'année suivante. Sa famille resta en Piémont³.

Nous n'avons constaté à Pise que la présence d'un petit nombre de Français; en voici quelques-uns :

Christophe Blancard, de Marseille, reçu docteur ès droits le 2 octobre 1559⁴, devient en 1572 conseiller au parlement de Provence.

Paul Vialard, Français, professe les lettres grecques et latines en 1574⁵; il enseigne plus tard à Rome.

Yves Konelec du Favoët, Breton, est reçu docteur ès droits le 13 avril 1576⁶, et André de La Tillaye est admis au même honneur le 7 juin 1596⁷.

François de Combauld, d'Aigueperse, qui avait servi comme secrétaire d'ambassade dans divers pays⁸, est reçu docteur ès droits le 11 février 1583⁹. Après avoir passé près de vingt ans hors de France, il se retire aux Clayes, dans la maison de son frère aîné et meurt, fort âgé, en 1613¹⁰.

1. Fr. Mugnier, *Jehan de Boyssonné*, 1898, p. 29.

2. Voy. A. Communay, *Le conseiller Pierre de Lancre* (Agen, 1890, in-8°), p. 13.

3. Fr. Mugnier, *Jehan de Boyssonné*, p. 13.

4. Arch. univ. de Pise, reg. 37, fol. 58 v^o.

5. Fabroni, *Historia Academiae Pisanae*, II, 1792, p. 471.

6. Arch. univ. de Pise, reg. 39, fol. 37.

7. Mêmes registre.

8. En juillet 1574, il arrive à Venise avec M. de Bellegarde; tous deux doivent repartir pour la Pologne (Charrière, *Négociations*, I, p. 536).

9. Arch. univ. de Pise, reg. 40, fol. 8.

10. D'Hozier, *Généalogie et Alliances de la maison des sieurs de Larbour, dit depuis de Combauld* (Paris, 1629, in-4°), p. 99.

Jacques Vias, de Marseille, fait, en 1591-1592, une lecture de droit romain. Il était avocat au parlement de Provence et avait été maître des requêtes de la reine-mère; il avait même été député par le tiers état de Marseille aux états de Blois en 1588; aussi arrivait-il à Pise précédé d'une grande réputation; mais il ne possédait qu'une culture classique insuffisante, et son enseignement eut peu de succès; il dut y renoncer au bout de la seconde année¹.

Nous aurons terminé cette revue des grandes écoles italiennes en disant qu'il y eut aussi des Français au collège de la Sapience à Rome. Jean de Mouluc, le futur évêque de Valence, qui est sans nul doute l'un des hommes les plus extraordinaires du XVI^e siècle, y enseignait la théologie en 1535, alors qu'il est attaché à l'ambassade de France². Marc-Antoine de Muret y professa les humanités pendant vingt ans, presque sans interruption, de 1563 à 1584³. Paul Vialard, que nous avons vu à Pise en 1574, était à Rome en 1583 et y enseignait encore les lettres anciennes⁴.

Le séjour en Italie de tant d'hommes instruits, appartenant aux meilleures classes de la société, contribuait naturellement à répandre en France la connaissance et le goût des choses italiennes; mais il présentait aussi de grands inconvénients. Les voyages étaient longs et les étudiants restaient parfois pendant des années séparés de leurs familles. Beaucoup se laissaient entraîner à la dissipation; presque tous étaient obligés de faire une grande dépense. Les gentilshommes qui fréquentaient les académies consacrées aux exercices physiques imposaient leurs idées à ceux qui voulaient se livrer aux travaux de l'esprit. Une université aristocratique comme celle

1. Fabroni, *Historia Academiae Pisanae*, II, p. 234.

2. *Archivio della R. Società romana di storia patria*, XXIV (1901), p. 264.

3. Ch. Dejob. *Marc-Antoine de Muret : un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*; Paris, 1881, in-8°.

4. P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, 1887, p. 65.

On trouve à la Bibliothèque nationale (ms. italien 1183, fol. 163) une lettre adressée de Rome le 12 mars 1584 par le cardinal Mathieu Cointrel à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, au sujet de Paul Vialard.

de Padoue n'admettait pas qu'un étudiant pût gagner quelque argent, même pour subvenir à son entretien. Il ne faut donc pas s'étonner si, vers la fin du xvi^e siècle, nous voyons se multiplier les protestations contre les voyages en Italie. Nous en avons déjà cité plusieurs; mentionnons encore une poésie satirique intitulée : *Le Desespoir du courtisan defavorisé avant qu'il partist de France*. Piqué d'un grand courage, nous dit l'auteur,

Piqué d'un grand courage,
Je traversay les mons et dressay mon voiage
En Italie, afin de bastir mes desseins
Et de faire mon nom apparoistre aux Romains.
Ainsi l'homme ne sçait que c'est de vivre et comme
On se doit gouverner, qui n'ha esté dans Romme;
On ne sçauroit juger ni du mal ni du bien,
Qui n'ha jamais gousté de l'air italien¹.

Malgré tout, les hommes d'étude et les futurs courtisans continuèrent longtemps encore à visiter la Péninsule, soit pour y puiser des connaissances variées, soit pour s'y exercer aux arts d'agrément. Ils ne furent pas les seuls, d'ailleurs, à faire ce voyage. Dès le xv^e siècle et même avant, la plupart des hommes qui marquèrent dans l'art français franchirent les Alpes pour visiter les merveilles anciennes et modernes et pour fréquenter les maîtres dont la renommée s'était répandue au dehors. Nous n'essaierons pas de dresser une liste de ceux de nos artistes dont le séjour en Italie a été constaté; nous nous bornerons, en terminant ce chapitre, à citer quelques noms modestes.

Dans une pièce fort curieuse émanée de la communauté des peintres de Rome et datée du 2 mars 1536 (n. s.), on trouve les noms de : « Antonio da Avignone, pittore; Pietro Franzese da Lione, pittore; Luigi Franzese, miniatore; Pietro Franzese, pittore, al canto di Parione; Jacopo Chauvell, Francese, pittore; Andrea Melini, Francese, pittore². »

ÉMILE PICOT.

(A suivre.)

1. Biblioth. nat., ms. franç. 22564, II, p. 56.
2. Archives de l'art français, Documents, I, p. 96.

ANDRÉ CHÉNIER ET UGO FOSCOLO

L'Italie et la France ont eu parmi leurs littérateurs deux hommes qui, presque en même temps, ont ramené la poésie aux modèles de l'antiquité grecque et latine. Ces deux cerveaux ont entre eux quelques traits de ressemblance bien que n'ayant eu aucun contact, ni aucune influence l'un sur l'autre. L'adolescence et la période de riche production de Foscolo est en effet comprise entre la mort de Chénier et la publication posthume de ses vers.

André Chénier, encore fils du xviii^e siècle, naquit à la vie littéraire presque à la veille de la Révolution française, lorsque les disciples de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes n'attendaient que l'occasion favorable de renverser « l'ancien régime ». Or, à la veille de réaliser les idées dont on avait nourri la France depuis un demi-siècle, le peuple qui haïssait tout ce que ses ancêtres avaient aimé et admiré, vit reparaître l'antiquité et se passionna pour elle au point de trouver en elle son inspiratrice des arts et de la littérature. Le goût des études d'archéologie — monuments antiques et ruines — grâce surtout au comte de Caylus et à Winckelmann, avait ramené les artistes à l'idéal sévère de la Beauté grecque et romaine. Non seulement les Vien, les David et les Prud'hon choisissent des sujets anciens, mais les descriptions de voyages en Orient se multiplient et donnent l'impression réelle du cadre harmonieux de la poésie antique. Dans presque toutes les créations poétiques ou dramatiques de la fin du siècle on découvre l'imitation de l'antiquité, et le plus grand, le seul grand poète du xviii^e siècle, Chénier, est aussi le poète de l'archéologie et de l'art grec.

Cette évolution artistique et littéraire se manifeste également en Italie, à peu près à la même époque, quoique un peu

plus tard. Le goût de l'antique qui, sous le Consulat et l'Empire, s'était montré dans les noms et les modes, se manifesta chez nous dans les sculptures aux lignes classiques de Canova, dans les tableaux d'Andrea Appiani et dans l'architecture sévère de Cagnola.

En littérature, l'imitation gréco-romaine fut consacrée officiellement par l'école des classiques, qui, même en traitant des sujets d'histoire contemporaine ou bien en s'inspirant des littératures étrangères, ne s'écartèrent point de l'antiquité. Monti et Foscolo furent les deux grands poètes de cette nouvelle école : Foscolo surtout, l'auteur très connu des *Sepolcri*, le plus bel hymne élevé à l'éternelle religion des tombeaux.

Tel est en quelques traits le moment où vécurent nos deux poètes.

Chénier et Foscolo naquirent, l'un dans la splendide Constantinople en 1762, l'autre dans la douce Zacinto en 1778. Leurs mères étaient Grecques, et elles furent très tendrement aimées par leurs fils. Toutes deux étaient intelligentes et bonnes. La mère d'André Chénier, une Santi-l'Homaca, était belle et spirituelle; instruite, érudite même, elle parlait aussi bien la belle langue de l'Attique que la langue dégénérée de Byzance, et elle connut bientôt fort bien cette langue française, qui lui était étrangère. Son salon devint même le rendez-vous habituel d'une société d'élite, composée de diplomates, de magistrats, d'hommes de lettres et d'artistes.

Diamante Spaty, la mère d'Ugo Foscolo, nous apparaît comme un type de femme plus tranquille, plus réservé, dont on a dit cependant : « Donna di spiriti alteri più che non si convenisse a femmina. »

On ne peut dire certes, comme l'ont fait certains critiques, que le lieu d'origine ait pu avoir une influence sur les fils des deux Grecques. Ils étaient trop jeunes quand ils quittèrent l'Orient — Chénier surtout — pour que ce souvenir ait inspiré leur génie. Mais le sang méridional, sinon grec, qui coulait dans leurs veines aura alimenté leur goût pour l'ancienne langue maternelle et pour l'art splendide qui l'avait fait naître.

Tous deux soignèrent beaucoup la forme, donnèrent une allure antique à la phrase moderne, et la pure beauté ancienne à de « nouveaux pensers ».

Ils se ressemblent aussi dans leur méthode de travail, dans les sujets qu'ils choisissent et les genres de poésie qu'ils ont préférés.

Chénier et Foscolo ont eu l'un et l'autre une méthode de travail très particulière, dont le souvenir nous est conservé dans les merveilleux fragments des *Grazie* et de l'*Hermès*. Les critiques qui ont eu la tâche ingrate de réunir les manuscrits des deux poètes en ont éprouvé un surcroît de labeur. Dès sa jeunesse, André avait l'habitude de noter en quelques vers les idées et les images, qui lui venaient à l'esprit, en vue de les introduire plus tard dans ses poèmes.

Tous deux aimaient à réfléchir longuement aux idées ou aux arguments qu'ils voulaient traiter. Tous deux ont donné à leurs poèmes des intitulés anciens. L'un les appelle : *inni, carmi*; l'autre *hymnes, élégies, idylles, iambes, églogues*.

Nous avons déjà touché à l'*Hermès* et aux *Grazie*, qui devaient être parmi les œuvres les plus importantes et les plus chères aux deux poètes. Ils se rencontrèrent aussi dans leur goût pour la poésie didactique, qui aurait déplu à des esprits moins solides et moins grands que les leurs.

Fils d'un siècle philosophe et savant, bien qu'amateurs de la beauté esthétique, ni Chénier ni Foscolo ne courbèrent leurs fronts devant la Muse : ils voulurent au contraire marcher à sa conquête. Hélas ! la guillotine trancha la vie de l'un, quand tout son splendide dessein n'était encore qu'ébauché..., et l'autre non plus ne peut achever l'œuvre qu'il avait déjà si amoureusement modelée.

Le dessein des deux poèmes est différent ; et c'est justement cette différence qui montre la personnalité des deux poètes. Chénier voulait donner dans son *Hermès*, comme l'avait fait autrefois Lucrèce, dans l'unité d'une vaste conception poétique, l'histoire même de la civilisation. Ce poème aurait été l'enfant légitime et illustre de cette époque de triomphes pour la science et pour la raison. Son auteur voulait que la poésie,

qui sait tout peindre, s'emparât de ces richesses fécondes, et fit connaître à la foule les beautés nouvelles, en y ajoutant le charme d'images éclatantes.

Hermès devait avoir trois chants : le premier, sur l'origine de la terre, la formation des animaux et de l'homme; le second, sur l'homme en particulier, le mécanisme des sens et l'intelligence, sur ses erreurs depuis l'état sauvage jusqu'à la naissance de la société et l'origine des religions; le troisième enfin, sur la société politique, la constitution de la morale et l'invention des sciences. Le poème devait s'achever par un exposé du système du monde selon les derniers progrès de la science.

La conception des *Grazie* de Foscolo est différente. D'abord il s'était proposé de célébrer dans un hymne toutes les idées métaphysiques du beau. Bientôt l'hymne se transforma en trois chants, qui devaient être dédiés à Canova, en train de finir son groupe fameux des « Grâces ».

Le premier hymne devait chanter l'origine des Grâces, et, par allégories mythologiques, les progrès de la civilisation. Le deuxième aurait été consacré particulièrement aux « Grâces » de la musique, de la parole élégante et de la beauté plastique, de la danse. Le troisième devait décrire le voile des Grâces, qui les défend contre les funestes passions des hommes.

De l'*Hermès* nous n'avons que des fragments très beaux et très intéressants, parfois même assez étendus, et de beaux vers isolés, qui attendent leur place.

Des *Grazie* nous avons aussi de beaux fragments, et surtout de nombreux plans et des sommaires qui nous donnent une idée claire et complète de la valeur du poème.

Les deux œuvres offrent donc des différences essentielles. Chénier était dominé surtout par son idée de montrer l'origine et la nature du monde, de la société, de la science, de l'homme; idée grande et puissante, très belle aussi; peut-être trop vaste, car le poète aurait voulu réunir là tout l'ensemble des sciences et de l'histoire de l'humanité.

Foscolo est surtout épris de l'art, de la beauté. Il enveloppe et voile sa pensée d'allégories et d'épisodes. C'est la forme qu'il

travaille avec amour : on trouverait difficilement une phrase plus finement ciselée, une délicatesse plus exquise, une pureté de nuances et de formes aussi parfaites.

Tous deux se retrempe dans l'imitation de la poésie antique, et leurs chants se terminent par une image semblable :

« Come quando più gaio Euro provoca... »

dit Foscolo, et Chénier :

« Ainsi quand de l'Euxin la déesse étonnée;... »

L'un finit sa comparaison par ces vers, d'une grâce attique :

« ... e mentre posa
La sonatrice, ancora ordono i colli. »

De même chez l'autre les Argonautes restaient attentifs au chant d'Orphée :

« Et l'écoutaient encor quand il ne chantait plus. »

Chénier et Foscolo étaient fils du XVIII^e siècle, et ils voulurent mêler aux belles formes anciennes ce que l'art avait introduit de plus intime et de plus personnel dans la poésie. Bien que souvent, chez Foscolo surtout, nous observions une sorte de paganisme artistique, de froideur classique, nous voyons Chénier s'attendrir aux sourires de la douce Fanny, comme les *Grâces* souriaient au Vénitien. Et dans cette éclosion de fleurs gracieuses, nous remarquons l'union heureuse d'images qui semblent colorisées à Lesbos et dont l'âme est moderne, car on la sent palpiter et vivre.

Voyons enfin quel est l'esprit qui a guidé les deux poètes dans leur vie publique.

Chénier fut surtout un théoricien, effrayé bien vite par les excès de la Révolution. Foscolo fut en même temps le défenseur des idées de liberté et d'indépendance, le soldat ardent et brave par amour de sa patrie.

Les principes de Chénier étaient fixés depuis longtemps : il voulait la liberté politique et l'égalité civile comme garanties

d'une constitution plus libérale que démocratique; il croyait que la révolution était nécessaire et légitime pour faire disparaître les abus et les préjugés de l'ancienne société. Cependant il abhorrait le régicide, par haine implacable de toute tyrannie, aristocratique ou démocratique :

« Peuple! ne croyons pas que tout nous soit permis.
Craignez vos courtisans avides,
O peuple souverain! »

La Révolution le saisit : il ne sut pas rester, comme d'autres, à l'écart de la polémique, et attendre avec confiance la suite des événements.

Le 24 août 1790 il publia dans le *Journal de la société cet Avis au français* sur ses véritables ennemis, où il révèle une grande netteté de vues et une idée très claire de l'état de la France, de ses besoins, des dangers qui la menaçaient.

En 1791, il écrivait le *Jeu de Paume*, ensuite les *Iambes* aux Suisses de Châteaueux, et surtout il collabora au *Journal de Paris*, où il combattit opiniâtrément les Jacobins. Sa voix noble et hardie s'éleva contre chaque crime. Emporté par la tourmente politique, Chénier alla même plus loin qu'il n'aurait voulu. Le *Journal de Paris* disparut après la journée du 10 août. Le poète dut abandonner la capitale, revenir à ses paisibles études, et les interrompre pour achever par un drame sa courte vie.

Foscolo avait des idées semblables de liberté, d'indépendance, de résurrection civile; mais son tempérament violent et fougueux ne se contenta pas d'une œuvre purement littéraire.

Il dut quitter Venise à cause de ses principes démocratiques. Il se réfugia à Bologne, où il s'enrôla dans les chasseurs à cheval de la légion cispadane. C'est à ce moment qu'il composa son ode *A Bonaparte liberatore*, par laquelle il ouvre sa carrière politique et littéraire.

Mais quelques années après, toutes ses illusions tombèrent; car le Bonaparte qu'il avait appelé *liberatore* vendit par le traité de Campo-Formio Venise à l'Autriche.

Retiré à Milan, Foscolo y écrivit de nombreux articles dans le *Monitore italiano*. Dans son *Discours* au général Championnet il défendit ouvertement et avec éloquence l'indépendance italienne, et il continua à partager sa vie entre la littérature et la politique, fier de montrer « la fermezza e la nobiltà incontaminata » de son caractère.

Voilà donc les traits les plus caractéristiques communs de nos deux poètes. L'un, Chénier, représentait en France le retour à l'idéal ancien de la littérature grecque et romaine, et l'avènement d'une nouvelle vie politique et sociale. L'autre, Foscolo, en suivant spontanément cette même voie littéraire, laissait déjà pressentir le « romanticismo ». Surtout il contribua puissamment à la formation de cette indépendance nationale que nous travaillons à compléter aujourd'hui.

Malheureusement, l'œuvre des deux poètes n'est pas achevée, et les merveilleux fragments qui sont restés nous font regretter encore davantage la perte tragique de l'un et la vie mouvementée et orageuse qui empêcha l'autre de donner toute sa mesure.

CLEMENTINA DE COURTEN.

Août 1917.

CHRONIQUE

— Au mois de janvier 1918 ont repris les conférences sur l'Italie contemporaine organisées à la Sorbonne par l'*Union intellectuelle franco-italienne*. Rappelons que cette Société, fondée en juin 1916, avait déjà offert en 1917 à ses adhérents des conférences qui furent faites par MM. Becione, député au Parlement italien, Borgese, de l'Université de Rome, Maurice Muret, Gabriel Faure et Léonce Bénédite. Cette année la série a été ouverte, le 17 janvier, par une brillante leçon de M. Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut, sur « l'Italie économique » ; avec sa haute compétence en ces matières et son très vif attachement à l'Italie, le conférencier a tracé un tableau magistral des ressources de ce riche pays et des problèmes qui se posent pour lui, dans l'ordre économique, dès aujourd'hui et pour le lendemain de la paix.

Le 7 février, a eu lieu une conférence d'un genre un peu plus inusité dans les amphithéâtres où se donnent à l'ordinaire les enseignements de la Faculté des lettres. M. Alfredo Casella, pianiste et compositeur, professeur à l'Académie de Sainte-Cécile à Rome, et porte-parole autorisé de la plus jeune génération de compositeurs italiens, a parlé de « l'Évolution musicale de la jeune Italie ». Il l'a fait dans un français impeccable, avec beaucoup d'autorité et une grande clarté, affirmant la volonté des jeunes de se dégager des traditions théâtrales et purement vocales, qui constituent, aux yeux du monde, la musique italienne, pour cultiver la musique pure, et s'appliquant à définir le « nationalisme musical » par l'expression complète du génie d'une nation au moyens des ressources, de toutes les ressources, propres à la musique. L'audition de plusieurs morceaux de G.-F. Malipiero, M. Castelnuovo, S. Pizzetti et A. Casella a complété la conférence ; l'exécution du programme a été assurée magistralement par M. A. Casella, M^{lle} J. Meerovitch, et M^{me} Bathori-Engel, qui a interprété avec une sûreté et une diction très applaudies deux larges mélodies (est-ce bien le mot ?) de Pizzetti sur des paroles de d'Annunzio et de Papini.

Les conférences suivantes seront celles de M. L. Joubin, professeur au Muséum, sur « l'Œuvre du Comité océanographique italien dans la Méditerranée », de M. P. Savj-Lopez, de l'Université de Pavie, sur « les Études littéraires en Italie », et de M. V. Scialoja, de l'Université de Rome, ancien ministre, sur « l'Entente juridique entre la France et l'Italie ».

28 février.

20 mars 1918.

Le Secrétaire de la Rédaction : EUGÈNE BOUVY.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOURNOLHOU, rue Guiraudé, 9-11.

« LUNGA PROMESSA COLL' ATTENDER CORTO »

Tout le monde connaît l'épisode de Guido de Montefeltro au chant XXVII de l'*Enfer* de Dante. Boniface VIII, en guerre avec les Colonna, assiège vainement leur forteresse de Palestrina. Il fait sortir du couvent de franciscains où il s'est retiré un vieux routier de la politique et de la guerre, célèbre par ses ruses, Guido de Montefeltro, et lui demande conseil. Guido, avec le froc, a pris des scrupules, nouveaux chez lui; il commence par se dérober. Mais Boniface lui déclare qu'il l'absout d'avance du péché qu'il va commettre. Alors il se décide : « Promettez beaucoup, tenez peu, » dit-il au pape. Et Boniface en effet accorde aux assiégés une capitulation qu'il viole dès que la place lui a été livrée. Ce conseil perfide vaut à Guido une place en enfer, parmi les traîtres, dans la huitième *bolgia*; et Boniface à coup sûr irait l'y rejoindre, s'il n'était déjà attendu chez les simoniaques.

On a beaucoup écrit sur ce passage, mais surtout du point de vue de Dante. Qu'en tirer pour la connaissance du poète, de sa sincérité, de ses procédés? A-t-il inventé (c'est-à-dire, par esprit de parti, calomnié Boniface)? Ou au contraire a-t-il suivi une tradition orale, emprunté à une source écrite? En particulier, a-t-il eu raison de faire intervenir en cette affaire Guido de Montefeltro? Quant au fond même de l'histoire, s'il y eut, en effet, manque de foi du pape envers les Colonna, il ne semble pas que personne, depuis Tosti, s'en soit expressément occupé¹. Tosti, dans un appendice à son histoire de Boni-

1. Cf. cependant d'Ovidio, *Guido da Montefeltro*, article de la *Nuova Antologia*, réimprimé dans ses *Studi sulla Divina Commedia*; mais il se fonde avant tout sur une exégèse ingénieuse et subtile du texte de Dante, et sur la comparaison avec d'autres épisodes, pour soutenir que le poète lui-même donne à entendre que l'anecdote est de son invention. Par ailleurs, il ne fait guère que résumer Tosti.

face VIII¹, s'est efforcé d'innocenter le pape. Sa dissertation est à peu près aussi bonne qu'elle pouvait l'être en son temps; mais il est possible aujourd'hui de reprendre le problème, et de le serrer de plus près. M. Mohler, dans son livre sur les cardinaux Colonna², a publié ou republié (assez mal d'ailleurs³ et sans toujours les bien comprendre et les bien utiliser) quelques documents qui jettent un certain jour sur la question. Nous en avons déjà très brièvement signalé l'intérêt dans un compte rendu de la *Revue historique*⁴; nous voudrions y revenir avec plus de précision et de détail.

• •

C'est vers septembre ou octobre 1298⁵ que les cardinaux Jacques et Pierre Colonna, en guerre avec Boniface VIII depuis l'année précédente, lui rendirent leur principale place forte de Palestrina et vinrent lui faire amende honorable à Rieti. L'année suivante, ils s'enfuyaient de Tivoli, qui leur avait été assigné pour résidence; après s'être cachés en Romagne, puis à Padoue, ils se réfugièrent à la cour de France, au plus tard en 1303. A partir de ce moment, on les voit prendre une part très active, directe ou indirecte, aux procédures et aux polémiques dirigées contre Boniface VIII, puis contre sa mémoire. M. Mohler a très bien fait voir comment le « différend », d'abord tout politique, prend un caractère nouveau, personnel, haineux, à partir du moment où Nogaret conduit les affaires, mais Nogaret souillé et documenté par les Colonna, qui lui fournissent de quoi corser ses dossiers, lorsqu'ils ne tiennent pas la plume en leur nom propre. Aucun scrupule ne les

1. Tosti, *Del mal consiglio di Guido da Montefeltro*, dans *Storia di Bonifazio VIII e de' suoi tempi*, II, p. 192 (vol. III des *Opere complete*).

2. Mohler, *Die Kardinäle Jacob und Peter Colonna (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte herausgegeben von der Görres-Gesellschaft, XVII; Paderborn, Schöningh, 1914)*.

3. On en verra des exemples plus loin.

4. Tome CXXII (1916), p. 330.

5. Septembre, d'après Villani, VIII, 23. Guillaume de Nangis (*Hist. de France*, XX, 580) place la scène de Rieti le 15 octobre. Mohler rejette cette date, mais par un argument qui ne tient pas; il place au 3 octobre 1298 une bulle de Boniface VIII qui est en réalité de 1299. Cf. plus loin.

arrête. Ils ont certainement trempé dans la préparation de l'attentat d'Anagni, et un de leurs parents, le fameux Sciarra, a été mêlé à l'exécution. S'ils n'ont pas paru en personne dans les enquêtes du Groseau et de Rome, au cours du procès contre la mémoire de Boniface, ils ont beaucoup contribué à mettre en train cette scandaleuse affaire; comme aussi à répandre les bruits dont les témoins se font les échos. Et ils ont déposé eux-mêmes, en avril 1311, à l'enquête d'Avignon, destinée à établir que le zèle de Philippe le Bel avait été « juste et bon ». Comment le prouver mieux qu'en accablant Boniface? Ils ne s'en firent pas faute, surtout le cardinal Pierre.

En somme, pendant près de dix ans, les cardinaux Colonna n'ont cessé, sous des formes diverses, de ressasser contre Boniface VIII, sans scrupules ni critique, tous les griefs que pouvait suggérer la haine ou accueillir la crédulité.

Or, *pas une seule fois*, dans ces dix années, ils ne font la moindre allusion à un parjure de Boniface. C'est peut-être le seul reproche qu'ils ne lui adressent pas.

D'autre part, avec la mort de leur ennemi, s'étaient ouvertes pour eux des perspectives de réparation. De Benoît XI, ils obtinrent la bulle du 23 décembre 1303, qui les relevait de l'excommunication et leur remettait certaines peines, laissant subsister d'ailleurs les plus graves, et notamment la privation du cardinalat et la confiscation des biens¹. Ils se hâtèrent de protester auprès de Philippe le Bel contre cette satisfaction tout à fait insuffisante², réclamant entre autres « les cités, bourgs, biens et droits dont le tyran les avait privés, et que détenaient les Orsini, Gaëtani et autres ». Durant le conclave qui suivit la mort de Benoît XI, tandis que les Gaëtani, les principaux bénéficiaires de la confiscation, sentaient la nécessité de transiger et concluaient l'accord du 22 mai 1305³, par lequel ils gardaient Ninfa dans la Maritime, mais cédaient aux Colonna Pofi et Selva Molle en Campanie, la ville de Rome prenait énergiquement parti pour ces derniers. Un statut municipal fut

1. Grandjean, *Registres de Benoît XI*, n° 1135.

2. Dupuy, *Preuves du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel* (1655), p. 225.

3. Texte de l'accord dans Mohler, p. 221.

promulgué¹ pour constater que les mesures de Boniface VIII, inspirées « par l'envie et la haine, plus que par le zèle de la justice », témoignaient d'« une malice et d'une iniquité manifestes » ; elles « étaient en horreur à Dieu et à tout le peuple chrétien, et avaient donné, non seulement à Rome, mais à l'univers entier, un spectacle mauvais et détestable » ; elles « avaient jeté dans le pays la discorde, l'incendie et la guerre » et « causé tous les maux qui s'étaient produits ». « Pour prévenir le renouvellement de pareils attentats contre des citoyens romains, » Pierre Gaëtani et les siens, rendus responsables, étaient condamnés envers Etienne, Jacques dit Sciarra et Jourdain Colonna à une indemnité de 100,000 florins « *en compensation de la ruine de Palestrina et d'autres lieux* ». Naturellement toutes les concessions faites des biens des Colonna étaient annulées. — Ce décret est une diatribe. Il n'y a pas à se demander qui l'avait obtenu, qui en avait dicté les termes. N'était-ce pas l'occasion ou jamais de rappeler que cette ville de Palestrina qu'on reprochait à Boniface VIII d'avoir détruite, il ne s'en était rendu maître que par une perfidie ? Et pourquoi le silence sur ce point ?

Cependant, Clément V était devenu pape. Il n'avait pas grand'chose à refuser aux protégés de Philippe le Bel. Le 15 décembre 1305, il les faisait rentrer dans le Sacré-Collège, sans leur rendre encore leurs titres. Le 2 février 1306², il révoquait toutes les sentences rendues contre eux et en annulait tous les effets, non sans employer à l'égard de Boniface des expressions fort dures ; ce pape avait agi « avec cruauté », s'était « écarté du chemin du droit et de l'équité », avait procédé « d'une manière indue et inique », « inusitée et inouïe ». Ici encore, il est probable que les Colonna n'avaient pas été étrangers à la rédaction de la bulle³. Restait à en assurer l'exécution, à laquelle on conçoit que les Gaëtani ne se prêtaient guère ; ils n'avaient même pas exécuté le traité de 1305. Mais

1. Dupuy, *Preuves*, etc., p. 278.

2. Eitel, *Der Kirchenstaat unter Klemens V* (Berlin, Rothschild, 1907), p. 209.

3. Ils n'hésitaient pas, à l'occasion, à suggérer les termes mêmes des bulles pontificales qu'ils sollicitaient (Holtzmann, *Wilhelm von Nogaret*, 266-260).

les Colonna s'obstinent. En 1307, ils présentent deux mémoires au roi de France¹. « On connaît de reste, y disent-ils, dans le monde entier, la cruauté inouïe et sauvage avec laquelle ils ont été lésés. » Vers le même temps, ils réclament de Clément V la mise à effet du statut romain de 1305². Ils intéressent à leur cause jusqu'au roi d'Angleterre³. Enfin, en 1312, ils profitent de la présence simultanée à Vienne de Clément V et de Philippe le Bel pour intenter devant eux aux Gaëtani un procès en restitution. La plainte, rédigée par le cardinal Pierre⁴, énumère en détail les biens patrimoniaux, les acquêts, les droits de toutes sortes dont ils avaient été dépouillés. Il s'y trouve un passage célèbre parmi les archéologues : la description des monuments romains de Palestrina, encore debout en 1298 : les beaux palais et le « grand et splendide temple élevé par Jules César, empereur » avec « son escalier de marbre magnifique, dont les larges degrés, au nombre de plus de cent, pouvaient être gravés à cheval ; » le palais en forme de C, première lettre du nom de César ; le temple sur le plan du Panthéon de Rome ; les « murailles très antiques, de travail sarrasin, en larges pierres carrées ». Tout cela rasé par ordre de Boniface ; perte irréparable, ajoute le cardinal dans un sentiment presque moderne ; « quelques moyens qu'on prenne, quelque dépense qu'on fasse, jamais on ne pourra relever tels qu'ils étaient des monuments si anciens et si nobles ! » « Il n'y a pas d'âme au monde, si elle a la crainte de Dieu, et le moindre sentiment de piété, de pitié et de courtoisie, qui ne voulût porter remède à tant d'iniquités et de cruautés infligées sans cause. »

Ce n'est certes pas la ténacité qui a manqué aux Colonna dans la revendication de leurs biens ; ni l'habileté et le pathétique dans leurs plaidoiries (quand par exemple ils cherchent à émouvoir par le tableau de la vie errante qu'ils avaient menée, « cachés dans les grottes et les cavernes »⁵ ; ni la passion (avec quelle fureur Pierre Colonna rappelle comment lui-

1. Holtzmann, *Wilhelm von Nogaret*, 256 et 261.

2. Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, II, 40.

3. Rymer, *Fœdera*, éd. La Haye, 1745, I, 4, 71.

4. Mohler, *op. cit.*, 215.

5. Mohler, p. 215 ; cf. 105.

même et les siens, sous l'oppression de Boniface, étaient las de la vie jusqu'au dégoût !¹).

Or *jamais*, dans aucun de leurs mémoires, alors même que le sujet les y invitait, et qu'il était question par exemple de ce Palestrina dont le nom seul aurait dû éveiller le souvenir cuisant du parjure ; jamais, jusques et y compris dans le mémoire introductif du procès de 1312, les Colonna n'ont dit un mot d'une promesse violée. Et c'eût été pourtant, sinon un argument de droit, du moins une raison d'équité et de sentiment très forte contre la spoliation dont ils se plaignaient.

Seulement le cardinal François Gaëtani, qui représentait sa famille dans le procès, répondit que les Colonna étaient mal venus à se plaindre, puisque par l'amende honorable de Rieti ils avaient reconnu leurs fautes et le bien fondé des sentences rendues contre eux².

A quoi les Colonna répliquèrent que ce qui s'était passé à Rieti était sans valeur, attendu qu'ils n'y étaient venus que sur la foi de promesses fallacieuses³.

C'est ainsi qu'apparaît pour la première fois l'accusation. Les Colonna n'y avaient point songé, alors qu'il s'agissait seulement de noircir la mémoire de Boniface VIII ; et Dieu sait pourtant qu'ils ne s'y épargnaient pas. Ils s'en avisent tout d'un coup, alors, et alors seulement, qu'elle leur devient utile à eux-mêmes, et pour écarter un argument *ad hominem* qui ne laissait pas d'être embarrassant.

Cela est déjà bien suspect.

* * *

Mais voyons exactement ce qu'ils disent. Nous traduisons en abrégé un peu.

« En butte, depuis près de deux ans, à de continuelles expéditions militaires ; leurs terres, leurs bourgs, moissons, arbres

1. Mohler, p. 265 ; cf. 109.

2. Mohler, pp. 225-227.

3. Mohler, pp. 227-228.

et vignes ravagés sans pitié », « ils se voyaient réduits à la plus extrême disette » et « en péril de mort » ; « beaucoup de leurs sūjets et vassaux n'avaient même plus leur nourriture de chaque jour ». Ils « avaient donc été obligés de céder aux circonstances, et de pourvoir tant bien que mal à leur salut et à celui de leurs sūjets ; surtout après que Boniface leur avait promis, de façon solennelle et notoire, de réparer ses torts, de réformer l'Église, de corriger tous ses excès de pouvoir ; ainsi que cela était contenu plus en détail dans une autre cédula. Si donc, mus par ces raisons, et désirant la réforme de l'Église qu'on leur faisait promettre si solennellement et par personnes si qualifiées, ils étaient venus à Rieti, on n'en pouvait rien conclure contre eux ; ils avaient été trompés ; toute la faute retombait sur le trompeur, sur celui qui manquait si cruellement à la foi jurée. » Comment prétendre qu'ils avaient accepté leur condamnation, quand leur seul objet avait été de la faire révoquer ?

Là-dessus trois remarques s'imposent :

1° Tout d'abord, les cardinaux avouent (ce que confirment d'autres textes¹) la situation très critique où ils se trouvaient au moment de leur soumission. On se demande alors si la ruse était bien nécessaire pour les réduire, et si la force n'y suffisait pas. Ils ne s'aperçoivent pas que des deux explications qu'ils donnent, l'une nuit à l'autre.

2° On ne manquera pas, d'autre part, d'être frappé de l'énormité de ce qu'ils prétendent leur avoir été promis. Ce n'est pas un pardon, ou même une amnistie ; ce sont des excuses, et l'humiliation de Boniface ; c'est le retrait et le désaveu de tous les « méfaits » commis contre eux, et non seulement contre eux mais contre l'Église, dont ils prétendent représenter la cause. On leur promet la réforme, solennellement, publiquement ; et c'est pour ce grand motif, à les en croire, qu'ils mettent de côté leurs griefs et viennent à Rieti. Qui ne voit

1. Sur l'histoire de la guerre de Boniface contre les Colonna, cf. Mohler, *op. cit.*, 86 et suiv. Boniface lui-même (*Registres*, n° 2352) décrit avec complaisance les ravages et les destructions.

l'in vraisemblance? Ils se seraient bornés à dire que le pape leur avait promis d' user d' indulgence, on pourrait les croire, à la rigueur : encore que la modération dans le succès ne fût pas la vertu dominante de Boniface VIII, il aurait pu avoir des motifs particuliers — que d' ailleurs on ne voit pas — pour se montrer conciliant. Mais quelle apparence qu' il ait pu condamner son propre gouvernement, et le soumettre pour ainsi dire au jugement de ses ennemis les plus acharnés, de ceux qui avaient nié jusqu' à sa légitimité? Et si un aveu aussi extraordinaire avait été « solennel » et « notoire », c' est pour le coup qu' on ne s' expliquerait pas le silence gardé si longtemps, non seulement par les Colonna, mais par tous les ennemis du pape. L' exagération, en tout ceci, dépasse vraiment les bornes.

3° Ce n' est pas précisément la capitulation de Palestrina, c' est le voyage de Rieti¹ que les Colonna prétendent expliquer par des promesses perfides dont ils auraient été les dupes. Sans doute, ces deux faits se sont succédé très vite; l' un a été la conséquence de l' autre; en un sens ils sont liés au point de n' en faire qu' un. Il y a pourtant cette différence, que la capitulation était un événement militaire, décisif quand il s' était produit, mais devenu chose du passé; tandis que la soumission de Rieti était un fait juridique, que les Colonna n' osaient pas nier mais tout au plus pallier par des euphémismes, et qui leur restait opposable tant qu' il n' en avaient pas démontré la nullité. Le fait qu' ils ne pensent qu' à Rieti et ne parlent que de Rieti révèle très bien ce que leur affirmation a d' intéressé.

Nous verrons, d' autre part, que même en accordant qu' une confiance imprudente en la loyauté de Boniface a pu les décider à rendre Palestrina, ils étaient certainement détrompés avant de partir pour Rieti. Il n' est pas possible qu' ils s' y soient rendus la tête haute et dans les illusions qu' ils décrivent. En l' affirmant, ils se font prendre en flagrant délit d' inexactitude grave; et l' ensemble de leurs dires en est discrédité.

1. On ne conçoit pas que M. Mohler (p. 96) ait pu s' y tromper.

En somme, ce premier document fait la plus mauvaise impression. Mais continuons.

Il est fâcheux que nous ne possédions pas l' « autre cédule » qui y est visée, et qui contenait plus en détail les conditions qui auraient été faites aux Colonna. Nous en connaissons quelque chose par la duplique du cardinal Gaëtani¹. Il paraît que les Colonna parlaient d'un traité en règle, à propos duquel ils possédaient des « lettres bullées » de Boniface; de pourparlers qui auraient eu lieu par l'entremise du cardinal de Tusculum et de quelques représentants du peuple romain; il aurait été convenu entre autres choses qu'on arborerait sur Palestrina et les autres châteaux des Colonna la bannière du pape, la garde en demeurant aux Colonna. Le cardinal Gaëtani ne nie pas tout. Il conteste que les Romains mêlés à l'affaire soient intervenus au nom de la commune; ils seraient venus à titre privé, appelés par les Colonna comme des amis sur lesquels ils pouvaient compter. Par cette rectification même, il reconnaît qu'il y a eu des négociations, des démarches faites en faveur des Colonna. Seulement il les place *après* l'amende honorable, à un moment, par suite, où ni les Colonna ni ceux qui intercédèrent pour eux ne pouvaient faire de conditions, parler de conditions; ils imploreraient miséricorde. « Comment serait-il, non pas vrai, mais seulement vraisemblable, que les Colonna, après la reconnaissance de leurs excès et de leurs fautes, après l'aveu qu'ils en avaient reçu une juste punition, eussent pu insister pour des conditions? » Avant même de « venir à miséricorde », ils avaient remis au pape, « en seigneurie et garde », *in dominio et custodia*, Palestrina et leurs autres bourgs. « A qui fera-t-on croire qu'ils auraient livré tout cela aux mains du pape si celui-ci se contentait d'y arborer son étendard? » Ce dernier raisonnement n'est pas tout à fait convaincant; la perfidie aurait pu consister à promettre aux Colonna que la prise de

1. Mohler, p. 219 (et déjà dans Petrini, *Memorie Prenestine*, p. 432).

possession par le pape serait provisoire et symbolique. Mais la dénégation subsiste; elle s'oppose à l'affirmation des Colonna. De ces deux thèses, laquelle cadre la mieux avec les faits connus par ailleurs et certains ?

*
*
*

Voici ce que nous savons sur la soumission des Colonna.

Dès la fin de l'été 1297¹, le sénateur Pandolphe Savelli et la commune de Rome essayèrent de s'interposer. Des ambassadeurs romains engagèrent les Colonna à se soumettre, à venir se jeter aux pieds du pape (*quod ad pedes nostros reverenter venirent*, dit Boniface), pour obéir entièrement à ses ordres et à ceux de l'Église (*nostra et ipsius Romane Ecclesie absolute ac libere mandata facturi*). Ils témoignèrent y être disposés. Informé par les Romains, Boniface tint le langage le plus net et le plus clair. Il exigeait absolument et au préalable deux choses; les Colonna reconnaîtraient leurs torts et viendraient en personne faire une soumission pure et simple, absolue et sans réserves (*si ad nostra... mandata pure, absolute, absque intendimento aliquo, alte, basse, ac ad pedes nostros reverenter et personaliter absque more dispendio venire curaverint*); ils livreraient aux mains et pouvoir du pape, *in manibus et posse nostris*, « les cité (il s'agit de Palestrina), forteresses et bourgs qu'ils détenaient ». Moyennant quoi le pape userait envers eux d'une miséricorde qui serait agréable à Dieu, honorable à lui-même, et laisserait un illustre exemple à la postérité. Mais il ne se laisserait pas amuser par des promesses dilatoires. Boniface paraît avoir cru qu'en effet les Colonna céderaient. Le cardinal de Tusculum fut adjoint à Pandolphe Savelli dans une nouvelle ambassade auprès d'eux. Mais les Colonna n'étaient pas encore réduits au point d'accepter, et les négociations furent rompues². Bien qu'elles aient échoué, elles restent intéressantes à bien des titres. Il n'est pas impossible que dans leur mémoire de 1312

1. Bulle de Boniface VIII, du 29 septembre (Tosti, *Storia di Bonifazio VIII*, I, 303; Potthast, n° 24 578).

2. Digard, *Les registres de Boniface VIII*, n° 2386.

les Colonna les aient embrouillées volontairement (ou peut-être involontairement, après quinze ans!) avec celles de 1298¹. Ainsi s'expliquerait ce qu'ils disent d'une médiation du peuple romain; il y en eut une, en effet, mais en 1297. D'autre part, cette espèce de répétition de la pièce qui se joue l'année suivante, avec un dénouement différent, en éclaire les parties obscures. Il est impossible de n'en pas être frappé : Boniface paraît, en 1297, dans une attitude d'intransigeance très hautaine, mais très franche et très conséquente avec elle-même; les Colonna, d'abord prêts à tout, à les en croire, se dérobent dès qu'on veut préciser; ce sont eux plutôt qu'on pourrait accuser de jouer au plus fin. Surtout, ces pourparlers infructueux avaient du moins bien posé la question. Ils rendent plus difficile d'admettre qu'il ait pu y avoir un malentendu en 1298. Les Colonna savaient ce que voulait le pape; ils l'avaient refusé en pleine connaissance de cause. Ils ne pouvaient guère s'attendre, l'année suivante, à des conditions plus avantageuses, alors que, ils l'avouent eux-mêmes, la situation s'était modifiée à leur détriment.

Quant à la soumission de 1298, elle se décompose en quatre actes, dont la date — approximativement septembre-octobre — ne peut être exactement précisée. L'ordre de succession, pour trois d'entre eux, est certain (ils sont énumérés dans une bulle de Boniface VIII du 3 octobre 1299²).

1° Les Colonna jurent, *precise, alte et basse*, de se conformer aux ordres du pape et de l'Église, touchant les offenses, crimes et fautes pour lesquels ils ont encouru l'excommunication. C'est la formule stéréotypée des soumissions pures et simples. Et c'est exactement ce que le pape avait demandé l'année précédente; d'où il est probable qu'il formula aussi sa seconde exigence: la reddition sans condition des places.

Que si l'on jugeait Boniface VIII capable, dans une bulle de grande solennité, et de peu postérieure aux événements,

1. On remarquera que le cardinal de Tusculum figure en 1297 et 1298.

2. Digard, *Les registres de Boniface VIII*, n° 3410. La bulle est datée du 1^{er} non, *octobris*; donc du 3 octobre (non du 9, comme il est dit par erreur en tête de l'analyse). — Mohler, p. 92, n. 7, la place par erreur en 1298, et en tire de fausses conclusions sur la date de l'amende honorable de Rieli.

d'avoir supposé la soumission et l'engagement des Colonna, il reste que son assertion est confirmée par ailleurs. Très probablement, en effet, c'est à cet engagement que se rapportent les cautions fournies par l'un des Colonna, Agapito. Une bulle de Boniface VIII¹ raconte que Paul Conti, à la demande d'Agapito Colonna, alors constitué en présence du pape, et agissant tant en son nom qu'en celui de toute sa famille, avait garanti, sous peine de 10,000 florins d'or, que lesdits Colonna se conformeraient à tous les ordres que le pape voudrait leur donner, *starent et plene parerent mandatis et beneplacitis nostris quotiescunque faciendis eisdem*. Par suite de la fuite ultérieure des Colonna et de leur contumace, Paul Conti avait encouru la peine de 10,000 florins. Boniface en fit remise à ses enfants. Il n'y a aucun motif de douter des faits rapportés dans une pièce qui n'a pas été rédigée pour les besoins de la cause, qui suivant l'usage de la chancellerie apostolique ne faisait, sans doute, que reproduire les termes mêmes de la supplique des intéressés, et qu'enfin d'autres témoignages viennent appuyer².

Il semble bien résulter des termes de cette bulle que, seul des Colonna, Agapito se trouvait à la curie quand il sollicita et obtint la caution de Paul Conti; et que donc la promesse de soumission fut faite et la caution fournie avant l'amende honorable de Rieti³. C'est la preuve de ce que nous faisons remarquer plus haut : en venant à Rieti, les cardinaux savaient très bien que c'était d'une soumission pure et simple qu'il s'agissait.

2° L'absolution est donnée aux Colonna par le cardinal évêque de Tusculum⁴.

1. Digard, *Les registres de Boniface VIII*, n° 4472.

2. Le statut romain de 1305 (Dupuy, *Preuves*, etc., p. 278; cf. plus haut) condamne les Gaëtani à la restitution de ce qu'ils ont extorqué à un certain nombre de citoyens romains « *qui pretendebantur esse fidejussores Agapiti de Columna* ». — Le mémoire introductif du procès de 1313 (Mohler, *op. cit.*, 217) mentionne aussi les *dampna innumera* subis par les amis des Colonna, et notamment *fidejussorum Agapiti, qui solverant decem millia florenorum auri, contra Deum et omnem justitiam*. — Il résulte de la bulle ci-dessus citée que tous, en tous cas, n'ont pas dû payer.

3. On doit donc à notre avis être plus affirmatif que Mohler, *op. cit.*, 97, n. 3, qui laisse indécis ce point assez important.

4. L'absolution fut donnée à Rieti même, d'après un mémoire contre les Colonna publié par Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, II, 14. Mais sûrement avant la comparution devant le pape : « ... *quia postquam juravit* [il s'agit spécialement de Sciarra]

3° Les cardinaux Colonna viennent à Rieti. Sans parler des chroniqueurs, nous avons deux récits principaux de la cérémonie : l'un par le pape lui-même dans la bulle du 9 octobre 1299; l'autre par le cardinal Gaëtani dans le procès de 1312. Ils dépeignent (le second surtout) sous les couleurs les plus vives, et l'humiliation des cardinaux, et leurs marques, leurs protestations de repentir. Nous n'y insistons pas : quelques détails ont pu être exagérés; le fait lui-même est certain; les Colonna évitent d'en parler, ils ne le nient pas.

Nous avons dit que la soumission s'était faite en quatre actes; le quatrième est la reddition de Palestrina. Quand doit-il se placer?

Certainement avant la venue à Rieti; le cardinal Gaëtani l'affirme d'une manière formelle¹.

Très probablement avant l'absolution, dont la remise des places a dû être une des conditions préalables. Ceci d'ailleurs est sans importance.

Mais avant ou après la promesse de soumission pure et simple? Là est le point essentiel.

Nous n'hésitons pas à dire : après. Les Colonna, incapables de résister plus longtemps, entrent en pourparlers. Ils délèguent l'un d'eux, Agapito, à la cour pontificale. On lui signifie que le pape n'a rien rabattu de ses exigences de l'année précédente. Il promet tout, au nom des siens; et tout s'exécute en effet dans l'ordre naturel : les Colonna rendent Palestrina, reçoivent l'absolution, et ainsi qualifiés pour se présenter personnellement devant le pape, viennent s'humilier à Rieti.

La thèse des Colonna exige que l'on réponde : avant. Car la soumission « pure et simple » d'Agapito exclut tout pacte postérieur. Les Colonna, trompés par de belles promesses, rendent leur meilleure place. Aussitôt on leur déclare qu'il ne s'agit pas d'une capitulation, mais d'une reddition à merci. Joués,

domini Bonifacii predecessoris stare mandatis, ac obtinuit absolutionis beneficium in Reate, et depositi paruerunt et resignaverunt sigilla quibus cardinalatus tempore utebantur. . . » Pour l'ordre des faits, comme pour le détail du bris des sceaux, le mémoire confirme absolument la bulle du 3 octobre 1299.

1. Mohler, *op. cit.*, p. 230. Villani, VIII, 23, dit le contraire; mais il est déjà influencé par la légende, et ne peut prévaloir contre un témoin oculaire, dont on verra que le silence des Colonna confirme le dire.

mais impuissants, force leur est de se résigner, et tout se déroule comme ci-dessus.

En soi, cette manière de comprendre la succession des événements ne se heurte, nous le reconnaissons, à aucune impossibilité. Mais elle soulève des difficultés qui la feront peut-être paraître moins vraisemblable.

Si les Colonna étaient dans Palestrina, ils se trouvaient prisonniers, en somme, du fait de la capitulation violée. Or, les circonstances, soit de l'engagement d'Agapito, soit de leur venue à Rieti, semblent bien les supposer libres.

Et s'ils étaient libres, comment, se voyant joués, pouvant désormais tout craindre, n'ont-ils pas fait tout de suite ce qu'ils devaient faire quelques mois plus tard, de Tivoli? Comment ne se sont-ils pas enfuis?

Dans notre hypothèse, prévenus, dès le début, des exigences du pape, ils se sont prêtés à tout, d'abord parce qu'ils ne pouvaient plus guère faire autrement, ensuite parce qu'ils espéraient le désarmer à force de soumission. Ils ont été victimes, non pas d'une fausse promesse, mais d'une illusion qu'ils se sont forgée à eux-mêmes, pour ne pas s'avouer que leur défaite était irréparable. Ils mirent quelque temps à se convaincre que Boniface ne leur pardonnerait jamais et qu'il n'avaient rien à perdre à rompre leur ban. Il est bien possible que l'événement qui acheva de les détromper ait été la ruine sauvage de Palestrina. C'est alors que, craignant peut-être pire encore¹, ils s'enfuirent de Tivoli. Il y a une coïncidence frappante entre l'encyclique par laquelle Boniface VIII annonce à la chré-

1. Il y a une histoire d'une tentative d'assassinat que Boniface VIII aurait préparée contre les Colonna. Ferrero, qui la raconte (éd. Cipolla, dans *Fonti per la Storia d'Italia*, I, p. 73-5), prétend que les Colonna, avertis à temps, se gardèrent de se rendre auprès du pape. L'erreur est assez forte pour que l'autorité du récit, d'ailleurs invraisemblable, en soit complètement ébranlée. — Les Colonna eux-mêmes insinuèrent simplement que le pape avait dépêché derrière Etienne Colonna, condamné, comme le plus coupable, à un pèlerinage à Compostelle, quelques frères de l'ordre des chevaliers de Saint-Jacques chargés de se débarrasser de lui; ce contre quoi le cardinal Gaëtani protesta avec indignation (Mohler, *op. cit.*, 230). — Riccobaldo de Ferrare (Cipolla, *Sulle tradizioni antibonifaciane rispetto a Guido da Montefeltro e alla guerra dei Colonna*, dans *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XLIX, 1913-14, p. 815) raconte qu'après l'entrevue de Rieti, Boniface « *ad id quod conceperat, satagit. Nobilem et prepotentem virum Canem de Cavano propinquum cardinalium captum in com-pedibus nexuit; tum aliquo eum repente ad cardinales mittente ad fugam accelerent.* » Tous ces récits sont bien contradictoires.

tienté la vengeance tirée de la malheureuse ville¹ et l'évasion des Colonna². En ce sens, la destruction de Palestrina serait bien la cause de la deuxième et définitive révolte des cardinaux³. Mais en ce sens seulement.



Une dernière circonstance achève de jeter un doute, et plus qu'un doute, sur la véracité des cardinaux. C'est leur attitude en présence du cinglant démenti que leur infligea leur adversaire⁴.

Tout ce que disent les Colonna est faux, archifaux, *falsum*, *falsissimum* (le mot revient jusqu'à cinq fois dans la réplique du cardinal Gaëtani). Leur impudence à nier les faits les plus certains suffit à les disqualifier à tout jamais. Ils prétendent avoir des bulles de Boniface; il est impossible qu'ils puissent en produire d'authentiques⁵. — Tel est le langage que les Colonna ont dû subir, et qu'ils n'ont pas relevé. Ils se bornèrent à se référer brièvement à leurs premières déclarations⁶;

1. 13 juin 1299; Potthest, n° 24840; Raynald, *ad annum* § 6.

2. C'est le vendredi 3 juillet 1299 que se place la fuite des Colonna. « *Et ne set-on mie en le court de certain k'il sont devenus, et en est destourbés li papes.* » (Lettre d'un ambassadeur flamand en cour de Rome au comte de Flandre, dans Kervyn de Lettenhove, *Recherches sur la part que prit l'ordre de Cîteaux à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, p. 61; cf. Rocquain, *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, II, 290, n. 2). Cette lettre est datée du jeudi après l'octave des SS. Pierre et Paul, c'est-à-dire du jeudi 9 juillet, la fête étant tombée cette année un lundi; et elle met la fuite au vendredi précédent. Ce texte essentiel a échappé à M. Mohler, qui plaçant d'autre part en 1298 la bulle de Boniface du 3 octobre 1299, met la fuite des Colonna avant le 3 octobre 1298. Leur soumission aurait donc duré au plus quelques jours. Il ne s'est pas aperçu que lui-même (p. 99, n. 4) cite un texte de Villani (VIII, 23) qui la fait durer un peu moins d'un an. Et c'est aussi ce que dit Paolino di Pieri (Tartini, *Rerum Italicarum Scriptores*, II, 53).

3. C'est exactement ce que dit Villani, VIII, 23, à la seule différence près que lui croit à une promesse. « *I detti Colonesi, trovandosi ingannati di ciò, ch'era stato loro promesso, e disfatto la nobile fortezza di Palestrina, inanzi che compiese l'anno, si rubellarono del Papa e della Chiesa.* » Même note dans Paolino di Pieri, *loc. cit.* — Ptolémée de Lucques (éd. Minutoli dans *Documenti di Storia Italiana*, VI, 100) donne à notre avis la note parfaitement juste. « *Denum post hunc guerram et pugnam, mediatores se interponunt ad mandata; sed postea videntes quod non restituebantur statui, iterato rebellant...* »

4. Mohler, *op. cit.*, pp. 229-231.

5. .. « *Respondetur quod nulle littere ipsius domini B. vere ostendi possunt.* » (Mohler, *op. cit.*, p. 230, qui lit, évidemment à tort: mille littere).

6. Mohler, *op. cit.*, p. 236 .. « *Cum de itinere Columpnesium Reate ad effectum recognitionis idem dominus Franciscus minus vere proponit, ad quem articulum lacius, diffusus et plenius cum omni sufficiencia alias est responsum...* »

ils épiloguèrent sur un détail insignifiant¹, et se hâtèrent de parler d'autre chose, en portant le débat sur un terrain plus solide pour eux, les circonstances et la valeur de l'arrangement de 1305².

Après cela il semble bien que la cause est entendue. Si Boniface a réellement usé de déloyauté, personne ne le savait mieux que les Colonna et n'avait plus d'intérêt à le proclamer et à le prouver. Or ils ont mis quatorze ans à s'aviser de cette accusation. Quand ils l'ont produite, ç'a été dans des circonstances suspectes, avec des détails ou exagérés ou faux. Et devant une contradiction vigoureuse, ils n'ont pas osé la maintenir. Rien ne manque de ce qui peut déceler un mensonge.

Un mensonge qui d'ailleurs a fait fortune. Il est clair que les Colonna et leurs partisans, qui renonçaient à en faire officiellement état, ne se privèrent pas de le colporter. Il devait être bien accueilli de tous les ennemis de Boniface, de tous ceux qu'avaient révoltés son népotisme et sa tyrannie. Et il offrait l'avantage d'expliquer ce que la conduite des Colonna présentait d'incohérent. C'est ainsi qu'il a passé, d'une part chez Dante, qui l'a immortalisé, de l'autre chez Riccobaldo de Ferrare, Ferreto, Pippino, d'autres encore. Nous ne recherchons pas quels rapports de dépendance unissent tous ces écrivains. L'objet que nous nous étions proposé n'était pas de suivre dans tout son développement la légende de la *lunga promessa*, mais de montrer qu'il s'agissait d'une légende.

E. JORDAN.

1. Dans sa bulle du 3 octobre 1299, Boniface VIII raconte que le jour de la cérémonie de Rieti il portait le *regnum*, la tiare, symbole de l'unité de l'Eglise que les Colonna avaient brisée. Le cardinal Gaëtani (Mohler, *op. cit.*, p. 229) avait aussi montré le pape portant « *coronam... in capite, quam nullus nisi solus verus et legitimus papa gestavit unquam nec gestare debet* ». Ils relèvent ce détail, pour bien montrer que les Colonna ont reconnu Boniface comme pape légitime. Les Colonna feignent de croire que le port de la tiare est présenté comme une *preuve* de la légitimité de Boniface; et ils protestent: Victor IV, Pascal III, bien d'autres schismatiques avant eux ont porté la tiare (Mohler, *op. cit.*, p. 236). — C'est une diversion bien puérile.

2. Les Gaëtani prétendaient en contester la validité sous le prétexte qu'il leur aurait été extorqué.

NOTES SUR LES ITALIENS EN FRANCE

DU XIII^e SIÈCLE JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLES VIII

(Suite et fin¹.)

Nombreuses ont été les familles gènoises qui se sont acclimatées en France. En 1426, Adam de Vento, époux de Caracossa Doria, figure comme consul de Marseille; son fils, Perceval Vento, fut conseiller du roi René et plusieurs fois il lui avança des fonds. En 1464, Perceval Vento fut consul et gouverneur de Marseille. De son alliance avec Marguerite Uso di Mare, Perceval eut un fils, Jacques, qui reprit femme dans la maison Doria. Leur descendance demeura fixée à Marseille, et la famille Vento fut constamment mêlée à l'histoire de ce grand port. En 1531, Léonard Vento, fils de Jacques, fut viguier de la ville et en 1534 il en devint premier consul²; en des temps plus rapprochés de notre époque, on rencontre encore des Vento parmi les dignitaires et les notables de Marseille.

Les Grillo viennent de Gènes s'établir à Arles au xv^e siècle; ils sont fréquemment mêlés aux affaires des Doria; tout en s'adonnant au commerce, plusieurs membres de cette famille exercent des charges publiques: au xv^e siècle, des Grillo sont consuls d'Arles; au xvi^e, Valentin Grille sera consul, viguier perpétuel et capitaine pour le roi en la ville d'Arles. Les descendants de cette famille gènoise se répandirent dans le Midi: Antoine de Grille fut président de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier; sous Louis XIV, Charles de Grille était surtout connu sous le nom de seigneur de Robiac et d'Estoublon³.

Gènois également étaient les Libertat. Barthélemy Libertat se

1. Voir *Bull. ital.*, t. XVII, pp. 8, 76, 129.

2. L'Hermitte du Soliers, *La Ligurie française*. — Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 489. — Labande, *op. cit.*, pp. 42, 49, 141-144.

3. L'Hermitte du Soliers, *La Ligurie française*. — Jacques Grille, marchand à Arles, est signalé en 1455 par M. Labande, *Les Doria en France*, p. 51.

fixa à Marseille au xv^e siècle, il s'y maria. Comme les Grille, il se livra au négoce et eut avec les Doria des relations continues. Barthélemy Libertat fut le grand-père « de trois Hercules françois qui donnèrent la chasse aux Gérions d'Espagne, exterminèrent la rébellion et rétablirent l'autorité royale dans la ville de Marseille ». C'est en ces termes pompeux que L'Hermitte du Soliers apprécie la conduite de Pierre, Barthélemy et Antoine Libertat qui, dans la nuit du 16 au 17 février 1596, livrèrent aux troupes du roi la ville de Marseille à l'heure où de despotiques consuls avaient formé le projet de la vendre aux Espagnols.

Les Vitalis, de Gènes, étaient divisés en deux clans; les uns étaient guelfes, les autres gibelins. Quand les Florentins se donnèrent pour dix ans à Charles, duc de Calabre, fils du roi Robert d'Anjou, Guibert Vitalis fut de ceux qui l'accompagnèrent lorsqu'il se dirigea vers Florence pour en prendre le gouvernement. Cette branche des Vitalis s'attacha aux Angevins; après avoir figuré dans l'armée de René d'Anjou lors de son expédition de Naples, Jean de Vitalis revint en Provence avec son souverain. Il fut le père de Camille Vitalis, qui s'illustra à Fornoue avec Trivulce et Sacco¹.

Comme la république de Gènes, le royaume de Naples a donné à la France plusieurs familles. Si je n'insiste pas sur Antonio de Casalortio, jurisconsulte, juge de la baronnie de Mévouillon, qui au xiv^e siècle figure dans les états de répartition des impôts de Sisteron², c'est pour en arriver plus rapidement à certains Napolitains connus. La famille Arcussia avait suivi Jeanne I^{re} lorsqu'elle se retira en Provence; rentrée à Naples, elle revint se fixer définitivement en France. En 1390, François d'Arcussia est qualifié à l'assemblée des États du pays sous les noms suivants: François d'Arcussia de Capro, comte d'Haute Meure et de Menerbin, seigneur de Tourves. Les descendants de ce haut seigneur demeurèrent fidèles à la maison d'Anjou. Jacques II d'Arcussia

1. De Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1719, p. 285.

2. De Laplane, *Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron*. Pièces justificatives, p. 206.

figure parmi les familiers de Louis II d'Anjou ; son fils acquit du roi René la terre des Aiguilles. Pour avoir composé un traité de fauconnerie, Charles d'Arcussia obtint une certaine notoriété. Au xvi^e siècle, Jean d'Arcussia, conseiller au parlement d'Aix, embrassa le parti de la Ligue¹.

C'est de Naples que vinrent en France les Ruffi, anciens propriétaires des comtés de Cantazaro et de Sinopoli. Ils s'étaient attachés à Charles I^{er} qui les avait récompensés par des dons de terres dans la Haute Calabre. Un de leurs descendants, Charles Ruffi, suivit Robert d'Anjou en Provence ; les membres de cette maison furent toujours fidèles aux Angevins ; Louis de Roux fit partie des trente-huit seigneurs de Provence qui résistèrent aux entreprises de Duras, quand celui-ci s'efforça de détrôner Louis I^{er}. Depuis le xv^e siècle, les Ruffi sont demeurés en France sous leur nom de de Roux.

Parmi les familles dont le nom appartient à l'histoire de France, celle des Brancas est des plus notoires. Les Brancaccio, Napolitains tout dévoués à Louis II d'Anjou, suivirent ce prince en France lorsqu'il fut obligé de céder son royaume à Ladislas de Hongrie. Triglion, Marin, Nicolas, Philippe et Buffile Brancaccio accompagnèrent Louis II en Provence. Buffile Brancas acquit promptement des domaines aux diocèses de Digne et de Sisteron. Son testament, daté de 1416, nous révèle qu'il comptait sept enfants légitimes ; les uns entrèrent dans les ordres : Pierre-Nicolas de Brancas fut archidiacre d'Autun et de Limoges ; Nicolas devint évêque de Marseille. Jean fut écuyer de René d'Anjou et épousa une Française de la maison d'Agoult. A la fin du xv^e siècle, la maison de Brancas était solidement implantée en France ; elle ne devait plus en sortir². Les Brancaccio ont été la tige de maintes maisons nobles et leurs descendants ont fourni à la France des évêques, des amiraux, des maréchaux et d'autres dignitaires³.

1. De Maynier, *op. cit.*, p. 55.

2. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin d'Avignon*, 1743, t. I, p. 200. — Père Anselme, t. VI, notice sur les Brancas.

3. Henri de Brancas, évêque de Lisieux en 1714 ; Jean-Baptiste Antoine, évêque de la Rochelle (1725) et archevêque d'Aix (1729). André de Brancas, sieur de Villars, dit l'amiral de Villars, ligueur. Louis, marquis de Brancas, maréchal de France au xviii^e siècle.

Les Craponne de Naples sont surtout connus à partir du xiv^e siècle, mais il semble, d'après quelques documents, que certains membres de cette maison résidaient déjà en Provence vers le premier tiers du xv^e siècle. Un acte du 24 octobre 1427 porte donation en faveur de Jean de Craponne des droits et los du premier fief noble qu'il pourrait acquérir en Provence. Cette donation lui aurait été consentie par les Angevins à raison de services rendus et à la prière de son oncle, évêque de Sisteron ¹.

C'est de Naples que sont sortis les Scudieri. On les rencontre en Provence dès 1320. Jean de Scudéry est gouverneur de Sisteron en 1360; une lignée de Scudéry demeure dans les régions où s'était primitivement établi le chef de la famille ². Thomas, fils de Jean, eut deux fils qui continuèrent la descendance de cette famille, dont M^{lle} de Scudéry est originaire.

De Florence et de la Toscane, il est venu en France de si nombreuses familles qu'on ne peut les énumérer toutes. Déjà, j'ai dit quelques mots des marchands florentins qui s'installèrent dans les cités où il était possible de s'enrichir; il n'est localité où on ne les rencontre. A Die, en 1321, on relève le nom de Gérard Rustiquel ³. A Sisteron, les frères Cassini, de Florence, sont propriétaires fonciers dès le xiv^e siècle; très rapidement il s'incorporent à la population. Tandis que sous les règnes des fils de Henri II, des Italiens de marque, gavés par Catherine de Médicis, regagneront leur pays, on ne voit pas repartir, au xv^e siècle, les Toscans de haut lignage qui s'établissent en France, jettent les bases de colonies puissantes et sont les premiers pionniers du parti florentin. Tous ceux auxquels il sera consacré quelques lignes se retrouvent en France au cours des âges, beaucoup perdent leur nom ou donnent à leur patronymique une allure de terroir, ils font souche d'excellents Français.

Parmi les Toscans et les Florentins qui passèrent en Provence à la suite des princes de la maison d'Anjou, on relève plusieurs

1. L'Hermitte du Soliers, *Naples française*, v^e Craponne.

2. L'Hermitte du Soliers, *L'Italie française*, v^e Scudieri.

3. *Cartulaire de la ville de Die*, p. 81.

familles importantes. Philippini de Boche avait suivi Charles d'Anjou à Naples; son fils Rixendis accompagna Robert I^{er} dans ses États de Provence; en 1327, il est clavaire d'Arles; Jean son fils s'établit à demeure en France; bientôt deux branches différentes de la maison se fixent l'une à Arles, l'autre à Baux. Les Boche, au xvi^e siècle, prennent part à la majeure partie des guerres d'Italie, ils jouent un rôle pendant la Ligue. Au moment où la ville d'Arles entre en composition avec le connétable de Montmorency, un descendant de Rixendis Boche, âgé de dix ans seulement, sera pris comme otage par le connétable; plus tard, comme gouverneur et consul d'Arles, il aura l'honneur de recevoir Louis XIII dans cette ville ¹.

Les Joanni de Florence furent aussi dévoués aux Angevins que les Boche. Johanni Joanni avait suivi Louis II à Naples; lorsque Charles III de Duras se fut emparé du trône et eut obligé Louis II à revenir en France, Johanni y rentra avec lui; il fut ensuite secrétaire de Louis III et de René, son frère et successeur. Plusieurs branches de cette famille florentine ont essaimé dans les provinces méridionales françaises ².

Gibelin était Azuccius Arrighetty; banni de Florence il se retira en France. Son fils Pierre fut premier consul de La Seyne en 1346; le 1^{er} janvier 1353, il y fonda l'hôpital du Saint-Esprit. Robert de Provence le fit capitaine et châtelain de cette ville. Les descendants d'Arrighetty, surtout connus sous le nom de Riquetti, demeurèrent fidèles à la Provence; à toutes les époques, ils sont mêlés à l'histoire de cette province. Mirabeau, le grand orateur de la Révolution, se rattache directement à la famille des Riquetti ³.

Les Pazzi sont venus à Avignon à deux reprises différentes. En 1380, soit à la suite d'une proscription, soit par amitié avec les princes de la maison d'Anjou, Agulfe de Pazzi s'établit dans la cité des papes avec ses deux enfants. Louis son fils épousa Alizette de Brancas, fille naturelle de Buffile Brancas, et fit souche dans le Comtat; sa seconde fille épousa Jacques de

1. De Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1719, p. 76.

2. De Maynier, *op. cit.*, p. 171.

3. D'Hozier, *Armorial général*, nouv. édit., v^e Registre

Panisse, de Lucques, résidant à Avignon. En s'installant dans le Comtat ou en Provence, les Italiens trouvaient déjà suffisamment de compatriotes fixés dans ces provinces pour pouvoir établir leurs enfants dans des familles sorties de la péninsule. Le pays était peuplé d'Italiens, et préluant aux habitudes que devaient contracter les souverains français du xvi^e siècle, c'était souvent parmi les étrangers que les printes de la maison d'Anjou choisissaient leurs fonctionnaires et les dignitaires de leur cour; n'ayant pu faire Naples française, ils s'efforçaient de transformer la Provence en petite Italie. C'est ainsi, par exemple, que René d'Anjou comptait dans son entourage plusieurs Italiens; j'ai déjà cité Cossa et quelques autres, on peut encore joindre à ces noms ceux de Jacques de Passis, qui, en 1468, était maître d'hôtel de René d'Anjou et de Jean Braccaccio, qui était son écuyer.

La plus puissante des conspirations fomentées contre les Médicis fut, en 1478, celle des Pazzi; elle avorta, mais on sait quelles terribles vengeances exerça contre les conjurés Laurent de Médicis après avoir échappé au sort de son frère. Les armes des Pazzi furent effacées de tout édifice public ou privé, le carrefour de Florence appelé *Canto dei Pazzi* perdit son nom maudit et il fut décrété que quiconque s'allierait à cette famille serait à tout jamais privé de ses offices ou dignités. C'est encore vers Avignon que les Pazzi se retirèrent après l'échec de leur conjuration; puis ils essaimèrent à Lyon, où ils tinrent banque; d'autres demeurèrent dans la région de Carpentras, et au xix^e siècle, on rencontre encore de leurs descendants².

Après sa rentrée triomphale à Florence, en 1434, Cosme de Médicis donne libre cours à ses vengeances et à sa haine contre ses adversaires. Non content de les proscrire, il entreprend de les déshonorer; sur le palais du Podestat, il les fait peindre au naturel, pendus par les pieds, et des vers infâmes

1. Pithon-Curi, *op. cit.*, t. II, notice sur les Pazzi.

2. Perrens, *Histoire de Florence*, Paris, 1888, t. I^{er} de la seconde partie, pp. 374 à 400. — Comte de Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, Lyon, 1894, v^o Pazzi. — L'abbé Maximin Roc des Seguins dit Maxime des Passis, écrivain du xix^e siècle, né à Carpentras, était un descendant des Pazzi.

sont répandus sur le compte des proscrits. Andrea del Castagno d'abord, Sandro Botticelli plus tard, se chargent de ces louches besognes. « Voleurs, ruffians, ribauds » sont les épithètes qu'on accole au nom des Peruzzi.

En 1438, Louis Peruzzi, son fils, François et Jean, ses deux neveux, se retirent à Avignon. Les seigneurs de Longy, de Baron, les barons de Lauris, les barons de Barles descendront de cette famille d'exilés; les Perussis, de leur nom francisé, firent souche en Provence, et au xvi^e siècle, un de leurs descendants, Louis de Perussis, acquit un nom dans les lettres françaises¹; François de Perussis, baron de Lauris, devint président au parlement de Provence.

Les Anselmi avaient précédé à Avignon les Peruzzi; chassé de Florence, Bernard Anselmi avait gagné le Comtat avec ses trois fils, Jean, Charles et Pierre². Les seigneurs de Blarvac dans le Comtat et ceux de Joanas dans le Vivarais sont issus de ces émigrés.

Les Gallieni, auteurs des seigneurs des Issars¹, les Chiavari², les Venerosi, vinrent de Florence en France au xv^e siècle; d'autres familles, originaires de diverses régions de l'Italie, passèrent également les monts à la suite de la maison d'Anjou; la Provence et le Comtat recueillirent encore la majeure partie de ces immigrants.

En 1360, Antonio Albertazzo, originaire du Montferrat, passe en France; il se fixe à Apt en Provence. Quand Raymond de Turenne veut surprendre la ville, Albertas compte au nombre de ses défenseurs. De son mariage avec Alacète de Simiane, Antonio Albertazzo n'avait pas eu d'héritier; il institua comme successeur son neveu Jean, qu'il avait fait venir près de lui; Catherine de la Roque, femme de Jean Albertas, eut une postérité nombreuse qui essaima en France³.

1. Sur les Peruzzi, cf. Pithon Curt, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, 1743, notice spéciale. — E. Picot, *Les Français italianisants au XVI^e siècle*, Paris, 1907; t. II, p. 33, notice consacrée à Louis de Perussis.

2. Pithon-Curt, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 498.

3. L'Hermitte du Soliers, *L'Italie française*. — Arlefeuil, *Histoire de la noblesse de Provence*. — De la famille Albertas sont sorties les maisons de Villecroise, de Ners, de Gemenos, de Saint-Malme et de Jougues.

Les de Cormis, de Lombardie, arrivèrent en Provence avec Charles I^{er}. On les retrouve mêlés à tous les faits et gestes de la maison d'Anjou. Artus I^{er} est baron et syndic d'Aix en 1368; Artus II est au nombre des conseillers du roi René¹.

Les révolutions de Pérouse ont amené une branche de la famille Baglioni à s'établir en France. La confiscation des biens de ses parents, l'exécution de son père et son propre bannissement forcèrent Michele Baglioni à se retirer à Avignon, auprès de Clément VII. Profitant du passage de Louis I^{er}, duc d'Anjou, dans cette ville, il s'attacha à sa fortune et l'accompagna à la conquête du royaume de Naples. Après la mort de Louis I^{er}, en 1384, Michele Baglioni fut écuyer de Louis II, et des mains de ce prince, qui était comte du Maine, il reçut un établissement dans la baronnie de Mayenne. Grâce à l'initiative ducale, Michele épousa, avant 1400, Ysabeau de Surcoulmont et son installation, près de Mayenne, dans la paroisse du Grand Oiseau fut dès lors définitive. Cette branche de la famille des Baglioni de la Bufferie s'est succédé jusqu'à nos jours et parmi ses descendants la France a compté de multiples serviteurs qui, à maintes reprises, ont versé leur sang pour le roi².

La terre de France est douce, et volontiers on y établit son foyer. Pellegrin Brunelli, originaire de Vérone, commença sa carrière comme gentilhomme de Martin V; il fut ensuite viguier d'Avignon et ambassadeur en France. Ayant, en 1433, contracté mariage avec Coline de Pomerols, de Carpentras, il se fixa dans cette ville³. Un peu plus tard, Pierre de Valetariis, évêque de Carpentras, fit venir de Quiers, en Piémont, la famille de Ceps qui abandonna l'Italie pour s'établir à Cavail-
lon et à Avignon⁴.

Depuis la prise de possession du Comtat Venaissin par les souverains pontifes, les évêchés de Carpentras, de Cavail-
lon et de Vaison furent presque toujours administrés par des Italiens,

1. De Maynier, *op. cit.*, notice sur la famille de Cormis.

2. Comte Louis de Baglioni, *Pérouse et les Baglioni*, Paris, 1909, p. 484 et s.

3. Pithon-Curt, *op. cit.*, v^o Brunelli.

4. *Ibid.* — Pierre de Valetariis, neveu de Sixte IV, fut évêque de Carpentras de 1482 à 1514.

parents, alliés ou amis des papes. Les titulaires de ces évêchés agirent fréquemment comme Pierre de Valetariis, ils procuraient des situations à leurs proches qu'ils appelaient d'Italie; au xvi^e siècle, les évêques italiens qui occuperont des sièges en France n'agirent pas autrement. Ainsi, à la population autochtone des régions soumises à la souveraineté pontificale se sont mêlés de nombreux étrangers. Les uns cherchaient un refuge dans les États pontificaux, les autres y venaient délibérément, puis après un séjour plus ou moins prolongé, beaucoup passaient dans le royaume. Pour cette raison, on rencontre dans des provinces éloignées du Comtat des familles d'origine italienne pour lesquelles Avignon et les domaines pontificaux ne furent qu'un gîte d'étapes.

Bien qu'elles aient eu sur l'immigration des péninsulaires une action moins immédiate que les rapports de la maison d'Anjou avec le royaume de Naples, les relations des ducs d'Orléans avec le Milanais déterminèrent cependant un courant d'infiltration italienne dans les États de ce prince.

Le mariage de Louis d'Orléans avec Valentine de Milan avait développé à sa cour le goût de l'italianisme; Louis d'Orléans, lorsqu'il passa les monts, connut le luxe des cours méridionales; à son retour, il introduisit dans la sienne ce qui pouvait encore lui manquer à cet égard¹. Valentine avait importé en France modes et usages de son pays; avec elle étaient passées en France des familles italiennes; celle des Angossoli — des Angoissoles — était du nombre. Les Angossoli s'établirent à demeure dans le Blésois; l'une des filles de cette famille, Catherine d'Angoissoles, épousa Renier Pot; de ce mariage, naquit Gui Pot, comte de Saint-Pol, poète et courtisan aveugle de Louis XI, dont le tempérament raffiné, artiste et intrigant fut sans doute l'héritage de sa mère italienne².

Que subsista-t-il à Blois de ce luxe italien après l'assassinat du prince, on ne saurait le dire exactement; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que Charles d'Orléans, après son expédition

1. Emile Colas, *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, Paris, 1911, p. 136.

2. J. Soyer, Guy Trouillard, Joseph de Croy, *Cartulaire de la ville de Blois*, Blois, 1907, p. 412.

dans le Milanais, s'efforça de le faire revivre en partie et ramena avec lui des compagnons italiens.

Quand décéda Filippo Maria Visconti, à qui, pendant la captivité de Charles d'Orléans, s'étaient donnés les Aslesans, il désigna pour son successeur le roi d'Aragon au lieu et place de son neveu Charles d'Orléans. Le père de Louis XII descendit en Italie pour disputer l'héritage maternel à Francesco Sforza qui, au mépris de tous droits, s'était emparé du duché de Milan. Son expédition ne réussit pas et Charles rentra en France, léguant à son fils des droits sur un pays qu'il n'avait pu reprendre de vive force. Avec lui, le duc d'Orléans ramenait quelques Italiens qui vécurent à sa cour de Blois. Benoist Damien était probablement au nombre de ceux-ci; il fut trésorier du duc, et plusieurs membres de sa famille entrèrent dans l'administration du prince. Damien ordonnait les émoluments attribués à Nicolo et Antonio, calligraphes et poètes qui distrayaient le duc âgé mais toujours soucieux de poésie et courtoises discussions¹. Charles d'Orléans aimait la compagnie des Méridionaux aimables. Ollivier de la Marche rapporte que le duc, étant venu à Chalon-sur-Saône assister au *Pas de la Fontaine de Plours*, était entouré de « François, Italiens, Provençaux ou autres dont il y avoit plusieurs grans, gorgeas et honnestes personnaiges à la cour du duc d'Orléans »².

* * *

La question de la repopulation de la France n'est pas nouvelle. Sous l'ancien régime maintes causes contribuaient à amoindrir le nombre des habitants du pays. Les guerres, l'émigration des ruraux beaucoup plus prononcée qu'on a coutume de le penser en se basant sur ce principe généralement admis que le Français n'aime pas à s'expatrier, les maladies contagieuses, comme la peste, qui décimait parfois

1. Pierre Champion, *Vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1911, p. 136.

2. Ollivier de la Marche, *Mémoires*, édition de la Société d'histoire de France, t III, p. 173.

des régions entières, sont parmi les raisons principales de la diminution de la population. Dès le xv^e siècle, certains villages étaient vides, il fallait pourvoir aux besoins de l'agriculture et du commerce; pour donner aux localités une existence nouvelle, on devait parfois faire appel aux populations étrangères. L'Italie fut souvent mise à contribution pour nous fournir des colonies de peuplement.

La paroisse de Pontevès était dépeuplée *longissimo tempore*, disent les textes, lorsque le roi René autorisa Bertrand de Pontevès à recruter de nouveaux vassaux. Entre ce seigneur et les délégués de la communauté de Montegrosso, au diocèse d'Albenga, intervinrent des conventions aux termes desquelles des Italiens devaient venir habiter le village reconstruit. L'acte relatif à l'arrivée de ces forains date du 25 avril 1477 et comporte pendant vingt ans une exemption de taille pour les nouveaux habitants. Cette faveur leur fut confirmée par Charles VIII, en 1484, après la réunion de la Provence à la France.

Saint-Tropez du Var fut également repeuplée par les Génois ainsi que la petite ville de Vitrolles-lez-Luberon, au diocèse d'Aix. Gaucher de Brancas, seigneur de Creste et de Vitrolles, avait été obligé de recourir lui aussi à des Italiens pour repeupler ses domaines; par un acte du 20 mars 1504, de grands avantages furent accordés « aux fidèles et probes étrangers » qui avaient nom Gilli, Franconi, Boranti, Boneti et Rogeri.

C'est encore à des colons de la péninsule qui vinrent repeupler la vallée du Rhône au xv^e siècle que l'on doit de rencontrer fréquemment des noms de famille d'origine italienne portés par les habitants de la région. Les Amodieu, Aïmedieu, Amourdedieu, et des patronymiques de même formation se rencontrent à Saint-Nazaire du Var et dans le canton de Saint-Peray¹.

Pour faciliter la repopulation de certaines villes du Midi, les consuls avaient le droit d'appeler des étrangers dans leur cité et de leur conférer la qualité de citoyen; les consuls d'Apt usèrent parfois de cette faculté; à Sisteron, les consuls décidè-

1. Roger [Valentin] Cheylard du, *Notes historiques sur Sanary (Var), Montélimar*, 1914, p. 42.

rent, le 20 novembre 1390, que pour combler les vides occasionnés par les guerres, on donnerait à tout forain qui viendrait s'établir avec ses biens le titre de bourgeois de la ville aussitôt qu'il aurait prêté serment de fidélité ¹.

Au xv^e siècle, l'Albigeois étant appauvri et dépeuplé, on fit appel aux populations étrangères pour rendre au pays quelque activité ². L'ancien régime eut souvent recours au système des colonies de peuplement pour parer à la dépopulation de certaines régions. Les Italiens, qui, au xix^e siècle, eurent également recours au service des étrangers pour mettre en valeur des provinces méridionales dépeuplées à la suite d'une trop forte émigration, profitèrent jadis des facilités qu'on leur octroyait pour venir se fixer en France. La Riviera de Gênes paraît avoir fourni plusieurs de ces colonies de peuplement et des familles isolées de cultivateurs ou d'artisans sollicitèrent fréquemment des lettres de naturalité pour avoir le droit de vivre paisibles sur la terre de France ³.

V

A la mort de Charles VII, la terre française avait déjà reçu d'Italie des éléments variés de population transalpine : Lombards et Florentins établis dans les cités célèbres par leurs foires, exilés volontaires ou proscrits, colons, médecins, professeurs. Néanmoins, si l'on excepte quelques villes commerçantes, les ports de la Méditerranée et diverses cités provençales ou sises sur les domaines pontificaux, nulle part, au centre du royaume ne s'était encore constituée une colonie italienne véritablement prospère. A la faveur de quelques mesures, Louis XI fut le premier souverain français qui attira au cœur de la France des groupes importants de péninsulaires.

Louis XI reconnaissait aux Italiens des qualités, il appréciait leur savoir-faire, leur initiative commerciale et, tout bourgeois qu'il se prétendait être, il ne dédaignait pas leur

1. De Laplane, *Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron*; délibération du 20 novembre 1390, publiée p. 113.

2. *Inventaire des Archives municipales de la ville d'Albi*; Introduction, p. 58.

3. *Catalogue des Actes de François I^{er}*, v^o Naturalité.

sens artistique développé. Maintes fois, il eut recours aux services de ces étrangers. S'il donnait à Lucifer les Gênois qui voulaient se donner à lui, il ne vouait pas au diable tous les Italiens; quand il pouvait tirer parti de leurs conseils, de leur habileté sagace, Louis XI utilisait les aptitudes des forains. Dans son entourage immédiat on rencontre plusieurs Italiens. J'ai déjà mentionné son médecin Cato; à sa cour, on retrouve également quelques-uns des serviteurs et amis de René d'Anjou qui, leur souverain étant décédé, travaillèrent pour le roi de France ou s'attachèrent à sa personne. Pour Louis XI, Laurana exécuta un médaillon représentant le roi coiffé d'un chapel de fourrures¹, mais il ne demeura point à la cour, il se retira à Avignon. Au contraire, Boffile le Juge devint son ami et un conseiller. L'existence de ce Napolitain fut mouvementée. Il semble avoir été ramené de Naples par le roi René; celui-ci étant mort, Boffile entra au service de Louis XI, il prit une part active à la conquête du Roussillon dont on le retrouve gouverneur en 1475.

Serviteur dévoué au roi, Boffile reçut en récompense le comté de Castres. En 1477, Louis XI réclamait instamment du pape le déplacement de Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère de Jacques, duc de Nemours; Jean d'Armagnac comme son frère était un adversaire et un ennemi du roi; pour le punir, Louis XI avait confisqué son domaine temporel et en avait confié l'administration à Boffile le Juge. Ce Napolitain, qui avait pris femme en France en la personne de Marie d'Albret, sœur d'Alain, jouit d'une grande faveur pendant le règne de Louis XI, mais il paraît être tombé en disgrâce au temps de Charles VIII².

Lorsqu'il réunit la Provence au royaume, Louis XI accepta les services des Italiens familiers du roi René. Jean Cossa marqua à son nouveau maître un dévouement égal à celui qu'il avait montré à son ancien ami; le souverain lui en

1. Natalis Rondot, *Les médailleurs et graveurs de médailles*, p. 71.

2. Sur Boffile le Juge, cf. Perret, *La paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la république de Venise* dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, p. 123. — Lecoy de la Marche, *La vie du roi René*, t. I^{er}, p. 350-1. — J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, édit. de la Société d'histoire de France, *passim*.

fut reconnaissant; Cossa mort, Louis XI prit sous sa protection sa fille Louise, veuve de Francisque de San Severino; il défendit les intérêts qu'elle avait encore en Italie ¹.

Pour ses ambassades auprès des princes ou des grands de la péninsule, Louis XI utilisait déjà des Italiens. Lorsqu'en 1478 il envoya aux Florentins une mission chargée de prêcher le rétablissement de la paix, si nécessaire à tous à raison des menaces des Turcs, il choisit des docteurs et professeurs italiens établis en France; parmi les membres de cette ambassade figurent Antoine de Tornussio, juge ordinaire de Carcassonne et Jean Berberi, professeur de droit canon et de droit civil ². Les traductions de documents italiens, la correspondance constante que Louis XI échangeait avec les seigneurs d'outre-monts étaient faites à la cour par des secrétaires parfois choisis parmi des péninsulaires. Alberto Magalotti, — Albert Magalot, comme le désignent certains documents, — était secrétaire de Louis XI; dans une lettre du 31 janvier 1483 adressée à Laurent de Médicis au sujet de Jacques d'Armagnac, le roi appelle cet Italien son conseiller. Nombreuses sont les correspondances de Louis XI signées par Magalotti ³.

Dès le xv^e siècle, l'art de dresser, de soigner et de monter les chevaux était très développé en Italie; sous les règnes de Henri II et de Henri III, tout seigneur de France tiendra à honneur d'avoir près de lui un écuyer italien. Louis XI possédait déjà un « escuier d'escuierie », natif de « la comté d'Asti »; il avait nom Charles Caqueran. Fréquemment, cet écuyer se rendait en Italie quérir des montures; pour lui épargner des ennuis au cours de ses déplacements, son maître le recommandait au duc de Milan ⁴.

De tous les Italiens vivant dans l'entourage de Louis XI, l'un des plus notoires fut Jean de Candida ⁵, qui remplit

1. J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, éd. citée, t. IV, p. 92; t. V, p. 219; t. VI, p. 56. Sur Louise Cossa, *ibid.*, t. V, p. 219.

2. J. Vaesen, *op. cit.*, t. VII, p. 201; lettre du 17 novembre 1478.

3. *Ibid.*, t. V, p. 62.

4. *Ibid.*, t. III, p. 304.

5. Léopold Delisle, *Jean de Candida*, dans *Bib. de l'École des Chartes*, t. LI, p. 310. — Gouderc, *Jean de Candida, historien*, *ibid.*, t. LV, p. 564-7. — A. Michel, *Histoire de l'Art*, t. IV, p. 625.

auprès de lui le triple rôle d'artiste, de conseiller et d'historien. On connaît de lui des médailles et des sceaux gravés pour le roi et Briçonnet; de lui également on possède une histoire de France dont les débuts remontent à l'époque de Priam et qui se termine à la mort de Louis XI; l'auteur, dans son œuvre, glorifie la politique de celui qui l'avait courtoisement traité. Charles VIII continua ses faveurs à Jean de Candida qui exerça sur l'esprit du roi une assez grande influence pour le déterminer à faire venir des artistes italiens à sa cour; on a même donné à Candida le titre de « fourrier des Italiens » pour bien marquer la manière aimable dont il sut faire adopter ses compatriotes par son nouveau souverain.

En accueillant les services de quelques hommes originaires de la péninsule, Louis XI n'avait fait que suivre des errements habituels; ses prédécesseurs avaient souvent agi comme lui. On ne pourrait de ce seul chef avancer qu'il contribua à favoriser l'immigration italienne en France. Quelques décisions prises par lui eurent au contraire une influence prépondérante en la matière.

Les Florentins ont toujours été des banquiers et des négociants de grande envergure; c'est à leur esprit d'entreprise que la capitale de la Toscane dut sa prospérité croissante. Les nobles de Florence ne craignaient pas de déroger en se livrant au commerce; ils s'expatriaient facilement pour conquérir la fortune et dans l'organisation de leurs affaires ils montraient de l'esprit de suite et de la méthode. Aussi bien qu'ils entreprirent la conquête pacifique du royaume de Naples, de la France, voire même de la Pologne, la réussite couronnait leurs efforts. Déjà, on les a vus se grouper en France pour pratiquer les « arts » du drap et de la laine et réussir à se faire protéger par les souverains. Vers le xv^e siècle, on retrouve dans divers centres des groupements de Florentins connus sous le nom de *nations*. Les négociants de Florence résidant à l'étranger s'associaient à l'instar des membres de la Hanse ou des Contractations espagnoles; ils formaient des *nations* analogues à celles que constituaient les étudiants. Ces groupements avaient

généralement un caractère économique et religieux et l'on n'y pénétrait qu'après avoir promis d'en respecter les statuts dont la surveillance était confiée à des consuls, des procureurs et des trésoriers.

A Genève, ville célèbre par ses foires, les Florentins avaient, au xv^e siècle, constitué une nation, mais elle ne prospéra guère plus d'une douzaine d'années. Le roi Louis XI était soucieux de rétablir la prospérité dans un royaume que son habileté politique accroissait sans cesse. Le 8 mars 1463, par un édit rendu à Acqs, il créait à Lyon de nouvelles foires et autorisait les étrangers à y négocier et à y « tenir banque ». A la suite de cet édit, les Florentins de Genève établirent à Lyon le siège de leurs affaires. Le 13 décembre 1466, ils passaient un traité avec les dominicains de Notre-Dame de Confort qui leur accordèrent la jouissance de leur grande chapelle et de quelques autres locaux; quelques jours plus tard, en janvier 1467, les Florentins, revisant leur statuts de Genève, les adaptaient aux circonstances nouvelles. Leurs constitutions, qui visaient l'organisation générale de la *nation florentine*, sa vie financière, ses rapports avec les pouvoirs publics en France et avec la Seigneurie de Florence, demeurèrent en vigueur jusqu'à l'année 1502. Quinze Florentins furent présents à l'accord signé en 1466 avec les religieux de Notre-Dame; parmi les plus notoires, on relève les noms de Francisquain et François Nory, ainsi que celui de François Caponi¹.

A ces premiers Florentins, d'autres s'agrégèrent rapidement, puisqu'en 1502, quarante-cinq noms figurent sur les listes des signataires des nouveaux statuts. Dès le temps de Louis XI, ces premiers fondateurs de la *nation florentine* étaient loin de représenter la colonie des Toscans établis à Lyon; beaucoup d'autres y tenaient comptoir et constituaient l'avant-garde de cette armée d'Italiens que devait accueillir plus tard la cité lyonnaise. Dans leurs travaux d'une savante érudition, le comte de Charpin-Feuguerolles et M. Émile Picot ont relevé la présence de maints autres Florentins habitués à

1. Abbé A. Rouche, *La nation florentine de Lyon au commencement du XVI^e siècle*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1912, p. 26.

Lyon dès le milieu du xv^e siècle. Faut-il rappeler quelques-uns de ceux qui figurent parmi les habitants dignes de mémoire de cette ville cosmopolite?

Au milieu du xv^e siècle, les Médicis possédaient à Lyon une succursale de leur banque; elle était gérée par Lionetto Rossi, beau-frère de Laurent le Magnifique. Louis XI leur empruntait de l'argent pour payer ses troupes mercenaires¹. La famille Altoviti ayant passé en France s'était séparée en plusieurs branches; l'une, en 1465, s'était fixée à Marseille, l'autre s'était établie à Lyon. Avant même la conspiration de 1478, dirigée contre les Médicis par les Pazzi et qui valut à tant de Florentins la condamnation à l'exil, des membres de cette famille avaient fondé un comptoir sur les rives du Rhône; les Caponi et les Nazi leur étaient associés. Les Cambi, les Frescobaldi, les Plini, les Guadagni, les Buondelmonti, les Antinori², les Rucellai³ se rencontrent à Lyon dès le xv^e siècle, et, si l'on en croit les généalogistes, les del Bene, dont la postérité fut si répandue en France dans les siècles subséquents, auraient été établis à Lyon bien antérieurement au règne de Charles VII.

A l'époque où les Florentins commencent à envahir la place de Lyon, d'autres Italiens, établis dans la province, étaient déjà francisés; ils avaient suivi l'exemple de la famille Grolier⁴. Jérôme Grolier, originaire de Vérone, se rencontre à Anse près de Lyon dès le xiii^e siècle; ses fils prennent part à la guerre des Albigeois et Étienne Grolier, père du célèbre bibliophile, était gentilhomme de Louis, duc d'Orléans, qui devint Louis XII en 1498. Jean, dont le nom est cher à tous ceux qu'intéressent les belles reliures, naquit à Lyon en 1479; il devait revoir le ciel d'Italie comme intendant général de l'armée française lors des expéditions de François I^{er}.

1. Louis XI empruntait déjà de l'argent à Francisquin Nori et aux Médicis en 1466. J. Vacsen, *Lettres de Louis XI*, éd. citée, t. III, p. 43; lettre du 3 avril 1466.

2. Comte de Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, notice consacrée à ces diverses familles.

3. L. Passerini, *Genealogia e storia della famiglia Rucellai*. Firenze, 1861, p. 119. Giovanni, fils de Paolo, né en 1403, mort en 1481, dirigeait une banque à Lyon.

4. Leroux de Lincy, *Recherches sur Grolier*. Paris, 1866, chapitre I^{er}. De la famille Grolier sont issues les maisons de Belair, de Servières, du Soleil.

Si par son ordonnance Louis XI n'avait pas fondé la colonie italienne de Lyon, du moins avait-il donné une armature au groupement qui devait devenir au xvi^e siècle le plus riche et le plus prospère de tous ceux que la France a jadis connus.

Non satisfait d'avoir rendu à la ville de Lyon son ancienne splendeur commerciale, Louis XI aurait encore désiré y voir prospérer des industries nouvelles, et notamment celle du tissage des soieries. De longue date, nobles et bourgeois se plaisaient à se revêtir de riches et chatoyantes étoffes brodées, mais celles dont ils se paraient étaient importées par des marchands italiens qui à Troyes, à Lyon ou à Nîmes prélevaient sur leurs acheteurs d'importants bénéfices. Le commerce des soieries en France était presque exclusivement aux mains des Italiens; pour lui donner de l'activité et de l'ampleur, Charles V avait accordé, en 1366, des privilèges spéciaux aux péninsulaires qui se livraient au négoce des étoffes de soie à Nîmes et à Montpellier. Il n'existait alors aucun tissage en France; seuls quelques fabricants amenés par les papes travaillaient à Avignon. Voyant combien cette industrie rendait prospère leur ville, les consuls d'Avignon avaient, au xv^e siècle, encouragé les efforts de Catalani, de Johanni Rovano de Venise, ainsi que les établissements de François Roseri. Ce dernier et Jean Morinaci, grâce aux soins éclairés du consulat, avaient pu créer des ateliers qui étaient déjà en pleine activité au temps où Louis XI s'intéressait au développement des entreprises économiques dans le royaume.

Pour éviter le « grand vidage d'or et d'argent » provenant des achats d'étoffes de soie, Louis XI s'efforça de créer en France l'industrie du tissage. Le 23 novembre 1466, il rendit une ordonnance par laquelle il organisait à Lyon une manufacture de soieries avec le concours d'artisans italiens. A diverses reprises, cette ordonnance a été reproduite par les historiens; ceux-ci ont également retracé les difficultés que le roi rencontra auprès de ses sujets et les raisons pour lesquelles Louis XI ne s'obstina point à faire le bonheur des Lyonnais malgré eux¹.

1. H. Clouzot, *Le métier de la soie en France*, Paris, s. d.; Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, Lyon, 1901.

Ayant échoué dans ses entreprises auprès des habitants de Lyon, Louis XI se retourna vers les habitants de Tours, ville qu'il affectionnait grandement. Le 12 mars 1470, il écrivait à ses amis et féaux magistrats de Lyon de lui procurer d'habiles ouvriers italiens avec des « molins, mestiers, chaudières et autres choses nécessaires ». Après des pourparlers assez longs, les Lyonnais se décidèrent à adresser au roi les Italiens par lui réclamés : Hilario de Facio, Batista de Terri, Marco de Marcote, Andrea Stella, Rafaëlo de Prato arrivèrent à Tours accompagnés de Bastiano de Lanigi, Maufrein de Carmignola, Marc de la Canave, teinturier. Avec eux venaient aussi Marquet de Venise, Jean de Carmogi et Balthazar de Seigne. C'était un sérieux élément de colons péninsulaires¹.

Les Tourangeaux reçurent avec difficultés les nouveaux venus; Louis XI pour établir ces tisseurs ayant ordonné une taxe spéciale, les habitants de Tours protestèrent. Ne voyant pas le profit immédiat, ils se refusaient à délier les cordons de leur bourse; le roi ne céda pas à ses sujets, il imposa les Italiens, qui se mirent à l'œuvre. Louis XI leur accorda des privilèges, il les déclara « naturelz et régnicoles, dispensés du droit d'aubaine et sans que pour ce, ils fussent tenus de prendre aucune lettre de naturalité ni payer finances ».

La manufacture de soieries créée par les Italiens à Tours eut des fortunes diverses, elle subsista jusqu'aux temps modernes, et fréquemment des Génois, principalement, furent appelés à collaborer aux entreprises des maîtres à tisser de la ville, surtout aux heures de difficulté. Ainsi fut fondée par la volonté de Louis XI une colonie italienne qui ne devait pas tarder à se développer en Touraine. Depuis Charles VII jusqu'à la mort du dernier Valois, les souverains français prirent l'habitude de résider sur les bords de la blonde Loire; autour de Louis XII, comme à la cour de ses successeurs, artistes, diplomates, guerriers italiens se presseront en foule, et la présence de tant et tant de péninsulaires amènera commerçants, boutiquiers italiens à s'installer à Tours, à Amboise et à Blois.

1. Abbé Bossebœuf, *Histoire de l'Industrie de la soie à Tours*, extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*.



Outre les Italiens établis en France, d'autres passèrent dans le royaume et laissèrent dans la population des traces de leur passage; ils venaient combattre sous notre bannière. Génois¹, Florentins, Napolitains suivirent des capitaines et des condottieri alliés ou stipendiés, dont, à maintes reprises, les souverains français utilisèrent le concours. Aussi, lorsque Charles VIII monte sur le trône, la France a déjà reçu un apport considérable de population italienne. Rapidement, les péninsulaires se sont acclimatés dans le pays, ils se sont fondus avec la population autochtone; ils ont préparé les voies aux Italiens que Charles VIII, Louis XII et les Valois recevront à bras ouverts, s'efforçant de faire la France italienne puisqu'ils ne réussissaient pas à constituer l'Italie française.

En même temps qu'ils nous apportent des éléments nouveaux de population, les Italiens des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles modifient les goûts et les habitudes des provinces où ils s'installent; des historiens de l'art ont constaté que la Renaissance italienne s'était propagée dans certaines régions avec une rapidité d'autant plus grande que les commerçants s'y étaient fixés plus nombreux². Si ce renouveau artistique, littéraire et social s'est développé en France avec une spontanéité qui surprend, il est à supposer que l'importance de l'immigration italienne a contribué à l'éclosion du mouvement de la Renaissance. Les descentes en Italie des turbulents seigneurs qui accompagnaient Charles VIII et dont les impressions nous sont connues n'auraient pas suffi à modifier les conceptions françaises si, par une infiltration continue d'éléments transalpins, les habitants du royaume n'avaient déjà été touchés par la « grâce italienne ».

J. MATHOREZ.

1. Des Génois sont venus sous Charles V avec Arnolfe Spinart, Grégoire Us de Mer, Jehan Berengier, Mathé Sibo; des Florentins accompagnent Ghilini Tommaso sous Charles VI; des Napolitains passent en France au temps de Charles VII et de Louis XI. Ces exemples pourraient être aisément multipliés.

2. Sur l'influence du commerce sur le développement de l'art italien, Koecklin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes au XVI^e siècle*, Paris. — De la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III; *La Renaissance florentine à Dieppe*.

ALFIERI, MONTI, FOSCOLO

LA POÉSIE PATRIOTIQUE EN ITALIE DE 1789 A 1815¹

II

Si l'idéal politique d'Alfieri a varié, que dire de Vincenzo Monti et de ses palinodies? Apologiste successif de tous les régimes, panégyriste de tous les vainqueurs, Monti apparaît de prime abord comme l'un des plus remarquables spécimens de girouettes politiques et poétiques qu'ait possédés l'Italie.

Et il l'est en réalité².

Il a commencé sa carrière dans les salons religieux et ultra-réactionnaires de Rome. Il la poursuit à Milan dans les anti-chambres des généraux français, qu'il quittera pour s'introduire dans les bureaux du gouvernement de la République Cisalpine. Le retour offensif de l'Autriche en 1799 l'oblige à se réfugier à Paris, où il attend patiemment meilleure fortune. Il rentre en Italie en 1801 à la suite du triomphateur de Marengo. Le Premier Consul lui donne la chaire d'éloquence et de poésie à l'Université de Pavie. L'empereur Napoléon le nomme « poète officiel du gouvernement italien », et crée à son intention la sinécure d'« historiographe du royaume d'Italie ». François II d'Autriche, remplaçant Napoléon comme souverain du royaume lombard-vénitien en 1814, lui conserve, au moins pour un temps, pensions, fonctions et dignités.

Monti accepte tout, tire profit de tout, quémande des places, cumule des traitements, paie consciencieusement chacun de ses protecteurs en monnaie poétique appropriée, oubliant aujourd'hui ses préférences de la veille, tournant le dos à ses

1. Cf. *Bulletin italien*, t. XVII (1917), p. 36.

2. Cf. L. Vicchi, *Vincenzo Monti, le lettere e la politica in Italia dal 1750 al 1830* (1879-1887), 4 vol.

amis, montrant patte blanche à ses ennemis, ne connaissant qu'un mobile, l'intérêt, qu'un maître, le plus fort.

A cette souplesse de conscience s'ajoute une souplesse non moins remarquable, une fécondité et une variété exceptionnelles de talent. Monti aborde avec succès tous les genres de poésie, et s'y essayant, il les renouvelle. C'est tout ensemble un érudit et un curieux, qui se documente et s'alimente chez les poètes sacrés, David et Isaïe; chez les Grecs, Homère et Anacréon; chez les Romains, Tibulle et Virgile, Ovide et Perse; chez les Italiens, Dante, Pétrarque et Arioste, Parini, Varano et Alfieri; chez les Français, Voltaire et M.-J. Chénier; chez les Anglais, Shakespeare et Milton, Gray, Hervey et Macpherson; chez les Allemands, Gessner et Klopstock. Il y a tout à la fois chez lui un classique attardé, parfaitement à sa place dans la littérature académique du premier Empire, et un romantique de la première heure, qui se complait dans les visions, les évocations, les rêveries et les brouillards. Il y a un chercheur de conceptions extraordinaires, doublé d'un homme positif, en quête de réalisme et d'actualité.

Souplesse morale, souplesse littéraire : ce double caractère du talent de Monti éclate dans toute son œuvre.

A Rome, dans sa situation d'abbé courtisan, secrétaire d'un neveu du pape Pie VI, la poésie sacrée, la poésie savante et la poésie galante sont à la fois de mise. Le jeune abbé triomphe dans de menus vers à l'adresse de la comtesse Braschi, nièce du pape, dans une *Ode à Montgolfier* sur l'invention des ballons, dans une cantate *Pour la naissance du dauphin, fils de Louis XVI*, dans le petit poème *le Pèlerin apostolique*, où saint Sylvestre, sous la figure d'un pèlerin, prédit au souverain pontife, à son départ pour Vienne en 1782, l'heureuse issue de ses démêlés avec Joseph II.

Onze ans s'écoulent. En janvier 1793, Hugon de Basseville, secrétaire de la légation de France à Naples, vient faire à Rome de la propagande révolutionnaire, et y meurt assassiné dans une émeute. C'est l'époque de la Terreur, et si les plus libres esprits de l'Italie, nous le savons par l'exemple d'Alfieri, sont unanimes à en réprover les excès, à plus forte raison

les milieux romains, qui ont été, dès l'origine, les ennemis déclarés de la Révolution. Monti, en bon chrétien et en fidèle sujet du pape, conçoit l'idée d'un poème vengeur, où seront traités comme il convient la Révolution et ses adeptes. Il pardonne volontiers à Basseville, qui s'est repenti avant de mourir, mais, s'inspirant tout à la fois de la *Divine Comédie*, du *Paradis perdu* et de la *Messiede*, il le condamne à n'entrer au ciel qu'après avoir assisté, en expiation de son crime, au spectacle de toutes les atrocités commises en France depuis sa mort. Le poème *Sur la mort d'Hugon de Basseville ou Bassvilliana*, à plus d'un siècle de distance, peut paraître une machine poétique assez démodée. Il eut alors, à Rome et en Italie, un retentissant succès.

Succès littéraire : on cria au chef-d'œuvre, on fit de l'auteur presque l'égal de Dante. Succès politique : on s'extasia sur le beau rôle du chef de l'Église, « souverain dictateur de la république du Christ », qui, pareil à Gédéon arrêtant le Madianite, tenait seul tête à l'orgueil révolutionnaire. On pleura d'attendrissement au tableau des infortunes du saint roi Louis XVI, implorant, comme le Christ, grâce pour son peuple en délire. On applaudit aux anathèmes portés contre l'impie et méchant « *filosofante* » de Ferney, de « cygne parmi les vivants », devenu « corbeau parmi les morts », ou contre l'« éloquent et ombrageux » auteur du *Contrat social*, à qui le « myrte d'Aphrodise » n'est pas moins cher que le « manteau de sophiste ».

Tout alla bien pour Monti tant que la fortune pencha du côté des monarchies européennes coalisées contre la France. Mais voici que les victoires de Valmy et de Fleurus rendent à celle-ci ses frontières du Nord. Voici que les armées de la République commencent à déborder en Flandre, sur le Rhin, en Suisse, en Italie. Voici qu'en trois mois le jeune général Bonaparte, tournant les Alpes par le sud, culbute Piémontais et Autrichiens, et, franchissant les vallées du Pô et de l'Adige, pénètre en vainqueur jusque dans Venise. Voici que les troupes françaises envahissent Parme, Plaisance, Bologne, la Romagne, et que Marmont descend jusqu'à Rome, porteur de lettres menaçantes de Bonaparte au pape Pie VI. Gare aux

assassins de Basseville, et garé au panégyriste de leurs défenseurs! Moins brave en actes qu'en paroles, frappé dans sa mobile imagination méridionale par la fortune rapide de Bonaparte, Monti oublie la Terreur et ses crimes, Pie VI et le comte Braschi, brûle la politesse à ses amis de Rome, et, la nuit, sans tambour ni trompette, gagne, en compagnie du général Marmont, Bologne puis Milan. Les démagogues de cette ville viennent précisément d'y brûler la *Bassvilliana* sur la place du Dôme, et le menacent d'un mauvais parti. Avec une présence d'esprit et un aplomb imperturbables, Monti désavoue son propre poème comme une « misérable rapsodie ». Il déclare l'avoir composé pour cacher au gouvernement pontifical ses véritables sentiments envers Basseville, son ami. Comme gage d'adhésion aux idées nouvelles, il compose les odes *le Fanatisme* et *la Superstition*, diatribes contre le clergé romain et le catholicisme, dont le titre indique suffisamment le contenu. Il refond son *Prométhée*, poème mythologique commencé en 1792, et en dédie le premier chant « au citoyen Bonaparte, commandant suprême de l'armée d'Italie ». Il fait du Titan révolté contre Jupiter le devancier du général français guerroyant contre les monarques de l'Europe. Mais Bonaparte, plus grand que Prométhée, reste vainqueur des tyrans et impose sa paix au monde renouvelé. Enfin, pour une solennité révolutionnaire au théâtre de la Scala, il n'hésite pas à écrire l'hymne :

Il tiranno è caduto : sorgete,
Gentil oppressé! Natura respira.

Cet hymne, d'un élan d'ailleurs superbe, est destiné à commémorer le 21 janvier 1799, sixième anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Si la conscience de Monti est tranquille, les révolutionnaires milanais, eux aussi, peuvent se déclarer satisfaits.

A Paris, où le retour offensif de l'Autriche le force à chercher un refuge momentané, il compose pour son agrément personnel une élégante traduction en vers de la *Pucelle* de Voltaire, pour le public, une tragédie dans le goût d'Alfieri, *Caius Gracchus*, et une nouvelle vision dantesque : *la Muscheroniana*.

Lorenzo Mascheroni, mathématicien quelque peu poète, vient de mourir. Son âme, emportée au ciel, y rencontre celle d'autres Milanais illustres, morts peu de temps avant lui, Parini, Verri, Beccaria, et s'entretient avec elles — tels Dante et Virgile avec Cavalcanti ou Sordello, — de ce qui s'est passé dans leur patrie depuis leur mort. Tel est le côté épisodique du poème. La matière, ce sont les récits et les réflexions des interlocuteurs, la narration de l'expédition de Bonaparte en Égypte, celle de la seconde campagne d'Italie, et les commentaires dont le poète les accompagne. Les temps sont encore une fois changés. La démagogie a cessé d'être dangereuse. C'est le moment de prendre congé d'elle. Monti, révolutionnaire assagi, n'y manque point, et dit crûment leur fait aux « fous démagogues » et aux « astucieux marchands de liberté ». La démocratie et la république sont à leur tour sur le déclin. Un besoin général d'ordre et d'autorité se fait sentir. Derrière l'épée du général Bonaparte se dessine le sceptre de Napoléon empereur. Monti va, dans une même apothéose, saluer le triomphateur d'hier, le pacificateur et l'organisateur d'aujourd'hui, en attendant qu'il lie sa fortune à celle de l'autocrate de demain.

Devant le trône de l'Éternel, deux anges se tiennent dans l'attente : l'ange de la guerre et l'ange de la paix. Les nations de l'Europe divisées acclament tantôt l'une, tantôt l'autre. Le ciel et l'enfer font écho aux voix des nations. Deux femmes, personnifiant la Justice et la Pitié, prennent tour à tour la parole. La Justice rappelle les crimes de l'Europe et ceux de la Révolution, et elle en demande vengeance. A sa voix le ciel s'assombrit, le tonnerre gronde, les anges se couvrent de leurs ailes. La Pitié se lève à son tour et intercède pour les coupables, dont les crimes sont déjà cruellement expiés. Alors la voix de Dieu retentit. Solennellement, elle remet à celui qui a abattu l'orgueil des rois et montré tant de sagesse, le soin de décider de la guerre et de la paix, d'anéantir l'Europe ou de la sauver.

Il eût été difficile à Monti de se montrer meilleur courtisan, à Bonaparte de trouver meilleur auxiliaire de sa politique

italienne. Les deux hommes étaient faits pour se comprendre. A dater de ce jour, s'établit entre le souverain et le poète un échange intéressé de bons procédés. De ce moment date la fortune de Monti. Chantre officiel de Napoléon roi d'Italie et de sa famille, il est bien à sa place dans ce rôle. Pendant dix ans et plus, il marquera les événements heureux de la carrière militaire ou de la vie domestique de son protecteur d'une nouvelle œuvre de circonstance. Ce ne sont plus les banales ingéniosités laudatives d'un Marino ou d'un Metastasio. Monti met son amour-propre à orner ses panégyriques d'un revêtement poétique digne de sa réputation, et il y dépense sans compter toutes les recherches d'une imagination et d'une érudition inépuisables.

Pour le couronnement de l'Empereur, c'est le *Bienfait* (*Il Beneficio*), petit poème où, avec une somptuosité de langage appropriée, il évoque l'ombre de Dante exhortant l'Italie délivrée de l'oppression à se confier à son libérateur.

Pour la victoire d'Iéna et l'écrasement de la Prusse, ce sont le *Barde de la Forêt-Noire* et l'*Épée de Frédéric II*. Le premier, essai d'adaptation italienne des poèmes ossianiques de Macpherson et des drames bardiques de Klopstock, met en scène, dans une fort simple intrigue d'amour, un jeune officier français blessé et la fille d'un vieux barde allemand. Le récit des campagnes de cet officier sous les ordres de Bonaparte, complété par celui de la journée du 18 Brumaire, fournit au poète l'occasion qu'il cherche de parler de l'acteur principal de ces événements, dont le vieux barde allemand entonne les louanges en style romantique. Le second de ces poèmes représente l'Empereur au moment où, victorieux de la Prusse, il visite le tombeau du grand Frédéric et veut s'emparer de son épée. Une main ensanglantée, évocation plus ou moins heureuse de l'épisode de lady Macbeth dans Shakespeare, se dresse devant lui pour l'en empêcher. La lutte s'engage, mais dure peu. Le vainqueur d'Iéna doit être aussi le conquérant de l'épée de Frédéric II. Après un entretien avec l'ombre du roi, l'empereur emporte à Paris son royal trésor.

Pour la campagne d'Espagne, et l'élévation au trône de

Joseph Napoléon, c'est le *Palingénésie politique* (1809), nouvelle vision allégorique de gnomes monstrueux se promenant sur l'Océan où ils déchaînent les éléments, ouvrent des volcans, soulèvent des montagnes d'écume. Ces gnomes, ce sont les pires ennemis de Napoléon, les Anglais, fauteurs de la résistance espagnole. L'Angleterre elle-même, personnifiée par une reine au front ceint d'une double couronne d'or et de fer, serre du poing ou écarte du pied tous les trônes, osant même porter la main sur celui de l'Empereur. A l'appel de l'Europe et du monde opprimés, la Paix descend du ciel et, s'adressant au monarque victorieux, lui dit : « Lève ton sceptre et défends-moi ! »

Pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, c'est la *Hiérogamie de Crète* (1810). Pour la naissance du roi de Rome, ce sont les *Abeilles Panacrides à Alvisopolis* (1811).

L'issue désastreuse des dernières campagnes d'Allemagne et de Russie vient jeter un froid dans l'âme de Monti et lui coupe toute inspiration. La chute de l'Empereur l'entraîne à une dernière palinodie. Quand l'archiduc Jean descend en Italie au nom du monarque autrichien recevoir le serment des nouveaux sujets du royaume lombard-vénitien, la muse vieillissante de Monti retrouve un semblant de jeunesse, et salue le nouvel astre qui se lève d'un *Mystique hommage* (1815), suivi d'un *Retour d'Astrée* (1816), actions dramatiques qui n'ajoutent pas grand'chose à la gloire littéraire du poète et ne font pas non plus grand honneur à la dignité de son caractère.

Par quel concours de circonstances, par quel côté favorable de son talent ou de son œuvre l'apologiste successif du catholicisme et de la révolution, de la France impériale et de l'Autriche monarchique a-t-il joui de son vivant d'une telle réputation, exercé un tel ascendant sur ses contemporains, pris place, à côté d'Alfieri et de Foscolo, parmi les plus grands poètes patriotes de l'Italie ?

C'est d'abord que Monti est un véritable poète. A une époque où Alfieri a cessé de produire, où Foscolo ne publie que de courtes pièces à de rares intervalles, il est, lui, dans la pléni-

tude du talent. Fécondité, variété, actualité, nouveauté, grandeur de conceptions, beauté d'images, richesse et pureté de langue, il réunit tout ce qu'il faut pour plaire aux oreilles italiennes. Pendant une génération, il incarne en Italie, avec l'attrait nouveau des littératures septentrionales, la tradition des grands écrivains nationaux.

C'est encore et surtout qu'à travers ses palinodies, un sentiment très noble vit et persiste en lui : le patriotisme. Aux hommages qu'il prodigue à tous les maîtres de l'Italie, il y a une chose qu'il ne sacrifie jamais : l'Italie elle-même. Tantôt il l'associe aux gloires de ceux qu'il chante, tantôt il sépare sa cause de celle des hommes qu'il flétrit. S'il fait bon marché de toute préférence politique, il réserve à la patrie italienne une affection ardente, jalouse, exclusive. Ce sentiment se mêle à sa poésie de commande, qui se trouve devenir ainsi une poésie patriotique. Ce même sentiment se traduit aussi spontanément dans quelques fort belles pièces, d'un caractère purement italien.

Italienne est la *Bassvilliana*. Basseville assassiné n'est pas le châtement banal d'un suppôt de la Révolution. Basseville repentant, et condamné à la vision posthume des méfaits de ses compatriotes, n'est pas seulement la revanche de la justice divine offensée. Basseville a commis un attentat contre Rome, Basseville s'est attaqué à ce qui subsiste de la gloire de l'Italie. Rome lui a répondu par la voix de son pontife et le cri de guerre de son peuple : « Je suis la force de Dieu : que nul ne me touche ! »

Son la forza di Dio, nessun mi tocchi !

« Rome est fatale, et la redoutable vanité française n'est sur le Tibre qu'un brouillard qui se dissipe au soleil... »

... fatale è Roma.

... la tremenda vanità di Francia

Sul Tebro è nebbia che dal sol si doma.

Italien est le *Prométhée*, non simple récit poétique emprunté à la mythologie, mais récit évocateur d'aspirations et de

sentiments tous modernes : « Comme une est notre terre, uniques nos besoins et nos tempéraments, une la lumière qui échauffe les veines italiennes, qu'une soit aussi l'âme, uniques la volonté, l'intelligence, le cœur, la loi, la lutte, le péril, la fortune, uniques en un mot, la patrie et l'amour sacré de la liberté, car quiconque n'est point libre n'a point réellement de patrie. Nous aussi, nous sommes fils de pères magnanimes, en nous aussi vit l'immortelle étincelle que le fils de Japet apporta sur la terre... »

Italienne est l'*Ode pour le Congrès d'Udine* (1797). Tandis que dans les conciliabules des diplomates s'agitent les destinées de Venise et de la Cisalpine, le poète s'attendrit sur ces deux innocentes victimes attendant leur sort en silence, ne sachant si on leur prépare des chaînes ou la liberté. Mais, ajoute-t-il, les cœurs italiens ne veulent plus d'esclavage. Ils résisteront à la tyrannie avec l'énergie du désespoir : « Morts peut-être nous tomberons, mais non vaincus, mais libres, mais armés, tous ! Des armes ! Partout des armes ! Les os ensevelis, les fils, les épouses, les montagnes, les fleuves en frémiront. Et vous vous écroulerez, ô trônes, à une pareille secousse ! »

Italienne, toute débordante d'enthousiasme, de joie de vivre et d'amour filial, est l'ode célèbre sur le *Retour d'exil après la bataille de Marengo* (1801) :

« Belle Italie, plages aimées, — je reviens et vais vous revoir ! — Dans ma poitrine, sous l'étreinte de la joie — mon âme tressaille éperdue.

» Ta beauté, qui de bien des larmes — fut la cause amère pour toi, — d'étrangers et d'amants cruels — t'avait rendue la proie.

» Mais trompeuse et mal assurée — sera l'espérance des rois. — Le paradis de la création — n'est point fait pour les barbares. »

Bell' Italia, amate sponde,
Pur vi torno a riveder !
Trema in petto e si confonde
L'alma oppressa dal piacer ..

Italienne est la *Mascheroniana*. La louange de Bonaparte s'y

lie au souvenir de ses origines italiennes, et à la foi en sa mission providentielle en Italie :

« Une fois de plus la patrie est sauvée. Un dieu a posé la main sur sa chevelure et l'a tirée de la fange : Bonaparte.

» Il poussa un cri de guerre, et par tout le ciel on entendit un frémissement, un cliquetis d'armes qui glaça l'ennemi jusque dans ses os.

» Il invoqua la victoire, et celle-ci descendit avec fracas sur l'Ister, étendant l'arrogant Allemand aux pieds d'un nouveau Fabius (le général Moreau).

» Finalement, d'un dieu il prit la figure : « Ouvre-toi, Alpe ! » dit-il. Et l'Alpe s'ouvrit, tremblant sous les pas du héros.

» Et à travers les roches stupéfaites, on entendit un tel bruit d'armes, de hennissements et de tambours que toutes les vallées en mugirent.

» L'Italie leva le front, et tandis que les larmes lui coulaient, amères et larges, le long des cils, les chaînes aux mains, le manteau déchiré :

« Tu es donc venu, s'écriait-elle, fils bien-aimé ! Tu es venu, » et la pitié de mes infortunes a été plus puissante sur toi que » les périls de ton dur chemin !

» Regarde ces entraves ! Vois les sillons de ces veines ! » En parlant ainsi, elle secoua ses poignets et fit résonner ses chaînes.

« Le héros ne répondit pas, mais il tira son épée, et descendit foudroyant venger l'infortune maternelle. »

Italienne est l'idée du *Bienfait*, où Dante adresse à ses compatriotes cette objurgation émouvante :

« Offensé par tes crimes, chère Italie, je t'ai attaquée et fustigée, je t'ai appelée esclave, hôtellerie de douleur, navire sans nocher;... et telle je t'ai laissée quand j'ai quitté ma dépouille mortelle, exclu de ma patrie hostile à ses fils, infortunée aux étrangers.

» Si je t'aimai, si je te rendis un jour consciente de ton vrai bien, si je te criai que seul un sceptre pouvait te donner vie, toi qui lis encore mes œuvres, tu le sais. Divisée et inconsciente de tes vices, tu perdras, te disais-je, la liberté. Et tu l'as perdue,

et tu as accru tes maux, car où la concorde et l'amour de la patrie sont morts, là le règne de la foule est tyrannique.

» Après bien des bourrasques, tu as enfin amené ton navire au port. Mais la tempête et le vent font encore rage. Tes mariniers savent manier cordes et voiles, mais qui prendra en main le timon, qui se hasardera sur cette onde perfide ?

» Va donc prudemment, choisis un nocher qui ne craigne pas les autans !... Confie-lui l'empire, confie-lui le soin de tes destinées, remets la couronne royale à celui qui te l'a rendue. Il la fera plus riche et plus belle, et mieux trempée. Ton front n'est point capable de supporter un tel poids, et s'en trouverait mal. »

Italien est le *Barde de la Forêt-Noire*, où la figure de Napoléon et le tableau des gloires militaires impériales s'encadrent dans le tableau des gloires séculaires de l'Italie :

« Mon fils, dit au jeune officier français Thierry (Terigi) sa mère, italienne de naissance, la terre où tu vas guerroyer m'a donné le jour. Ne hais donc point ma patrie, qui devient la tienne. Ce sont ses tyrans qui vous ont offensés, ce n'est pas elle. Car elle vous a courtoisement donné les arts et les sciences, et maintenant elle vous ouvre ardemment ses bras et vous appelle à elle. Elle attend de la valeur française non point dommage et honte, mais secours, salut, récompense de ses antiques bienfaits.

» En foulant la poussière italienne, souviens-toi donc qu'elle est tout entière sacrée ; que ton pied touche la tombe des héros qui y reposent ;... que les fils de ces héros ont des chaînes aux pieds et non au cœur ; que dans les cœurs ne sont point morts, mais sommeillent seulement, le feu de l'antique vertu, le courage, les grandes passions. Ah ! que surgisse enfin un dieu qui les réveille ! Que la reine des nations retrouve sa première splendeur ! Que son sceptre enseveli sorte de terre et règne de nouveau au Capitole !

» Ces vœux, je les confie, ô mon fils, à la valeur de Bonaparte le prédestiné. Le cœur ardent qui bat dans sa poitrine est une étincelle jaillie du soleil italien, et l'esprit des anciennes âmes latines repose sur son épée. »

Aux victoires de la première campagne d'Italie succèdent des revers. La maison natale de Thierry est en ruines. Sa mère est morte. La France a de nouveau besoin de ses fils ; l'Italie a de nouveau besoin de la France.

« La patrie, pour laquelle il est toujours beau de mourir, menacée de chaînes étrangères et impies, appelle à grands cris ses fils vers de nouveaux dangers. A travers les défilés des Alpes Cotiennes, l'Italie clame au secours, serrée de près par les griffes tudesques. Et l'épée que le ciel destine à couper ces griffes, l'épée fatale est sortie du fourreau. Et déjà il respendit sur les Alpes, déjà la neige éternelle qu'aucun pied humain n'avait jamais foulée, est marquée d'une trace française...

» Descendu dans la vallée du Pô, le guerrier à qui nul autre n'est comparable livrera une grande bataille. Du fier Teuton il abattra l'orgueil aujourd'hui redouté, et remportera une victoire qui lui vaudra la double couronne de l'empire italien et de l'empire franc. »

L'insistance avec laquelle Monti poète associe la patrie italienne aux gloires impériales n'était point pour déplaire à Napoléon. Elle flattait son amour-propre et rehaussait son apothéose. Elle est cependant pour Monti une sorte de revanche morale, une compensation qu'il se donne et qu'il donne à l'Italie aux louanges d'un monarque qu'il admire comme homme, mais qu'au fond de son cœur il déteste comme étranger.

Cette double attitude, intentionnellement équivoque, Monti la garde et l'accentue même comme prosateur et comme professeur. D'enseignement véritable, lui titulaire d'une chaire dans une Université, il ne se soucie guère et n'a nulle envie d'en donner. Mais il est payé pour cela, et on lui demande, ou le presse, on le met en demeure de s'exécuter. Après s'être fait longtemps tirer l'oreille, il gravit, au jour annoncé, le 26 novembre 1803, les degrés de sa chaire de Pavie, et y lit, comme préambule à une dizaine de leçons sur l'éloquence, son discours : *Du devoir d'honorer ceux qui les premiers découvrirent la vérité en matière de science*, titre anodin en apparence, perfide en réalité. Il y relève avec ironie l'outrage de Lalande et de Voltaire, qui parlent de l'Italie sans

la connaître et, sur la foi de misérables racontars, la représentent comme un foyer d'ignorance. L'Italie, bien au contraire, a été, depuis l'époque de la Renaissance, « la source de tout savoir, le fleuve qui a abondamment arrosé toute l'Europe ». Et Monti ne se contente point d'affirmer : il cite des noms, des sciences, des découvertes : Cavalieri et le calcul infinitésimal, Galilée et la mécanique, Castelli et l'hydrostatique, Torricelli et la physique expérimentale, Lagrange enfin, le prince de la géométrie et de toutes les sciences mathématiques. Arrivé au bout de son inventaire, le professeur s'efface devant le poète, pour évoquer, aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste, « les ombres de ces sages qui ont jadis mérité à notre Italie le beau titre de maîtresse des nations » :

« Il me semble les voir au milieu de nous, s'écrie-t-il, rôdant enveloppées dans leurs manteaux vénérables, fixer sur nous des yeux mélancoliques et graves, et, la face découverte, faire éclater leur douleur en ces termes :

« Italiens, très chers fils, nous vous avons laissé un riche
 » patrimoine de gloire qui vous mettait au-dessus de tous les
 » peuples cultivés. Dans notre recherche de la vérité, la
 » superstition, éternelle ennemie de la raison, nous a fait une
 » guerre acharnée. Néanmoins, nous avons combattu en
 » vaillants, et, après d'incroyables efforts, nous avons terrassé
 » la fausse philosophie et restauré la vraie, l'arrachant aux
 » abîmes du mensonge. Des hommes de toute langue descen-
 » dirent pour l'étudier dans nos écoles, et nous, sans jactance,
 » sans mépris, sans supercherie, nous la leur avons enseignée.
 » Et appelés par de puissants souverains, et comblés d'hon-
 » neurs, nous avons franchi les Alpes pour en apporter à tous
 » le flambeau...

» Et voici que le repos de nos tombes est troublé par les
 » superbes clameurs de disciples ingrats, qui, forts de notre
 » savoir et oublieux du passé, non seulement nous en refusent
 » le bénéfice et nous dépouillent d'une gloire si laborieuse-
 » ment acquise, mais prétendent accréditer l'opinion insul-
 » tante que le ciel italien n'est, ne peut être le ciel de la
 » philosophie; comme si, ayant changé son cours naturel, le

» soleil qui a échauffé le front d'Archimède et de Cicéron,
» de Machiavel et de Galilée, avait pris un autre chemin... »

« Paix à vos magnanimes colères, leur répond le poète, ombres chères et très saintes ! Que les justes louanges que font de vous les grands hommes d'au delà des monts vous soient une compensation aux injures des autres... Il ne dort pas en nous, non, le sentiment de nos droits à l'estime de toutes les nations de l'univers, parce que ni le sommeil politique de l'Italie ni sa longue servitude ne diminua jamais dans ses fils la vivacité naturelle de l'intelligence. »

Monti affirme ainsi solennellement devant ses compatriotes et devant les autorités établies la supériorité intellectuelle de l'Italie dans le passé, gage de sa régénération et de sa supériorité dans l'avenir.

Courte et bonne, la leçon porte ses fruits. Le monde officiel, suffisamment édifié, n'insiste plus et laisse Monti à ses occupations poétiques. Les Italiens, de leur côté, ne s'y trompent point. Comme Monti, la plupart d'entre eux ont, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, cédé à des entraînements, effectué des volte-face sans nombre. Que leur importe ceux de Monti ? A travers les louanges de commande du poète officiel de Napoléon, l'âme italienne a su reconnaître deux choses : l'« italianité » de l'inspiration, l'amour sincère de la patrie :

E fido al fianco mi reggea lo stile
Il patrio amor che mi consiglia.

« Fidèle à mes côtés conduisait ma plume — l'amour de la patrie, mon conseil et mon guide. »

Cela lui a suffi. Elle a fermé les yeux sur les petites et les défaillances de l'homme, et elle a inscrit le poète en place d'honneur, à côté d'Alfieri, parmi les plus méritants interprètes de ses aspirations nationales.

EUGÈNE BOUVY.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

The Eclogues of Faustus Andrelinus and Joannes Arnolletus, edited, with introduction and notes, by Wilfred P. Mustard; Baltimore, the John Hopkins Press, 1918, in-16 de 123 pages.

M. W. P. Mustard, professeur de langue latine à l'Université John Hopkins de Baltimore, a entrepris de remettre en honneur la poésie bucolique latine de la Renaissance. Il y a certes des sujets plus attrayants; mais le mérite de M. Mustard est de placer sous nos yeux des textes corrects, sobrement commentés. En 1911, il publiait les Eglogues de Battista Mantovano, et trois ans plus tard le recueil plus célèbre des *Eclogae Piscatoriae* de Sannazar. Les poètes dont son troisième volume exhume les œuvres sont peu connus; cela ne veut pas dire qu'ils soient indifférents: ils intéressent l'un et l'autre l'histoire de l'humanisme français, et, à cet égard, la contribution de M. W. P. Mustard mérite un accueil sympathique.

Fausto Andrelini, de Forli, élève à Bologne de Filelfo, et à Rome de Pomponio Leto, vint se fixer à Paris dès 1489, y trouva de puissantes protections, fut professeur à l'Université, y lia des relations d'amitié avec Érasme, reçut de Louis XII ses lettres de naturalité en 1502, et mourut en 1518, avec la réputation d'un grand latiniste.

L'importance de son rôle, comme champion des études classiques à Paris, ne saurait être mise en doute; mais des réserves expresses sur son caractère, sur sa moralité, sur le sérieux de son enseignement, sur la qualité même de sa science, ont été formulées par Érasme dès 1519. Il semble bien que si, dans ses églogues, il imita sans discrétion Calpurnius et Nemesianus, c'est surtout parce que ces poètes étaient peu connus des Parisiens. Son œuvre, qui est assez considérable, renferme d'inévitables *Amores*, des élégies, des églogues, des épîtres et quantité de poèmes d'occasion, où apparaît le courtisan sous l'humaniste.

Aux douze églogues d'Andrelini, M. Mustard en joint quatre d'un Français, Jean Arnoullet de Nevers, qui virent la lumière en 1524. Celles-ci lui ont paru constituer le meilleur témoignage de l'influence qu'avaient exercée l'enseignement et l'exemple de l'humaniste italien: l'imitation d'Andrelini y est en effet manifeste. Ces pauvres compositions ont, en outre, un caractère autobiographique très marqué, et les notes de l'éditeur l'éclaircissent pour le mieux. Mais de poésie pastorale dans tout cela, il n'en faut pas chercher!

H. HAUVETTE.

Paolo Orano, *La Spada sulla bilancia*. Milan, Treves, 1917, in-12.

Pourquoi l'Italie, après un temps d'hésitation et de recueillement, résolut-elle de sortir de la neutralité, de « mettre l'épée sur la balance », et de marcher à ses destinées : après tant d'hommes d'État et de penseurs, M. Paolo Orano vient d'en donner, sous une forme métaphorique parfois très subtile, un ensemble de raisons très positives.

L'une de ces métaphores est tout simplement empruntée au chant XXVI de l'*Enfer*. *Colei che siede sopra le acque...* devient le titre d'une étude sur les destinées de l'Italie comme puissance maritime. L'épisode d'Ulysse n'est point terminé. Colomb lui a donné déjà une continuation splendide. Une nouvelle phase s'ouvre en ce moment. L'homme nouveau de Dante, l'homme nouveau d'Italie ne peut point considérer sa carrière comme finie. L'« Ulysse italien » replongera sa proue dans la mer. Les bras de ses vieux compagnons, pénétrés d'une nouvelle vigueur, le lanceront sur des gouffres encore plus terribles, vers des horizons cachés, « vers la montagne de l'autre hémisphère ». Prophétie radieuse ! s'écrie l'auteur, et appliquant à ses compatriotes le *Fatti non forte a viver come bruti*, du vieux navigateur à ses compagnons : « O Italiens, leur dit-il, vous n'êtes point faits pour rendre hommage à l'esclave ventru qui s'est enrichi de rapines dans le superbe domaine de votre histoire... Vous l'êtes pour transformer, par le miracle de votre élan, en une marine victorieuse votre résidence sur les eaux. »

« Saluons-la, ajoute-t-il, cette Italie de l'Ulysse dantesque, pour ses côtes armées et ses promontoires hérissés de canons... ; saluons-la, parce qu'elle a fait arme de tout métal et que la fleur de ses fils est prête à la riposte contre le barbare du dehors et ses agents, les compères du dedans ; saluons-la, parce que son front s'est levé et que ses yeux regardent fixement vers le plus lointain horizon.

» Cet horizon, tu le distingues et tu nous l'indiques, héros autochtone de vingt ans, qui, sur le plus haut sommet des Alpes, manies la hache où se reflète une étoile... Cet horizon, c'est le monde. »

L'idée est ingénieuse, et le morceau de belle envolée. Heureuses les œuvres capables, à six siècles de distance, d'inspirer de telles pages, et elles ne sont pas rares dans ce livre.

E. BOUVY.

15 mai 1918.

Le Secrétaire de la Rédaction : EUGÈNE BOUVY.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

LA TRANSFORMATION
DU **BULLETIN ITALIEN** EN **ÉTUDES ITALIENNES**

Le *Bulletin italien*, qui depuis 1901 formait la III^e section des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, est appelé à de nouvelles destinées.

Durant les dix-huit années qui se sont écoulées depuis sa fondation, il a rempli largement son programme, qui était de fournir aux Italiens les moyens de publicité dont ils se trouvaient alors dépourvus.

Il a défriché bien des périodes de l'histoire politique et de l'histoire littéraire, renouvelé plus d'un problème, prêté une attention particulière aux relations intellectuelles entre la France et l'Italie. L'influence respective qu'ont exercée les écrivains de nos deux nations les uns sur les autres a inspiré une foule d'articles, comme par exemple ceux de M. Dubled, de M. Citolleux, de M. Toldo sur les emprunts de la littérature française à l'Arioste, ceux de M. Vianey sur ce que les poètes de la Pléiade doivent à l'Italie, ceux de M. Bouvy sur les attaches italiennes de Voltaire.

Quelques-uns de ces travaux, tirés à part, forment de véritables volumes. Tels : *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace, XIV^e-XVII^e siècle*, de M. Henri Hauvette (144 pages); *Bandello en France au XVI^e siècle*, de René Sturel (186 pages); les onze mémoires de Pierre Duhem insérés dans ses *Études sur Léonard de Vinci, ceux qu'il a lus, ceux qui l'ont lu* (t. I à III); les recherches de M. Émile Picot sur *Les Italiens en France au XVI^e siècle* (299 pages).

Indépendamment de ces articles originaux d'histoire ou de littérature, le *Bulletin italien* a édité de nombreuses pièces d'archives. Il suffira de citer : L. Auvray, *La collection Custodi* (137 pages); R. Gachet, *L'affaire de la tache d'encre sur le manuscrit de Longus à la bibliothèque laurentienne* (41 pages); J. Luchaire, *Lettres de Vincenzo Monti à Mme de Staël* (71 pages); A. Morel-Fatio, la *Caduta del conte d'Olivares* du P. Guidi (68 pages), à quoi il faudrait ajouter diverses lettres de Canova et de la comtesse d'Albany (L.-G. Péliissier), une correspondance inédite sur la mort de Louis XIV et les débuts de la Régence (C. Pitollet), ainsi que divers autres documents.

Parmi les grands noms de la littérature italienne qu'a étudiés le *Bulletin* en dehors de Boccace, de Bandello et de l'Arioste, dont il a été question plus haut, mentionnons : Dante (Bouvy, Dejob, Finzi, Hauvette, Jordan, Toynbec); Pétrarque (Dejob, Hauvette, Lassaugue); Machiavel (Auvray, Dejob); Guichardin (Morel-Fatio); l'Arétin (Hauvette et Paoli); le Tasse (Dejob); Alfieri (Bouvy, Sirven); Foscolo (Bouvy, de Courten); Leopardi (Oriol, Jeanroy); Mazzini (G. Richard); Carducci (Finzi, Hauvette, Jeanroy); Fogazzaro (M^{me} Marcelle Roy); d'Annunzio (Hauvette, L.-G. Pélissier).

Les questions d'enseignement ont tenu une grande place dans notre recueil. Nous avons pu ainsi contribuer à la préparation des étudiants qui désiraient obtenir des grades d'italien. Les candidats à l'agrégation, en particulier, ont trouvé auprès de nous une aide précieuse.

Nous aurions donc continué une œuvre si utile et conservé à Bordeaux son foyer d'italianisme, sans les circonstances, qui en ont décidé autrement. D'un côté, par suite de la guerre, nos ressources diminuaient de plus en plus, tandis que nos charges s'accroissaient d'une façon inquiétante. D'autre part, le secrétaire de la rédaction du *Bulletin italien*, M. Bouvy, qui depuis l'origine consacrait à la publication son active et méthodique compétence, était nommé bibliothécaire en chef de la Faculté de Droit de Paris et on ne lui donnait pas de successeur chez nous pour son enseignement de l'italien.

Plutôt que de voir périr une entreprise qui avait jusqu'ici mérité l'estime du monde savant, notre Faculté, quelque regret qu'elle en eût, préféra la céder à des mains amies, mieux pourvues que les nôtres. Celui qui n'avait cessé de présider à la vie scientifique du *Bulletin italien*, M. Henri Hauvette, s'assura le concours de la librairie Ernest Leroux, et c'est désormais cette maison d'édition qui poursuivra notre tâche. La revue que nous avons fondée ne disparaît pas : elle se transforme et renaît sous le titre d'*Études italiennes, publiées par l'Union intellectuelle franco-italienne*.

Que nos lecteurs, nos collaborateurs, nos abonnés, les directeurs des périodiques avec lesquels nous avons un service d'échange veuillent bien noter qu'à partir du 1^{er} janvier 1919 les services de la publication sont transférés de Bordeaux à Paris.

Ils auront à s'adresser, suivant les cas, soit à la librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, VI^e; soit au comité de rédaction, composé de MM. E. Bouvy, bibliothécaire en chef de la Faculté de Droit, 5, rue Cujas, V^e; de M. H. Hauvette, 274, boulevard Raspail, XIV^e; de M. E. Jordan, 48, rue de Varenne, VII^e.

GEORGES RADET.

NOS DEUILS¹

PIERRE MUCKENSTURM

Avec Pierre Muckensturm a disparu une des plus brillantes espérances qu'aient apportées à nos études les derniers concours de l'École Normale supérieure avant la guerre. Reçu en juillet 1913, dans la section des lettres classiques, ce jeune homme demanda aussitôt à passer dans la section des langues étrangères, pour l'italien. Il avait tout à apprendre dans ce domaine. Sa détermination, assez inattendue, lui était sans doute inspirée par le désir d'ouvrir à son activité et à sa curiosité intellectuelles, qui étaient très vives, des horizons nouveaux, dont il se promettait de grandes joies. Remarquablement doué pour les études littéraires, il avait eu à faire des efforts, en ce qui concerne le grec, pour forcer la porte de l'École, et même il avait dû quitter un an son cher Lycée Condorcet pour se soumettre à un entraînement plus intensif, comme demi-pensionnaire à Louis-le-Grand. Évidemment, il était heureux de se tourner vers une spécialité qui, aux attrait de la nouveauté, unissait ceux d'une civilisation bien faite pour séduire un esprit sensible à la poésie, à l'art, à la richesse et à la variété des souvenirs historiques. Il fallait seulement qu'avant de partir pour l'Italie, il donnât la preuve, par un travail méthodique et approprié, de son aptitude à s'assimiler vite les éléments indispensables de la grammaire, du vocabulaire et de la prononciation italiennes. Il quitta Paris en janvier 1914; ce ne fut donc qu'en novembre-décembre 1913 que je l'eus pour élève, et encore de façon indirecte, car ce n'est pas dans nos conférences qu'il pouvait acquérir les premières

1. Voir *Bulletin italien*, t. XV, p. 45 et suiv.; t. XVII, p. 1 et suiv.

notions dont il avait alors besoin. Mais il ne fallait pas si longtemps pour apprécier l'intelligence et le cœur de Pierre Muckensturm.

Un trait en lui m'avait frappé, entre plusieurs autres; et si je le signale ici, c'est surtout parce que, dans les circonstances que nous traversons, il prend une signification toute particulière. Fils d'Alsaciens, mais né à Paris (le 6 janvier 1894), et entièrement élevé à Paris, Muckensturm était attaché à l'Alsace d'une affection profonde; pour en avoir entendu beaucoup parler et y avoir fait quelques séjours, il en parlait lui-même volontiers; c'était une de ses préoccupations, et il m'écrivait plus tard — du front — qu'il rêvait du temps où « des professeurs français enseigneraient l'italien à la Faculté de Strasbourg! »

En attendant, il faisait de l'Italie cette première exploration qui est toujours un ravissement, mais qui a une saveur particulière quand on quitte le lycée et qu'on voit reculer d'autant la perspective d'un nouvel examen! Son premier arrêt prolongé fut à San Gimignano, qui lui était assigné comme séjour obligatoire, pour acquérir avant tout un maniement suffisant de la langue parlée. Peut-être eût-il été plus sensible au pittoresque de cette petite ville médiévale s'il ne s'y était trouvé au cœur de l'hiver, et surtout s'il n'avait été fort pressé de visiter des régions plus fameuses. Il s'en échappa donc avec joie pour voir Florence, Rome, Naples. Malheureusement, je n'ai pas pu recueillir de sa propre bouche les impressions qu'il rapporta de ce premier voyage, car il ne rentra en France que pour être mobilisé.

La déclaration de guerre le surprit à Montepulciano, où il avait retrouvé un camarade d'école, italianisant lui aussi (aujourd'hui prisonnier, depuis sa première rencontre avec l'ennemi!); tous deux étaient à Paris le 5 août. Muckensturm fit presque aussitôt son stage d'élève-officier; nommé sous-lieutenant le 25 décembre, il était affecté au 40^e régiment d'infanterie, à Nîmes. Mais il ne resta qu'une dizaine de jours au dépôt, ayant immédiatement demandé à être envoyé au front; il rejoignit le 332^e régiment, sur l'Aisne, le 13 janvier 1915.

Alors commença pour lui une période d'apprentissage de la guerre, qui ne fut pas sans déceptions. Muckensturm n'avait jamais eu l'humeur batailleuse; mais puisque l'heure était venue de se battre, cet Alsacien aurait voulu coopérer à une guerre active, violente peut-être, mais décisive; il m'écrivait le 22 juillet 1915: « Quand je suis arrivé au mois de janvier, les bombardements quotidiens, des incidents de patrouilles, les combats voisins, autour de Soissons, rappelaient encore un peu la guerre. A présent, les obus même s'y font rares. Nos positions et celles de l'ennemi sont également fortes, également défendues, et uniquement défensives: nous n'appréhendons aucune attaque et nous n'envisageons même pas la possibilité d'attaquer... Quelle tristesse que cette infranchissable ligne de feu nous sépare de nos départements envahis, au lieu de délimiter nos conquêtes, et qu'aucune bataille ne la puisse enfoncer! » Il écrivait encore: « Partir pour une courte campagne avec le sacrifice de sa vie consenti et l'assurance de la victoire, c'était facile. Mais demeurer indéfiniment dans l'inaction forcée, sans autre dérivatif à l'ennui que d'ingrateres besognes de chef de corvée, et sentir à des indices quotidiens l'inquiétude vous gagner, c'est bien pénible, je vous assure. »

Si naturelle que fût cette dépression momentanée, sa lettre me peina, moins encore par sa tonalité générale que par certaines expressions de découragement trop marqué; et je me crus autorisé, en lui répondant, à le gronder amicalement; je lui représentai que si cette guerre prenait une tournure entièrement différente de ce que nous avions pensé, et de ce qu'avaient prévu les Allemands, chacun devait s'adapter avec résolution et confiance à des devoirs nouveaux, si pénibles qu'ils fussent. Non seulement il prit fort bien mes observations, mais je me plais à penser que de ce moment date la confiance et l'attachement dont il devait me donner ensuite un touchant témoignage.

Le début de l'année 1916 lui apporta un grand deuil: son père mourait le 19 janvier, laissant un vide irréparable dans cet intérieur familial, si uni et jusqu'alors si heureux: à vingt-

deux ans, Pierre Muckensturm devenait le protecteur naturel de sa mère et de sa jeune sœur. Ces deux années avaient rapidement mûri ce beau jeune homme, qui, pour les siens, était resté si longtemps un enfant ! Au point de vue militaire, il se félicitait d'avoir un service plus actif : il était adjoint à son colonel en qualité d'officier de renseignements, « le service le plus intéressant, m'écrivait-il, de ceux dont peut être chargé un sous-lieutenant ». Bientôt d'ailleurs cessa l'immobilité dont il avait tant souffert : en avril-mai, le 332^e d'infanterie prit part à la défense de Verdun, et Muckensturm fut cité en ces termes à l'ordre de son régiment : « L'état-major du régiment ayant été privé de la plupart de ses officiers, a rempli devant Verdun les fonctions d'adjoint au chef de corps dans des circonstances particulièrement délicates, et a exécuté plusieurs missions périlleuses, en particulier du 20 au 24 mai 1916. »

Il revint ensuite en Champagne et sur l'Aisne. Le 11 mars 1917, lors de sa dernière permission, il me fit le grand plaisir de venir causer quelques instants avec moi ; il évitait soigneusement de parler de ce qu'il avait vu et surtout de ce qu'il avait fait sur le champ de bataille ; mais j'eus la grande joie de constater combien à la douceur naturelle de son caractère et de sa physionomie il joignait de virile résolution. A un mois de là, il eut l'occasion de hausser cette résolution jusqu'au plus noble héroïsme : son régiment prit part, en première ligne, à l'offensive du 16 avril, dans la région de Berry-au-Bac. La citation suivante à l'ordre de la 42^e division dit assez quel fut alors le rôle du lieutenant Muckensturm (il reçut à cette occasion son deuxième galon) : « Pendant les huit jours qui ont précédé l'attaque, a organisé le service des renseignements dans des conditions parfaites. Au cours des opérations du 16 au 17 avril 1917, a continué avec crânerie, et sous un feu des plus violents, à assurer ce service dans des conditions qui ont contribué au succès des opérations. »

Un mois plus tard encore, le 13 mai, comme il était allé reconnaître des tranchées allemandes occupées par nos soldats, mais non retournées encore, il fut déchiqueté par un obus au

retour de cette périlleuse mission. Une troisième citation, à l'ordre de la 10^e armée, porte : « Jeune officier de renseignements ayant le sentiment le plus élevé du devoir et un mépris absolu du danger. Est tombé glorieusement le 13 mai 1917 en accomplissant une reconnaissance des organisations allemandes sur un des points les plus dangereux du secteur. »

Dès le moment où, devant Verdun, il était entré dans la fournaise, il avait renouvelé le sacrifice de sa vie et pris congé des siens dans une lettre à sa mère, que j'ai eu le grand privilège de lire, lettre parfaitement belle et touchante, dont l'écriture est ferme, à peine un peu plus surveillée que de coutume, et qui peint au naturel ce cœur de fils tendre, de frère affectueux, de patriote et de croyant. Il n'y a pas oublié ses amis ; il a pensé même à deux de ses professeurs ; l'un qui avait eu l'occasion, à Condorcet, d'exercer sur la formation de son esprit une influence durable, l'autre auquel il ne reste que le regret de ne pas l'avoir connu davantage, de n'avoir pas pu lui rendre de réels services, de n'avoir pas joui plus longtemps de sa belle intelligence et de sa réconfortante amitié.

ALFRED MARY JOB

C'est en automne 1910 que Job vint s'asseoir sur les bancs de la Sorbonne, et prit une part active aux exercices en vue de la licence d'italien. Il y conquist tout de suite la sympathie de ses camarades et l'estime de ses professeurs. Sa physionomie ouverte, ses yeux clairs et francs, la cordialité de ses manières dépourvues de toute affectation, sa tenue toujours soignée, sans parler de sa belle barbe noire, tout prévenait en sa faveur, tout en lui respirait la droiture et la bonté. Je n'ai jamais cherché à savoir comment cet enfant du Berry (il était né dans l'Indre, le 30 octobre 1884) s'était tourné vers nos études ; toujours est-il qu'il nous arriva sachant déjà fort convenablement l'italien, et comme avec cela il était assez bon latiniste, il passa aisément sa licence en 1911. En juin 1912, il se

présenta au diplôme d'études supérieures, avec un mémoire sur « Les idées religieuses d'A. Fogazzaro, d'après son roman *Il Santo* », et il fut reçu avec la mention honorable, que nous ne prodiguons pas. Il essaya ses forces au concours d'agrégation en 1913, et l'année suivante il fut admissible dans de bonnes conditions : second à l'écrit, avec une sensible avance sur le troisième, et il y avait deux places. Malheureusement ses épreuves orales marquèrent un léger fléchissement, tandis que le candidat classé troisième prenait l'avantage sur ses deux concurrents. C'est ainsi que Job perdit le second rang ; du moins cet échec hautement honorable le désignait-il pour la première place à la plus prochaine occasion : il s'était avancé vers le but d'un pas régulier et sûr ; son succès final n'était pas douteux.

La ténacité dont il avait fait preuve était d'autant plus méritoire que, pour travailler à Paris, il devait y gagner sa vie en donnant des leçons. Cependant, cette situation, forcément un peu précaire, de professeur libre, ne lui donnait pas toute satisfaction : il s'était marié, était devenu père, la trentaine approchait, et il fallait songer à l'avenir. Aussi Job accepta-t-il avec joie, en mars 1914, une délégation au lycée de Tournon, en qualité de professeur de seconde (pour le français et le latin) et d'italien, lourde charge, dix-neuf heures de classe dont il s'acquitta avec zèle et compétence, réussissant à gagner aussitôt la confiance des élèves et la sympathie très vive de ses collègues. Sur ces entrefaites, la guerre éclata. Ce fut un malheur pour Job que l'agrégation d'italien se soit terminée le 31 juillet au soir, au moment où l'ordre était donné de suspendre tous les concours : si celui-ci avait été interrompu, comme tant d'autres, les admissibles eussent été tous proclamés agrégés dans le courant de 1915 !

Au point de vue militaire, Job se trouva d'abord dégagé de toute obligation. Il avait bien été incorporé, en son temps, au 9^e régiment de ligne ; mais au bout de peu de mois, atteint d'une pleurésie grave, il avait été réformé. La rentrée scolaire d'octobre le retrouva donc à Tournon, où il continua son service jusqu'au 20 avril 1915. Dirigé alors sur un camp

d'instruction, il voulut partir pour le front avant son tour, fut versé dans les chasseurs à pied, et arriva le 20 juin dans la région de Notre-Dame-de-Lorette. A ce moment commence sa vie militaire, vie absolument admirable, qui révéla chez cet homme doux, dont la personnalité ne semblait pas très accusée, un cœur résolu, une volonté inflexible, un héroïsme simple. Lorsqu'il était étudiant, je l'avais parfois taquiné pour la clarté excessive qu'il introduisait dans des questions complexes, où il faisait trop volontiers abstraction des nuances; mais à présent, cette simplicité et cette netteté de vue faisaient de lui un merveilleux soldat : en toute occasion, il savait voir distinctement le devoir essentiel, la tâche immédiate; et l'action rapide suivait le jugement impeccable. Ce fut seulement sur le champ de bataille que Job fit connaître tout ce qu'il valait, même à ceux de l'arrière; car il trouvait le temps d'écrire beaucoup, il aimait à confier ses impressions et ses pensées, à rassurer d'un mot hâtif les amis qu'il sentait inquiets, sans faire d'ailleurs aucun tort aux siens, vers lesquels sa tendresse se reportait constamment. Pour ma part, j'ai de lui près de trente lettres, qui m'ont permis de l'apprécier, presque de le découvrir, mieux que je n'avais pu le faire pendant ses quatre années d'études; aussi cette correspondance de guerre m'est-elle très précieuse.

Job s'y révèle observateur sagace des hommes et des choses; il rend avec une simplicité expressive la poésie des scènes de dévastation auxquelles il assiste; qu'on lise, par exemple, ce croquis du premier secteur où il prit contact avec l'ennemi (5 août 1915) : « Pauvre plateau de Lorette ! Je ne saurais vous dire combien je suis pénétré de son infinie désolation. Ce devait être une oasis de verdure dans la grande plaine noire, lieu de pèlerinage sans doute pour les catholiques populations du Nord. Je ne connaissais pas la chapelle; j'aime à me l'imaginer très ancienne, en contraste absolu avec les hautes cheminées modernes : il n'en reste rien, rien, rien!... Et les hommes s'acharnent sur le pauvre plateau : nous y creusons des trous de taupes; les Allemands arrosent rageusement de leurs marmites les derniers restes de verdure, sans réussir

à faire disparaître la note tricolore des bluets, des marguerites et des coquelicots. Et maintenant les hommes peuvent s'en aller : longtemps les choses pleureront ! » — Les tranchées et les boyaux encombrés de cadavres « immobilisés dans les positions les plus étranges », et empestés par les gaz, le font penser aux « Malebolge » du huitième cercle de l'Enfer : il me demande un Dante de poche, et aussi, pour relire la *Ginestra*, un Leopardi, les grands poètes de la souffrance. Mais rien n'est capable d'abattre son entrain ; il écrit le 27 novembre suivant : « Les jours pâles de novembre nous laissent pleins d'entrain et de bonne humeur, comme le soleil d'août ; et ni la pluie, ni la boue glaciale n'altèrent notre santé. »

Aucun de nos soldats n'aime la guerre ; cependant comment ne pas se passionner pour ce jeu féroce ? « Une ou deux fois nous avons vu les bêtes grises ramper vers nous ; c'est le plaisir du chasseur à l'affût : se dire que l'Allemand est votre ennemi, celui de votre famille, de la France, de l'humanité, de toutes les idées qui vous sont chères ; se dire, non sans un battement de cœur, qu'il vous tuera si vous ne le tuez, et en même temps, lentement, posément, mettre en joue, tirer, le voir se raidir pour jamais... » (31 décembre). Puis les heures gaies succèdent aux heures cruelles, et Job ne perd rien de sa bonté ; cette dure vie le laisse capable d'émotions très humaines. Se trouvant au repos, durant la même période, il est chargé (on l'a bien choisi) de répondre aux lettres « qui demandent des nouvelles de ceux qui n'écrivent plus. Bien des tristesses, bien des larmes passent sous mes yeux, beaucoup de vaillance aussi et des choses bien réconfortantes : vieux paysans, pauvres petites fiancées, humbles ouvrières, tous semblent pénétrés de la grandeur de la cause que nous défendons. Je voudrais pouvoir conserver et publier les lettres nombreuses, hélas ! où, avec beaucoup de naïveté, de franchise, on développe cette idée : mon fils, mon fiancé, mon époux est tombé pour la France, en brave, c'est bien ! — Et je m'efforce d'adoucir les dures formules militaires et de faire comprendre qu'un peu d'affection a entouré les derniers instants de celui qu'ils pleurent » (4 novembre). A un autre de ses correspondants, il

cite quelques-unes de ces lettres cornéliennes, une d'un vieux douanier parisien, une autre d'une petite orpheline vosgienne et il conclut : « Quand les vieillards et les femmes écrivent de telles choses, de quoi les hommes ne sont-ils pas capables ? »

Quelques cartes de Job ne portent que peu de mots ; après une série de combats d'où il sortait indemne, il écrivait généralement ceci : « Ma santé est excellente, le moral aussi. Bientôt je compte vous écrire longuement. » Et peu après, la lettre arrivait avec un compte rendu détaillé, précis et vivant des opérations auxquelles avait pris part son bataillon. La plus importante des affaires qu'il m'ait ainsi racontée, en 1915, est la série de combats qui se déroulèrent en septembre-octobre dans la région de Souchez et de Givenchy ; c'est là que le 21^e bataillon de chasseurs à pied, « troupe de choc et d'avant-garde de premier ordre », fut cité à l'ordre de l'armée, là que Job gagna les galons de caporal et obtint la croix de guerre avec une citation à l'ordre du corps d'armée, conçue en ces termes : « Le caporal Job, le 13 octobre, au cours d'une contre-attaque ennemie, a organisé de sa propre initiative un barrage dans la tranchée, a réussi à y maintenir son escouade grâce au bel exemple qu'il lui donnait et à assurer le repli des autres éléments de la compagnie. » Il m'écrivait modestement à ce propos : « C'est l'affaire que je vous avais racontée. Ne croyez pas d'ailleurs que j'aie fait plus que les autres : j'ai eu plus de chance, voilà tout. Que de sacrifices restent inconnus et sans gloire ! » La longue lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser sur ces sanglants combats est une très belle page d'histoire militaire ; je l'ai fait lire à plusieurs de ceux qui l'avaient connu, notamment à son recteur, et aussi à un tout jeune capitaine de chasseurs, blessé, soigné à Paris, et qui, ayant pris part aux mêmes combats, dans un secteur tout voisin, y avait cueilli la croix de la Légion d'honneur. L'impression de ce dernier se résuma ainsi : « Si j'avais cet homme-là dans ma compagnie, j'en ferais immédiatement un sergent, et un mois plus tard un sous-lieutenant ! » Pourquoi fallut-il que Job suivit une route beaucoup plus longue pour devenir officier ? On se heurte tous les jours à de pareils

mystères; mais ne nous en plaignons pas trop, car il fut peut-être ainsi conservé plus longtemps à l'affection des siens et à la nôtre.

Le fait est qu'après une permission grâce à laquelle il put enfin embrasser sa femme et sa fillette, — « huit jours de rêve trop vite envolés et dont la fin fut infiniment douloureuse, » — il fut envoyé à Saint-Cyr en qualité d'élève aspirant. Il y resta de janvier à avril 1916, période de travail intense, assombrie par la mort de son père, et au cours de laquelle on le vit assez souvent à Paris. Sorti avec le n° 4, il fut envoyé au camp de la Valbonne, puis versé en août, comme sous-lieutenant, au 9^e bataillon de chasseurs à pied, à Rochechouart. Son séjour au dépôt se prolongea bien au delà de son désir; bien qu'il y eût amené sa famille, il espérait partir vers la mi-septembre. Au début d'octobre, il conduisit au front un détachement de son bataillon, mais pour rentrer lui-même au dépôt; il bouillait d'impatience : « J'ai revu les fusées éclairantes se dandiner et les lueurs d'obus déchirer la nuit, et il a fallu revenir! Pourquoi garde-t-on aussi longtemps dans les dépôts les officiers nouvellement nommés? Manque-t-on de confiance en nous?... Et songez que le bataillon est dans la Somme depuis deux mois, qu'il a pris Berny les 15-17 septembre et qu'il est sur le point de cueillir de nouveaux lauriers! » Il devait encore attendre près de deux mois. Le 26 novembre, il traversa Paris; j'eus le regret de manquer sa visite, et le 2 décembre il m'écrivait : « Quelle joie de reprendre la saine vie du front! Quelle différence avec le dépôt : là-bas il n'y avait que servitude; ici est la vraie grandeur! »

Il profita de toutes les heures de liberté qu'il avait eues depuis sa sortie de Saint-Cyr pour mettre au point les notes qu'il avait prises sur sa campagne de 1915 comme simple chasseur et comme caporal, et il lui tardait de leur donner une suite. La confiance qu'il voulait bien me témoigner lui inspira la bonne pensée de me communiquer son manuscrit en septembre 1916, et ce fut avec le plus vif intérêt que je pris connaissance de ces pages simples et sincères, dont l'éloquence est faite de vérité, où revivent les divers aspects de l'atroce

existence des tranchées, et aussi le merveilleux entrain et l'admirable esprit de sacrifice de cette troupe d'élite, les chasseurs à pied, dont Job était devenu comme l'incarnation. Je ne veux pas ici en dire plus long de ces « Notes d'un chasseur », car elles devront être imprimées, et l'occasion se retrouvera d'en parler plus en détail.

Il avait rejoint le 16^e bataillon en Champagne : « Mes hommes sont des gars du Nord, beaucoup des régions envahies, rouspéteurs, mais travailleurs et braves, animés de la haine du Boche; ça va. » (31 décembre 1916). La grande bataille à laquelle il prit part fut l'offensive du 16 avril, où il gagna ses galons de lieutenant et eut les honneurs d'une nouvelle citation : « A fait preuve de courage pendant l'attaque du 16 avril, et d'endurance pendant le séjour de la compagnie au secteur. A beaucoup contribué par son attitude à maintenir le moral de la compagnie à un degré très élevé. » N'était-il pas prodigieux qu'il eût traversé de pareilles bourrasques sans avoir la plus légère blessure? Cette chance ne devait plus tarder à le trahir. A la fin de juin, son bataillon alla occuper un secteur célèbre, au nord de Verdun, dans le ravin de Douaumont. Le 28 juillet, ayant pu avoir une permission de quarante-huit heures, il donna rendez-vous à Paris à M^{me} Job, et le dimanche 29 ils nous firent la bonne surprise d'une visite inattendue. Ce fut notre dernière, leur dernière rencontre! Son bataillon mena le 20 l'attaque victorieuse du bois des Fosses, et ce jour-là encore, seul des officiers de sa compagnie, Job ne fut pas blessé; mais le lendemain matin, au cours d'une ronde, il fut frappé d'un éclat d'obus à la tête.

Depuis plus de deux ans, il s'était préparé à cette échéance fatale; il m'écrivait le 3 septembre 1915 : « L'image de la mort nous est toujours présente, elle est dans les camarades qui tombent à mes côtés; elle est dans les cadavres forcément abandonnés entre les deux tranchées, et sur lesquels nous voyons s'exercer heure par heure l'œuvre de destruction de la nature. On s'y habitue; pourquoi craindre la mort? » Mais il ajoutait aussitôt : « La seule pensée attristante est celle de ceux qu'on laisse; parfois, au moment du danger, une étrange

vision traverse l'esprit : c'est une théorie de femmes en deuil et d'enfants qui pleurent. Et puis, on ne pense plus qu'au devoir! »

Job est tout entier dans ces lignes, avec sa vaillance, mais aussi avec l'émotion poignante qui l'étreignait lorsqu'il pensait aux deux êtres qu'il aimait le plus tendrement au monde, et dont il se figurait par avance la solitude éplorée. Si une chose peut apporter quelque consolation à celle qui aujourd'hui supporte avec un courage si simple, si digne de lui, cette terrible épreuve, c'est la pensée qu'aucun de ceux qui ont connu son mari, même en dehors de ses proches, n'a pu se défendre de le respecter et de l'aimer. Il en a été ainsi pour ses anciens compagnons d'études, que la nouvelle de sa mort a profondément troublés, pour ses élèves et ses collègues du Lycée de Tournon, qui, à la rentrée d'octobre 1917, ont rendu à sa mémoire, par la bouche d'un de ses aînés, M. Parnin, un éloquent et touchant hommage; pour ses chasseurs enfin, qui reconnaissaient en lui — j'en ai recueilli le témoignage ému d'un sergent de sa compagnie — un chef très strict sur la discipline, mais bon, attentif et dévoué, pour lequel on n'aurait reculé devant aucun sacrifice. Aucun de ceux-là n'oubliera la physionomie souriante et douce de ce héros de la grande guerre.

HENRI HAUVETTE.

**A MISPUNCTUATION IN THE TITLE OF DANTE'S LETTER
TO THE EMPEROR HENRY VII (EPIST. VII)**

In all the printed editions of the Latin text of Dante's Letter to the Emperor Henry VII (*Epist. VII*), beginning with that of Witte, the first editor, in his *Dantis Aligherii Epistolae quae exstant* (Patavii, 1827), down to that of the anonymous editor of the volume *De Monarchia e De Vulgari Eloquentia con le Epistolae e la Quaestio de Aqua et Terra di Dante Alighieri*, published by Barbèra in the new issue of the *Collezione Diamante* at Florence last year (1917), my own text of the letter printed in the *Modern Language Review* for Jan. 1915 (vol. X, pp. 65 ff.), and that of Pistelli in his *Piccola Antologia della Bibbia Volgata... con alcune Epistole di Dante e del Petrarca* (pp. 210 ff.), published at Florence in the same year (1915), not excepted, the last sentence but one of the title is made to end at 'terrae': — 'ac universaliter omnes Tusci qui pacem desiderant terrae,...' The concluding words of the title according to the reading of the only two Mss. in which the title has been preserved (viz. *Cod. S. Pantaleo 8* in the Biblioteca Vittorio Emanuele at Rome, and *Cod. Lat. XIV. 115* in the Biblioteca Marciana at Venice), are 'obsculum ante pedes', for which Witte arbitrarily and *sub silentio* substituted 'osculantur pedes', a falsification of the text in which he has been followed by every subsequent editor of the letter, with the exception of Pistelli and myself.

In the *lectus receptus*, therefore, which runs 'ac universaliter omnes Tusci qui pacem desiderant terrae, osculantur pedes', and in the translations based upon it, the word 'terrae' is construed with 'pacem desiderant': 'and all the Tuscans everywhere who desire peace upon earth [or, the peace of the land], offer a kiss at his [the Emperor's] feet'. Thus Fraticelli and Torri render: 'Tutti universalmente i Toscani, che pace in terra desiderano, mandano baci a' suoi piedi'; Passerini: 'Tutti quanti i Toscani desiderosi di pace sulla terra, baciano i piedi'; and Kannegiesser: 'alle den Landfrieden liebenden

Tuscier'. The English translators follow suit; Latham renders: 'all Tuscans everywhere, who desire the public peace'; and Wicksteed: 'all the Tuscans generally who desire the peace of the land'.

Now, while reading lately Latin letters contemporary with Dante in the course of my work upon the *Epistolae*, I was struck by the occurrence in the titles of two letters, addressed respectively by the cities of Lucca and of Siena to King Robert of Sicily, of the formula 'terre obsculum ante pedes'. The title of the first, which is dated Oct. 13, 1312, runs: — 'Serenissimo principi dno. Roberto dei gratia Illustri Ierusalem et Sicilie Regi, Ducatus Apulie, Principatus Capue, Andegaue provincie et Folcacherii comiti.. Potestas, Capitaneus.. Anciani.. Priores.. Vexillarius Iusticie, quinque viri auctoritatem communis habentes, consilium, populus et commune Civitatis Lucane, terre obsculum ante pedes'¹.

That of the second, which is undated, runs: —

'Serenissimo Principi dno. Roberto, dei gratia Ierusalem et Sicilie Regi Illustri, Capitanei partis Guelforum Civitatis Senarum, terre obsculum ante pedes'².

These instances of this formula at once made me feel doubtful as to the accepted rendering of the title of Dante's letter to Henry VII; and on turning to the two fourteenth century Italian translations of the letter my doubts were confirmed. In one of them (that printed by Doni, Biscioni, Witte and others), the concluding sentences of the title are rendered: 'Tutti i Toscani universalmente, che pace desiderano, mandano baci alla terra dinanzi a vostri piedi' — a rendering which Witte stigmatized as a mere blunder, for he notes: 'vetus interpret male distinxit, *desiderant, terrae osculum*'. In the other translation, that contained in the S. Pantaleo MS., which was printed by me in the *Modern Language Review* for July 1914 (Vol. IX, pp. 335 ff.), the rendering is: 'Vniuersalmente tucti l toscanj che pace desiderano | ala terra denanci ai pedi | basci

1. Printed by G. Dönniges, in *Acta Henrici VII. Imperatoris Romanorum* (Berolini, 1839), Pars ii, p. 233, with the heading, 'Epistola Lucanorum ad Regem Robertum e duobus exemplis (fol. 44 et fol. 74) Manuscripti iii Athenaei'.

2. Printed by Dönniges, *op. cit.*, p. 234, with the heading, 'Epistola Civitatis Senarum ad Regem Robertum. Ex MSo. Athen. iii. fol. 43'.

mandano'. It may be contended that this rendering is indeterminate; but the punctuation of the MS., in which a stroke, the equivalent of our comma, is placed after 'desiderano', shows that the scribe intended 'a la terra' to be construed, not with 'pace desiderano', but with 'basci mandano'.

Further, in the S. Pantaleo Latin text of the letter, in which the punctuation is unusually careful, a stroke (i. e. comma) after 'desiderant' points to a like conclusion: 'vniuersaliter omnes Tuscj | qui pacem desciderant | terre osculum ante pedes'. The Venetian MS., it should be mentioned, affords no assistance with regard to this particular point, the text of the title being without any marks of punctuation whatever.

My doubts were finally confirmed by a consideration of the *cursus*.

It is true that 'desiderant terrae' represents a form of *clausula*, sometimes known as '*cursus medius*', which was recognised by mediaeval writers; but, so far as my observation goes, this form was very rarely used by Dante², whereas 'pácem desiderant' gives a normal *tardus*, followed by a normal *velox*, '(terrae) ósculum ànte pédes'³; in any case, if Dante had intended 'terrae' to be construed with 'pacem desiderant', he could quite easily have preserved the *tardus* by writing 'terrae pacem desiderant', or 'pacem terrae desiderant'.

In view of these corroborative *data* I think there can hardly be a question that, in spite of Witte's *dictum*, the mediaeval rendering was correct, and that modern editors and translators, misled by Witte himself, have unwittingly gone astray. I propose, therefore to read: 'ac universaliter omnes Tusci qui pacem desiderant, terrae osculum ante pedes'; and to render: 'and all the Tuscans everywhere who are desirous of peace, offer a kiss on the ground before his feet'.

PAGET TOYNBEE.

1. See A. De Santi, *Il Cursus nella Storia Letteraria e nella Liturgia*, p. 26; and A. C. Clark, *The Cursus in Mediaeval and Vulgar Latin*, p. 19.

2. The only instances I can recall are 'in tempore messis' (*Epist.* V. 35), which, however, is a quotation from *Math.*, XIII, 30; and 'magnificéntiae láus' (*Epist.* X. 1) (See De Santi, *op. cit.*, p. 29).

3. The *clausulae* in the title (as emended) are 'Dómino singulári' (*velox*); 'sémper Augústo' (*planus*); 'éxul imméritus' (*tardus*); 'univérsaliter omnes Túsci' (*velox*); 'pácem desiderant' (*tardus*); and 'osculum ante pedes' (*velox*).

GUY DE FERRARE

ÉTUDE SUR LA POLÉMIQUE RELIGIEUSE EN ITALIE A LA FIN DU XI^e SIÈCLE

(Suite et fin¹.)

En résumé, Guy de Ferrare aboutit à des contradictions qu'il ne peut résoudre qu'en niant ce qu'il avait d'abord considéré comme certain, en opposant des témoignages à d'autres témoignages, sans jamais critiquer la valeur des uns ni des autres. Aussi, son argumentation pêche-t-elle par la base : les textes canoniques s'adapteraient-ils merveilleusement aux faits, qu'ils ne prouveraient encore rien, puisque ces faits ne correspondent pas à des réalités, mais à des hypothèses. Qu'importe que le parjure soit condamné par la tradition unanime de l'Église, si la culpabilité de Grégoire VII n'est pas évidente ? La méthode historique, suivie par Guy de Ferrare, condamne sa méthode canonique.

Celle-ci, lorsqu'elle a sa raison d'être, peut soulever des objections analogues. Si, parmi les problèmes examinés dans le *De scismate Hildebrandi*, certains doivent être écartés au préalable pour insuffisance des données, quelques autres peuvent être retenus. Ainsi, le premier et le second livre s'accordent pour affirmer qu'Hildebrand a poussé les Allemands à la guerre. Canoniquement, a-t-il eu raison ou tort ? Saint Augustin, Pélagé 1^{er}, saint Grégoire le Grand viennent tout d'abord le justifier par des textes qui paraissent si décisifs que Guy se croit autorisé à conclure que « soit qu'il ait

1. Voir *Bull. ital.*, t. XVI, p. 105.

permis aux Allemands de lutter contre le roi Henri, soit qu'il ait persécuté — pour employer l'expression de ses adversaires — le dit roi, Hildebrand est resté en parfait accord avec les multiples sentences des Pères » (l. I, c. 8). Mais au second livre, précisément pour avoir permis aux Allemands de faire la guerre, le pape est inculpé d'homicide, en vertu d'un autre texte de saint Augustin qui condamne les Israélites pour meurtre, parce qu'ils ont été complices de la mort du Christ. En quoi le second texte annule-t-il le premier? C'est la première question qui se pose; Guy de Ferrare n'a même pas songé à la résoudre.

Le *De scismate Hildebrandi* pêche donc, comme la plupart des œuvres contemporaines, par défaut de critique; ce n'est qu'une collection canonique, dans laquelle sont enchâssées des appréciations, vagues et contradictoires, sur le gouvernement de Grégoire VII. Il ne prouve rien ni pour ni contre le pape. Historiquement, il n'a qu'une très médiocre valeur et n'apporte une contribution à l'histoire du pontificat que sur deux points : l'élection de 1073 et les événements de 1084-1085¹.

L'élection de Grégoire VII pose certains problèmes, que le *De scismate Hildebrandi* aide à résoudre. Tout d'abord a-t-elle été régulière? Le concile de Brixen, comme on l'a vu plus haut, a prétendu que, pendant la nuit qui avait suivi la mort d'Alexandre II, Hildebrand et ses partisans avaient acheté à bon prix les suffrages du peuple romain. Guy de Ferrare, qui n'est certes pas suspect de partialité pour Grégoire VII, fait justice de cette légende, qu'il se refuse à admettre comme véridique. Il y a plus : tout en considérant l'élection comme nulle, parce qu'elle n'a pas été sanctionnée par le roi de Germanie, il ne nie pas, cette réserve une fois faite, sa régularité. Par là, il dissipe certains doutes que laisserait planer le récit qu'en a donné Grégoire VII lui-même, dans les premières

1. On peut encore relever çà et là dans le *De scismate Hildebrandi* quelques détails intéressants sur la reconstitution par Grégoire VII du patrimoine de l'Église romaine (l. I, c. 2), sur les violences dont les prêtres nicolaïtes furent l'objet (l. I, c. 10). Enfin, Guy de Ferrare confirme (l. I, c. 3) tout ce que l'on sait au sujet des mauvaises mœurs de Henri IV, qu'il n'a pas niées dans le second livre.

lettres de son recueil¹. En effet, l'ordre prévu par le décret de 1059 n'a pas été rigoureusement respecté : le peuple a, dans une certaine mesure, dicté le choix des cardinaux en manifestant bruyamment, pendant les funérailles d'Alexandre II, sa faveur pour Hildebrand. Or, si l'élection avait été viciée par cette intervention spontanée, Guy de Ferrare n'aurait pas manqué de relever l'atteinte portée à la procédure canonique. D'autre part, son témoignage permet aussi, semble-t-il, de trancher les controverses qui ont pu s'élever au sujet de la confirmation royale et d'affirmer que Grégoire VII ne l'a pas sollicitée. Guy a été contredit à ce sujet par l'un des plus ardents défenseurs de Grégoire VII, l'évêque de Sutri, Bonizon, qui, dans son *Liber ad amicum*, dénonce l'audacieuse falsification du privilège de Nicolas II, mais ajoute que, même la version des partisans de Guibert fût-elle authentique, « l'ordination d'Hildebrand a eu l'assentiment royal, car l'évêque de Verceil, Grégoire, envoyé par Henri, assista à la consécration »². De Guy de Ferrare ou de Bonizon de Sutri, auquel faut-il ajouter foi ? Il semble bien que ce soit au premier, car la preuve apportée par Bonizon n'est pas péremptoire ; la présence de Grégoire de Verceil au sacre du nouveau pape ne suffit pas à démontrer que l'évêque fût porteur d'un assentiment royal dont aucun autre témoignage n'a conservé le souvenir ; il était plus prudent pour Henri IV de ne pas se compromettre, d'attendre Grégoire VII à ses actes, de se réserver la faculté d'approuver ou de renier l'élection suivant les circonstances. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la principale thèse soutenue par Guy de Ferrare repose sur le fait que Grégoire VII n'a pas obtenu la confirmation impériale. Le polémiste aurait-il osé être aussi affirmatif, si la réalité avait été contraire à ses allégations ? Et surtout eût-il été nécessaire de forger, dans l'entourage de l'antipape, une fausse version du décret de Nicolas II, si l'on n'avait voulu mettre Grégoire VII en opposition avec elle ?

1. *Greg. VII reg.*, l. I, ep. 1 et 3. — Cf. aussi Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VII (*Libelli de lite*, t. I, p. 601).

2. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. IX (*Libelli de lite*, t. I, p. 615-616).

Le *De scismate Hildebrandi* constitue donc une source qui n'est pas sans valeur pour l'histoire de l'avènement de Grégoire VII. Il ajoute également quelques détails à ce que l'on sait de la dernière année du pontificat.

On a vu qu'à la fin du premier livre, Guy de Ferrare, pour compléter ses indications sur la vie d'Hildebrand, s'était proposé de raconter ses derniers moments (l. I, c. 20). Son récit commence en mai 1084, au moment où Grégoire VII, enfermé dans le château Saint-Ange, abandonné par les Romains que Henri IV, par la violence ou par l'argent, avait gagnés à sa cause, est sur le point de succomber. Pour éviter que le pontife ne tombe entre les mains de son adversaire, les cardinaux évêques vont trouver Robert Guiscard, qui s'apitoie sur le sort d'Hildebrand, réunit une armée de trente mille hommes et marche sur Rome. Au préalable, le puissant duc d'Apulie a soin de faire annoncer à Henri IV « qu'il accourt pour délivrer Hildebrand et que le roi devra lever le siège ou engager la bataille ». Henri, navré, « soit parce qu'il n'était pas prêt au combat, soit parce qu'il redoutait l'excessive chaleur de l'été », se résout à battre en retraite, décidé à reprendre les opérations l'hiver suivant, et se retire en Toscane. Robert Guiscard arrive devant Rome, campe près du Latran, puis, le lendemain, grâce à quelques complices qui lui ouvrent la porte Pintiane, pénètre dans la ville, délivre Hildebrand, l'amène à son camp, lutte contre les Romains restés fidèles à l'empereur, incendie la plus grande partie de la cité, détruit les églises, laisse ses soldats mettre à mort les hommes et déshonorer les femmes, rend ainsi l'opinion hostile à Hildebrand et plus favorable que jamais à Henri IV. Mais bientôt il a honte des excès dont ses troupes s'étaient rendues coupables; il offre aux victimes de réparer toutes les injustices et de leur restituer leurs biens; il n'obtient rien et, devant l'endurcissement du peuple, se retire, échoue au siège de Tivoli où Clément III s'était réfugié, dévaste les campagnes avoisinantes, retourne enfin à Salerne, accompagné d'Hildebrand qui y serait mort entre ses bras, après avoir désigné pour son successeur l'abbé du Mont-Cassin, Didier.

La première partie de ce récit, à quelques détails près, concorde avec les diverses chroniques. Les négociations entre Grégoire VII et Robert Guiscard, dont il est question tout d'abord, sont rapportées en des termes assez semblables par Hugues de Flavigny et par Landulf, dans son *Historia Mediolanensis*. Toutefois, l'initiative, selon Guy, en reviendrait aux cardinaux, tandis que ces auteurs l'attribuent à Grégoire VII lui-même¹. Les deux versions paraissent plausibles et aucun indice certain ne permet de préférer l'une à l'autre. De même, il n'y a pas de motif sérieux pour rejeter l'estimation à trente mille hommes des forces de Robert Guiscard, bien que la précision de ce chiffre (que Guy est seul à fournir) puisse surprendre chez un auteur qui appartient au camp adverse.

La suite du récit de Guy de Ferrare, qui concerne l'ambassade de Robert Guiscard à Henri IV, puis son entrée à Rome, ne présente rien de saillant et n'est démentie par aucun autre historien². Les divergences ne commencent à se produire qu'au sujet des circonstances qui ont accompagné le départ de Grégoire VII. Guy de Ferrare laisse entendre que le pape aurait été emmené directement au camp normand, avant la bataille dans les rues de la ville, tandis que Hugues de Flavigny et Paul de Bernried lui ménagent une entrée triomphale au Latran, ce qui est parfaitement vraisemblable, étant donné que Robert Guiscard était maître de Rome. En revanche, pour les événements qui ont suivi, Guy de Ferrare

1. Hugues de Flavigny, l. II (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. VIII, p. 462). Landulf, *Historia Mediolanensis*, l. III, c. 33 (*ibid.*, t. VIII, p. 100). Hugues de Flavigny nomme l'ambassadeur, qui aurait été l'abbé Jarenton, de Dijon.

2. On trouvera les textes cités et discutés dans Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 546 sqq. L'ambassade de Robert Guiscard à Henri IV est signalée aussi par Paul de Bernried, dans la *Vita Gregorii* (Watterich, *Vitae pontificum Romanorum*, t. I, p. 307). Suivant la chronique du Mont-Cassin (l. III, c. 53), c'est l'abbé Didier qui se serait chargé de prévenir à la fois le pape et l'empereur, mais il n'y a pas lieu d'ajouter foi à cette source qui, de parti pris, met Didier au premier plan. — Pour la retraite de Henri IV, la seule raison donnée par tous les chroniqueurs est l'insuffisance de son armée qui lui fit craindre d'affronter Robert Guiscard. — L'entrée de Robert Guiscard à Rome est un peu dramatisée par les historiens normands, notamment par Geoffroy Malaterra (l. III, c. 36); ils attribuent à la ruse plutôt qu'à la trahison le succès de leur héros et ne dissimulent pas les excès commis par ses soldats, mais en rejettent la responsabilité sur les Romains, tandis que Hugues de Flavigny et Landulf (*loc. cit.*) flétrissent la barbarie des envahisseurs.

est beaucoup plus précis et détaillé que les autres chroniqueurs : il montre fort bien comment le sac de la ville déterminait un revirement (d'ailleurs passager) de la population en faveur de Henri IV et comment l'échec des négociations entreprises par Robert contraignit Grégoire VII à s'éloigner de la ville en compagnie des Normands. L'expédition peu heureuse du duc contre Tivoli n'est également signalée par personne. Toutefois, si le *De scismate Hildebrandi* présente, de ce fait, un réel intérêt historique, il renferme au contraire deux graves erreurs au sujet des derniers moments de Grégoire VII : il fait assister à la mort du pape Robert Guiscard, alors parti pour une expédition en Orient, et prétend que le pontife aurait désigné pour lui succéder l'abbé du Mont-Cassin, Didier, tandis qu'en réalité il proposa simultanément aux choix des cardinaux Anselme, évêque de Lucques, Eudes, évêque d'Ostie, Hugues, archevêque de Lyon¹.

Tels sont les quelques faits que l'on peut glaner çà et là dans le *De scismate Hildebrandi*. En somme, sa valeur historique est plutôt faible. L'information de Guy de Ferrare est loin d'être sûre : il s'est contenté trop souvent de renseignements oraux qu'il n'a guère contrôlés. Aussi, son œuvre ne se distinguerait-elle guère des autres traités ou pamphlets antigrégoriens, si elle ne renfermait une théorie nouvelle de l'investiture.

IV

D'après la théorie grégorienne de l'investiture, l'évêché, avec les prérogatives spirituelles et temporelles qui y sont attachées, forme un tout dont on ne peut disjoindre aucune partie. C'est la thèse formulée par le cardinal Humbert dans son traité *Adversus simoniacos*, par Grégoire VII dans le décret de 1075, par Bernold de Constance, Manegold de Lautenbach et les autres polémistes partisans de la réforme. Tous considèrent

1. Nous aurons très prochainement l'occasion de prouver, dans un article sur *L'élection d'Urbain II*, destiné au *Moyen-Âge*, que la version de Guy de Ferrare ne saurait être préférée à celle de Hugues de Flavigny qui, seul, raconte les choses avec exactitude.

que permettre aux laïques d'investir des évêchés, c'est leur concéder un pouvoir sacerdotal auquel ils n'ont pas droit, c'est favoriser l'ingérence dans les affaires ecclésiastiques de personnes étrangères à l'Église, c'est ouvrir la porte à la simonie, au nicolaïsme et aux autres fléaux de la vie spirituelle.

En opposition à cette thèse, les impérialistes en ont formulé une autre qui est celle-ci : le pouvoir temporel a contribué par ses donations à l'établissement de l'Église; il l'a, au cours des siècles, enrichie et protégée : aussi doit-il nommer les évêques qui jouissent des biens attachés à leur fonction.

Entre ces deux théories extrêmes, Guy de Ferrare prend une position moyenne; il s'efforce de sauver les droits du pouvoir temporel et imagine une séparation des divers attributs de l'évêque, à laquelle personne n'avait encore songé. Chez lui, la fonction épiscopale se dédouble : elle consiste à la fois à transmettre le Saint-Esprit par les sacrements et à administrer les biens de l'église. « Deux droits, dit-il (l. II, p. 564), sont accordés à l'évêque : l'un spirituel ou divin, l'autre séculier; l'un procède du Ciel, l'autre de l'État. Tous les attributs spirituels de la fonction épiscopale sont divins parce que, quoique concédés par le ministère de l'évêque, ils le sont en réalité par le Saint-Esprit. Au contraire, tous les attributs judiciaires et séculiers qui sont conférés aux églises par les princes de ce monde et les hommes du siècle, tels que terres, biens, droits régaliens, sont dits cependant séculiers, parce que précisément ils relèvent des séculiers. »

Ce passage est d'une remarquable précision. L'auteur distingue très clairement dans l'évêque deux personnages : 1° l'homme de Dieu qui tient ses pouvoirs de Dieu par l'intermédiaire du Saint-Esprit et transmet, à son tour, cet esprit à ses subordonnés; 2° le détenteur des biens et privilèges accordés à son église par les princes temporels, qui rend la justice et perçoit des redevances.

De cette distinction découle aussitôt une conséquence capitale. L'homme de Dieu relève du pouvoir sacerdotal, repré-

senté par le pape, le détenteur des biens ecclésiastiques du pouvoir laïque, c'est-à-dire de l'empereur ou du roi. « Le divin, qui procède du Saint-Esprit, ne peut être assujéti au pouvoir impérial, mais les donations temporelles, parce qu'elles ne restent pas perpétuellement aux églises, si la concession n'en a été renouvelée par les empereurs et les rois qui se succèdent, sont soumises en un certain sens à ces derniers et retombent sous leur domination, si elles n'ont été confirmées par eux aux églises... Les choses divines, qui viennent du Saint-Esprit par l'intermédiaire de quelque ministre, ne concernent pas les empereurs et les rois, mais les biens qui ont été conférés par ces empereurs et ces rois et ont besoin de leurs confirmations, leur sont soumis, parce qu'on les a obtenus par eux et qu'on doit les avoir par eux. Par suite, au cours de l'histoire, les évêques de Rome ont permis aux empereurs d'avoir l'investiture des églises, je ne dis pas des édifices sacrés et des autels qui ne leur appartiennent pas, mais des biens ecclésiastiques. »

Il s'agissait pourtant d'établir les titres des rois et empereurs. Guy de Ferrare, suivant son habitude, a recours aux textes sacrés. « La propriété des rois et empereurs sur toutes les choses séculières (c'est-à-dire justice, droits régaliens ou publics, redevances et impôts), même si elles sont aliénées par eux entre les mains d'autrui, est suffisamment démontrée par les paroles de l'Apôtre : *Que tout homme soit soumis aux pouvoirs qui sont au-dessus de lui, car il n'y a pas de puissance, si elle ne vient de Dieu, et celles qui existent sont établies par lui* (Rom., XIII, 1); — *Soyez soumis pour l'amour du Seigneur à toute puissance humaine, soit au roi comme souverain, soit aux préfets comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et approuver les gens de bien* (I Petr., II, 13-14). De ces paroles il résulte qu'aucun droit séculier n'est abandonné aux évêques et que ceux-ci n'ont aucun pouvoir sur les colons, serviteurs, fermiers de l'église, si ce n'est celui qui leur a été concédé par l'autorité royale. De plus, les clercs ne peuvent être affranchis des redevances et impôts publics, à moins que la même autorité ne les en dispense. C'est pour tous que l'Apôtre a dit : *Rendez à tous ce*

que vous devez, le tribut à qui vous devez le tribut, les contributions à qui vous devez les contributions... (Rom., XIII, 7). »

La thèse est donc la suivante : les évêques ont envers l'autorité temporelle les mêmes obligations que les laïques, car ils n'ont, en quelque sorte, que la jouissance, l'usufruit de leurs biens qui restent la propriété du roi. Que cela résulte des textes apostoliques, c'est une de ces conclusions un peu hardies, dont Guy de Ferrare est coutumier. Mais peu importe; comment cette théorie se traduira-t-elle dans la pratique en ce qui concerne les évêchés, telle est la question essentielle. Pour la trancher, Guy paraît plus embarrassé; les solutions qu'il apporte sont moins précises et quelque peu contradictoires : tantôt il se borne à revendiquer pour le roi le droit de confirmer aux églises, lors de son avènement, la possession de leurs biens; tantôt il veut lui attribuer le pouvoir de nommer l'évêque.

Le roi ou empereur, lorsqu'il reçoit la couronne, confirme les donations de ses prédécesseurs. Les propriétés ecclésiastiques ne peuvent échapper à cette règle : comme toutes les concessions impériales ou royales, elles ont quelque chose d'essentiellement temporaire. La jouissance en est limitée à la vie du souverain ou, plus exactement, — car Guy, contrairement à son parti, n'érige pas l'hérédité en dogme intangible, — à la durée de son règne; elle doit être renouvelée par chaque titulaire de la fonction royale. « De même que l'empire et le royaume ne se transmettent pas par succession, ainsi les droits des royaumes et des empires ne se transmettent pas, eux non plus, suivant ce principe et ne peuvent rester éternellement aux rois et aux empereurs. S'ils ne demeurent perpétuellement entre leurs mains, comment pourrait-il en être ainsi pour ceux auxquels ils sont confiés? De même, en effet, que le royaume et l'empire passent d'un homme à un homme, ainsi les droits du royaume subsistent avec le roi aussi longtemps qu'il conserve la couronne, et s'en vont avec lui lorsqu'il perd l'empire ou le royaume. Aussi a-t-il paru utile que ces droits impériaux et royaux une fois abandonnés aux églises fussent confirmés par

une fréquente investiture des rois et des empereurs, étant donné qu'ils ne peuvent leur rester éternellement par la concession d'un seul empereur ou d'un seul roi. »

Jusqu'ici il ne s'agit que de la confirmation répétée des biens ecclésiastiques à leurs usufruitiers, mais quelques lignes plus loin, Guy de Ferrare accorde au mot investiture un sens très différent. « Cette investiture (royale), dit-il, est conforme à la tradition : elle refrène l'ambition et met fin aux séditions populaires. C'est cette concession que le pape Adrien a faite à l'empereur Charles, Léon III (*lire* : VIII) à Louis, d'autres pontifes romains à d'autres empereurs, à la condition qu'ils seraient les défenseurs de l'État chrétien et apaiseraient les troubles populaires dans les élections épiscopales. » Ici, ce ne sont plus les propriétés ou revenus de l'évêché qui sont en cause, mais bien les personnes épiscopales que le roi aurait le droit de désigner, à l'exclusion, semble-t-il, du pouvoir sacerdotal. « Que ceux qui pensent que les ordinations des églises appartiennent aux prêtres daignent considérer que Moïse ne fut pas prêtre. Pourtant Dieu l'a placé à la tête du peuple d'Israël et lui a accordé un si grand crédit que c'est par lui qu'il a transmis la loi, qu'il a créé et ordonné des prêtres, par lui qu'il a désigné pour son temple les objets sacrés, les ministres, les fonctions, les rites, les sacrifices nécessaires à son culte. Or, si toutes ces choses ont été concédées à Moïse, qui n'avait par lui-même aucun rôle sacré, comment peut-il paraître indigne que les empereurs et rois ordonnent les églises, eux qui au jour de leur sacre ont reçu des fonctions à certains égards plus saintes que celles des prêtres eux-mêmes ? Oui certes, les rois ne peuvent être comptés parmi les laïques, mais, par suite des mérites de leur sacre, ils doivent être considérés comme les élus de Dieu. »

En résumé, Guy de Ferrare revendique alternativement pour le souverain temporel deux privilèges : celui de confirmer la possession des biens ecclésiastiques et celui de nommer l'évêque.

Une telle théorie allait à l'encontre des textes canoniques derrière lesquels s'abritaient les décrets grégoriens : saint

Ambroise allègue que les églises sont aux prêtres¹; Gélase interdit aux empereurs de s'occuper des questions sacerdotales². La théorie de la dispense est heureusement là pour concilier toutes choses : on a déjà vu qu'à plusieurs reprises Guy de Ferrare émet l'idée que les canons ne sont pas immuables, qu'ils doivent tenir compte des circonstances et s'adapter à elles. Saint Augustin n'a-t-il pas dit dans son traité contre les Donatistes : *Il est évident que les conciles qui se tiennent dans chaque région ou dans chaque province peuvent s'incliner sans difficulté devant l'autorité des conciles pléniers œcuméniques et que souvent les conciles pléniers eux-mêmes sont ensuite corrigés par d'autres, lorsque l'expérience a ouvert ce qui était fermé et dévoilé ce qui demeurait caché*³? Aussi les principes de Gélase et de saint Ambroise au sujet des églises ont-ils pu être légitimement réformés par la suite, « en sorte que ce qui paraissait défendu par les anciens a été ensuite permis pour la nécessité et l'utilité de l'Église ». Dès lors, les décrets d'Adrien, de Léon VIII, de Nicolas II doivent avoir force de loi et annulent la procédure antérieurement admise.

Ainsi se trouvent légitimées toutes les prétentions du pouvoir temporel dont Guy de Ferrare, malgré son apparente modération, reste le fidèle défenseur. Toutefois, son rigorisme est moins absolu que celui des autres impérialistes ; on peut le considérer à certains égards comme un homme de tiers parti, soucieux d'établir une limite entre les prétentions du roi et les droits du pape. Il reste à déterminer maintenant si, comme l'admettent en général les critiques allemands⁴, il est l'inventeur des idées qu'il a développées ou si, au contraire, il les a puisées à d'autres sources.

On remarquera d'abord que, contrairement à son habitude, Guy de Ferrare ne cite que peu de références. En dehors de saint Augustin, auquel il rattache sa théorie de l'évolution des canons, il invoque seulement trois autorités : la donation

1. Saint Ambroise, ep. 1, 20, §§ 8, 16, 23.

2. Gélase, *Epistola ad episcopos orientales*, c. VIII.

3. Saint Augustin, *Contra Donatistas*, I. II, c. 9, § 14.

4. Tel est, en effet, l'avis de Panzer, Mirbt, Meyer von Knonau et de Scharnagl (Anton), *Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Literatur des Investiturstreites* (fasc. 56 des *Kirchenrechtliche Abhandlungen* de Stutz), 1908, p. 48-54.

du pape Adrien à Charlemagne, le, privilège de Léon VIII, le décret de Nicolas II. Or, ce dernier n'a trait qu'à l'élection pontificale. Quant aux privilèges d'Adrien et de Léon VIII, faux l'un et l'autre¹, ils ont surtout pour but de prouver que seul est légitime le pape qui a été nommé par l'empereur; cependant ils généralisent cette procédure et proclament la nécessité de l'investiture laïque pour les évêchés. « Qu'il (l'empereur) ait de plus, dit le pseudo-Léon VIII, le pouvoir d'élire et d'ordonner les évêques dans les provinces, afin que, si quelqu'un désire l'évêché, il reçoive de lui avec révérence l'anneau et le bâton pastoral. Si quelqu'un est élu évêque par le peuple et le clergé, qu'il ne soit pas consacré avant d'avoir été conduit en présence du prince, approuvé et investi par lui. » Le faux privilège d'Adrien reproduit cette version en des termes à peu près analogues. Après avoir rappelé que le pape a concédé à Charlemagne le droit et le pouvoir de disposer du Saint-Siège, il ajoute : « En outre, dans toutes les provinces, les archevêques et évêques reçoivent l'investiture de l'empereur et seulement ensuite la consécration, afin que soit aboli pour l'avenir l'usage ancien grâce auquel la parenté, l'amitié ou l'argent permettaient d'arriver à l'épiscopat et qu'au seul roi soit attribué le pouvoir respectable de choisir l'évêque. En tout cas, si pour un motif soit présomptueux, soit religieux, l'évêque est élu par le clergé et le peuple, qu'il ne soit consacré par personne, s'il n'a été approuvé et investi par le roi. »

Si l'on rapproche de ces deux documents le passage du *De scismate Hildebrandi* concernant l'investiture, on constate sans doute que la conclusion est identique : aucune élection épiscopale ne peut être valable sans l'assentiment royal. Mais ni le faux Léon VIII ni le faux Adrien ne s'occupent de la confirmation des biens ecclésiastiques, ne séparent dans l'évêché le temporel du spirituel. Ils ne peuvent donc suffire à expliquer

1. Le faux privilège d'Adrien dérive de celui de Léon VIII. Cf. à ce sujet Bernheim (Ernst), *Das unechte Dekret Hadrians I im Zusammenhang mit dem unechten Dekreten Leos VIII als Dokumente des Investiturstreites* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XV, 1875, p. 618-638). Nous avons montré que la bulle attribuée à Léon VIII était de 1085; celle d'Adrien a dû être confectionnée immédiatement après.

la thèse soutenue par Guy de Ferrare qui est plus complète et plus originale.

Quelques érudits allemands ont pensé que Guy de Ferrare avait subi l'influence du droit féodal et assimilé l'évêché au fief¹. De même que le vassal prête hommage à l'héritier de son suzerain et reçoit de lui l'investiture de sa terre, de même l'évêque, à la mort du roi, sollicite la confirmation des biens ecclésiastiques et des droits qui relèvent de son évêché. Une telle hypothèse soulève plus d'une difficulté : à vrai dire l'évêque, chez Guy de Ferrare, ne prête pas hommage à proprement parler; il ne jure pas fidélité, mais requiert simplement un diplôme. Le nouveau roi accorde à l'église la tranquille possession de ce qu'elle possède; le lien entre les personnes, très marqué lorsqu'il s'agit du suzerain et du vassal, n'apparaît pas ici. La concession des biens et privilèges ecclésiastiques n'engage en rien les rapports du roi et de l'évêque qui n'est, d'ailleurs, que le représentant, le mandataire de son église et, théoriquement, elle persiste si cette église vient à changer de titulaire.

Si ingénieuse qu'elle soit, la théorie féodale ne tient pas un compte suffisant des faits. En outre, elle ne saurait expliquer comment Guy de Ferrare a été conduit à isoler les fonctions temporelles de l'évêque de ses attributs spirituels. On doit chercher autre chose et, à notre avis, c'est à l'hérésie simoniacque elle-même qu'il faut faire remonter la source première de la thèse. Toutes les idées exprimées dans le passage en question du *De scismate Hildebrandi* sont déjà combattues avec véhémence, environ vingt ans plus tôt, dans deux lettres de Pierre Damien, adressées l'une au pape Alexandre II, l'autre aux chapelains de Godefroy, duc de Toscane².

Les chapelains de Godefroy, Tudetchin, d'origine barbare (c'est-à-dire germanique), et Jean, Vénitien de naissance, affirmaient que « l'on ne pouvait considérer comme souillé par l'hérésie simoniacque celui qui recevait un évêché du roi ou d'un autre prince temporel, en l'achetant, pourvu que la

1. C'est la théorie de Mirbt, *op. cit.*, p. 507, combattue par Scharnagl, *loc. cit.*

2. Pierre Damien, *ep.* I, 13, et V, 13.

consécration fût gratuite ». Et voici comment, suivant Pierre Damien, ils justifiaient leur prétention : « Ils disaient que, lorsque les choses se passent ainsi, le spirituel n'est pas en jeu, mais le temporel; on n'achète pas le sacerdoce, mais la possession des biens. En effet, ce contrat pécuniaire concerne seulement les ressources matérielles, et non le sacrement qui confère la fonction avec l'église. N'est vénal, ajoutaient-ils, que ce qui les rend riches; ils reçoivent gratuitement ce qui les fait prêtres. En somme, en un seul homme, ils distinguent deux personnes, le cleric qui ne peut sans péché se prêter à aucun commerce et le riche propriétaire qui, lui, peut être taxé pour de l'argent¹. »

Le farouche solitaire de Fonte-Avellana s'indigne avec véhémence contre une pareille prétention; il raille vigoureusement ses adversaires, leur demande avec sa cinglante ironie quel était l'aspect de l'investiture déposée par le prince entre leurs mains et leur prouve que la distinction qu'ils veulent établir est purement artificielle. « Lorsque, leur écrit-il, le prince vous a remis le bâton pastoral, vous a-t-il dit : Recevez les terres et les richesses de cette église? N'a-t-il pas dit plutôt, ce qui est pour moi fort certain : Recevez cette église². » Or, recevoir les biens sans l'église, ajoute-t-il, c'est être schismatique et sacrilège, car c'est séparer les biens de l'église elle-même. Recevoir l'église avec les biens, c'est être simoniaque et hérétique, car c'est nécessairement acheter la consécration dont la possession des biens est inséparable.

Entre les deux lettres de Pierre Damien et le *De scismate Hildebrandi* l'analogie est frappante. Avant Guy de Ferrare, les chapelains du duc Godefroy ont imaginé, pour défendre leur commerce pervers, d'isoler dans l'évêché la dignité temporelle, qu'ils achètent au roi et reçoivent de ses mains par l'investiture, de la fonction spirituelle qui, seule, constitue le sacrement. Aussi bien, contrairement à ce qui a été admis jusqu'à présent, Guy de Ferrare est-il simplement l'interprète de certaines idées qui avaient cours dans l'Italie du Nord avant le

1. Pierre Damien, *ep.* I, 13.

2. Pierre Damien, *ep.* V, 13.

pontificat de Grégoire VII. A-t-il eu entre les mains les deux lettres de Pierre Damien? La chose n'est pas impossible, car il a subi à plusieurs reprises son influence. Sur la validité des sacrements simoniaques il professe la même doctrine, et sa conception du pouvoir sacerdotal de l'évêque dérive de celle qui est exprimée dans le *Liber gratissimus*. « Tous les attributs spirituels de la fonction épiscopale sont divins, écrit-il, parce que, quoique concédés par le ministère de l'évêque, ils le sont en réalité par le Saint-Esprit. Aussi le divin, conféré par le Saint-Esprit, ne peut-il être soumis au pouvoir impérial. » Ce sont, à peu de chose près, les termes dont se sert Pierre Damien pour qui les ordinations simoniaques sont valables parce que l'évêque n'est, en somme, qu'un médiateur, un intermédiaire, le véritable auteur du sacrement de l'ordre étant le Saint-Esprit¹.

Les chapelains du duc Godefroy admettaient implicitement un droit du roi sur les propriétés ecclésiastiques. Toutefois, il n'est pas question, dans les lettres de Pierre Damien, d'une confirmation, à chaque changement de règne, telle que la suppose Guy de Ferrare. L'origine de celle-ci doit être cherchée dans les diplômes par lesquels les souverains assuraient aux églises et aux abbayes la libre jouissance des biens et des droits qui leur avaient été accordés soit par leurs prédécesseurs ou par eux-mêmes, soit par des seigneurs, soit par des particuliers. Les privilèges de ce genre abondent au Moyen-Age; ils concernent soit des terres, soit des coutumes ou des redevances variées, dont l'ensemble constitue les *regalia*. Guy de Ferrare suppose qu'ils sont renouvelés en bloc par le roi, au moment de son avènement à la couronne; il a eu tout simplement l'idée d'ériger un usage en règle générale. Il conclut que ces diverses donations n'ont qu'un caractère temporaire, que le roi est libre de les confirmer ou non, que par suite les évêques n'ont que la jouissance, mais non la propriété, des biens et droits inhérents à l'évêché; d'où résulte la nécessité de l'investiture laïque.

1. Cf. *Liber Gratissimus*, c. IX et suiv.

On peut donc assez exactement reconstituer la provenance des idées que Guy de Ferrare a tant bien que mal soudées les unes aux autres. Aux hérétiques, flétris par Pierre Damien, il emprunte une ingénieuse distinction entre le temporel et le spirituel de l'évêché; il ajoute, en s'inspirant des privilèges royaux, que le roi a le droit de confirmer les biens ecclésiastiques, et, finalement, revendique pour ce même souverain la faculté de nommer les évêques, selon les prescriptions des fausses bulles de Léon VIII et d'Adrien. Sa théorie est une synthèse de trois sources différentes et, bien que n'étant pas absolument nouvelle, elle apparaît pour la première fois dans le *De scismate Hildebrandi* sous une forme dogmatique qui, à elle seule, fait l'originalité du traité.

Ce traité a-t-il eu, sinon par ses arguments historiques, qui sont faibles, du moins par ses conceptions juridiques, dont l'intérêt est réel, une influence sur l'évolution de la querelle des investitures?

Il y aurait une singulière exagération à vouloir rattacher au *De scismate Hildebrandi* le triomphe des solutions modérées qui ont prévalu au concordat de Worms en 1122, mais il n'en est pas moins vrai que l'acte passé entre Henri V et Calixte II repose sur l'idée d'une double investiture spirituelle et temporelle qui est en germe dans l'œuvre de Guy de Ferrare. A vrai dire, cette séparation des divers attributs de l'évêque apparaît même avant le concordat de Worms. Déjà, en 1111, avant la conclusion du concordat de Sutri, des promesses, dont le texte a été conservé¹, furent échangées entre les ambassadeurs de Pascal II et ceux de Henri V, dans l'église Sainte-Marie la Tour. Or, dans la promesse pontificale, on lit ces mots : « Si le roi remplit envers le seigneur pape les obligations prescrites dans cette convention, le seigneur pape ordonnera aux évêques présents au sacre d'abandonner au roi et au royaume les *regalia* qui relevaient du royaume à l'époque de Charles, de Louis, de Henri et de leurs autres prédécesseurs. » La promesse énumère ensuite quels sont les

1. *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Legum sectio IV, Constitutiones et acta*, t. 1, p. 137-139.

regalia auxquels renoncent les évêques : ce sont, dit-elle, les cités, duchés, marquisats, comtés, privilèges monétaires, tonlieux, marchés, avoueries. Cette solution est très différente de celle que proposait Guy de Ferrare, mais du moins repose-t-elle sur le dédoublement de la personne épiscopale qui est à la base de sa théorie.

La même remarque s'applique au concordat de Worms. Cet acte n'a trait qu'à la personne épiscopale et ne concerne nullement la confirmation des biens ecclésiastiques par le roi à son avènement, telle que la suppose Guy de Ferrare; il intervient non pas à chaque changement de règne, mais à chaque vacance épiscopale. « Moi Henri... , annonce l'empereur, j'abandonne à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul et à la sainte Église catholique l'investiture par l'anneau et la crosse; je concède à toutes les églises de mon royaume ou de mon empire l'élection canonique et la libre consécration. » — « Que l'élu, dit ensuite Calixte II dans une bulle adressée à Henri V, reçoive de vous les *regalia* par le sceptre et qu'il remplisse les obligations qu'il contracte par là envers vous¹. »

Nul doute n'est donc possible : il s'agit, à Worms, de l'avènement de l'évêque et non de celui du roi. Mais cette différence essentielle une fois notée, on peut remarquer que le concordat de Worms, comme les promesses de 1111, repose sur la distinction entre le spirituel et le temporel de l'évêché, telle qu'elle était envisagée par Guy de Ferrare. Les modalités sont différentes, mais le principe directeur est identique. On rejette les solutions intransigeantes préconisées aussi bien par Grégoire VII que par ses adversaires, pour adopter un moyen terme, qui n'est pas sans aucune analogie avec celui que souhaitait au fond, sinon toujours dans la forme, l'auteur du *De scismate Hildebrandi*². Faut-il toutefois apercevoir dans ce traité la source première du concordat de 1122? On ne peut

1. *Monumenta Germaniae historica*, in 4°, *Constitutiones et acta*, t. 1, p. 159-160.

2. On a vu, en effet, que Guy de Ferrare, après avoir reconnu la nécessité d'une investiture spirituelle, d'un accord entre les deux pouvoirs, reprend ensuite à son compte les théories beaucoup plus intransigeantes formulées dans les faux privilèges d'Adrien et de Léon VIII.

raisonnablement l'admettre. Il ne faut pas oublier que Guy de Ferrare appartient au parti de l'antipape, qu'il n'a fait qu'une œuvre de circonstance, que les accusations portées contre Grégoire VII et l'Église romaine ne le recommandaient guère aux partisans de la papauté. En réalité, le concordat de Worms est beaucoup plutôt le triomphe des idées d'Yves de Chartres qui, dans le parti pontifical, a préconisé, dès le pontificat d'Urbain II (1088-1099), une solution plus modérée que celle des purs Grégoriens, soutenant que l'investiture laïque ne viole pas les principes de l'Église, mais que ce serait une hérésie de croire qu'elle communique des pouvoirs spirituels, reconnaissant que, pour leurs biens temporels, les églises dépendent des rois, souhaitant de toute son âme une réconciliation entre le pouvoir laïque et le pouvoir sacerdotal¹. Cette réconciliation durable, Guy de Ferrare la voulait sans doute lui aussi, mais il jugeait que, seul, l'antipape Clément III était capable de la réaliser, et, s'il s'est rencontré avec Yves pour affirmer que les églises, au temporel, relèvent du roi, il n'en est pas moins resté, jusqu'à la fin de sa vie, un schismatique impénitent, adversaire résolu des successeurs légitimes de Grégoire VII.

AUGUSTIN FLICHE.

1. Voir notamment les lettres 60, 106, 233, 236. Cf. aussi Fournier (Paul), *Yves de Chartres et le droit canonique* (*Revue des questions historiques*, 2^e série, t. XIX, 1898).

IL DELITTO DI LORENZINO DE' MEDICI

NELLA REALTÀ STORICA

E IN UNA NOVELLA DI MARGHERITA D'ANGOULÈME

(*Suite et fin*¹.)

III

Il duca di Firenze, non essendo mai riuscito a manifestare la propria passione ad una gentildonna che egli amava, aprì l'animo suo al fratello di lei, pregandolo di piegarla alle sue voglie. Il gentiluomo, dopo aver lungamente obbiettato in contrario, mostrò di aderire al suo desiderio, ma soltanto a parole poichè, invece, lo uccise in letto, proprio quando il duca già sperava di aver vittoria su colei, che egli aveva ritenuta invincibile.

Per tal modo, nell'atto stesso, in cui egli liberò la patria da un cosiffatto tiranno, salvò la propria vita e l'onore del suo casato.

Eravi, or son dieci anni², in Firenze, prese a narrare Dagoucín, un duca della casa de' Medici, che aveva condotto in moglie madonna Margherita, figlia naturale dell'Imperatore, e poichè essa era sì tenerella³, che il consorte non poteva

1. Cf. *Bull. ital.*, t. XVII, p. 147.

2. In mancanza di altre notizie, che ci facciano conoscere l'epoca precisa, in cui Margherita di Navarra scrisse la presente novella, come si è potuto stabilire per alcune altre novelle dell'*Heptaméron* (v. Toldo, *op. cit.*, ed anche Cristina Garosci, *Margherita di Navarra*, Torino, Lattes, 1908), così per questa veniamo da tale indicazione a ricavare una data storica che è il 1537, l'anno medesimo, in cui fu ucciso Alessandro de' Medici. La novella andrebbe quindi collocata nel 1547.

3. Margherita d'Austria, figlia naturale di Carlo V e di Flámanda Margherita Vandest, era, infatti, giovanissima, non avendo nel 1531, quando venne fidanzata al duca Alessandro, che 14 anni. Notisi, a questo proposito, come la novellatrice finga di mostrarsi quasi disposta a scusare la infedeltà coniugale e le ignobili avventure amorose del duca, ammettendo in lui un sentimento di squisita delicatezza verso la sposa che non poteva certamente esservi in quel giovane scapestrato e rotto ad ogni libidine. In quest'artificio della augusta donna deve riconoscersi un pudico omaggio reso al suo colto ed aristocratico uditorio, o forse ancora un'arguta, sottile intenzione ironica, un tono comico di deliziosa canzonatura?

ancora condividere con lei il letto coniugale, questi, in attesa che ella giungesse a maturanza, la trattava con sì squisita delicatezza, che, per non farle danno di sorta, amòrosamente si sollazzava con alcune altre gentildonne della città, visitandole di nottetempo, mentre la giovine moglie dormiva¹.

Egli, tra le altre, s'invaghì d'una dama bellissima, onesta e saggia, sorella d'un gentiluomo, che amava come se medesimo e al quale concedeva, in Corte, tanta autorità che i di lui ordini erano obbediti e rispettati, come quelli del signore²; nè questi serbava segreto alcuno in cuore senza svelarglielo, sicchè tal gentiluomo ben poteva denominarsi il di lui *alter ego*.

Come il duca si fu persuaso che la sorella del gentiluomo³

1. La storia ci dice anche qualcosa di più. Travagliato da insaziabili cupidigie di sempre nuove e più difficili conquiste, amava, infatti, il duca uscire di notte imbacuccato in abito da borghese, accompagnato da sfacciati cortigiani e seguito da famigerati sgherri, tra i quali si ricordano un *Unghero* e un *Giomo*, gironzando per i lupanari, entrando nelle case private a violarvi vergini e spose, dando anche la scalata alle mura dei conventi; ed in queste sue scellerate imprese, ove non di rado esponeva a gravi rischi la propria vita, aveva spesso compagno lo stesso Lorenzino.

2. L'affermazione, invero, non concorda troppo con la verità storica (e può essere una vanteria personale usata da Lorenzino nel raccontare a Margherita le proprie vicende), giacchè non pare affatto che Lorenzino godesse nella corte ducale di una grande autorità, chè anzi vi si adattava a recitare quasi la parte del buffone. « A fianco di quell' uomo che egli odia ed abborre — ben scrive il Ferrai (*Lorenzino de' Medici e la Società cortigiana del 500*, op. cit., v. Conclusione) — che si serve di lui per i suoi bestiali capricci, di tanto più fortunato quanto inferiore di cultura e di spirito, si umilia al punto di essere non a torto sospettato consigliere diabolico della tiranide e diventa lo spione, il mezzano del duca, dal quale non si potrebbe dire se sia stato più proletto o straziato. »

3. La donna, per la quale Alessandro aveva concepito una così ardente passione, era proprio la sorella del *gentiluomo*, ossia di Lorenzino de' Medici? Questa « gentil donna molto nobile e di rara bellezza, ma di certissima e invincibile onestà », come la dice il Giovio (*Istoria del suo tempo*, tradotta da Lodovico Domenichi, parte II, p. 497), secondo l'opinione della maggior parte degli storici e dei critici moderni, sarebbe stata, invece, Caterina di Tommaso Soderini, moglie di messer Lionardo Ginori, zia materna di Lorenzino, la quale abitava non molto discosto dal palazzo dei Medici.

Ma altri, come il Segni, affermano che fosse proprio la sorella maggiore dello stesso Lorenzino, ossia Laudomia de' Medici, vedova di Alamanno Salviati, di celebrata bellezza. Tra i moderni, il Gauthiez (*L'Italie au XVI^e siècle. Lorenzaccio*, op. cit., p. II, pp. 244-45) accoglie questa medesima versione, anzi si mostra disposto a credere — non sappiamo, invero, con qual fondamento — che Lorenzino stesso avesse offerto la sorella al duca, pur sapendo che, onestissima, essa avrebbe rifiutato il turpe mercato, mentre la madre, Maria Soderini e il minor fratello Giuliano si trovavano nella paterna villa di Cafaggiuolo e l'altra sorella, Maddalena, nel convento di San Frediano in Castello, affidata ad una religiosa, suor Tommasa. Nulla, del resto, di nuovo, soggiunge il critico francese: non è, forse, prostituzione sua sorella Giulia al papa Alessandro VI, che Paolo Farnese si fece nominare cardinale arcivescovo di Ostia?

Ad ogni modo, poichè non è questa certamente da ritenersi invenzione della

era donna di cotanta illibatezza, che non gli sarebbe mai riuscito di dichiararle l'amor suo, spiate invano tutte le possibili occasioni, si rivolse a detto gentiluomo, che ei prediligeva, e così gli parlò :

— Amico mio diletteissimo, se vi fosse cosa al mondo, ch'io non volessi compiere per voi, proverei angustia grande nel farvi noto il mio proposito, e ancor più nel pregarvi di darmi mano nell' impresa. Ma io nutro tale affetto per voi, che, se possedessi moglie, madre, o figlia, che potesse giovare a salvarvi la vita, io non mi periterei di sacrificarvele, piuttosto che vedervi morire tra i tormenti; io poi son persuaso che l'amor vostro è pari al mio per voi, e che se io, che sono il vostro signore, vi porto sì grande affetto, voi, per lo meno, non ne nutrite uno minore. Per la qual cosa, vi confiderò un segreto, che, tacendovelo, mi procura quell' ambascia che voi vedete in me, e della quale non avrò riposo, se non con la morte, o per mezzo d'un favore, che voi potete farmi.

Udendo il gentiluomo i ragionamenti del suo signore ed osservando il non finto turbamento del suo volto, tutto inondato di lagrime, fu tocco da sì grande commiserazione, che così gli rispose :

— Signor mio, io sono una vostra creatura. Tutto il bene, tutti gli onori, che ho in terra, provengono da voi; voi potete quindi parlare a me, come alla stessa vostra anima, tenendovi sicuro che è in facoltà vostra ordinarvi qualsivoglia azione, che mi sia dato di condurre a buon termine.

novellatrice, della propria sorella, anzi che della giovane zia materna, deve aver narrato Lorenzino stesso a Margherita di Navarra, se anche la cosa stesse altrimenti. E ben si comprende. Il salvare l'onore della sorella, gravemente minacciato nella sua immacolata onestà da un principe crudele e dissoluto, era, senza dubbio, una bella giustificazione del delitto compiuto e conferiva al novello Bruto della Toscana l'aureola del nobile rivendicatore dell' onor femminile, della dignità del casato oltre a quella del liberatore della patria da un' odiata tirannide. Il fatto poneva così Lorenzino in una luce simpatica e nuova e un' abile novellatrice, come Margherita, non doveva lasciarsi sfuggire il particolare, donde poteva ricavare una *situazione* interessante e passionale, tale da suscitare per il protagonista del suo racconto il generoso compimento ed il favore delle commosse ascoltatrici.

Notisi poi che, mentre non pochi particolari della novella concordano perfettamente con la storia e alcuni personaggi sono indicati col loro proprio nome, si tace, invece, il nome di Lorenzino, designato semplicemente e assai vagamente col titolo di « gentiluomo ». Questo evidentemente perché il personaggio in questione trovavasi in corte e, per un naturale riserbo, conveniva tacerne il nome, sebbene tutti lo ravvisassero facilmente nel gentiluomo fiorentino.

E allora il duca cominciò a dirgli dell' amore infinito e potente, ch'egli sentiva in petto, per la sorella di lui, soggiungendogli che se per avventura non gli fosse dato di goderne, non sarebbe certo vissuto più a lungo, ben persuaso che nulla potevano sul cuore di lei preghiere e donativi di sorta; lo scongiurava per tanto, se gli era cara la vita quanto a lui era cara la sua, affinchè escogitasse un convenevole modo per fargli cogliere quel frutto, che, senza la di lui coadiuvazione, mai non avrebbe ottenuto ¹.

Il nostro gentiluomo, che teneva in ben maggior conto il proprio affetto per la sorella e l'onor del suo casato, che non le concupiscenze del duca, tentò di muovergli qualche obbiezione, supplicandolo di usare di lui in altre circostanze che non fossero le presenti, e per servigi di altra natura, eccezion fatta, cioè, di valersene per cosa sì straziante al cuor suo, quale era quella di dover attentare alla onorabilità del proprio sangue; concluse che il suo cuore ed il suo onore gli impedivano di adoperarsi per lui in una siffatta bisogna.

A tali detti, il duca, infiammato da estremo corrucio, postosi un dito tra' denti, prese a morderne l'unghia, mentre gli rivolgeva queste iraconde parole:

— Orbene, dal momento ch' io non trovo in voi ombra alcuna d'amicizia, so ciò che mi resta a fare!

Al che il gentiluomo, che ben conosceva la crudeltà del duca, soprapreso da timore, disse ancora:

— Poichè proprio lo volete, o mio signore, io parlerò a mia sorella, secondo il desiderio vostro e ve ne riferirò la risposta.

E il duca, allontanandosi, ribattè:

— Io farò adunque della vostra vita, quel conto medesimo che voi dimostrerete di fare della mia.

Ben intese il gentiluomo il recondito senso di questo suo detto, e se ne stette un giorno o due senza avvicinare il suo

1. Quello che per Alessandro fu nient' altro che uno de' tanti, innumerevoli suoi capricci amorosi doveva naturalmente diventare nella novella una sincera e violenta passione, tale da costargli anche la vita, come quella che nella *Mandragora* del Machiavelli il giovane Callimaco d'un tratto concepisce per la bellissima ed onestissima moglie di Nicia Calfucci.

signore, meditando sul da farsi. Gli si paravano dinnanzi, da un lato i vincoli di riconoscenza che lo legavano al duca, i favori, gli onori ricevuti, e, d'altro canto, gli si presentavano alla mente l'onore del suo casato, la specchiata onestà e castità della sorella, che ben sapeva, non avrebbe mai acconsentito a cotal vituperio, se non a viva forza, con inganno; cosa questa del tutto impossibile, chè, a nessun patto, nè egli, nè i congiunti suoi, si sarebbero coperti d'infamia, adoprandosi perchè avvenisse.

Dibattuti fra sè gli opposti argomenti, risolse la controversia seq stesso concludendo che men duro gli sarebbe stato il morire che non consumare una cotal infamia ai danni della sorella, che era per candor d'onestà una delle più caste donne che in Italia vi fossero; convenirgli piuttosto liberare la patria da un sì efferato tiranno, che con ostinata perversità voleva macchiare di colpa l'onore del suo casato, potendo tener per certo, che senza tor di mezzo il duca, la vita propria e quella de' suoi familiari non sarebbero mai più state sicure. Non disse motto quindi, nè alla sorella, nè ad anima viva, fermo in cuore di salvar la propria vita e trarre, nel tempo stesso, vendetta dell' oltraggiosa proposta del duca.

Ed ecco che, in capo a due giorni, se ne andò al duca e gli riferì d'averlo sì abilmente condotta la cosa presso la sorella che, quantunque non senza fatica, costei s'acconciava ai suoi voleri, a patto ch'ei tutto maneggiasse sì secretamente, che nessun altro che lui, ne avesse sentore¹.

Il duca, che desiderava assai una notizia di tal genere, senz' altro vi prestò fede, e abbracciando colui che gliela annunciava, gli promise qualunque cosa gli fosse piaciuto di richiedere; lo sollecitò a mandare senz' indugio ad effetto l'impresa, e di comune accordo ne stabilirono il giorno. Se il

1. La storia non dice quali potessero essere i favori e gli onori ricevuti dal duca, chè anzi l'esito della famosa lite di famiglia, conclusa in favore di Cosimo per opera di Alessandro stesso, è troppo chiara attestazione del nessun affetto che questi serbava verso il cugino Lorenzo. Quanto agli onori già dicemmo più sopra.

2. Queste parole ci richiamano quanto scrive il Varchi: « per che, quando tempo gli paresse, se ne venisse solo e cautamente in camera sua, guardandosi molto bene che per l'onore della donna nessuno il vedesse nè entrare nè uscire e che egli incontanente andrebbe per lei » (*Storia fiorent.*, lib. XV).

duca fosse a ciò disposto, non è mestieri richiederlo; quando egli vide avvicinarsi la notte tanto desiderata, durante la quale si riprometteva di avere vittoria sopra colei, che prima aveva tenuta per invincibile, si ritirò nelle sue stanze assai di buon' ora, avendo per unico compagno quel gentiluomo; non trascurò le acconciature del capo, e vestì una camicia tutta aulente di profumi.

E quando tutti furono rientrati nelle loro case, egli se n'andò col gentiluomo alla dimora della dama, entrando in una camera allestita di tutto punto ¹. Il gentiluomo cominciò a spogliarlo dei suoi indumenti notturni e, mentre lo aiutava ad entrare in letto, gli andava dicendo:

— Signor mio, vedo che attendete con ansia colei che non porrà piede in questa camera senza rossore; sono però più che certo che prima dell' alba ella sarà del tutto rassicurata.

Lasciato quindi il duca, si ritrasse nella sua camera, dove non trovò che un solo servo ², cui così parlò:

— Ti basta l'animo di seguirmi in un luogo, dove voglio trar vendetta del peggior nemico, ch'io m'abbia al mondo?

Costui, ignaro di quanto gli si richiedeva, gli rispose:

— Sì, mio signore, se si trattasse anche di agire contro lo stesso duca ³.

Il gentiluomo, allora, lo condusse seco con sì gran fretta, ch'ei non ebbe l'agio di prendere altra arma, se non certo suo pugnale.

Allorchè il duca udì rientrare il gentiluomo, ritenendo che

1. La camera che Lorenzino aveva preparato per il duca era al pian terreno del Palazzo Medici, ora Riccardi, sulla Via Larga.

2. È lo *Scoroncòncolo*, del quale abbiamo fatto menzione nel breve cenno storico, premesso a queste note.

3. Cfr. Varchi, *Storia fiorentina*, libr. XV. « Arrivato il duca in camera di Lorenzo, nella quale ardeva un buon fuoco, si scinse la spada, e fussi gettato in su 'l letto: la quale spada prese subito Lorenzo, ed avvolta presto presto la cintura agli elsi, perchè non si potesse così tosto sguainare, gliel pose al capezzale e, detto che si riposasse, tirò a sè l'uscio, ch'era di quegli che si chiudono de per loro, ed andò via. E, trovato Scoroncòncolo, gli disse tutto lieto: Fratello, ora è il tempo: io ha racchiuso in camera mia quel mio nimico che dorme. — Andiamne — disse Scoroncòncolo. E quando furono in su 'l pianerottolo della scala, Lorenzo se gli volse e disse: — Non guardar ch' egli sia amico del duca; attendi pure a menar le mani. — Così farò — rispose l'amico, — se bene egli fosse il duca. — Tu ti se' apposto: — disse Lorenzo con lieta cera — egli non ci può sfuggir dalle mani: andiam via. — Andiamo pure — disse Scoroncòncolo. »

gli conducesse colei ch'egli tanto desiderava, aperse gli occhi e le cortine per vedere e per ricevere la donna tanto attesa, ma, invece di colei, dalla quale si attendeva conservazione di vita, vide di questa la catastrofe, e cioè una spada tutta nuda, che il gentiluomo aveva sguainata e con la quale egli colpì il duca che era in camicia, sprovvisto d'ogni arma, benchè non di coraggio. Balzò il duca infatti a sedere sul letto e, afferrato a mezzo corpo il gentiluomo, gli disse: « È questa dunque, la vostra promessa? E voi la mantenete così? »

E vedendosi inerme con la sola difesa dei denti e delle unghie, diede un morso al pollice del gentiluomo², e a forza di braccia tanto si difese, che caddero entrambi nella corsia del letto.

Il gentiluomo, che non si sentiva troppo sicuro del fatto suo, chiamò in aiuto il fido servo, il quale, vedendo il duca ed il suo signore, in cotal guisa avvinghiati da non saper lì per lì, come separare l'uno dall'altro, li trascinò entrambi

1. Secondo un'altra versione, dataci da Gerolamo Ruscelli (*Supplimento* di G. Ruscelli nelle *Istorie di Mons. Giovio in Venetia*, appresso Giovan Maria Bonelli MDLX. p. 30, unto alle *Storie del Giovio*, Venezia, 1572), il Duca, alla prima pugnata, avrebbe esclamato: « Ah, Lorenzo, io non aspettavo questo da te »; alle quali parole, che sembrano ricordare il *tu quoque, fili mi*, di Cesare a Bruto, Lorenzino, seguitando a menar colpi, avrebbe soggiunto: « anzi, troppo l'avete voi aspettato, perchè io lo dovevo far molto prima ».

2. Il particolare è storicamente esatto. Leggiamone il vivace e drammatico racconto che ne fa il Varchi (op. luogo cit.): « Lorenzo, alzato il salticchio, che ricadde giù e non s'aperse alla prima volta, entrò dentro e disse: « — Signor, dormite voi? — Ed il dir queste parole e l'averlo passato con una stoccata d'una mezza spada fuor fuora da una parte all'altra fu tutt'una. Questo colpo fu per sè inortalissimo.... Il duca, il quale o dormiva o, come se dormito avesse, stava co'l viso volto in là, ricevuto così gran ferita, si voltò su pe'l letto, e così voltolone s'uscì dalla parte di dietro per volersi fuggire verso l'uscio, facendosi scudo d'uno sgabello ch'egli aveva preso: ma Scoroncòncolo gli tirò una coltellata di taglio in su 'l viso, e squarciandogli una tempia gli fesse gran parte della gota sinistra; e Lorenzo, avendolo respinto su 'l letto, ve lo teneva rovescio, aggravandosegli con tutta la persona addosso; e perchè egli non potesse gridare, fatto sommessamente del dito grosso e dell'indice della mano sinistra, gl'inforcò la bocca, dicendo: — Signore, non dubitate. — »

« Allora il duca, aiutandosi quanto poteva il più gli prese co' denti il dito grosso; e lo stringeva con tanta rabbia, che Lorenzo, cadutogli addosso e non potendo menare la spada, ebbe a dire a Scoroncòncolo che l'aiutasse. Il quale corrova e di qua e di là; e non potendo ferire Alessandro che non ferisse prima o insieme a Lorenzo tenuto abbracciato strettamente da lui, cominciò a menar di punta tra le gambe di Lorenzo; ma, non facendo altro frutto che sforacchiare il saccone, mise mano a un coltello che egli aveva per sorte con esso seco, e ficitatolo nella gola al duca, andò tanto succhiellinando che lo scannò. Diedegli, poi che fu morto, dell'altre ferite, per le quali versò tanto sangue, che allagò quasi tutta la camera; e fu notabil cosa che egli, in tutto quel tempo che Lorenzo lo tenne sotto e che vedeva Scoroncòncolo aggirarsi e frugare per ammazzarlo, mai nè si dolse nè si raccomandò, nè mai gli lasciò quel dito ch'egli gli teneva rabbiosamente afferrato co' denti. »

per i piedi nel mezzo della camera, indi, col suo pugnale si diede a tagliar la gola al duca, che si difese con ardore, finchè si vide ridotto, dalla gran perdita di sangue, a sì estrema debolezza, da non poter più oltre sostenere la lotta.

Il gentiluomo ed il servo, allora, lo ricollocarono nel letto e lo finirono a colpi di pugnale, indi tirate le cortine, se n'andarono, chiudendo nella camera il cadavere del duca.

Come il nostro gentiluomo si ritrovò vincitore di cotesto gran nemico, togliendo di mezzo il quale reputava di aver ridonato a libertà il pubblico reggimento, ritenne la propria impresa non del tutto compiuta, se non avesse fatto subire la stessa sorte ad altri cinque o sei ch'erano dei più intimi familiari del duca; senonchè il servo, che non era nè un temerario, nè uno sciocco, gli mosse questa osservazione :

— A me pare, signor mio, che voi già abbiate per ora fatto abbastanza e che sia per voi miglior partito metter in salvo la vostra vita, che non di tentar di toglier quella altrui, poichè, se noi, nell'uccidere ognuno di costoro, impiegheremo tanto tempo quanto ci toccò restar qui per dar la morte al Duca, spunterà il giorno e metterà in luce l'impresa nostra, prima che a noi torni possibile portarla a compimento, quand'anche ci avvenisse di trovare i nemici nostri senza difesa¹.

Il gentiluomo, cui la coscienza turbata rendeva pavido, prestò allora orecchio al servitore e traendolo seco, tutto solo, lo condusse davanti ad un vescovo² al quale spettava il carico di far aprire le porte della città e di presiedere ai guardiani, e giunto al suo cospetto, così gli parlò :

« Ho avuto, stassera stessa, notizia che un mio fratello trovasi in punto di morte³; ho chiesto quindi or ora, il consenso

1. Questo discorso del servo al suo signore, per indurlo a desistere da altri propositi e pensare a mettere in salvo la propria persona, trova riscontro nelle parole stesse di Lorenzino nell'*Apologia*, là dove egli si giustifica contro coloro che lo accusavano di aver errato nella condotta seguita dopo l'uccisione del duca: « Dico solo che Piero, mio servitore, che nell'aiutarmelo ammazzare si era portato così animosamente, dopo il fatto e poich'egli ebbe agio a ripensare al pericolo che egli aveva corso e che ancora egli poteva correre, era tanto avvilito che di lui non potevo disegnare cosa alcuna. »

2. È il vescovo Agnolo di Marzi, ministro del duca Alessandro.

3. Ed è proprio questo il pretesto, del quale, come abbiamo ricordato nella breve introduzione, si valse Lorenzino per ottenere il permesso di uscire, durante la notte, dalla città.

di partire, al duca, il quale me l' ha accordato all' istante; vi prego pertanto, di ordinare ai guardiani di noleggiarmi due buoni cavalli, e di aprirmi la porta della città. »

Il vescovo, che faceva della di lui richiesta egual conto d'un ordine del duca suo signore, gli rilasciò immediatamente un suo permesso scritto, per mezzo del quale, gli fu aperta la porta e gli furono dati i cavalli, come egli desiderava; con essi il gentiluomo, invece di recarsi dal fratello, se n'andò dritto a Venezia¹ a curare i morsi infertigli dal duca; di là poi, passò in Turchia.

Al mattino seguente, tutti i servi del duca, ritardando egli a comparire, ebbero subito il sospetto ch'ei si fosse recato a visitare qualche dama, e, impensieriti per il soverchio indugio, si diedero a cercarlo per ogni dove.

La duchessa, poveretta, che già prendeva ad amarlo di vero amore, come seppe che non lo ritrovavano in luogo veruno, n'ebbe pena grande; allorchè poi si avvertì che come il duca, anche il gentiluomo a lui prediletto, non si faceva vivo, lo si cercò a casa sua.

E, avendo quivi rinvenute tracce di sangue alla porta della sua camera, vi penetrarono, senza però trovarvi alcuno, nè gentiluomo, o servo, che potesse darne notizia. Seguendo poi le impronte sanguinose, desolati e afflitti, i servi del duca, pervennero alla porta della camera, dov' egli giaceva e, trovatala chiusa e abbattutone l'uscio, tutta subito la videro inondata di sangue; alzate le cortine del letto, si presentò ai loro occhi quel misero corpo, addormentato nel sonno senza fine.

Immagini ciascuno quali lamenti ne fecero quei servi costernati, mentre riportavano il cadavere del duca nel suo palazzo, dove giunse pure il vescovo, che loro narrò come il gentiluomo fosse partito di notte tempo per le poste, col pretesto

1. Non precisamente a Venezia, ma bensì a Bologna, si recò direttamente Lorenzino dopo la sua precipitosa fuga da Firenze; ed ivi sappiamo di certo che, fattosi medicare alla meglio da maestro Angelo da Parma, in casa di Francesco Dall'Armi, quel dito, che poi rimase segnato per sempre, cercò di messer Salvestro Aldobrandini, dotto giurisperito e primo cancelliere delle Riformazioni, allora giudice a Bologna, ed uno dei più ardenti fuorusciti, cui, per primo, raccontò il fatto, ma questi, tanto la cosa gli parve incredibile, non gli prestò fede. Da Bologna passò indi a Venezia, presso Filippo Strozzi.

di recarsi presso ad un fratello; da ciò fu palese che era egli stesso l'autore dell'omicidio. Risultò pure comprovato che la sua infelice sorella non aveva avuto contezza di nulla¹. Costei, pur tra lo stupore ed il dolore provocato in lei da sì straordinario evento, si sentì legata ancor più d'affetto al fratel suo, che non aveva risparmiato di correr l'alea, rischiando la vita, pur di liberarla da sì crudel principe nemico.

Ed ella perseverò vieppiù nell'onesta sua vita virtuosa, tanto che pur essendo rimasta sprovvista di beni di fortuna, in seguito alla confisca fattane, passò, come pure la sorella sua, a nozze²; ebbero, infatti, entrambe mariti sì leali e doviziosi, quali altri non v'erano in Italia, e con essi convissero di poi, circondate da onorevole reputazione.

Eccovi, signore mie, ciò che vi deve rendere timorose di questo piccolo Iddio (Amore), che prende piacere nel tormentare tanto i principi, quanto i diseredati dalla fortuna, tanto i forti che i deboli.

Questa istoria riuscì molto accetta a tutta la brigata, ma fece nascere diverse opinioni, sostenendo alcuni che il gentiluomo aveva fatto il suo dovere salvando le propria vita e l'onore della sorella, e nel tempo stesso liberando la patria da un simile tiranno; affermando gli altri che è ingratitude troppo grande quella di mettere a morte il proprio benefattore. Dicevano le signore che egli era un buon fratello ed un virtuoso cittadino; gli uomini, al contrario, che era un servo traditore e furfante.

1. È logico — potrebbe qui alcuno domandare — e verosimile che non appaia punto come la sorella seppe dell'abnegazione del fratello? Ed essa non si era affatto accorta della passione suscitata nell'animo del duca per atti o anche soltanto per sguardi? È difetto d'arte questo o non piuttosto sottigliezza e finezza psicologica?

Il silenzio e il segreto conservati da Lorenzino — secondo le intenzioni della novellatrice — vorrebbero forse a quanto pare essere prodotti da sommo pudore in lui, che così avrebbe vendicato l'onore della sorella, senza neppur farle conoscere le disoneste mire del duca a suo riguardo e risparmiandole il grave dolore di sapersi causa involontaria dell'orrendo delitto e della conseguente rovina del fratello.

2. Filippo Strozzi, che ospitò, dopo il delitto, Lorenzino a Venezia — uccisosì poi stoicamente, il 17 dicembre 1538, dopo essere stato fatto prigioniero a Montemurlo — in segno di stima e di gratitudine, volle che Pietro e Roberto, suoi figliuoli, sposassero le due sorelle di lui, Laudomia e Maddalena, la prima delle quali come sappiamo, era già vedova di Alamanno di Averardo Salviati.

Ed era bello ascoltar le ragioni recate innanzi dalle due parti; senonchè, le dame, secondo che è lor costume, parlavano assai più per sentimento che per ragionamento, ammettendo che il duca fosse altrettanto degno di morte, quanto degno di buona fortuna colui che aveva fatto il colpo.

Per la qual cosa Dagoucin, considerata la gran disputa che ferveva tra di loro, disse:

« In nome di Dio, o dame, non attardatevi in contese per cosa già passata, ma abbiate cura delle vostre beltà, affinchè esse procaccino uccisioni ben più crudeli che non quella ch'io vi ho narrata. »

E Parlamente allora:

« La *belle Dame sans mercy*¹ ci ha insegnato che sì gentil malore non manda guari a morte². »

FRANCESCO PICCO E FEDERICO RAVELLO.

1. La *Belle dame sans mercy* è un poema di metallica amorosa, composto da Alain Chartier, nella forma di un lungo dialogo tra una dama e il suo amante. La signora, avendo rifiutato ostinatamente di compatire a' suoi dolori, l'amante, disprezzato, ne morì, si dice, di disperazione. Ecco i versi, ai quali allude qui la regina di Navarra:

Si gracieuse maladie
Ne mèt guères de gens à mort,
Mais il siet bien que l'on le die
Pour plus tost attraire confort:
Tel se plaint & tourmente fort
Qui n'a pas les plus aspres deuils)
Et, s'amours grieve tant, au fort
Mieux en vault ung dolent que deux.

(Les Œuvres de Maistre Alain Chartier ecc. reveues & corrigées par André Duchesne-Tourangeau, Paris, 1617, p. 502.)

La *Belle dame sans mercy* è ancora citata nella 56ª novella dell' *Heptaméron*.

2. Concludendo, si può desumere da questa novella della principessa Margherita d'Angoulême che Lorenzino de' Medici — come già osservò il Ferrai (*Lorenzino de' Med.* op. cit., p. 290) — cercò, alla corte di Francia, d'attenuare l'importanza del tirannicidio, dichiarando alle dame ed ai gentiluomini francesi di aver ucciso il duca per vendicare un oltraggio di famiglia. E Margherita dovette prostrar fede al suo racconto, se lo riprodusse esprimendo il suo sdegno contro l'ucciso e mostrando sentimenti di benevolenza verso il vendicatore della sorella.

Del resto, stando alla testimonianza di G. B. Strozzi (Ferrai, op. cit., p. 285), nè l'animo della regina di Navarra, nè quello della stessa Caterina de' Medici — figlia di Lorenzo duca d'Urbino, sorella quindi di Alessandro, divenuta sposa di Enrico II, figlio e successore di Francesco I — si addolorarono troppo della morte del Duca. (Toldo, *Contributo alla storia della novella francese*, ecc., op. cit., pp. 70-71.)

Soggiungiamo qui che la traduzione della novella fu condotta sull'edizione seguente: « *L'Heptaméron des Nouvelles de très haute et très illustre princesse M^e d'Angoulême Reine de Navarre*, par Le Roux de Lincy et Anatole de Montaiglon, tome deuxième, Paris, Auguste Eudes, MDCCCLXXX; deuxième journée; douzième nouvelle, pp. 14-27 ».

ALFIERI, MONTI, FOSCOLO

LA POÉSIE PATRIOTIQUE EN ITALIE DE 1789 A 1815

III

Entre Alfieri, se dressant de toute sa hauteur devant son siècle, disant leur fait aux oppresseurs, prêchant aux Italiens la haine de l'étranger, l'amour de la liberté et de la patrie, et Monti, s'inclinant bien bas devant les puissants, mettant son talent à leurs gages, mais se réhabilitant vis-à-vis de ses compatriotes et de lui-même par son ardent amour et sa splendide apothéose de l'Italie, l'originale figure de Ugo Foscolo incarne un idéal patriotique non moins pur¹. Ardent et passionné autant que le premier, possédant à l'égal du second le don poétique et la parole grandiloquente, il a sur tous les deux cette supériorité qu'il ne se contente point de parler et d'écrire : il agit; inférieur à ses aînés, ou moins heureux qu'eux, si l'on préfère, en ce que son activité, au lieu de se déployer de façon suivie et dans un but bien déterminé, s'est trop souvent dépensée de façon incohérente et en pure perte.

C'est un personnage des plus curieux. Moitié Levantin, moitié Italien (il est né à Zante d'un père vénitien et d'une mère grecque), il appartient à cette race d'aventuriers écrivains qui, comme Casanova, comme Da Ponte, comme Gorani, promènèrent au XVIII^e siècle leurs talents et leurs vices à travers l'Europe, et valurent à l'Italie un renom d'immoralité que, comme nation, elle était loin de mériter. Homme d'action autant qu'homme de plume, poète, soldat, érudit, agitateur

1. Cf. *Bulletin italien*, t. XVII (1917), p. 36 et t. XVIII (1918), p. 81.

2. Cf. G. de Winckels, *Vita di Ugo Foscolo* (1885-1898), 2 vol.; G. Chiarini, *Gli amori di Ugo Foscolo nelle sue lettere* (1892), 2 vol., et *La vita di Ugo Foscolo* (1910), 1 vol.

politique, son époque fournit à ses multiples aptitudes l'occasion de se manifester. Ses dons naturels vont de pair avec sa culture. Il écrit avec la même aisance un pamphlet révolutionnaire et un commentaire philologique, une page de critique littéraire, un roman et une poésie. Il sait manier l'épée, haranguer les foules; il sait, s'il le faut, risquer sa vie, officier sur le champ de bataille, penseur sur la place publique, pour le triomphe d'une idée. Ce serait le premier Italien des temps modernes s'il savait se gouverner lui-même, s'il n'était sujet à des naïvetés, des excentricités, des accès d'humeur fantasque, si le désordre de sa vie et ses amours restées légendaires n'étaient cause de son impuissance.

Quand Bonaparte, vainqueur de la coalition austro-sarde et maître de la plaine du Pô, arrive avec son armée en vue de Venise, Foscolo a dix-neuf ans. Il a eu déjà plusieurs liaisons amoureuses, et, nouveau Chérubin, conquis les bonnes grâces de dames d'un âge très supérieur au sien. C'est, de plus, un patriote et un révolutionnaire avancé. Il s'est bourré de lectures philosophiques; il a composé une tragédie démocratique dédiée par lui à Alfieri, et des vers à l'adresse du gouvernement vénitien, qu'il a gourmandé sur son inertie et menacé de la colère du peuple. Quel spectacle pour lui que celui de ce jeune conquérant qui, en sauvant la France, impose silence à l'Europe et lui dicte ses volontés! Quelle mission sublime, après avoir fait la conquête de l'Italie, que de donner à ce pays la liberté et l'unité! L'imagination de Foscolo, démocrate et patriote, s'enflamme à cette pensée. L'inaction lui pèse. Il lui tarde de coopérer à l'œuvre de rédemption nationale. Une double occasion s'en présente à lui.

Il apprend que, dans divers centres de la péninsule, des corps de troupes sont en formation: il s'engage à Bologne dans un régiment italien de cavalerie. Il apprend, à peine rendu à son poste, que les habitants de Reggio d'Emilie se sont insurgés et ont proclamé leur indépendance: à ces « citoyens libres », à ces « vrais Italiens » il dédie, en guise de salut fraternel, l'ode: *A Bonaparte libérateur*.

Le morceau, dans la note de Monti, mais avec quelque

chose de plus nerveux et de plus mâle, a un retentissement considérable : il met aussitôt son auteur en relief.

Le début est une sorte de récitatif éploré. La fameuse déesse antique pour laquelle Brutus a tiré l'épée sur son propre fils s'est réfugiée dans des contrées lointaines. L'Italie, jadis reine, maintenant esclave, git à terre immobile, tranquille mais désespérée :

*Italia serva immobilmente giace
Per disperazion fatta sicura.*

Un bruit de trompettes a retenti. Un jeune guerrier, la tête couronnée de lauriers, s'avance, conduisant d'une main sûre ses généreux coursiers. En voyant la pauvre Ausonie devenue depuis des siècles la proie de ces rois, autres Nérons, et de ces prêtres, autres vendeurs du temple, qui se sont abattus sur elle, « Assez ! » s'écrie le Tout-Puissant. Et aussitôt leur pouvoir s'écroule. Alors la déesse appelle les peuples aux armes.

Tandis que l'aigle germanique s'enfuit, touchée à l'aile et au ventre, la Gaule pousse un formidable cri de Liberté. « Liberté ! » lui répondent les échos de la terre et du ciel.

Le héros continue sa marche ; les valeureux soldats de la République le suivent. Le drapeau tricolore à la main, il disperse tous ses ennemis, et l'Italie à son tour pousse ce cri de tous les peuples : Liberté ! Le poète s'adresse alors à Bonaparte et à l'Italie :

« Héros, dit-il au premier, toi qui sur le champ de bataille as emporté comme trophée des couronnes de tyrans, deviens maintenant un héros d'un nouveau genre. Va, vois, vainc, et donne la liberté ! »

« Italie, Italie, crie-t-il à la seconde, avec des rayons brillants surgit à ton horizon l'aurore messagère d'un perpétuel soleil ! » Plus de veuves en pleurs, plus d'orphelins réclamant du pain ! Les saintes lois de la nature rétablies sur les ruines du despotisme, les plaines et les coteaux couverts de moissons, les vaisseaux fendant l'océan chargés de richesses : voilà l'œuvre de la Liberté. Œuvre féconde et durable, pourvu que l'ambition, la cupidité, la frivolité n'en étouffent point, comme jadis

en Grèce, le feu sacré. Car sans la vertu comme bouclier protecteur, la Liberté même est un mal :

... se Virtù suo scudo
Su voi non stende, Libertà vi nuoca.

Car si l'amour de la patrie n'arme les cœurs de courage, si la patrie ne réprime « les fraudes sacerdotales », le tyran qui la guette, là-bas, sur les rives de l'Ister, fondra de nouveau sur elle, et de libérateur comme Bonaparte, elle n'en trouvera plus.

Ces vers trahissent de la jeunesse et de l'inexpérience : l'Italie entière pourtant tressaille en les lisant. La République Cispadane en ordonne l'impression officielle. Quant à Foscolo, à peine le gouvernement des doges a-t-il cédé la place à une municipalité démocratique, qu'il se fait mettre en congé, rentre à Venise, et dans les clubs, dans les feuilles publiques, dans la Société d'instruction publique qui l'aclame membre, dans la Municipalité même qui le prend pour secrétaire, se pose en agitateur patriote, et en champion des idées révolutionnaires les plus avancées.

Cette période d'enthousiasme dure peu. Au lieu d'affranchir Venise, qui réclame vainement son annexion à la Cisalpine, Bonaparte la livre pieds et poings liés à son implacable ennemie : l'Autriche. Au lieu d'unifier l'Italie, Bonaparte la morcelle en un certain nombre de républiques impuissantes à vivre par elles-mêmes, et s'écroulant comme des châteaux de cartes en même temps que son éphémère conquête. Au lieu de l'affranchir, une seconde fois victorieux de l'Autriche et de ses alliés, il la subordonnera à sa politique française et à sa politique personnelle.

Le premier acte de Foscolo après la signature du traité de Campo Formio est de fuir Venise et la tyrannie autrichienne. Il gagne Milan et tente d'y remplir le rôle de « écrivain national » qu'il lui est désormais impossible de jouer dans sa patrie. N'obtenant point du gouvernement de la République cisalpine l'emploi rétribué qu'il sollicite, il se fait journaliste, et collabore au *Monitore italiano*, lui-même bientôt supprimé. Tandis

qu'il erre à Bologne, à Florence, à Gênes, à Milan, toujours en quête d'une situation qui lui échappe, finissant par reprendre du service et gagnant brillamment ses galons d'officier au siège de Gênes, les événements ont suivi leur cours. Foscolo veut, coûte que coûte, essayer encore d'intéresser la France à la cause de l'Italie. Il adresse au général Championnet (18 vendémiaire an VIII) une lettre pressante où il déclare que, pour vaincre l'Autriche, la France a besoin du concours des Italiens. Aussi, « pour obtenir leur aide prompte, ferme, loyale, il convient de proclamer l'indépendance de l'Italie ». Il envoie l'*Ode à Bonaparte* au conquérant lui-même (5 frimaire an VIII) :

« Je te dédiais cette ode, lui dit-il, quand après avoir remporté douze victoires, livré vingt-cinq combats, emporté d'assaut seize forteresses, conquis huit provinces, pris cent cinquante drapeaux, quatre cents canons et fait cent mille prisonniers, tu donnais la paix à tes ennemis, une constitution à l'Italie, et l'omnipotence au peuple français.

» Aujourd'hui encore je te la dédie, non pour te flatter par le bruit de tes hauts faits, mais pour te faire sentir par comparaison la misère de cette Italie qui attend à juste titre la restauration de sa liberté de celui qui fut le premier à la lui apporter. »

Deux ans plus tard, l'œuvre d'iniquité étant à la veille de se consommer, comme s'il voulait se faire illusion à lui-même, il reprend le thème de cette lettre dans un *Discours à Bonaparte* (janvier 1802), rappelant au Consul ce qu'il a fait pour l'Italie et ce qu'il pourrait faire encore pour elle, s'il le voulait, s'efforçant de l'arrêter sur la pente fatale de l'impérialisme où il s'engage, caressant encore une fois le rêve d'un étranger sauveur de l'Italie, d'un despote fondateur de république, d'un autocrate protecteur de la liberté des peuples :

« Et toi, premier Consul, s'écrie-t-il, pourquoi ne promets-tu pas pareille prospérité à l'Italie, toi qui en si peu de temps as rendu à la France, lois, paix, gloire, foi et richesse ? Viens : en ta présence toutes les fautes sont expiées, toutes les plaies sont guéries, tous les heureux présages de notre république sont réalisés. .

» Laisse l'État à la garde non des hommes, mais des lois. Ne le confie pas à la générosité des peuples, mais à ses propres forces. Autrement, tu exposerai à l'ingratitude des hommes et aux caprices de la fortune la stabilité de toute ton œuvre. L'immortalité de ton nom subsistera alors peut-être qu'il ne restera plus trace de nous; mais la reconnaissance pour tes bienfaits ne vivra qu'aussi longtemps que vivront la Cisalpine et la France. Pourvois donc du même coup à notre prospérité et à ta vraie gloire! »

L'Italie a été de tout temps l'objet des convoitises de l'Autriche et de l'Angleterre, ennemies naturelles de la France. L'indépendance de l'Italie et son alliance sont pour la France et pour toutes les petites nations comme la Suisse et la Hollande une garantie de paix et de sécurité. Si la France persiste à intervenir chez elle, à émettre des prétentions dominatrices sur elle, le jour où Bonaparte disparaîtra, peut-être avant même qu'il disparaisse, ce sera le réveil des rivalités, des ambitions et des guerres :

« Tes admirables actions auront-elles pour résultat nos désolations, nos cadavres et nos larmes? Et l'espérance de la gloire italienne s'évanouira-t-elle dans la certitude d'un nouveau et irréparable déshonneur? Ah! quelle nuit s'étendrait sur ta renommée si un jour le peuple cisalpin venait à s'écrier : « Pourquoi, au lieu de nous réveiller en nous apportant une » orageuse et passagère liberté, ne nous a-t-il pas abandonnés » à notre ancienne et somnolente servitude? »

Si Bonaparte eût été accessible à de beaux raisonnements politiques, les pathétiques exhortations de Foscolo l'eussent sans doute convaincu. Mais son siège était fait depuis longtemps. Les conférences de Lyon, qui devaient sauvegarder l'indépendance précaire de la République Cisalpine, n'aboutissent qu'à une mainmise plus étroite de la France sur l'Italie. En perdant ses dernières illusions, Foscolo pouvait du moins se rendre cette justice que, sans injurier la France comme Alfieri, sans s'aplatir devant le premier Consul comme Monti, n'ayant « jamais servi par ambition ni par intérêt, mais bien pour le salut de son pays », il avait été, à une heure cri-

tique, le plus clairvoyant et le plus éloquent interprète des revendications nationales.

L'*Ode à Bonaparte*, les lettres à Championnet et au Premier Consul sont des œuvres de premier jet, portant l'empreinte toute fraîche des événements qui les ont inspirées. Pour un homme qui a identifié son avenir avec celui de sa patrie, la ruine des espérances de celle-ci devient une ruine personnelle.

Les douleurs du patriote s'aggravent encore pour Foscolo d'angoisses de cœur et de tourments d'amour. L'Albrizzi à Venise, la Monti à Milan, la Roncioni à Florence, ont tour à tour suscité en lui une passion violente, et son amour, pour être chaque fois partagé, n'a abouti pour lui qu'à des déceptions et à des déchirements cruels. Devant cet effondrement général de tout ce qui lui tient à cœur, on s'imagine cette nature ardente acculée à une décision extrême et, dans un accès de désespoir, résolue d'en finir avec la vie. Une telle disposition d'esprit chez Foscolo est à la fois très distante et très voisine de la réalité. Il y a en lui, en effet, deux hommes de mentalité opposée. D'un côté le Méridional attaché à la vie, prompt à l'enthousiasme comme à l'abattement, réagissant d'instinct contre la mauvaise fortune. Cet homme-là trouve aisément dans l'imprévu d'une existence semée d'aventures la diversion nécessaire à des peines d'ailleurs vivement ressenties. D'un autre côté l'homme d'imagination, toujours prêt à dramatiser en la poussant aux conséquences extrêmes une situation réelle, trouvant naturel d'attribuer à des personnages fictifs les décisions que pour son compte il serait incapable de prendre. Les incursions de Foscolo dans les littératures étrangères, l'attrait particulier qu'il ressent pour ces héros de la passion désespérée qui s'appellent Julie ou Werther, lui ouvrent un horizon littéraire en même temps qu'un dérivatif moral. Son roman personnel va peu à peu prendre corps et s'objectiver dans une création romanesque. Le suicide auquel il n'a jamais songé pour lui-même, il le prêtera volontiers, comme l'a déjà fait Goethe, à un héros imaginaire. Ainsi est né, sous la double influence des circonstances ambiantes et des souvenirs litté-

raires, ce roman vécu autant que pensé, cette fiction véridique autant qu'une histoire : les *Dernières lettres de Jacopo Ortis*.

On a appelé Jacopo Ortis le Werther italien. Il l'est, si l'on accorde à l'épithète d'italien son sens à la fois le plus large et le plus caractéristique. Il l'est, si l'on admet que les deux héros sont de mentalité comme de race très dissemblables, et que, dans leur marche fatale au suicide, les points de départ et les routes suivies sont tout différents.

« Comme je suis joyeux d'être parti !... La solitude est pour moi un baume précieux dans ce paradis terrestre...

» Une merveilleuse sérénité s'est répandue dans tout mon être, pareille aux douces matinées de printemps dont je jouis avec délices...

» Je ne sais si des génies trompeurs planent sur cette contrée, ou si elle est dans mon cœur, l'ardente et céleste fantaisie qui donne l'air du paradis à tout ce qui m'environne... »

Ainsi parle Werther au début de ses trois premières lettres. Il est dans un état de félicité quasi parfaite. Du bonheur au malheur, de l'optimisme au pessimisme, de la confiance sereine à la désespérance, du paradis à l'enfer, il va descendre tous les degrés, connaître toutes les déchéances, endurer toutes les amertumes. L'amour, en s'installant dans son cœur, y exercera lentement ses ravages. Nuisible aux autres, odieux à lui-même, étranger à la beauté des choses, indifférent à la grandeur d'une idée, Werther n'aura plus qu'un désir : en finir avec la vie.

« Le sacrifice de notre patrie est consommé : tout est perdu ; et la vie, si même elle nous est accordée, ne nous restera que pour pleurer nos maux et notre infamie... Puisque j'ai désespéré de ma patrie et de moi-même, j'attends tranquillement la prison et la mort...

« Où chercherai-je asile ? En Italie ? Terre prostituée, éternel prix de la victoire ! Pourrai-je voir sous mes yeux ceux qui nous ont dépouillés, bafoués, vendus, et ne point pleurer de colère ?... Ah ! souvent, désespérant de me venger, je voudrais m'enfoncer un couteau dans le cœur, pour verser tout mon sang au milieu des râles de ma patrie ! »

Les premières paroles de Jacopo Ortis sont d'un malheureux, d'un proscrit, d'un désespéré. Dans le naufrage de ses rêves patriotiques, l'amour, qui s'offre à lui sous les traits adorables de Teresa, sera-t-il pour lui le salut ou la perte, le remède qui guérit ou le poison qui tue? Tel est le problème, l'intérêt, la nouveauté du roman de Foscolo, roman patriotique qui se transforme en un roman d'amour, intrigue sentimentale qui porte la trace profonde des angoisses politiques au milieu desquelles elle a été conçue.

Exilé, il songe à sa sépulture, près de laquelle viendra s'agenouiller le moissonneur. Mais soudain, se reprenant : « O illusions! Comment celui qui n'a pas de patrie peut-il dire : Je laisserai ici ou là mes cendres? » (12 novembre).

La maison de Pétrarque, à Arqua, où il entreprend en compagnie de Teresa et de sa famille une promenade délicieuse, tombe en ruines. C'est là un acte d'« irrégion ». Le voyageur qui viendra saluer « la chambre encore remplie des chants célestes », n'y trouvera qu'« un amas de pierres recouvertes d'orties et d'herbes sauvages au milieu desquelles le renard solitaire aura fait son terrier » (20 novembre).

Un silence de deux mois donne à penser à son ami qu'Ortis oublierait sa patrie : « Tu connais peu le cœur humain, lui réplique Jacopo, si tu présumes que le besoin d'une patrie puisse jamais se modérer ou s'éteindre, si tu crois qu'il cède le pas aux autres passions. Bien au contraire, il les exalte et s'en trouve lui-même exalté. Comme Pétrarque, Ortis souhaiterait que les larmes qu'il verse secrètement sur sa patrie fussent les seules répandues :

Che le lagrime mie si spargan sole.

De prétendus patriotes se plaignent d'être vendus et trahis : « S'ils s'étaient armés, ils auraient été vaincus peut-être, mais non trahis. Et s'ils s'étaient défendus jusqu'à la dernière goutte de leur sang, les vainqueurs n'auraient pu les vendre, et les vaincus ne se seraient pas risqués à les acheter ». La liberté ne s'achète pas. Quant à celui que beaucoup appellent « le jeune héros né de sang italien », moi, déclare Ortis, « je

n'en attendrai jamais chose grande et utile pour nous. Que m'importe qu'il ait la vigueur et le rugissement du lion, s'il a l'âme du renard et s'en vante ? » Il se rappelle la constitution démocratique octroyée et envoyée à Venise, alors que le traité de Campo-Formio, qui livrait la vieille République, était signé depuis plusieurs jours, et s'il s'incline devant la raison d'État « qui dispose des nations comme de troupeaux de brebis », il se révolte contre la duplicité de ses conquérants et de ses oppresseurs. S'appropriant le vers célèbre de Dante : « Je pleure ma patrie, dit-il,

Che mi fu tolta e il modo ancor m'offende. »

Quant au héros de sang italien, « la nature l'a créé tyran, et un tyran ne regarde point la patrie : il n'en a point ».

Dans l'exaltation de son patriotisme (*questo furore di patria*) il songe avec consternation que s'il épousait Teresa, leurs fils naîtraient esclaves, et cette perspective de douleur pour la jeune femme et pour toutes les mères italiennes aggrave encore sa propre douleur (17 mars).

Une allégresse inattendue a soudain illuminé son âme. Un baiser de Teresa jette dans l'enfer de sa vie « l'extase d'une journée de paradis. » Il se sent transformé, divinisé (*son fatto divino*); et dans cette heure de félicité suprême, il convie toute la nature à partager sa joie et ne songe plus à l'Italie. Mais bientôt la sentence : *Non sarò vostra*, avec le cortège mesquin des calculs et des raisons paternelles en faveur de son rival Odoardo, éclate à son oreille et le ramène à la réalité. Après un brusque retour à la vie, il « trépassé » maintenant « de cœur ». Au délire de la joie succède l'abattement du désespoir. Le deuil de sa patrie va reparaître sur les ruines de son amour.

A Bologne, Ortis rencontre deux pauvres diables qu'on mène au gibet pour avoir dérobé, l'un une mule, l'autre cinquante-six francs. Il s'indigne de ce que les lois écrasent les faibles et protègent ceux qui s'enrichissent de la sueur des autres, tandis que les délits vont croissant avec les supplices (12 août).

A Florence, devant les monuments de Galilée, de Machiavel

et de Michel-Ange, il songe que les honneurs rendus aux morts sont, pour ceux qui les ont négligés ou persécutés, un moyen commode de se faire absoudre (27 août).

Il veut se rendre à Rome pour s'y prosterner devant les restes de la grandeur italienne. On lui refuse un passeport : « Ainsi nous tous Italiens sommes exilés et étrangers en Italie... Dépouillés par les uns, tournés en dérision par les autres, trahis par tous, abandonnés par nos propres concitoyens qui, au lieu de se plaindre mutuellement et de se soutenir dans la calamité commune, regardent comme des barbares tous les Italiens qui ne sont pas de leur province, ... quel autre asile nous reste-t-il que le désert, la tombe, et l'avilissement? »

Il parcourt la Toscane et s'arrête sur le champ de bataille de Montaperti : il lui semble voir surgir et descendre les escarpements de la montagne les ombres de tous ces Florentins qui se sont entre-détruits, et il se demande avec horreur pour qui ce sang versé, pour quoi cette boucherie (28 septembre).

A Milan, une lettre de son ami lui arrive tardivement. Il soupçonne la poste d'intercepter sa correspondance : « Les gouvernements vantent la sécurité des biens, mais ils violent le secret des lettres, la plus précieuse de toutes les propriétés » (27 octobre).

Il entre chez un libraire et demande les œuvres de Cellini. Le libraire répond dédaigneusement qu'il ne vend pas de livres italiens. Ortis s'indigne : les gens de Milan parlent élégamment le français, mais entendent à peine le toscan. Leurs actes publics sont rédigés dans une langue bâtarde, et les « Démocrates cisalpins » ne parlent de rien moins que de proscrire de la république l'usage du grec et du latin : nouvelle honte pour l'Italie que l'oubli forcé de l'idiome contemporain de sa grandeur, nouvelle déchéance pour elle que celle du « célèbre parler toscan ». Le vainqueur pourra s'enorgueillir non seulement d'avoir dépouillé sa victime, mais de l'avoir rendue barbare :

... più che di tua divisa veste,
Sia il vincitor di tua barbarie altero.

On a fait une loi tout exprès pour écarter des emplois publics le mathématicien Fontana et le poète Monti. Quels que soient leurs torts, l'injustice de la punition les absout : la solennité d'une loi édictée contre deux individus met le sceau à leur réputation (11 novembre).

Il se promène avec Parini sous les tilleuls d'une avenue (on sait que Foscolò fut effectivement reçu par le poète du *Jour*). Le vieux poète s'étend longuement sur les malheurs de la patrie, sur les tyrannies d'autrefois et les licences du temps présent. « Pourquoi rester dans l'inaction? s'écrie le jeune homme dans un accès d'indignation patriotique. Nous mourons? Soit, mais notre sang fera naître des vengeurs. » Parini ne répond point, mais saisit son interlocuteur par le bras et le regarde fixement. Puis, l'attirant vers lui : « Et penses-tu que si je voyais poindre une lueur de liberté, je m'attarderais, en dépit de mon infirme vieillesse, à ces vaines lamentations? O jeune homme digne d'une meilleure patrie, si tu ne peux éteindre ta fatale ardeur, que ne la tournes-tu vers d'autres passions? »

D'autres passions! Ortis lui dévoile celle qui s'est emparée de son âme : son violent amour pour-Teresa ; l'unique remède qui se présente à lui : le tombeau ; l'unique lien qui le rattache encore à la vie : travailler à affranchir sa patrie. Parini sourit tristement. Sa vieille expérience l'a rendu sceptique. S'il veut poursuivre cette glorieuse mais dangereuse chimère, Ortis devra tout affronter : la force brutale, la calomnie, la persécution des maîtres étrangers, la malignité de ses propres concitoyens. Essayer de remonter le courant, c'est déchaîner la guerre civile, c'est inaugurer soi-même une nouvelle tyrannie. Le vieillard et le jeune homme se quittent sur ce désolant aveu d'impuissance.

« O vous, rares esprits supérieurs, s'écrie alors Jacopo Ortis, vous qui, solitaires ou persécutés, frémissez sur les longues infortunes de notre patrie, si les cieux vous refusent le pouvoir de lutter contre la force, pourquoi du moins ne retracez-vous pas nos malheurs à la postérité? Élevez la voix au nom de tous, et dites au monde que nous sommes malheureux, mais non aveugles, non vils, que ce n'est pas le courage qui

nous manque, mais le pouvoir. . . Persécutez vos persécuteurs au moyen de la vérité. Et puisque vous ne pouvez, tant qu'ils vivent, les frapper de vos poignards, frappez-les du moins de l'opprobre des siècles futurs! » (4 décembre).

Le drame psychologique approche du dénouement. Prévoyant l'union prochaine de Teresa avec Odoardo, se sentant à charge à tout le monde, Jacopo décide de s'éloigner. A Vintimille, d'un pont élevé dominant à la fois les Alpes et la mer, il découvre les confins naturels de l'Italie. Où sont ses fils? Où est son antique gloire? L'exilé les cherche vainement autour de lui. Les hommes lui apparaissent comme les artisans de leurs propres maux. Les nations se dévorent dans le cours des siècles comme si l'une d'elles ne pouvait vivre que sur le cadavre d'une autre. La terre est une forêt de bêtes fauves, et nous décorons hypocritement du nom de vertu les actions qui garantissent la sécurité de celui qui commande et la crainte de celui qui obéit. Il surgit de temps à autre des mortels plus hardis, regardés de prime abord comme des fous et souvent condamnés à mort comme des malfaiteurs, puis protégés par la fortune qu'ils croient être leur fortune propre, mais qui n'est que le mouvement supérieur des choses. Alors on leur obéit, on les craint, on les défie après leur mort. C'est la race des héros, des chefs de sectes et des fondateurs d'empires, à qui leur orgueil et la crédulité du vulgaire font croire qu'ils sont arrivés si haut par leur propre valeur. Ils ne sont pourtant que les rouages aveugles d'une montre.

Ne trouvant sur la terre ni bonheur ni justice, le genre humain a créé les dieux protecteurs de la faiblesse : mais de tout temps les dieux ont revêtu l'armure de conquérants et opprimé les peuples (19-20 février).

La nouvelle du mariage de Teresa lui arrive à Rimini. Sa décision d'en finir est depuis longtemps prise. Il a minutieusement arrêté le lieu et les détails de son suicide : il ne lui reste qu'à en fixer le jour. A Ravenne, près de l'urne qui renferme les restes de Dante, il médite longuement sur les vicissitudes et sur la grandeur d'âme du poète, et il y puise une force de volonté inébranlable.

Ses dernières pensées, d'un détachement et d'une sérénité grandioses, flottent entre la figure de plus en plus idéalisée de Teresa et les mystérieux problèmes de l'au delà : « Ma Teresa, ta vertu resplendit sur ton visage céleste, et je l'ai respectée, et tu sais que je t'ai aimée en t'adorant comme une chose sacrée... ». « Je ne sais ni pourquoi je suis venu au monde, ni comment, ni ce qu'est le monde, ni ce que moi-même je suis... En vain je tente de mesurer avec l'esprit ces immenses espaces de l'univers qui m'entoure... Je ne vois de toutes parts que des infinis qui m'absorbent comme un atome » (20 mars). Il s'y mêle également le souvenir d'un idéal longtemps caressé de régénération de l'Italie et cette solennelle profession de foi politique : « Que si le Père des hommes m'appelait à une reddition de comptes, je lui montrerai mes mains nettes de sang, mon cœur exempt de crimes. Je dirai : Je n'ai pas enlevé le pain aux orphelins et aux veuves ; je n'ai pas persécuté le malheureux ; je n'ai trahi ni abandonné aucun ami, je n'ai point troublé le bonheur des amants, ni souillé l'innocence, ni rendu les frères ennemis, ni prosterné mon âme devant les richesses. J'ai partagé mon pain avec l'indigent ; j'ai mêlé mes larmes aux larmes de l'affligé ; j'ai pleuré sur les misères de l'humanité. Si tu m'avais accordé une patrie, j'aurais prodigué pour elle mon intelligence et mon sang. Du moins ma faible voix a-t-elle courageusement affirmé la vérité. »

L'œuvre de Foscolo se termine sur un coup de poignard : dénouement attendu de ce drame à la fois philosophique, passionnel et patriotique. L'appel au suicide qu'elle contient n'empêcha point son auteur et les générations italiennes contemporaines de tenir fermement à la vie. Mais l'accent de sincérité, l'émotion poignante, la ferveur patriotique qui règnent dans ces pages firent sur l'Italie napoléonienne une impression profonde. Mieux que les dithyrambes de Monti ou que les imprécations d'Alfieri, elles répondaient aux alarmes, aux angoisses, aux deuils des espérances nationales. Il aurait fallu remonter jusqu'à Pétrarque et à Dante pour trouver une traduction plus adéquate du sentiment italien.

C'est ce qui fait la grandeur et le caractère impérissable des *Dernières lettres de Jacopo Ortis*.

Une première rédaction inachevée en avait été imprimée par l'auteur à Bologne en 1798. Un imprimeur peu scrupuleux donna, l'année suivante, à cette rédaction une continuation apocryphe que Foscolo, tardivement averti, s'empressa de désavouer. Lui-même reprit alors et remania son œuvre, qui parut sous sa forme définitive à Milan en 1802. Cinq ans plus tard, il mettait la main au poème des *Tombeaux*.

Ce n'est plus une œuvre de circonstance comme l'ode à Bonaparte, mais une œuvre d'art patient, savant, réfléchi, œuvre plus parfaite dans ses proportions réduites que les *Lettres d'Ortis*, dans lesquelles elle se trouve en germe, œuvre d'un genre secondaire, à qui le sentiment patriotique donne une signification des plus hautes et communique un souffle lyrique d'une souveraine puissance.

Dans ces cinq années, la vie de Foscolo n'a été nullement celle d'un désespéré, encore moins d'un désœuvré. A travers ses multiples résidences, de nouvelles liaisons féminines sont venues défrayer et remplir sa vie. Son érudition s'est fortifiée, son talent poétique s'est affiné. En même temps que les *Lettres d'Ortis*, il a donné une élégante traduction du poème de Callimaque, la *Chevelure de Bérénice*, et publié un recueil de vers qui renferme, à côté de poésies amoureuses d'une perfection tout antique, le magnifique sonnet à la louange de Florence; sauvegarde du nom latin, théâtre des fureurs papales et gibelines, refuge d'Alfieri, patrie d'Isabella Roncioni, la bien-aimée de Foscolo. Et comme, dans sa perpétuelle détresse, il a demandé une troisième fois à reprendre du service, l'activité de Bonaparte s'est chargée d'occuper les loisirs de l'ex-officier de cavalerie, devenu capitaine d'état-major du général Teulier. On l'expédie dans le Nord de la France avec les contingents italiens destinés à coopérer à la fameuse descente en Angleterre. Dans ses garnisons de Valenciennes et de Calais, Foscolo trouve aisément l'occasion de s'initier à la langue et à la littérature anglaises. Il traduit

Sterne, il lit les *Nuits* d'Young, les *Méditations* d'Hervey, introduction naturelle au poème auquel il ne songe pas encore, mais qui sera quelques années plus tard une réalité.

Une réforme introduite récemment en France, mais depuis longtemps généralisée en Angleterre, est venue interdire en Italie l'usage séculaire des inhumations dans les églises, et prescrire la création de cimetières en dehors des agglomérations urbaines. Pour un homme de science, n'ayant d'autre objectif que l'intérêt général, c'est là une mesure d'hygiène dont la nécessité s'impose et ne se discute même pas. Pour un homme d'État, c'est un acte de police administrative dont l'application peut heurter des préjugés ou des croyances, mais qui n'en doit pas moins être appliqué strictement comme étant d'ordre public. Pour un poète, la matière est autrement délicate et complexe. C'est tout un monde de souvenirs, de sentiments, d'aspirations qui se trouvent mis en jeu. C'est un ensemble de conceptions esthétiques, historiques, morales et sociales qui surgissent.

L'heure est propice aux évocations littéraires des tombeaux et des morts. D'Angleterre, où elle a pris naissance, s'est propagée en France, puis en Italie, toute une littérature et une poésie « sépulcrales ». Tandis que son ami Pindemonte met la main à un poème en quatre chants sur les cimetières, Foscolo artiste, érudit, patriote, s'éprend de ce sujet, s'en empare, et en tire le poème des *Tombeaux*. C'est un hymne tout païen au culte des morts, en même temps qu'à la beauté des rites funéraires. Les temps héroïques de la Grèce comme les grands siècles de son histoire, Rome antique aussi bien que l'Italie de la Renaissance, l'humanité barbare des siècles primitifs comme la société civilisée de la moderne Angleterre s'y rencontrent dans un même cadre, et l'âme de la patrie italienne domine l'ensemble du tableau.

Dans sa rigueur égalitaire, la loi nouvelle impose à tous le même genre de sépulture, et refuse aux grands hommes l'asile qui doit protéger leurs restes et conserver leur nom à la postérité. C'est ainsi que le prêtre de Thalie, le chantre du riant

Eupilis, l'ironique précepteur du « Sardanapale lombard » git oublié dans la fosse commune. Le poète s'en indigné : « O belle Muse, où es-tu ? Je ne perçois point le parfum de l'ambrosie, signe de ta divinité, parmi ces plantes où je réside, soupirant après mon toit maternel. Tu venais à lui et tu lui souriais, sous ce tilleul dont maintenant les feuillages languissent, et qui semble frémir de colère, ô déesse, parce qu'il ne recouvre point l'urne de ce vieillard auquel il prodiguait jadis sa tranquillité et son ombre. Peut-être, errant au-dessus des tombes des misérables, cherches-tu où reposer la tête sacrée de ton Parini ? » Parini n'est-il pas l'esprit le plus foncièrement libre d'une Italie qui ne connaît encore que le nom de liberté, l'âme la plus italienne d'une nation qui s'ignore, dans sa dépendance séculaire de maîtres étrangers ?

« A de nobles actions les urnes des grands hommes enflamment un grand cœur. » Tels ceux dont Jacopo Ortis saluait les monuments dans Santa Croce : Machiavel, « ce grand penseur qui, en conférant le spectre au potentat, le dépouille de ses lauriers, et révèle aux peuples ce qu'il coûte de larmes et de sang » ; Michel-Ange, « qui éleva à Rome un nouvel Olympe à la Divinité » ; Galilée, « qui, sous la voûte éthérée, vit graviter une infinité de mondes et le soleil immobile les inonder de sa lumière », Galilée, qui, devançant Newton, lui ouvrit les vastes espaces du firmament. Heureuse l'Italie pour sa belle nature ! Heureuse Florence pour avoir la première entendu les chants de Dante et de Pétrarque, « mais plus heureuse encore pour avoir recueilli dans un temple toutes les gloires italiennes, les seules qui subsistent encore depuis que l'envahisseur lui a tout enlevé, armes, biens, autels et patrie, tout, sauf la mémoire... ! » C'est là, devant ces marbres, qu'Alfieri venait chercher son inspiration. « Irrité contre les dieux de la patrie, il errait silencieux là où l'Arno est le plus désert, contemplant, plein de désirs, la campagne et le ciel. Et comme nul être vivant n'adouçissait son amertume, l'austère poète s'arrêtait, ayant sur son visage la pâleur de la mort et en plus l'espérance. Avec ces grands hommes il habite à jamais, et leurs os frémissent de l'amour de la patrie. »

Ainsi, que ce soit Jacopo Ortis qui parle ou Foscolo lui-même, qu'il s'agisse d'un récit romanesque ou bien d'un poème lyrique, c'est toujours et partout la même pensée. Pour le poète des *Tombeaux* comme pour Monti et Alfieri, le culte de l'Italie dans sa grandeur passée est et doit être le signe de ralliement de tous ses enfants, le gage de la résurrection de la patrie et celui de sa grandeur future.

En 1808, Foscolo succède à Monti dans la chaire de belles-lettres de l'Université de Pavie. Enfant terrible à ses heures, Monti n'en usait pas moins de formes, voire même de paroles flatteuses envers les gouvernants qu'il attaquait en termes voilés. Le caractère indomptable de Foscolo n'était point fait, malgré l'exemple et les conseils de son prédécesseur, pour se plier aux exigences du protocole. Il prononce, lui aussi, sa leçon inaugurale, et, traitant *De l'origine et de l'office de la littérature*, il trouve sans peine l'occasion de développer, sous une forme oratoire, son inébranlable *Credo* patriotique.

Les Italiens ont été comblés des dons de la nature, et ils n'en ont pas eu souci. Peu nombreux, mais d'autant plus méritants sont les savants qui préférèrent au latin l'idiome maternel. Ce sera la gloire impérissable de Machiavel et de Galilée, et après eux de Galiani et de Beccaria. Pourquoi tant d'écrivains capables de le faire ne transportent-ils pas dans leur idiome les magnifiques histoires d'un Thucydide, d'un Xénophon, d'un Polybe, ou les leçons philosophiques d'un Plutarque? Parmi tant de chroniques, de généalogies et de travaux d'érudition de toute espèce, comment n'existe-t-il pas une histoire générale d'Italie? Comment les Médicis, ces protecteurs illustres des lettres et des arts, n'ont-ils jusqu'à ce jour trouvé d'historien qu'en Angleterre? « O Italiens, s'écrie Foscolo, je vous exhorte à cultiver l'histoire, parce que nul peuple dans son passé n'offre plus que vous de malheurs à déplorer, d'erreurs à éviter, de vertus qui en imposent, de grandes âmes dignes d'échapper à l'oubli. » Dans l'histoire se rencontrent à la fois « la noblesse du style, tous les enthousiasmes de la vertu, tout l'enchantement de la poésie, tous les préceptes de la sagesse,

tous les progrès et tous les bienfaits de la science italienne.» Tandis que les fils de l'Italie prodiguent leur jeunesse et leur sang sur les champs de bataille, qu'au moins ils aient la consolation de revivre dans le souvenir de leurs compatriotes, et de voir l'histoire transmettre leurs nobles actions à la mémoire des générations futures. L'amour des Italiens pour leur patrie doit aussi les porter à aimer leur langue, à l'embellir par la clarté et la force de leurs idées, à mépriser la tyrannie grammaticale des académies, à ne point contaminer par des apports étrangers la pureté, les richesses et les grâces naturelles de leur idiome. Ils doivent enfin visiter l'Italie, aimable terre, temple de Vénus et des Muses, si fréquemment humiliée par les nombreux étrangers qui se croient en droit de lui faire la leçon. Qui peut mieux parler d'elle que ceux dont toute la vie se passe à contempler sa beauté? De longs siècles de dévastations et d'oppression n'ont pu réussir à étouffer la flamme immortelle qui consumait les Etrusques et les Latins, Dante, Machiavel, le Tasse et Galilée. « Prosternez-vous devant leurs tombeaux, demandez-leur comment ils ont été grands et malheureux, comment l'amour de la patrie, de la gloire et de la vérité a accru la constance de leur cœur, la force de leur génie, et leurs bienfaits envers nous! »

Le discours *De l'origine et de l'office de la littérature* est la dernière des œuvres littéraires de Foscolo qui puisent dans l'idée de patrie leur signification et leur beauté. Les temps apparaissent de moins en moins favorables à la réalisation de son rêve. La chaire de belles-lettres de Pavie est supprimée en 1809. De nouveau sans emploi, il part, gagne Milan, Bologne, Florence, en brouille avec tous ses amis, en adoration devant toutes les femmes, rompant bruyamment avec Vincenzo Monti, revenant à ses « anciennes belles », s'enflammant coup sur coup pour la Mocenni, la Martinetti, la Bignami, travaillant à son poème *les Grâces*, vivant d'amour et d'expédients jusqu'en 1812, date où le décret impérial rappelant à l'activité tous les anciens militaires le réintègre une dernière fois dans les cadres de l'armée. Il a d'ailleurs gardé intact son talent de polémiste, et en mainte circonstance élève encore la voix pour la défense

de la patrie. Sans parler des discours, publiés seulement après sa mort, *Sur la servitude de l'Italie*, où la conduite des hommes d'État italiens et la politique italienne de Napoléon sont jugées avec autant d'indépendance que de largeur de vues, il publie en 1811 un mémoire *Sur les desseins de Grégoire VII*, plaidoyer indirect pour la libération et le retour à Rome du seul souverain électif que possède l'Italie, le pape Pie VII. Lors de l'abdication de Napoléon en 1814, il adresse aux députés du royaume d'Italie auprès des puissances alliées un mémoire en faveur du maintien de la constitution italienne et de l'indépendance du royaume. On sait l'accueil réservé par l'Autriche à cette requête. Foscolo, trop fier pour s'incliner devant un monarque étranger, qu'il s'appelle François I^{er} aussi bien que Napoléon, comprend dès lors que son rôle d'homme de lettres patriote est fini. C'est à d'autres, à de plus jeunes que lui d'entrer désormais dans l'arène, et de combattre le bon combat. Il repousse les avances du gouvernement autrichien, s'exile volontairement en Angleterre, et après douze années de vie agitée, d'entreprises sans suite, de liaisons sans durée, années de labeur cependant, où l'historien et le critique, survivant au poète, ajoutent encore à sa renommée, il meurt célèbre et misérable en 1827.

Alfieri, Monti, Foscolo : ces trois noms dominant toute l'histoire de la poésie patriotique en Italie durant la période révolutionnaire et napoléonienne ; ce triumvirat résume tout l'effort poétique de l'Italie, bouleversée et désorientée, mais réveillée et rappelée à la conscience d'elle-même, pour évoluer vers l'unité. Ces trois poètes sont loin d'être seuls ; mais leur notoriété, fondée sur leur génie, relègue forcément à l'arrière-plan les talents d'ordre inférieur qui gravitèrent autour d'eux : Fantoni, Pindemonte, Mascheroni, Salfi, Benedetti, Niccolini... La poésie ne reste point non plus le seul facteur du mouvement. Elle l'a précédé, elle l'accompagne, l'encourage et le fortifie. Mais la philosophie et la pédagogie avec Vincenzo Coco, la linguistique avec Cesari, l'art avec Canova, viennent à leur tour seconder son action et conspirer avec elle,

par les moyens qui leur sont propres, à la réalisation de son idéal.

La supériorité qu'ont ces trois poètes sur leurs contemporains, la conservent-ils hors des cadres et des limites chronologiques de leur activité? Comparés à Dante et à Pétrarque, rapprochés de Manzoni, de Leopardi, de Carducci, ne subissent-ils aucun amoindrissement, aucune diminution de prestige? Il faut bien reconnaître que, dans l'histoire générale des lettres italiennes, certains grands noms des époques antérieure et postérieure font quelque peu pâlir les leurs. C'est qu'en dépit de leurs dons merveilleux, ils ont manqué, comme l'âge de transition auquel ils appartiennent, d'un véritable idéal littéraire, moins favorisés en cela que leurs aînés les grands poètes de la Renaissance, et que leurs successeurs, ceux des générations postérieures à 1815. Aucune œuvre de ce temps n'est et ne peut être de premier ordre. Les *Sepolcri* seuls feraient exception s'ils n'étaient restés sans lendemain dans l'œuvre de Foscolo. L'avenir est cependant en germe et comme en puissance chez ces poètes. Si le classicisme dramatique d'Alfieri a fait son temps et doit fatalement disparaître, son œuvre satirique, par ses recherches de langue et ses bizarreries mêmes, annonce déjà celle, plus savante et plus raffinée, de Giusti. Des évocations poético-historiques de Monti vont sortir la formule italienne du romantisme de Manzoni et ses admirables inventions poétiques. Enfin l'inspiration antique, ressuscitée par Foscolo, va par deux fois s'épanouir dans l'œuvre de deux poètes aussi différents de tempérament que remarquables par la puissance du souffle lyrique : Leopardi et Carducci. Une chose pourtant reste entièrement à leur actif, et ils sont en droit de la revendiquer hautement comme leur chose propre devant la postérité. Ce sont eux qui dégagèrent la poésie patriotique italienne de l'ornière des formules élégiaques où elle se traînait depuis des siècles et qui la placèrent sur le terrain fécond de l'indépendance et de l'unité nationales. Depuis eux et grâce à eux, ce genre de poésie n'est plus un simple lieu commun, un banal exercice littéraire : il a un but nettement défini. Les moyens, les thèmes, l'appareil extérieur peu-

vent différer, comme diffèrent les hommes, les circonstances, les critères littéraires, tout ce qui permet au génie poétique de créer et de se renouveler. Le but poursuivi reste toujours le même, et il restera tel pendant toute la durée du siècle, avant comme après 1815, dans les années de souffrances et de luttes qui précèdent la grande date de 1870 comme dans les années de tranquillité réparatrice qui la suivent.

EUGÈNE BOUVY.

Paris, juin 1918.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME DES CONCOURS D'ITALIEN DE 1919

AGRÉGATION

I. HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE

1^{re} QUESTION : Pétrarque, l'homme, le poète, l'humaniste.

2^e QUESTION : La poésie italienne dans la première moitié du XVII^e siècle (poésie lyrique de Chiabrera à Fulvio Testi ; la naissance du mélodrame ; le poème héroï-comique).

II. HISTOIRE DE L'ART ET DE LA CIVILISATION

1^{re} QUESTION : Léonard de Vinci ; l'homme et l'œuvre.

2^e QUESTION : L'évolution politique de l'Italie de 1870 à 1915.

III. TEXTES POUR LES EXPLICATIONS ORALES

DANTE, *Purgatoire*, XXIII-XXIV.

BOCCACE, *Décameron*, Giornata IV, nov. 7, 8 et 9 ; Giorn. V, nov. 8, 9.

PÉTRARQUE, *Canzoniere*, n^{os} 125 à 139 et 244 à 287 inclus (éd. Carducci-Ferrari ou Scherillo ; — *Trionfo della morte*, c. II ; — *Epistola ad Posterios*, jusqu'à : « ...sed haec quoque longior est historia quam poscat hic locus. »

LÉONARD DE VINCI, *Frammenti...*, éd. Solmi (Florence, Barbéra), p. 231-297 (Pensieri sull' arte).

B. CELLINI, *Vita*, ed. O. Bacci ad uso delle scuole (Florence, Sansoni), p. 79-110.

Extraits des poètes du XVII^e siècle dans le *Manuale D'Ancona e Bacci*, t. IV, pp. 284-292 (Chiabrera), 346-349 (O. Rinuccini), 361-368 (Tassoni), 380-384 et 391-392 (Marino), 456-466 (F. Testi), 521-523 (S. Rosa).

G. CARDUCCI, *Giambi ed Epodi*, n^{os} XX, XXII, XXIII, XXVI, XXX ; prose : *Garibaldi in Francia* ; *Agli Elettori del collegio di Pisa* ; *Per il tricolore*.

G. D'ANNUNZIO, *Per la più grande Italia* (Milan, Trèves).

CERTIFICAT D'APTITUDE

DANTE, *Purgat.*, XXIII-XXIV.

PÉTRARQUE, 125-139 et 244-287.

CELLINI, *Vita*, ed. O. Bacci, p. 79-110.

ALFIERI, *Vita*, epoca quarta (1775-1790).

LEOPARDI, *All' Italia; Le ricordanze; La Ginestra*.

R. FUCINI, *Il matto delle giuncaie; Vanno in Maremma; Tornan di Maremma* (dans *Le Veglie di Neri*).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

DES QUESTIONS ET DES AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME
DE L'AGRÉGATION D'ITALIEN EN 1919.

I

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE

1^{re} Question : PÉTRARQUE, L'HOMME, LE POÈTE, L'HUMANISTE¹.

A. — **Biographies et ouvrages généraux** (abstraction faite des littératures très importantes comme celles de F. de Sanctis (ch. VIII), A. Bartoli (t. VII), A. Gaspary (ch. XIII-XIV), G. Volpi (*Il Trecento*), etc.).

A. MÉZIÈRES, *Pétrarque*, Paris, 1868 (réimpr. 1895, sans changements).

G. FINZI, *Petrarca*, Florence, 1900 (trad. française de M^{me} Thiérard-Baudrillart, Paris, 1906).

Rivista d'Italia, juillet 1904; ce numéro est entièrement consacré à Pétrarque.

Il Petrarca e la Lombardia, miscellanea di Studi storici, per cura della Soc. Stor. Lombarda; Milan, 1904.

B. ZUMBINI, *Studi sul Petrarca*; Florence, 1895.

C. SEGRÈ, *Studi Petrarqueschi*; Florence, 1908.

A. FARINELLI, *La malinconia del Petrarca* (*Riv. d'Italia*, jtil'et 1902).

1. Il est bien entendu que, la bibliographie relative à Pétrarque et à son œuvre étant immense, presque illimitée, nous ne donnons ici qu'un choix très restreint d'œuvres, dont la consultation nous semble la plus recommandable. Pour des indications plus complètes, voir D'Ancona-Bacci, *Manuale*, t. I et VI, et A. Della Torre, *Rassegna delle pubblicazioni Petrarquesche uscite nel VI^o centenario della nascita del P.* (Arch. Storico Italiano, 1905).

G. MAZZONI, *Glorie e memorie dell'arte e della civiltà d'Italia* (p. 63), Florence, 1005.

UGO CHIURLO, *Le idee politiche di Dante e di Fr. Petrarca* (*Giornale Dantesco*, anno XVI, 1908).

N. SCARANO, *L'invidia del Petrarca* (*Giorn. storico d. letter. ital.*, t. XXIX, 1897, p. 1, et XXXI, 1898, p. 100).

G. MELODIA, *Difesa del Petrarca*, dans le *Giornale Dantesco*, 1897.

G. GENTILE, *La Filosofia* (dans la *Storia dei generi letterarii*, Milan, Vallardi; en cours de publication. Quelques pages consacrées à Pétrarque, p. 166 et suiv.).

H. COCHIN, *Le frère de Pétrarque et le livre du « Repos des Religieux »*; Paris, 1903.

F. X. KRAUS, *Fr. Petrarca e la sua corrispondenza epistolare* (trad. D. Valbusa); Florence, 1901 (n° 37-38 de la *Bibl. critica d. lett. ital.*).

Pour Fracassetti, éditeur, traducteur et annotateur des lettres de Pétrarque, voir ci-après : III, Textes.

B. — Études particulières sur le Canzoniere et les Triomphes.

G. A. CESAREO, *Su le poesie volgari del Petrarca*; Rocca S. Casciano, 1898.

V. CIAN, *La coscienza artistica del poeta del Canzoniere* (*Nuova Antologia*, 16 juillet 1904).

H. COCHIN, *La chronologie du Canzoniere de Pétrarque*; Paris, 1898.

F. DE SANCTIS, *Saggio critico sul Petrarca*, Naples, 1869 (réimpression récente, par les soins de M. Croce, Bari, 1907 et 1913).

G. MELODIA, *Studio sui Trionfi del Petrarca*; Palerme, 1898.

E. PROTO, *Sulla composizione dei Trionfi* (*Studi di letter. ital.*, t. III, Naples, 1901).

E. SICARDI, *Gli amori stravaganti e molteplici di F. Petrarca e l'amore unico per Madonna Laura de Sade*; Milan, 1900.

E. SICARDI, *Per il testo del Canzoniere de F. Petrarca* (*Giornale Storico*, t. L, LI, LIII, LV-LVII).

C. — Pétrarque humaniste :

G. VOIGT, *Die Wiederbelebung des classischen Allerthums*; 3^e éd., Berlin, 1893. Une traduction partielle de cet ouvrage, comprenant le chapitre sur Pétrarque, a été publiée par M. Le Monnier, Paris, 1894.

P. DE NOLHAC, *Pétrarque et l'humanisme*; Paris, 1892; 2^e éd. en 2 vol., 1907.

2° Question : LA POÉSIE ITALIENNE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ
DU XVII^e SIÈCLE.

A. — Ouvrages généraux :

CRESCIMBENI, *Storia della volgar poesia*, 1731.

A. BELLONI, *Il Seicento*; Milan (storia letter. d'Italia). — Du même : *Vita e letteratura nell' Italia del Seicento*; Naples, 1906.

B. CROCE, *Saggi sulla letteratura italiana del Seicento*; Bari, 1911 (ch. VI et VII).

G. RUA, *Poeti della corte di Carlo Emanuele I di Savoia* (Lodovico d'Agliè, G. B. Marino, A. Tassoni, F. Testi); Turin, 1899 (cfr. du même : *L'epopea savoina alla corte di C. E. I.*, *Giorn. Storico*, t. XXII, p. 120).

A. D'ANCONA, *La letteratura civile dei tempi di Carlo Emanuele I* (Rendiconti dell' adunanza solenne della R. Accad. dei Lincei; 4 giugno 1893).

G. CARDUCCI, *Il libro delle prefazioni* (sur Tassoni et S. Rosa); nouv. éd., Florence, 1912; voir aussi *Opere di G. Carducci*, t. II, p. 109 et 143.

La vita italiana nel Seicento, conférences; Milan, 1897.

B. — Étude sur la poésie de Chiabrera à F. Testi :

G. CARDUCCI, *Dello svolgimento dell' ode in Italia* (*Opere*, t. XVI, et dans le volume *Prose di G. C.*).

A. G. BARRILI, *G. Chiabrera, l'uomo e il poeta* (*Nuova Antol.*, 16 septembre 1897).

G. MONETI, *La canzonetta, sua origine...; la canzonetta del Chiabrera e del Rinuccini*; Rome, 1907.

G. F. DAMIANI, *Sulla poesia del cav. Marino*; Turin, 1899 (cfr. *Giorn. Storico*, t. XXXV, p. 406).

A. GRAF, *Il fenomeno del Seicentismo* (*Nuova Antol.*, 1^{er} octobre 1905; cfr. *Bulletin italien*, t. V, p. 54).

C. — La naissance du mélodrame :

A. SOLERTI, *Gli albori del melodramma*; Milan-Palermo, 1903. — Du même : *Le origini del melodramma*; testimonianze dei contemporanei; Turin, 1903 (un fragment de G. B. Doni sur la question est réimprimé au t. IV du *Manuale d'Ancona*, p. 467).

R. ROLLAND, *Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti*, Paris, 1895.

R. ROLLAND, *Les origines de l'opéra italien* (*Revue musicale*, juin 1903).

D. — Sur le poème héroï-comique :

- C. ZACCHETTI, *Dal poema epico al poema eroi-comico* ; Melfi, 1898.
 N. Busetto, *La poesia eroi-comica* (*Ateneo Veneto*, XXVII, II, 2, 1903).
Miscellanea tassoniana di studi storici e letterari ; Bologne-Modène, 1908.

II

HISTOIRE DE L'ART ET DE LA CIVILISATION

1^{re} Question : LÉONARD DE VINCI ; L'HOMME ET L'ŒUVRE.

Comme nous l'avons fait antérieurement pour Michel-Ange et pour Raphaël, nous nous contentons ici d'une bibliographie sommaire des ouvrages les plus accessibles et les plus pratiques à consulter pour les candidats.

1^{er} Ouvrages généraux sur l'histoire de l'art en Italie :

A. MICHEL, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours* ; Paris, 1905 et s. (en particulier le tome IV).

E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance* ; Paris, 1888-1894, 3 vol. (en particulier les tomes I et II).

L. HOURTIQ, *La peinture des origines au XVI^e siècle* ; Paris, 1908 (en particulier la 5^e partie, chap. 3).

CROWE AND CAVALCASELLE, *A history of painting in Italy* ; Londres, 1866 et 1871 (traduction italienne : Florence, Lemonnier ; nouvelle édition anglaise par Langton Douglas, en cours : Londres, Murray).

B. BERENSON, *The central italian painters of the Renaissance* ; Londres, 1897.

J. BURCKHARDT, *Der Cicerone*, 8^e édition, revue par Bode ; Leipzig, 1901, 3 vol. — *Die Kultur der Renaissance in Italien*, 9^e édition, Leipzig, 1904 (traduction française par Schmidt, 1885 et 1906 ; traduction italienne par D. Valbusa, Florence, 1899).

PH. MONNIER, *Le Quattrocento* ; Paris, 1901, 2 vol.

TAINE, *Voyage en Italie* ; Paris, Hachette, 2 vol.

2^e Textes anciens concernant Léonard de Vinci :

Les *Frammenti letterari e filosofici*, publiés par E. Solmi (Florence, Barbèra, 1904), renferment les textes nécessaires à la préparation du concours. Une traduction française du *Traité de la peinture*, avec commentaires, a été publiée à Paris par J. Péladan en 1911.

La *Vita di Leonardo da Vinci*, par Vasari, figure au vol. IV de l'édition Milanese (Florence, 1879). On la trouvera également dans les *Vite scelle* publiées par G. Finzi (Milan, 1890).

3° Ouvrages modernes sur Léonard de Vinci :

E. SOLMI, *Leonardo da Vinci*; Florence, Barbèra, 1900. — *Studi et Novi studi sulla filosofia naturale di L. da V.*, Modène, 1898, et Mantoue, 1905. — *Per gli studi anatomici di L. da V.*, dans *Miscellanea G. Mazzoni*, Florence, 1917.

G. FRIZZONI, *L'arte del disegno in L. da V. e Raffaello Sanzio* (*Nuova Antologia*, 1^{er} janvier 1904).

D. GRIFFONE, *L. da V. pensatore e scrittore*; Ostuni, 1900. — *L. da Vinci: conferenze fiorentine*; Milan, 1910.

G. SÉAILLES, *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant, 1452-1519*, nouv. édition, Paris, 1906. — *Léonard de Vinci, biographie critique*, Paris, 1903.

E. MÜNTZ, *Léonard de Vinci, l'artiste, le penseur, le savant*; Paris, 1899 (nombreuses illustrations).

A. FARINELLI, *La natura nel pensiero e nell' arte di Leonardo da Vinci* (dans le vol. *Michelangelo e Dante e altri saggi*; Turin, 1918).

On lira également avec profit, comme reconstitution du milieu où vécut Léonard, le roman russe de Merejkowsky : *La Résurrection des Dieux*, traduction Sorrière (1901) ou Persky (1902).

2° Question : L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ITALIE DE 1870 A 1915.

F. PETRUCCELLI DELLA GATTINA, *Storia della idea italiana*; Naples, 1877.

P. ORSI, *L'Italia moderna; storia degli ultimi 150 anni*; 2^e éd. 1902; Milan.

A. PINGAUD, *L'Italie depuis 1870*; Paris, 1915.

J. BAINVILLE, *La guerre et l'Italie*; Paris, 1916.

J. ALAZARD, *L'Italie et le conflit européen* (1914-1915); Paris, 1916.

G. A. BORGESSE, *L'Italie contre l'Allemagne*, trad. de M. T. Laignel; Paris, 1917.

D. ZANICHELLI, *Studi politici e storici*; Bologne, 1913.

P. TOMMASINI-MATTIUCCI, *Il pensiero di C. Cattaneo e di G. Mazzini nell' opera di G. Carducci*; Città di Castello, 1909.

A. JEANROY, *G. Carducci, l'homme et le poète*; Paris, 1911.

G. MAUGAIN, *G. Carducci et la France*; Paris, 1914 (deuxième partie, ch. I).

J. DESTRÉE, *Gabriele D'Annunzio* (*Rev. de Paris*, 1^{er} septembre 1917).

H. HAUVETTE, *G. D'Annunzio; poète national* (Bull. italien, t. XV, 1915).

G. MAUGAIN, *G. D'Annunzio et son rôle actuel* (Rev. de Paris, 15 juin 1915).

C. BARBAGALLO, *L'Italia dal 1870 ad oggi*; Milan, 1918 (Quaderni della guerra).

III

TEXTES POUR LES EXPLICATIONS ORALES

DANTE, *Purgatoire*, c. XXIII-XXIV. — Les éditions les plus maniables et les plus instructives sont toujours celles de T. Casini (Florence, Sansoni), Scartazzini-Vandelli (Milan, Hoepli) et F. Torraca (Rome-Milan, Albrighi-Segati).

PÉTRARQUE. Éditions du *Canzoniere*. Laissant ici de côté les éditions anciennes, nous noterons que la plupart des éditions du XIX^e siècle, par exemple, la plus connue, celle qui est accompagnée d'un commentaire de G. Leopardi (Milan, 1826, fréquemment réimprimée), présentent les poésies de Pétrarque dans un ordre très différent de celui que leur auteur avait voulu leur donner. Son manuscrit définitif, identifié en 1886 par M. P. de Nolhac (Vatic. lat. 3195), a servi de base à l'édition critique de G. Mestica (Florence, 1896), et il est plus scrupuleusement reproduit encore dans les éditions G. Salvo-Cozzo (Florence, 1904), et E. Modigliani (Rome, 1904). Les éditions commentées les plus utiles sont celles de Carducci et Ferrari (Florence, Sansoni, 1899), A. Moschetti (Milan, Vallardi, 1908), M. Scherillo (Milan, Hoepli, 1908), cette dernière, avec une importante introduction. Les numéros qui désignent les pièces portées au programme sont ceux qui sont adoptés dans ces éditions. — Il faut signaler l'édition des poésies non comprises dans le *Canzoniere* : *Rime disperse di F. Petrarca o a lui attribuite a cura di A. Solerti*, Florence, 1909.

Triumphes. L'édition critique de ces *capitoli* a été publiée en 1901 à Halle par les soins de Carl Appel. Le texte des *Triumphes* est compris dans les éditions Mestica et Moschetti, et dans la plupart des réimpressions du *Canzoniere* au XIX^e siècle.

Lettres. Le texte latin du recueil le plus important a été publié par G. Fracassetti en 1859-63 : *FR. PETRARCAE Epistolae de rebus familiaribus*, 3 vol., Florence. Fracassetti a aussi publié la traduction (un peu libre) des *Lettere familiari* (5 vol.) et des *Lettere servili* (2 vol.), Florence, 1863 69, avec des excursus et des notes biographiques très précieuses.

Nous publions ci-après la partie de l'*Epistola ad Posterios* qui figure au programme.

BOCCACE, *Décameron*, IV, 7, 8 et 9; V, 8 et 9. — Le texte le plus fréquemment réimprimé (éd. Fanfani, Florence, 1857, puis *Bibl. econom. Sonzagno*, *Bibl. romanica*, de Strasbourg, etc...) repose sur l'éd. de Lucques, 1761, qui reproduit la leçon d'un célèbre manuscrit de Florence (Codice Mannelli, Bibl. Laurentienne). On peut tirer quelques utiles variantes d'un manuscrit de Paris (Bibl. Nat. ital., n° 482).

LEONARDO DA VINCI, *Frammenti letterarii e filosofici* trascelti da E. Solmi; Florence, Barbèra, 1904; p. 231-297 (Pensieri sull' arte). — Le texte publié dans cette édition n'est malheureusement pas très correct; les références indiquées, p. 429-431, pour chacun des fragments, permettent de se reporter aux éditions publiées par Ravaisson, Lüdwig, Richter, etc..., auxquelles E. Solmi a fait ses emprunts.

B. CELLINI, *Vita*, ed. ad uso delle scuole; Florence, p. 79-110. — En dehors de cette édition scolaire, on se reportera à l'édition critique complète publiée par O. Bacci chez le même éditeur, Sansoni, en 1901, avec introduction et notes historiques.

Poètes du XVIII^e siècle. — En dehors des textes fournis par le tome IV du Manuale D'Ancona-Bacci, on pourra se reporter, pour les deux pièces de F. Testi adressées à Carlo Emanuele I, à l'édition avec notes qu'en a donnée M. G. Rua (*Letteratura civile italiana del Seicento*, Romé-Milan, 1910, p. 150 à 168). — Les poésies de G. B. Marino ont été réimprimées dans la collection des *Scrittori d'Italia*, n° 51 (Marino, *Poesie varie*). — Pour le fragment de S. Rosa, on consultera l'édition critique que M. G. A. Cesareo a donnée des Satires (Naples, 1892).

G. CARDUCCI. Les morceaux en prose figurent tous dans le volume *Prose di G. Carducci*. Dans l'édition des *Opere di G. Carducci*, il faut chercher ces pages aux références suivantes : *Garibaldi in Francia*, t. VII, p. 3, *Agli electori del collegio di Pisa*, t. IV, p. 167; *Per il tricolore*, t. X, p. 413.

G. D'ANNUNZIO, *Per la più grande Italia*; orazioni e messaggi di G. D'A.; Milan, Trèves, 1915.

CERTIFICAT D'APTITUDE

Pour les auteurs communs avec l'agrégation, voir ci-dessus.

V. ALFIERI, *Vita*, epoca quarta (1775-1790). — Les éditions de la *Vita* d'Alfieri abondent; voir par exemple la *Biblioteca economica Sonzagno* (n° 16). Une édition pourvue de notes intéressantes a été publiée par A. Linaker (Florence, 1894). On consultera le livre fondamental de E. BERTANA, *V. Alfieri studiato nella vita, nel pensiero e nell' arte*; Turin, 1902 (2^e éd., 1903).

G. LEOPARDI. Parmi les nombreuses éditions des *Canti*, on consultera avec profit celles de Straccali (Florence, Sansoni) et de M. Scherillo (Milan, Hoepli). Celle de R. Fornaciari (Florence, Barbèra) ne contient

pas le texte complet de la *Ginestra*. — Consulter P. HAZARD, *Leopardi*, Paris, 1913, et G. CARDUCCI, *Le tre canzoni patriottiche di G. Leopardi*, au tome XVI des *Opere di G. C.*; et *Degli spiriti e delle forme nella poesia di G. Leopardi* (même volume).

R. FUCINI, *Le Veglie di Neri*; Milan, Hoepli.

CONCOURS DE 1918 : SUJETS DE COMPOSITION

AGRÉGATION D'ITALIEN

THÈME. — Bossuet, *Oraison funèbre de M. Le Tellier*, depuis : « Dans les fortunes médiocres, l'ambition encore tremblante... » jusqu'à : « mais il sut la soutenir ».

VERSION. — V. Monti, *L'invenzione della scrittura (Canto di Calliope)*, dans *Le nozze di Cadmo et di Ermione*, vers 73-132.

DISSERTATION EN LANGUE ITALIENNE. — Quali sono i vari elementi che hanno contribuito a fare di Giuseppe Garibaldi un eroe nazionale e quasi leggendario ?

DISSERTATION FRANÇAISE. — Expliquer ce jugement sur l'œuvre historique de Vico : « C'est une œuvre de réaction et de révolution tout à la fois ; réaction contre le présent, pour se rattacher à la tradition de l'antiquité et de la Renaissance ; révolution par rapport au présent et au passé, pour fonder l'avenir qui s'appellera plus tard le XIX^e siècle¹. »

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN

THÈME. — Edmond About, *Un gentilhomme moderne*, depuis : « M. de Guéblan est un gentilhomme comme on n'en voyait pas... » jusqu'à : « ...sans avoir gagné la moindre épauvette, » avec coupures (*Les mariages de Paris*, le Buste).

VERSION. — Vespasiano da Bisticci, *Maestro Tomaso da Serezana* depuis : « Maestro Tomaso da Serezana ebbe naturale l'essere liberale... » jusqu'à : « ...quand' ella fu nel più chiaro stato ch' ella fusse mai » (*Vita di Nicolò V papa*).

COMPOSITION FRANÇAISE. — Caractères principaux de la poésie pastorale italienne.

COMPOSITION EN LANGUE ITALIENNE. — Cercate di definire come, nei romanzi che conoscete, gl' Italiani abbiano inteso il romanzo storico.

1. « È un' opera di reazione e di rivoluzione insieme : reazione al presente, per riattaccarsi alla tradizione dell' antichità e del Rinascimento ; rivoluzione contro il presente e il passato, per fondare quell' avvenire che si chiamerà poi secolo XIX. » (Benedetto Croce).

RAPPORT
SUR LES CONCOURS D'AGRÉGATION D'ITALIEN
ET DE CERTIFICAT D'APTITUDE
A L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ITALIENNE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

EN 1918

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le jury que vous avez désigné en février dernier pour examiner les aspirantes à l'agrégation et au certificat d'italien, en 1918, était composé de MM. Hauvette, professeur à l'Université de Paris, président; Bouvy, bibliothécaire et chargé de cours à l'Université de Bordeaux, actuellement bibliothécaire en chef de la Faculté de droit de Paris; Maugain, professeur à l'Université de Grenoble, et Valentin, professeur au Lycée de Grenoble.

AGRÉGATION.

Pour la première fois, depuis que l'agrégation a été instituée pour les langues méridionales en 1900, le jury s'est vu dans l'obligation de prendre une pénible décision : celle de ne proposer aucun candidat pour le titre d'agrégé d'italien. Cette décision ne doit pas être interprétée comme un signe de fléchissement dans le recrutement et la préparation des aspirantes, ni comme un blâme à leur adresse; elle résulte plutôt d'un ensemble de circonstances qui méritent d'être signalées, et d'où ressort seulement la volonté du jury de conserver jalousement tout son prix au titre d'agrégé. Dix concurrentes s'étaient fait inscrire, contre cinq en 1917; mais cette fois quatre d'entre elles, la plupart pour raisons de santé, se sont abstenues de concourir, ou se sont retirées avant la fin des épreuves écrites; or, parmi ces défaillantes se trouvaient trois candidates des concours antérieurs (dont deux avaient déjà été déclarées admissibles), c'est-à-dire des jeunes filles à qui leur entraînement antérieur et leur maturité semblaient devoir assurer un certain avantage. Les deux aspirantes admises aux épreuves orales, candidates l'une et l'autre pour la pre-

mière fois, avaient atteint pour leurs épreuves écrites un total de points honorable; mais les épreuves orales ont accusé beaucoup d'inexpérience et révélé certaines lacunes de préparation; au reste, elles en avaient elles-mêmes pleinement conscience. Aucune n'a atteint 180 points; or, depuis que les coefficients actuellement en vigueur ont été établis, aucun candidat n'a été reçu avec moins de 196 points, et plusieurs fois des admissibles ont échoué avec plus de 200 points. Il paraît nécessaire d'établir, autant que faire se peut, une certaine fixité dans le niveau des concours successifs. Une moyenne de 12 (sur 20) pour chaque épreuve, tant écrite qu'orale, produit un total de 198 points; aussi longtemps que la notation se fera d'après les mêmes règles, le jury est décidé à ne pas descendre sensiblement au-dessous de ce chiffre. Il a conscience de défendre ainsi le bon renom de l'agrégation d'italien, et le prestige nécessaire au titre d'agrégé.

En compensation de la sévérité dont il a dû faire preuve cette année, le jury vous adresse, Monsieur le Ministre, une requête dont vous reconnaîtrez sans doute la légitimité: c'est que la place d'agrégée mise au concours en 1918, et non attribuée, soit reportée à l'année suivante, outre la place à mettre au concours en 1919 — sous la réserve, bien entendu, que deux aspirantes atteignent la moyenne dont il vient d'être question — et ceci indépendamment des places réservées aux hommes pour lesquels vous avez décidé de rouvrir les concours d'agrégation, par arrêté du 31 juillet dernier.

Ces épreuves de l'agrégation de 1918 ayant abouti à un résultat négatif, seront l'objet d'un compte rendu un peu plus rapide que de coutume.

ÉPREUVES ÉCRITES. — Le thème, tiré de l'oraison funèbre de Michel Le Tellier¹, offrait plus de difficultés d'interprétation que de syntaxe et de vocabulaire. Des contresens et des faux sens ont été commis; les incorrections ont été plus rares, sauf dans deux copies réellement faibles. Trois ont dépassé la moyenne, dont une a atteint 7 (sur 10).

La version, empruntée à un poème de Monti², présentait des difficultés réelles de construction et d'interprétation: aucune copie n'est exempte de fautes de sens; aucune ne fait clairement comprendre, par exemple, que « celle qui, en Aulide, invoque des vents favorables en versant le sang d'Iphigénie » et qui « s'approprie indûment les traits de la Divinité » est la Superstition. Trois copies sont restées au-dessous de la moyenne, une même assez bas.

Le sujet de la dissertation française, sur la philosophie de Vico, pouvait paraître aride; il a déterminé à se retirer une candidate qui

1. *Oraison funèbre de M. Le Tellier*, depuis: « Dans les fortunes médiocres, l'ambition encore tremblante... » jusqu'à: « mais il sut la soutenir ».

2. *Nozze di Cadmo e d'Ermine*, v. 73-132

avait déjà remis deux compositions très satisfaisantes; cependant il a rendu, sous la plume de celles qui ont persévéré, à peu près tout ce que le jury pouvait attendre. Deux copies témoignent de connaissances aussi précises qu'étendues, non seulement sur Vico, mais sur les systèmes antérieurs ou postérieurs se rattachant au sien. Le texte proposé aux candidates suggérait les grandes lignes du plan: « Expliquer ce jugement (de B. Croce) sur l'œuvre historique de Vico: C'est une œuvre de réaction et de révolution tout à la fois, réaction contre le présent, pour se rattacher à la tradition de l'Antiquité et de la Renaissance; révolution par rapport au présent et au passé pour fonder l'avenir qui s'appellera plus tard le XIX^e siècle. » Vico est resté ignoré de son temps: c'est un isolé et un incompris. Son scepticisme vis-à-vis, non seulement de Descartes, mais des mathématiciens, des historiens, des érudits, des matérialistes de son époque, l'a amené graduellement à une conception toute nouvelle de l'histoire. Comment cela? Voilà le premier point à développer. En se séparant à la fois de son siècle et des hommes de la Renaissance dans leur façon de comprendre l'Antiquité, il a ouvert la voie aux méthodes et aux systèmes historiques modernes, découvrant en même temps à la littérature et à la politique des horizons nouveaux: voilà le second point. La première partie a été fort bien traitée. La seconde, nécessitant des connaissances étendues sur l'histoire de la philosophie au XIX^e siècle, a été naturellement plus faible. L'épreuve, dans son ensemble, n'en reste pas moins très honorable.

Le sujet de la dissertation italienne faisait appel à l'intelligence plus qu'à la mémoire et offrait aux candidates l'occasion de montrer des qualités littéraires. La principale difficulté consistait à classer ses idées, à bien distribuer les développements, en un mot à composer. Il était nécessaire tout d'abord de dégager en Garibaldi la physiologie de l'homme avec ses qualités physiques et morales, son prestige personnel, son ascendant de chef, sa force d'âme et sa douceur, son courage et son désintéressement, son goût de l'aventure et son esprit chevaleresque. Ces éléments suffiraient déjà à composer la figure d'un généreux aventurier. Et Garibaldi n'eût été que cela, en effet, s'il ne s'était voué corps et âme, dès que les circonstances l'ont permis, à la plus sainte des causes: la libération de l'Italie. Il apporta au service de sa patrie une foi brûlante d'apôtre et un dévouement qui alla jusqu'aux plus grands sacrifices. La part qu'il prit aux guerres de l'indépendance, l'étonnante expédition des Mille, les tentatives obstinées contre Rome le font apparaître comme un héros national. Mais l'histoire, si belle qu'elle soit, ne suffit pas à un peuple prompt à l'enthousiasme et aux jeux de l'imagination, comme le peuple italien. Ce

1. « Quali sono i vari elementi che hanno contribuito a fare di Giuseppe Garibaldi un eroe nazionale e quasi leggendario? »

dernier associa de bonne heure le merveilleux au réel, comme en témoignent les hymnes, les chants et les récits qui célébraient Garibaldi. Enfin, les poètes, séduits par ce beau type de soldat qui avait incarné l'idéal d'un peuple et d'une race, l'ont chanté à leur tour et lui ont donné une haute valeur de symbole. — Peu de candidates ont su repenser par elles-mêmes ce qu'elles avaient appris sur Garibaldi, pour le suivre de la vie dans l'histoire et de l'histoire dans la légende. La plupart ont totalement négligé de nous montrer Garibaldi tel que l'ont vu et représenté le peuple et les poètes. Deux copies seulement, bien équilibrées et convenablement écrites, ont obtenu des notes assez élevées, 14 et 13 sur 20.

ÉPREUVES ORALES. — Le texte du thème oral, emprunté au *Capitaine Fracasse*, de Théophile Gautier, a donné lieu à deux épreuves sans éclat; le vocabulaire, après tout assez simple, a été rendu sans beaucoup de précision, sans variété et sans nuances. Une ou deux incorrections ont déparé une traduction d'ailleurs soignée et attestant un certain souci littéraire.

Des deux épreuves de leçons, la plus satisfaisante a été celle où les candidates avaient à disserter en français sur Raphaël : « Indiquez, en vous référant à quelques œuvres caractéristiques, les transformations qu'a subies la peinture de Raphaël aux différentes périodes de sa vie. L'erreur des candidates a été de faire montre de leur érudition, et, sans négliger la question essentielle, de construire leur exposé sur l'œuvre entière de l'artiste; la tâche ainsi comprise était trop vaste pour une leçon d'à peine trois quarts d'heure : l'étude des techniques successives de Raphaël s'est trouvée comme noyée dans un luxe de détails biographiques ou historiques. Cependant, les deux épreuves entendues par le jury, de valeur à peu près égale, démontrent le très grand profit que nos agrégés, hommes et femmes, peuvent retirer, pour leur culture générale et pour leur enseignement, d'études sur l'art italien.

Le sujet de la leçon italienne était : « I temi principali della poesia pastorale, dal Ninfale Fiesolano al Pastor Fido. » Le nombre de ces thèmes est assez restreint, et les poètes du genre se sont en général contentés d'y ajouter quelques variations; la peinture idyllique de la vie des bergers, l'âge d'or, l'amour, avec une série de thèmes secondaires : la nymphe rebelle, le berger timide, le suicide, le larcin du baiser, etc. La part de l'inspiration personnelle et de l'invention étant fort réduite, on tombe de bonne heure dans la pure virtuosité et dans le morceau de bravoure. Mais il convenait, chemin faisant, d'apprécier la sincérité plus ou moins grande et l'art plus ou moins habile des différents poètes. Boccace, par exemple, n'a pas seulement repris, en bon humaniste, un genre cultivé par les anciens : il a voulu

traduire une conception de la vie qui s'oppose à l'idéal ascétique et mystique du Moyen-Age et ramène l'homme vers la nature. Et le Tasse, malgré le convenu du sujet et de l'intrigue, laisse toujours percer sa sensibilité frémissante et comme un écho de ses propres souffrances. Une des candidates a traité un tout autre sujet — l'évolution de la poésie pastorale de Boccace à Guarini; cette erreur ne pouvait être compensée par des qualités, pourtant appréciables, de langue et de diction. L'autre a bien compris le sujet, mais sa leçon manquait d'ordre, et, chose plus grave, elle a été lue presque d'un bout à l'autre. Au reste, cette observation s'applique à toutes les leçons de cette année : elles ont toutes été trop rédigées, trop lues, et, par suite, trop courtes — elles ont difficilement rempli une demi-heure; c'est là une considération à laquelle le jury attache la plus grande importance : il veut entendre parler sur des notes, et non lire une rédaction. Le résultat négatif du concours est, à cet égard, un sérieux avertissement pour les futurs candidats.

Les explications préparées ont rendu inévitable l'échec des deux admissibles qui, par ailleurs, s'étaient déjà très médiocrement tirées de l'explication du texte espagnol¹. Une des pages les plus fameuses de Dante (*Inf.* XXVII, 100-136) n'a été bien comprise, ou du moins bien interprétée, ni dans son esprit, ni dans sa lettre; un morceau du discours de G. Carducci sur Garibaldi² a été faiblement commenté. Je n'insiste pas, et je formule, au nom du jury, deux recommandations relatives à cette épreuve d'explications :

1° Le texte de Virgile avait été préparé avec assez de soin; mais la prononciation du latin à la française est inadmissible; la prononciation à l'italienne est très préférable, surtout si elle observe bien la place de l'accent tonique; mais elle ne rend pas exactement la valeur ancienne des consonnes, *c*, *g*, *v*. La prononciation probable du latin vers la fin de l'époque impériale est connue dans ses grandes lignes³ : elle doit être familière à des étudiants de langues romanes; le jury la réclame formellement. En outre, le texte latin doit donner lieu à quelques brèves remarques attestant que le candidat sait analyser des formes nominales ou verbales et justifier leur emploi, et aussi qu'il peut indiquer leur relation avec les sons et les formes des mots italiens correspondants. Pour éviter les observations oiseuses, le jury pourra, s'il le juge à propos, indiquer les quatre ou cinq mots du texte sur lesquels il attend des explications.

2° Un des deux textes italiens est toujours choisi parmi les auteurs

1. « El Greco », dans la *Revista General*, Madrid, décembre 1917.

2. Depuis : « La sua potenza si è dipartita da noi... », jusqu'à : « ... del cittadino d'Italia. »

3. M. E. Bourciez a bien voulu exposer dans le *Bulletin italien* de 1910, t. X, p. 357-359, les indications essentielles à ce sujet, à l'usage des étudiants romanistes.

modernes, et, par suite, il ne saurait guère donner lieu à un commentaire philologique. Le jury, désireux de multiplier pour les candidats les occasions de s'exprimer en italien, demandera que le commentaire de ce texte moderne — commentaire littéraire, historique ou artistique — soit fait en italien.

La prononciation a été jugée excellente chez une des deux admissibles, fort satisfaisante chez l'autre.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Treize aspirantes ont subi sans défaillance les épreuves écrites — contre quatorze l'an dernier. Le total de points d'écrit obtenus par les cinq admissibles a été légèrement supérieur aux chiffres de 1917. A l'oral, trois candidates sont tombées nettement au-dessous de la moyenne; deux ont obtenu des notes honorables; la première atteint une moyenne supérieure à 12 (sur 20) par épreuve, la seconde une moyenne supérieure à 11.

ÉPREUVES ÉCRITES. — Le texte du thème — une page d'Edmond About' écrite d'une plume alerte et malicieuse — a donné lieu à un contresens dans plus de la moitié des copies. L'auteur, parlant d'un gentilhomme qui a gagné beaucoup d'argent, écrit : « Comment? En tout honneur, je vous supplie de le croire. » C'est-à-dire « Comment l'a-t-il gagné? » — la suite du texte ne laisse aucun doute sur le sens. Cependant, sept concurrentes ont traduit : « *Parola d'onore* (ou *in fede mia*, ou *sul mio onore*) vi supplico di crederlo », ce qui dénote peu de réflexion. Plusieurs copies renferment de grosses incorrections (cinq tombent au-dessous de la moyenne), mais quelques-unes sont tournées avec aisance, d'un style simple qui n'exclut pas quelques bonnes trouvailles d'expressions; deux ont atteint 15 sur 20.

La version, empruntée à Vespasiano da Bisticci² contenait sans doute quelques expressions assez peu usitées aujourd'hui, mais le contexte aidait à en saisir facilement le sens. La vraie difficulté du passage venait de ce que, dans la deuxième moitié, l'auteur met en scène deux personnages, sans distinguer au fur et à mesure, par la répétition de leurs noms, lequel est le sujet des propositions successives. Pour suivre le fil du récit, un léger effort de réflexion était nécessaire. Quelques candidates en ont été incapables. D'autres ont oublié qu'une version doit être une page de français impeccable. Cinq

1. « M. de Guéblan est un gentilhomme comme on n'en voyait pas... » jusqu'à : « ... sans avoir gagné la moindre épaulette », avec coupures (*Les mariages de Paris*, le Buste).

2. Depuis : « Maestro Tomaso da Serezana ebbe naturale l'essere liberale... » jusqu'à : « quand' ella fu nel più chiaro stato ch' ella fusse mai » (*Vita di Nicolò V papa*).

copies ont été jugées franchement mauvaises, et quatre très satisfaisantes, dont une a obtenu 15.

Dans la composition en langue italienne, les candidates avaient à montrer comment les écrivains italiens ont conçu le roman historique¹. Ce genre n'est pas d'invention italienne : il avait d'abord fleuri en Angleterre et en France. Mais on se tromperait si l'on croyait que les Italiens n'ont fait que suivre une mode littéraire. Ce n'est pas seulement la curiosité du passé qui les pousse à évoquer des faits et des personnages d'autrefois. Le trait commun et original qui les distingue c'est qu'ils ont fait du roman historique une forme de littérature militante; on y retrouve la même pensée qui a inspiré tous les ouvrages de la première moitié du XIX^e siècle en Italie : réveiller la conscience nationale, ranimer l'énergie nationale. Le roman italien s'adresse au peuple, moins pour le charmer que pour l'instruire, moins pour le distraire du présent que pour l'y ramener sans cesse, non pour le bercer et l'endormir, mais pour le tirer de son inertie séculaire et le pousser à l'action. Tel est le but que poursuivent les romanciers du genre historique, tantôt en retraçant les sombres époques de servitude, tantôt en évoquant quelque glorieux épisode des luttes passées, tantôt en dessinant quelques beaux types de soldats, mais en empruntant toujours leur sujet à l'histoire de leur pays. Chacun y apporte sa manière et son tempérament; et il fallait distinguer la prudence et la résignation, plus apparente que réelle, d'un Manzoni, de la franche et cordiale vaillance d'un d'Azeglio et de la fureur patriotique et batailleuse d'un Guerrazzi. Ce travail de distinction et de comparaison conduisait enfin tout naturellement à apprécier la valeur littéraire des œuvres, ce qu'il y a de périssable et de durable en elles, la peinture des milieux et des personnages, etc.

Les candidates connaissaient le *Marco Visconti* de T. Grossi, qui était à leur programme; elles eussent été inexcusables d'ignorer les *Promessi Sposi*, ce bréviaire des italianisants; elles ont parlé en général avec justesse de ces deux romans. Mais il était bon de ne pas ignorer Massimo d'Azeglio et Guerrazzi. Une bonne copie (30 sur 40) a bien traité la question dans ses grandes lignes; une autre plus superficielle (26) a plu par ses qualités de bon sens et de précision dans les idées, de clarté et de correction dans le style. Six ont paru faibles (15 et au-dessous), tant pour la connaissance du sujet que pour le maniement de la langue.

Six candidates étaient astreintes à l'épreuve de composition française, qui est éliminatoire. Le sujet proposé était : « Caractères principaux de la poésie pastorale italienne. » Cette formule laissait aux concurrentes une certaine liberté d'allure, ne les obligeant pas à une

1. « Cercate di definire come, nei romanzi che conoscete, gl' Italiani abbiano inteso il romanzo storico. »

énumération complète, mais exigeant d'elles deux choses : relever les traits essentiels de ce genre foncièrement italien; et ne pas lui en attribuer de faux. Les meilleures compositions ont rempli convenablement cette double condition, remontant aux origines de la pastorale, en suivant les transformations de Boccace à Guarini, en précisant les caractères distinctifs dans l'*Aminta* et le *Pastor Fido*. Quatre aspirantes ont obtenu une note supérieure à 10, et sont ainsi dispensées de cette épreuve dans les concours futurs; les deux autres ont obtenu des notes qui ne les ont pas empêchées d'être admissibles. L'épreuve n'a donc pas été mauvaise.

ÉPREUVES ORALES. — Les deux épreuves improvisées, thème et version, ont montré cette année encore, chez deux au moins des admissibles, peu de maîtrise de soi, peu de réflexion, et sans doute un entraînement insuffisant à cet exercice. Le moins qu'on puisse demander à de futurs professeurs est de rendre fidèlement en français, après une simple lecture, une page d'italien moderne. Le texte italien, tiré d'une nouvelle d'Antonio Beltramelli, contenait quelques nuances assez délicates à traduire. Sauf chez une candidate, on a eu peu de contresens à relever, mais les faux sens et les impropriétés ont été trop nombreux. Deux candidates se sont tirées honorablement de cette épreuve. — Les quelques lignes consacrées à Padoue par Th. Gautier dans son livre *Italie*, ne contiennent aucune difficulté sérieuse de traduction. Elles ont été cependant, à une exception près, péniblement rendues, avec des gaucheries, des solécismes et même des barbarismes. Il est très regrettable qu'à l'agrégation comme au certificat la majorité des candidats paraissent négliger la préparation à cette épreuve.

Le texte tiré au sort pour la lecture expliquée était une page de D'Annunzio (*Prose scelte*, p. 70-71). Deux candidates se sont distinguées par leur habileté à faire un choix judicieux parmi les remarques qu'il suggérait et à les présenter avec ordre, clarté, précision. Une autre candidate donnait l'impression d'avoir peut-être mieux compris tous les détails du morceau, toutes les intentions de l'auteur; mais telles étaient la confusion de son exposé et l'hésitation de sa parole que le jury ne parvenait pas sans beaucoup de peine à saisir ses idées : de toute évidence, elle eût provoqué parmi des élèves un profond ennui et une inattention générale. Une quatrième a eu notamment le tort de lire ses notes au lieu de s'en détacher résolument, comme doit le faire un professeur soucieux de donner à son enseignement de l'intérêt et de la vie; une autre enfin n'a su faire qu'une paraphrase incolore, où s'effaçait tout le relief du morceau.

La traduction, accompagnée de commentaire grammatical, a roulé sur un chapitre de B. Castiglione (*Cortegiano*, L. III. ch. 30), qui a

donné lieu à deux épreuves très satisfaisantes, comme la lecture expliquée, bien qu'ici les deux concurrentes aient fait un contresens assez grave sur *parentado* (mariage) rendu par « parenté ». Le jury a surtout apprécié chez l'une d'elles un esprit judicieux, précis, qui ne se paie pas de vaines formules; on n'a pu lui reprocher que l'ordre exagérément compliqué de ses remarques, qui obligeait à se reporter, en peu d'instants, à presque toutes les parties du texte. Pour retenir l'attention des élèves, plus de simplicité s'impose. Les trois autres épreuves sont restées nettement au-dessous de la moyenne, bien qu'une d'elles contint d'utiles et justes remarques de grammaire historique.

La prononciation de trois concurrentes a été passable ou satisfaisante; chez les autres, elle a paru peu nette ou trop française.

Au total, les deux aspirantes admises sont dès à présent capables de donner un enseignement très profitable, et sans doute elles se perfectionneront encore en poursuivant leurs études, car elles sont jeunes et bien douées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

HENRI HAUVETTE.

TEXTE DE L'ÉPISTOLA AD POSTEROS DE PÉTRARQUE¹

FRANCISCUS PETRARCA POSTERITATI

Salutem

Fuerit tibi forsán de me aliquid auditum (quanquam et hoc dubium sit, an exiguum et obscurum longè nomen seu locorum seu temporum perventurum sit), et illud forsitan optabis, nosse quid hominis fuerim, aut quis operum exitus meorum, eorum maxime quorum ad te fama pervenerit, vel quorum tenue nomen audieris.

Et de primo quidem variae erunt hominum voces; ita enim ferme quisque loquitur, ut impellit non veritas sed voluptas: nec laudis, nec infamiae modus est. Vestro de grege unus fui autem mortalis homuncio, nec magnae admodum nec vilis originis. Familia (ut de se ait Augustus Caesar) antiqua. Natura quidem, non iniquo neque inverecundo animo, nisi ei consuetudo contagiosa nocuisset. Adolescentia me fefellit, juvena corripuit, senecta autem correxit, experimentoque perdocuit verum illud, quo diu ante perlegeram: quoniam adolescentia et voluptas vana sunt; imo aetatum temporumque omnium conditor, qui miseros mortales de nihilo tumidos aberrare sinit interdum, ut peccatorum suorum vel sero memores, sese cognoscant. Corpus juveni, non magnarum virium, sed multae dexteritatis obtigerat; forma non glorió excellenti, sed quae placere viridioribus annis posset: colore vivo, inter candidum et subnigrum, vivacibus oculis et visu per longum tempus acerrimo, qui praeter spem, supra sexagesimum aetatis annum me destituit, ut indignanti mihi ad ocularium confugiendum esset auxilium. Tota aetate sanissimum corpus senectus invasit, et solita morborum acie circumvenit.

Honestis parentibus, Florentinis origine, fortuna mediocri et (ut verum fatear) ad inopiam vergente, sed patria pulsus, Aretii in exilio natus sum, anno huius aetatis ultimae, quae a Christo incipit, MCCCIII, die Lunae, ad auroram XIII. Cal. Augusti. Divitiarum

1. D'après l'édition Fracassetti (1859), t. I, p. 1. — M. Henri Cochin, très versé dans l'étude du texte des Lettres de Pétrarque, veut bien me dire qu'il ne connaît pas de bon manuscrit de cette épître curieuse; nous renonçons donc à en donner des variantes, comme nous l'aurions souhaité, mais pour la ponctuation nous nous référons plusieurs fois de Fracassetti.

contemptor eximius, non quod divitias non optarem, sed labores curasque oderam, opum comites inseparabiles. Non ut ista cura esset (*sic*)¹, lautarum facultas epularum: ego autem tenui victu et cibis vulgaribus vitam egi laetius quam cum exquisitissimis dapibus omnes Apicii successores. Convivia quae dicuntur (cum sint commessiones modestiae et bonis moribus inimicae) semper mihi displicuerunt: laboriosum et inutile ratus sum ad hunc finem vocare alios, nec minus ab aliis vocari. Convivere autem cum amicis adeo jucundum, ut eorum superventu nil gratius habuerim, nec unquam volens sine socio cibum sumpserim. Nihil mihi magis quam pompa displicet, non solum quia mala et humilitati contraria, sed quia difficilis et quieti adversa est.

Amore acerrimo, sed unico et honesto, in adolescentia laboravi, et diutius laborassem, nisi jam tepescentem ignem mors acerba, sed utilis, extinxisset. Libidinum me prorsus expertem dicere posse optarem quidem; sed, si dicam, mentiar; hoc secure dixerim, me, quanquam fervore aetatis et complexionis ad id raptum, vilitatem illam tamen semper animo execratum. Mox vero ad quadragesimum annum appropinquans, dum adhuc et caloris satis esset et virium, non solum factum illud obscoenum, sed eius memoriam omnem sic abjeci, quasi nunquam foeminam aspexissem: quod inter primas felicitates meas memoro, Deo gratias agens, qui me, adhuc integrum et vigentem, tam vili et mihi semper odioso servitio liberavit. Sed ad alia procedo.

Sensi superbiam, in aliis, non in me; et cum parvus fuerim, semper minor iudicio meo fui. Ira mea mihi persaepe nocuit, aliis nunquam. Amicitiarum appetentissimus honestarum, et fidelissimus cultor fui. Intrepide glorior, quia scio me verum loqui. Indignantissimi animi, sed offensarum obliviosissimi, beneficiorum permemoris. Principum ac regum familiaritatibus et nobilium amicitiiis usque ad invidiam fortunatus fui. Sed hoc est supplicium senescentiam, ut suorum saepissime mortes fleant. Maximi regum meae aetatis amarunt et coluerunt me; cur autem nescio; ipsi viderint; et ita cum quibusdam fui, ut ipsi quodammodo mecum essent, et eminentiae eorum nullum taedium, commoda multa perceperim. Multos tamen eorum quos valde amabam effugi; tantus fuit mihi insitus amor libertatis ut cujus vel nome ipsum libertati illi esse contrarium videretur, omni studio declinarem.

Ingenio fui aequo potius quam acuto, ad omne bonum et salubre studium apto, sed ad moralem praecipue philosophiam et ad poeticam pronus. Quam ipsam processu temporis neglexi, sacris litteris delectatus, in quibus sensi dulcedinem abditam, quam aliquando

1. Fracassetti indique par ce mot qu'il reproduit exactement le texte qu'il avait sous les yeux; ce texte est visiblement altéré: il semble y avoir une lacune.

contempseram, poeticis litteris nonnisi ad ornatum reservatis. Incubui unice inter multa ad notitiam vetustatis, quoniam mihi semper aetas ista displicuit, ut, nisi me amor carorum in diversum traheret, qualibet aetate natus esse semper optaverim, et hanc oblivisci, nisus animo me aliis semper inserere. Historicis itaque delectatus sum, non minus tamen offensus eorum discordia; secutus in dubio quo me vel verisimilitudo rerum, vel scribentium traxit auctoritas. Eloquio, ut quidam dixerunt, claro ac potenti; ut mihi visum est, fragili et obscuro: neque vero in communi sermone cum amicis aut familiaribus eloquentiae unquam cura me attigit; mirorque eam curam Augustum Caesarem accepisse. Ubi autem res ipsa vel locus vel auditor aliter poscere visus est, paulo annis sum, idque quam efficaciter nescio; eorum sit iudicium coram quibus dixi. Ego, modo bene vixissem, qualiter dixissem parvi facerem. Ventosa gloria est, de solo verborum splendore famam quaerere.

Tempus mecum sic vel fortuna vel voluntas mea nunc usque partita est. Primum illum vitae annum, neque integrum, Aretii egi, ubi in lucem natura me protulerat; sex sequentes Ancisae, paterno in rure, supra Florentiam quatuordecim passuum millibus, revocata ab exilio genitrice, octavum Pisis, nonum ac deinceps in Gallia Transalpina, ad laevam Rhodani ripam: Avinio urbi nomen, ubi Romanus Pontifex turpi in exilio Christi tenet ecclesiam, et tenuit diu; licet ante paucos annos Urbanus V eam reduxisse videretur in suam sedem. Sed res, ut patet, in nihilum rediit, ipso (quod gravius fero) tunc etiam superstite, et quasi boni operis poenitente. Qui si modicum plus vixisset, haud dubie sensisset quid mihi de eius habitu videretur. Jam calamus erat in manibus; sed ipse confestim gloriosum principium ipsum cum vita destituit, infelix! quum feliciter ante Petri aram mori et in domo propria potuisset! Sive enim successores eius in sua sede mansissent, et ipse boni operis auctor erat; sive abiissent, et tanto ipsius clarior virtus quanto illorum culpa conspectior. Sed haec longior atque incidens est querela.

Ibi igitur ventosissimi annis ad ripam pueritiam sub parentibus, ac deinde sub vanitatibus meis adolescentiam totam egi, non tamen sine magnis digressionibus. Namque hoc tempore Carpentoras, civitas parva et illi ad orientem proxima, quadriennio integro me habuit, inque his duabus aliquantulum Grammaticae, Dialecticae ac Rhetoricae quantum aetas potuit didici, quantum scilicet in scholis disci solet, quod quantulum sit, carissime lector, intelligis. Inde ad Montem Pessulanum legum ad studium profectus, quadriennium ibi alterum, inde Bononiam, et ibi triennium expendi, et totum Juris Civilis corpus audivi, futurus magni profectus adolescens, ut multi opinabantur, si coepto insisterem; ego vero studium illud omne destitui, mox ut me parentum cura destituit; non quia legum mihi

non placeret auctoritas, quae absque dubio magna est, et Romanae antiquitatis plena, qua delector, sed quia earum usus nequitia hominum depravatur; itaque piguit perdiscere, quo inhoneste uti nollem et honeste vix possem, et si vellem, puritas inscitiae tribuenda esset. Itaque secundum et vigesimum annum agens domum redii: domum voco Avinionense illud exilium, ubi ab infantiae meae fine fueram. Habet enim consuetudo proximam vim naturae.

Ibi ergo iam nosci ego, et familiaritas mea a magnis viris expeti coeperat: cur autem, nescire nunc me fateor et mirari; tunc equidem non mirabar, ut qui mihi, more aetatis, omni honore dignissimus viderer. Ante alios expetitus fui a Columnensium clara et generosa familia, quae tunc Romanam curiam frequentabat, dicam melius, illustrabat: a quibus accitus et mihi (nescio an et nunc, at tunc certe) indebito in honore habitus; ab illustri et incomparabili viro Jacobo de Columna, Lomberiensi tunc Episcopo, cui nescio an parem viderim seu visurus sim, in Vasconiam ductus, sub collibus Pyrenaeis aestatem prope coelestem, multa et domini et comitum jucunditate, transegi, ut semper tempus illud memorando suspirem. Inde rediens, sub fratre eius Johanne de Columna Cardinali multos per annos non quasi sub domino, sed sub patre, imo ne id quidem, sed cum fratre amantissimum, imo mecum et propria mea in domo fui.

Quo tempore juvenilis me impulit appetitus ut et Gallias et Germaniam peragrarem: et licet alia causa fingerentur ut profectionem meam meis majoribus approbarem, vera tamen causa erat multa videndi ardor ac studium. In qua peregrinatione Parisios primum vidi, et delectatus sum inquirere quid verum quid fabulosum de illa urbe narraretur. Inde reversus, Romam adii cujus videndae desiderio ab infantia ardebam; et hujus familiae magnanimum genitorem Stephanum de Columna, virum cuilibet antiquorum parem, ita colui, atque ita sibi acceptus fui, ut inter me et quemlibet filiorum nil diceret interesse. Qui viri excellentis amor et affectus usque ad vitae ejus extremum uno erga me semper tenore permansit, et in me nunc etiam vivit, neque unquam desinet nisi ego ante desiero.

Inde etiam reversus, cum omnium, sed in primis illius taediosissimae urbis fastidium atque odium naturaliter animo meo insitum ferre non possem, diverticulum aliquod quasi portum quaerens, reperii Vallem perexiguam, sed solitariam atque amoenam, quae Clausa dicitur, quindecim passuum millibus ab Avinione distantem, ubi fontium rex omnium Sorga oritur. Captus loci dulcedine, libellos meos et meipsum illuc transtuli. Longa erit historia si pergam exequi quid ibi multos ac multos egerim per annos. Haec est summa, quod quidquid fere opusculorum mihi excidit, ibi vel actum, vel coeptum, vel conceptum est, quae tam multa fuerunt ut usque ad hanc aetatem me exerceant ac fatigent. Fuit enim mihi, ut corpus, sic ingenium

magis pollens dexteritate quam viribus. Itaque multa mihi facilia cogitatu, quae executione difficilia praetermisi. Hic mihi ipsa locorum facies suggestit ut Bucolicum Carmen, silvestre opus, aggrederer, et Vitae Solitariae libros duos ad Philippum semper magnum virum, sed parvum tunc Episcopum Cavallicensem, nunc magnum Sabinensem Episcopum Cardinalem, qui mihi jam solus omnium veterum superstes, non me episcopaliter, ut Ambrosius Augustinum, sed fraterne dilexit ac diligit. Illis in montibus vaganti sexta quadam feria maioris hebdomadae cogitatio incidit, et valida, ut de Scipione Africano illo primo, cujus nomen, mirum unde, a prima mihi aetate carum fuit, poeticum aliquid heroico carmine scriberem. Quod tunc magno cœptum impetu, variis mox distractus curis intermisi, sed, subjecti de nomine, Africae nomen libro dedi, operi nescio qua vel sua vel mea fortuna dilecto multis antequam cognito.

Illis in locis moram trahenti, dictu mirabile, uno die et ab urbe Roma Senatus, et de Parisiis Cancellarii Studii ad me litterae pervererunt, certatim me illae Romam, illae Parisios, ad percipiendam lauream poeticam evocantes. Quibus ego juveniliter gloriabundus et me dignum judicans quo me dignum tanti viri judicarent, nec meritum meum sed aliorum librans testimonia, parumper tamen haesitavi cui potius aurem darem. Super quo consilium Johannis de Columna Cardinalis supranominati per litteras expetii. Erat enim adeo vicinus, ut cum sibi sero scripsissem, die altero ante horam tertiam responsum ejus acciperem; cujus consilium secutus, Romanae urbis auctoritatem omnibus praeferendam statui, et de approbatione consilii ejus, mea duplex ad illum extat epistola. Ivi ergo, et quamvis ego, more juvenum, rerum mearum benignissimus iudex essem, erubui tamen de me ipso testimonium sequi, vel eorum a quibus evocabar; quod procul dubio non fecissent nisi me dignum oblato honore iudicassent. Unde Neapolim primum petere institui, et veni ad illum summum et regem et philosophum Robertum, non regno quam litteris clariorem, quem unicum regem et scientiae amicum et virtutis nostra aetas habuit, ut ipse de me quod sibi visum esset censeret. A quo qualiter visus et cui quam acceptus fuerim et ipse nunc miror, et tu si noveris, lector, puto mirabere. Audita autem adventus mei causa, mirum in modum exhilaratus est, et juvenilem cogitans fiduciam, et forsitan cogitans honorem quem peterem sua gloria non vacare, quod ego eum solum iudicem idoneum e cunctis mortalibus elegissem. Quid multa? Post innumeras verborum collationes variis de rebus, ostensamque sibi Africam illam meam, qua usque adeo delectatus est ut eam sibi inscribi magno pro munere posceret, quod negare nec potui certe nec volui, super eo tandem pro quo veneram certum mihi deputavit diem, et a meridie ad vesperam me tenuit; et quoniam, crescente materia, breve tempus apparuit, duobus proximis

diebus idem fecit. Sic triduo excussa ignorantia mea, die tertio me dignum laurea judicavit. Eam mihi Neapoli offerebat et ut assentirer precibus etiam multis urgebat. Vicit amor Romae venerendam tanti regis instantiam. Itaque inflexibile propositum meum cernens, litteras mihi et nuncios ad Senatum Romanum dedit, quibus de me iudicium suum magno favore professus est : quod quidem tunc iudicium regium et multorum et meo in primis iudicio consonum fuit : hodie et ipsius et meum et omnium idem sentientium iudicium non probo. Plus in eum valuit amor et aetatis favor quam veri studium.

Veni tamen, et quamlibet indignus, tanto tamen fretus fisisque iudicio, summo cum gaudio Romanorum, qui illi solemnitati interesse potuerunt, lauream poeticam adhuc scholasticus rudis adeptus sum. De quibus etiam et carmine et soluta oratione epistolae meae sunt. Haec mihi laurea scientiae nihil, plurimum vero quaesivit invidiae. Sed haec quoque historia longior est quam poscat hic locus...

BIBLIOGRAPHIE

Achille Pellizzari, *I trattati attorno le arti figurative in Italia e nella Penisola Iberica dall' antichità classica al Rinascimento e al secolo XVIII*. Vol. I : *Dall' antichità classica al secolo XIII*. Napoli, F. Perella, 1915, gr. in-8° de 540 pages.

Le point de départ de l'ouvrage est aussi modeste que l'ampleur de son cadre est grande. Attiré, comme tant de ses compatriotes, par l'imposante et énigmatique figure de Michel-Ange, M. Pellizzari a essayé de la comprendre à l'aide des écrits de son principal biographe, le peintre portugais Francisco de Hollanda. D'une édition critique qu'il a donnée en 1914 des œuvres de cet artiste écrivain, il en arrive aujourd'hui non seulement à une histoire des rapports artistiques et littéraires de l'Italie et du Portugal au temps de la Renaissance, mais à une histoire générale des idées esthétiques et de la technique des arts du dessin, de l'antiquité classique jusqu'au xviii^e siècle.

L'introduction de ce volume, le premier d'une série d'au moins quatre, explique comment l'idée d'une si vaste entreprise a germé dans l'esprit de l'auteur; comment aussi il a entendu la mettre à exécution. Son but est de faire « une histoire d'idées » en même temps qu'« une étude critique et littéraire ». Tous ces traités qu'il va rencontrer sur sa route dans le cours des siècles, il les considérera à la fois dans leur contenu technique et dans leur importance historique et littéraire, comme œuvres de science et comme œuvres d'art. Sur les confins du Moyen-Age et des temps modernes, deux grandes figures d'artistes italiens représentent deux critères opposés : Léonard de Vinci et Michel-Ange. Le premier transforme en doctrine l'erreur involontaire du Moyen-Age, et identifie l'esthétique avec la technique, faisant de la peinture une science, semblable à la géométrie et même supérieure à celle-ci, « la science universelle du visible contemplé par l'œil humain ». Le second remonte aux doctrines idéalistes de Platon, et proclame que « le mauvais peintre ne peut *imaginer* une bonne peinture », et que si sa *fantaisie créatrice* savait concevoir *des images* belles et correctes, sa main ne serait pas tellement inhabile qu'elle ne révélât point quelque parcelle ou trace de ses bonnes intentions » (p. 36). Toute l'esthétique moderne est en germe dans cette dernière idée, dont il était réservé à Vico de dégager complètement les conséquences.

Pour mener à bien une entreprise aussi considérable, M. Pellizzari a

dû se reporter aux sources, là où elles se trouvaient, et faire des stations prolongées dans les bibliothèques espagnoles et portugaises, d'accès difficile parfois, mais de ressources uniques en la matière. Le premier volume, imprimé depuis 1915, et resté inédit jusqu'en février 1917, s'arrête à la fin du XIII^e siècle, et comprend cinq chapitres développés. Le premier est consacré à l'antiquité classique, les quatre autres le sont au Moyen-Age, étudié successivement dans la tradition latine, dans la tradition byzantine, dans l'esthétique, l'alchimie et la science des couleurs, enfin dans les encyclopédies et les premiers traités d'art. A chacun de ces chapitres sont annexés en appendice des documents d'importance variable, les uns connus, d'autres inédits.

L'examen détaillé de matières si étendues sort un peu du cadre de cette revue. Il n'en est pas moins vrai que, dans cette histoire générale, l'Italie, bien avant l'heure de son réveil et de sa prépondérance artistiques, a joué un rôle considérable. Elle est, en Occident, l'une des terres où l'« irradiation byzantine » s'est manifestée le plus tôt et de la façon la plus positive. M. Pellizzari entre à cette occasion dans des détails non absolument nouveaux, mais nécessaires, sur l'« hellénisation de Rome » à partir du VI^e siècle, sur les influences byzantines et arabes en Italie et dans l'Europe occidentale à partir du XI^e. L'Italie est encore, par la *Somme* de saint Thomas d'Aquin d'où le grand encyclopédiste Vincent de Beauvais a tiré les chapitres philosophiques de son *Speculum*, l'un des pays où la théorie et la pratique des arts figuratifs ont été le plus sérieusement envisagées. Mais c'est évidemment dans les siècles postérieurs au XIII^e que son rôle devient capital. C'est dans les volumes qui vont suivre, et que nous attendons avec un vif intérêt, que M. Pellizzari abordera le côté plus particulièrement italien de sa grandiose entreprise.

EUGÈNE BOUVY.

Paul Fournier, *Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII* (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XLI). Paris, Imprimerie Nationale, 1918; 1 vol. in-4^o de 131 pages.

Nous avons eu l'occasion d'effleurer dans le *Bulletin italien*¹ quelques-uns des problèmes posés par les grandes collections canoniques d'Anselme de Lucques et de Deusdedit qui ont vu le jour à Rome pendant le pontificat et sous l'inspiration de Grégoire VII. Ces problèmes viennent de faire l'objet d'une étude d'ensemble, tout à fait magistrale, due au plus averti des historiens du droit canonique, M. Paul Fournier. L'autorité de cet éminent juriste en pareille matière s'est affirmée depuis trop longtemps pour qu'il y ait lieu d'insister sur la très haute valeur de son dernier mémoire. Au reste, il

1. Voir dans le tome XVI (juillet-décembre 1916) notre article sur *Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du XI^e siècle*.

suffira, pour en faire ressortir la nouveauté, de noter les principales conclusions qui s'en dégagent.

Il résulte tout d'abord des recherches de M. Fournier que le pontificat de Grégoire VII marque une étape décisive dans la formation du droit canonique. La réforme de l'Église, à laquelle ce grand pape a attaché son nom, est présentée par lui comme un retour à l'ancienne discipline : qu'il contraigne le clergé au célibat ou qu'il condamne la vente des dignités ecclésiastiques, qu'il proclame la primauté romaine sur tout le monde chrétien ou qu'il dépose les rois rebelles à l'autorité du Saint-Siège, Grégoire VII invoque toujours l'autorité des Pères, des papes ou des conciles. De là, pour lui, l'impérieuse nécessité de constituer un arsenal de textes venant à l'appui de ses affirmations. Les collections canoniques qui avaient vu le jour en Allemagne ou en Italie au x^e siècle et pendant la première moitié du xi^e siècle ne pouvaient s'adapter au but qu'il poursuivait : elles pullulaient en textes inutiles et d'une authenticité plus que douteuse, mais, en revanche, ne renfermaient pas de passages vraiment décisifs en faveur de l'œuvre grégorienne. Aussi, avant même qu'il eût revêtu la tiare, Hildebrand, conscient de cette lacune, avait sollicité le concours de saint Pierre Damien qui n'eut pas le temps ou le loisir de lui donner satisfaction. Devenu pape, il s'adressa à l'un de ses plus fidèles auxiliaires, Anselme de Lucques, qui, sur son ordre (*jussione et praecepto*), composa un recueil de textes canoniques que l'on peut considérer comme l'une des œuvres fondamentales écloses sous le pontificat de Grégoire VII. Il semble probable — tel est du moins l'avis de M. Fournier — que c'est aussi le pape qui provoqua la formation des collections du cardinal Atton et de Deusdedit. Toutefois, il est à noter que ces deux recueils, fort curieux à certains égards, reflètent la pensée de Grégoire VII d'une façon moins précise et surtout moins méthodique que celui d'Anselme. Ce dernier apparaît en effet comme une justification détaillée de l'œuvre grégorienne, tellement les textes y sont classés et gradués avec rigueur et logique. C'est là sans doute ce qui explique sa très grande vogue dès la fin du xi^e siècle; les polémistes y trouvèrent une argumentation toute construite qu'ils se sont bornés parfois à reproduire sans rien y ajouter. La collection d'Anselme de Lucques a rendu de la sorte les plus grands services aux partisans de la réforme, en mettant à leur disposition des textes de bon aloi, authentiques ou considérés comme tels. M. Fournier a très heureusement prouvé, contre Doellinger qui représente Anselme comme un falsificateur systématique, que l'évêque de Lucques, avec un scrupule que Deusdedit n'a pas toujours partagé, a écarté nombre de textes apocryphes très répandus en Italie à la fin du xi^e siècle,

1. Voir au sujet de ces collections un autre mémoire, non moins remarquable, de M. Fournier, *Un groupe de recueils canoniques italiens des X^e et XI^e siècles*, publié dans le tome XL des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

tandis qu'il en a mis en circulation beaucoup d'autres, tous authentiques et inconnus avant lui.

Nous ne pouvons suivre M. Fournier dans son étude si fouillée et si minutieuse des collections d'Anselme de Lucques et de Deusdedit dont il a déterminé les sources variées; mais il est un point de son mémoire sur lequel nous voudrions encore attirer l'attention: c'est le problème des rapports qui existent entre les deux recueils, auquel est consacré le chapitre V. L'auteur a établi, par une série de rapprochements, qu'« on rencontre dans l'une et l'autre collection un bon nombre de textes identiques qui souvent ont été traités de la même façon ». Comment expliquer de telles analogies? On ne saurait admettre que les deux canonistes aient spontanément et simultanément eu recours aux mêmes documents originaux; les omissions ou déformations qu'ils leur ont fait subir iraient à l'encontre d'une telle opinion. Dès lors, faut-il penser qu'Anselme de Lucques a utilisé la collection de Deusdedit ou qu'inversement Deusdedit s'est servi du recueil d'Anselme? La démonstration inattaquable de M. Fournier exclut l'une et l'autre hypothèse. En réalité, il n'est pas douteux qu'« Anselme et Deusdedit ont utilisé des séries de textes canoniques antérieurement extraits des originaux, au besoin remaniés et réunis en une ou plusieurs compilations qui furent les intermédiaires entre les originaux et les auteurs des deux collections ». Au reste, l'existence de ces « séries » est prouvée tout aussi bien par l'étude des œuvres de polémique que par celle des collections canoniques: dans l'article que nous avons consacré ici même au *De scismate Hildebrandi* de Guy de Ferrare, nous avons montré que Guy s'était servi d'une collection qui n'était ni celle d'Anselme de Lucques, ni celle de Deusdedit, mais que ces deux prélats avaient eux-mêmes utilisée. De ces recueils perdus ou encore inconnus, on peut relever la trace dans d'autres traités, et nous aurons plus d'une fois dans l'avenir l'occasion de confirmer les conclusions de M. Fournier, déjà entrevues par MM. de Sickel et Paul Fabre. Mais, dès lors, ne paraît-il pas vraisemblable que le plan de Grégoire VII, avant d'être réalisé dans sa plénitude par Anselme de Lucques, a été partiellement exécuté suivant les nécessités du moment? Ne peut-on admettre qu'à chaque étape de la réforme la papauté n'ait cherché à étayer ses décisions sur des textes anciens? On trouve insérés dans la collection de Deusdedit, comme l'observe M. Fournier (p. 124, n. 2), de véritables séries qui parfois sont précédées d'un sous-titre. Il semble qu'on se trouve là en présence de quelques-unes de ces collections intermédiaires; elles durent, elles aussi, être formées sous l'inspiration et la direction du Saint-Siège qui, une fois de plus, apparaît comme l'initiateur de ce prodigieux travail de codification.

AUGUSTIN FLICHE.

ÉMILE PICOT

Nous apprenons avec un très vif regret la mort de M. Émile Picot, membre de l'Institut, né à Paris en 1844 et décédé, le 24 septembre 1918, au Mesnil d'Écublei, près Laigle (Orne). Dans l'importante étendue de ses travaux, nous ne pouvons retenir que l'italianisme. De bonne heure, il se consacra à la littérature italienne, et le premier de ses travaux fut la notice bibliographique de chansons italiennes, intitulée la *Raccolta di Poemetti italiani della Biblioteca di Chantilly* (Pisa, 1894), et écrite en italien. Elle fut insérée dans la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, où il montra une science bibliographique consommée. Mais ce sont surtout, les *Italiens en France au xvi^e siècle*¹ et les *Français qui ont écrit en italien au xvi^e siècle* qui attirèrent son attention. Dans notre *Bulletin*, il consacra de 1901 à 1904 une étude qu'il considérait comme devant former le premier livre d'une *Histoire de la littérature italienne en France au xvi^e siècle*. Elle comprenait les princes, les grand seigneurs et les capitaines italiens, puis les diplomates, les banquiers, l'influence des Italiens à la cour de France, et enfin les artistes italiens. Dans la *Revue des Bibliothèques*, du mois de janvier 1898 au mois de juin 1901, il essaya une nomenclature pleine de renseignements curieux, à la fois biographiques et bibliographiques, sur les *Français qui ont écrit en italien au xvi^e siècle*, (tirée à part à 48 exemplaires, Paris, 1902), et cet important ouvrage a été repris et complété, en 1906-1907, sous le titre de : *Les Français italianisants au xvi^e siècle*, Paris, Champion, 2 vol. Enfin, dans le *Bulletin de philologie et histoire du Comité des travaux historiques*, il publia une liste des *Professeurs et des étudiants de langue française à l'Université de Padoue du xv^e au xvi^e siècle*, où il lut tous les documents du *Codice diplomatico dell' Università di Pavia*, en les accompagnant de notes dues à son admirable érudition. Entre temps, il faisait connaître les *Poésies italiennes de Pierre Brincard*, Firenze, Barbéra, 1901 (extrait d'un hommage rendu à Alessandro D'Ancona), les *Gli ultimi anni di*

1. La publication des *Italiens en France au xvi^e siècle*, interrompue en 1904, a été reprise par Émile Picot en 1917. Elle était en voie d'achèvement, et la dernière partie devait en figurer dans le présent numéro. La mort ne lui a malheureusement pas permis de mettre ses notes au point. Son travail, quoique très avancé, demeure donc inachevé. (Note de la rédaction.)

G. B. Andreini in Francia, toujours dans la *Raccolta*, et les *Français à l'Université de Ferrare aux XV^e et XVI^e siècles* (dans le *Journal des savants*, 1902).

Un groupe considérable de ses amis et de ses élèves décida de lui offrir des *Mélanges*, qui furent publiés en 1913. Parmi ses amis, il y a un grand nombre de savants italiens : Alessandro D'Ancona, Guido Biagi, Vincenzo Crescini, Guido Mazzoni, Francesco Novati, Pio Rajna et quelques autres, dont les études sur la littérature italienne et française donnent un prix particulier à ces *Mélanges*.

Émile Picot était très bienveillant. Les savants français et italiens étaient sûrs de le trouver dans sa confortable demeure de l'avenue de Wagram, où il se plaisait à laisser voir ses fiches, que M^{me} Picot destine à la Bibliothèque Nationale. Sa mort est due à la douleur que lui causa la perte d'un fils tendrement aimé, tombé glorieusement au cours de la guerre actuelle. C'est encore un de ses jeunes amis, René Sturel, tombé non moins glorieusement, qui contribua pour une bonne part à la publication des *Mélanges* qui lui furent dédiés.

A. MOREL-FATIO.

30 décembre 1918.

Le Secrétaire de la Rédaction : EUGÈNE BOUVY.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILMOU, rue Guiraudé, 9-11.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

	Pages.
BOUVY (E.). — Alfieri, Monti, Foscolo : la poésie patriotique en Italie de 1789 à 1815.	143
— P. Orano, <i>La spada sulla bilancia</i> (bibl.).	96
— H. Pellizzari, <i>Trattati attorno le arti figurative in Italia e nella Penisola Iberica dall' antichità classica al Rinascimento e al secolo XVIII</i> ; vol. I : <i>Dall' antichità classica al secolo XIII</i> (bibl.).	189
COURTEN (C. de). — André Chénier et Ugo Foscolo.	37
FLICHE (A.). — Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du XI ^e siècle.	114
— P. Fournier, <i>Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII</i> (bibl.).	191
HAUVETTE (H.). — Nos deuils.	99
— Rapport sur les concours d'agrégation d'italien et de certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue italienne dans les lycées et collèges en 1918.	174
— <i>The Eclogues of Faustus Androlinus and Johannes Arnolletus, edited with introduction and notes by Wilfred P. Mustard</i> (bibl.).	95
JORDAN (E.). — « Lunga promessa coll' attendere corto ».	45
MATHOREZ (J.). — Notes sur les Italiens en France du XIII ^e siècle jusqu'au règne de Charles VIII.	61
MOREL-FATIO (A.). — Émile Picot.	193
PICCO (FRANCESCO) et RAVELLO (FEDERICO). — Il delitto di Lorenzino de' Medici nella realtà storica e in una novella di Margherita d'Angoulême.	132
PICOT (E.). — Les Italiens en France au XVI ^e siècle.	28
RADET (G.). — La transformation du « Bulletin italien » en « Études italiennes ».	97
STUREL (R.). — Bandello en France au XVI ^e siècle.	1
TOYNBEE (PAGET). — A mispunctuation in the title of Dante's letter to Emperor Henry VII (<i>Épist.</i> VII).	112

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du xi^e siècle (**A. Fliche**), p. 114. — « Lunga promessa coll' attendere corto » (**E. Jordan**), p. 45. — A mispunctuation in the title of Dante's letter to Emperor Henry VII (*Epist. VII*) (**Paget Toynbee**), p. 111. — Notes sur les Italiens en France du xiii^e siècle jusqu'au règne de Charles VIII (**J. Mathorez**), p. 61. — Bandello en France au xvi^e siècle (**R. Sturel**), p. 1. — Il delitto di Lorenzino de' Medici nella realtà storica e in una novella di Margherita d'Angoulême (**F. Picco** et **F. Ravello**), p. 132. — Les Italiens en France au xvi^e siècle (**E. Picot**), p. 28. — Alfieri, Monti, Foscolo : la poésie patriotique en Italie de 1789 à 1815 (**E. Bouvy**), p. 81 et 143. — André Chénier et Ugo Foscolo (**C. de Courten**), p. 37. — La transformation du « Bulletin italien » en « Études italiennes » (**G. Radet**), p. 97. — Nos deuils (**H. Hauvette**), p. 99.

II. QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

Programmes des concours d'italien de 1919, p. 165. — Bibliographie sommaire des questions et des auteurs inscrits aux programmes de l'agrégation d'italien en 1919, p. 166. — Concours de 1918 : sujets de composition, p. 173. — Rapport sur les concours d'agrégation d'italien et de certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue italienne dans les lycées et collèges en 1918 (**H. Hauvette**), p. 174. — Texte de l'*Epistola ad posteros* de Pétrarque, p. 183.

III. BIBLIOGRAPHIE.

P. FOURNIER, Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII (**A. Fliche**), p. 191. — A. PELLIZZARI, I trattati attorno le arti figurative in Italia e nella Penisola Iberica dall' antichità classica al Rinascimento e al secolo XVIII; vol. I : Dall' antichità classica al secolo XIII (**E. Bouvy**), p. 189. — The Eclogues of FAUSTUS ANDRELINUS and JOANNES ARVOLLETUS, edited with introduction and notes by WILFRED P. MUSTARD (**H. Hauvette**), p. 95. — P. OGGIANO, La spada sulla bilancia (**E. Bouvy**), p. 96.

IV. CHRONIQUE. 44

V. NÉCROLOGIE : EMILE PICOT (**A. Morel-Fatio**), p. 193.

YD 12956

U.C. BERKELEY LIBRARIES



C023012511

423403

Bulletin

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

